DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12597 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 31 JUILLET 1985

LES RELATIONS EST-OUEST DIX ANS APRÈS HELSINKI

Départ manqué

A la veille de l'anniversaire des accords d'Helsinki et des rencontres Est-Ouest de l'automne, Moscou comme Washington se lancent dans une course aux propositions alléchantes pour démontrer leur bonne volonté. Mais ce départ est plutôt manqué : tandis que le numéro un soviétique annonce qu'il arrête tout essai nucléaire jusqu'au 1er janvier 1986 et demande à M. Reagan d'en faire autant, ce dernier l'invite à venir inspecter les essais américains. Et chacune des deux capitales a rejeté avec un bel ensemble et sans tarder les propositions de l'autre.

Il est vrai que rien de tout cela, comme on l'a d'ailleurs admis aussi bien à Washington qu'à Moscou, n'est nouveau. Dans son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 1984, le président des Etats-Unis avait déjà proposé l'échange d'observateurs lors des expériences nucléaires. La diplomatie soviétique a demandé à plusieurs reprises dans le passé, et encore en avril dernier, d'arrêter tous ces essais. Les initiatives de ces derniers jours ne sont donc que la transposition unilatérale des mêmes propositions : chaque capitale annonce qu'elle met les siennes en pratique sans attendre de contrepartie de l'autre, au moins pour un temps.

Tout comme l'arrêt pour six mois du déploiement des SS 20 annoncé en avril, le gel des essais nucléaires soviétiques pour un peu moins de cinq mois n'a qu'un intérêt limité, surtout s'il est vrai que l'URSS vient de procéder, comme on l'affirme à Washington, à une série de tirs nucléaires plus importante que d'habitude. On peut rappeler à cet égard le précédent de 1958, lorsque Khrouchtchev avait annoncé, après une série massive d'explosions, un moratoire analogue mais non limité dans le temps. Ce moratoire avait été rompu trois ans plus tard, en 1961, par le même Khrouchtchev, sous le prétexte de la crise de Berlin, que le bouillant leader soviétique avait lui-même provoquée...

Il est vrai que l'URSS est prête à s'abstenir d'essais nucléaires même l'an prochain, à condition que les Etats-Unis arrêtent aussi les leurs. Mais cette proposition nous ramène à un vieux problème non réglé depuis le traité bannissant les expériences nucléaires dans l'atmosphère, signé en 1963 : celui du contrôle des essais souterrains. En 1974, Washington et Moscou avaient signé un traité interdisant les explosions souterraines d'une puissance supérieure à 150 kilotonnes. Ce traité n'a jamais été ratifié, même si, comme pour le traité SALT 2, les deux puissances en respectent en gros les termes.

Washington estime en tout cas qu'un contrôle mutuel est nécessaire pour les essais de très faible puissance. Moscou a semblé admettre cet argument en acceptant, il y a quelques années, le principe d'une vérification sur place dans des cas limités, et de préférence par des moyens automatiques (les « boîtes noires »). Mais en réalité personne — et notamment pas la France — ne semble très désireux de se passer de tests fort utiles pour la modernisation et la miniaturisation des arsenaux nucléaires.

Les propositions des derniers jours n'iront donc sans doute pas très loin. Il est malgré tout préférable que les superpuissances rivalisent sur le plan des initiatives pacifiques, même verbales, plutôt que dans les polémiques encore plus futiles d'un passé récent.

Washington et Moscou rejettent mutuellement leurs propositions sur les essais nucléaires

Alors que les ministres des affaires étrangères des pays participant à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) célèbrent ce mardi 30 juillet dans la capitale finlandaise le dixième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki. Soviétiques et Américains ont formulé à propos des essais nucléaires des propositions contradictoires, que chacune des deux grandes puissances s'est empressée de rejeter.

Washington juge qu'il n'est « pas de son intérêt » *d'accepter un moratoire total sur les essais nucléaires, à l'instar de l'URSS, qui a annoncé une suspension unilatérale de ses expériences à partir du 6 août et jusqu'à la fin de cette année. De son côté, l'agence Tass a implicitement rejeté une offre du président américain invitant l'URSS à envoyer des observateurs aux prochains essais nucléaires américains dans le Nevada.*

A défaut de paix...

par ANDRÉ FONTAINE

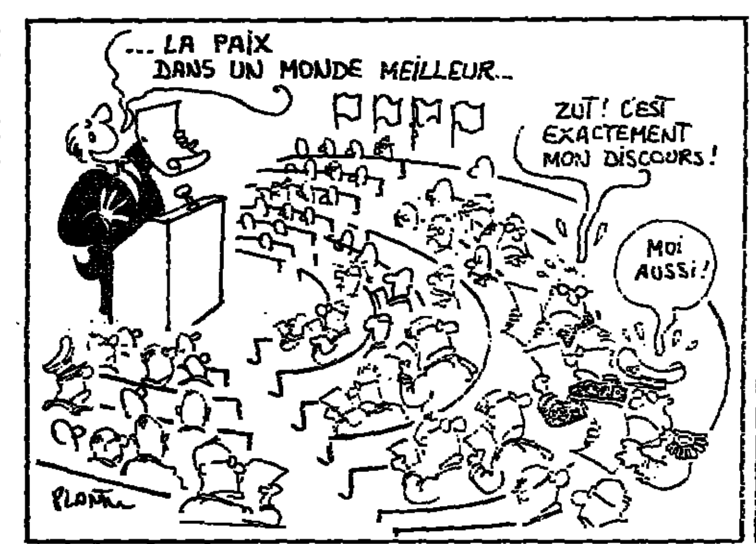
Les anniversaires se suivent et ne se ressemblent pas. Il y a quarante ans, à Potsdam, les trois vainqueurs du Reich adoptaient, sans grand-peine et dans une atmosphère fort cordiale, un plan destiné à organiser un monde qu'Hiroshima, cinq jours plus tard, allait renvoyer à la préhistoire. Il y a dix ans, à Helsinki, les chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les Etats souverains d'Europe, y compris le Liechtenstein, Saint-Marin et Monaco, qui n'avaient jamais été à pareille fête, y compris les Etas-Unis et le Canada qui sont en Europe sans en être, adoptaient un Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) destiné à institutionnaliser cet ersatz de paix qu'on a pris l'habitude de nommer «détente». Ne manquait à l'appel, en dehors des vallées d'Andorre que d'obscures raisons juridiques interdisaient apparemment d'inviter, l'Albanie, pour qui toute affaire n'était qu'un marchandage de brigands.

Potsdam a sombré dans un injuste oubli, mais les ministres des affaires étrangères des trente-cinq pays parties à l'*Acte final* de la CSCE ont tous jugé bon de faire le voyage de la capitale finlandaise pour célébrer son dixième anniversaire. Leur pèlerinage est-il justifié ? On peut difficilement contester que ce document, dont plusieurs signataires — Brejnev, Aldo Moro, Tito, Makarios, Kekkonen — sont morts et dont la plupart des autres, de Gerald Ford à Giscard d'Estaing et de Trudeau à Caramanlis, ont perdu leur place, est d'abord un monument d'hypocrisie.

L'URSS, qui avait envahi la Tchécoslovaquie sept ans plus tôt, et la Turquie, qui occupait depuis douze mois près de la moitié de Chypre, ont avalisé sans hésitation les clauses interdisant, précisément, d'envahir ou d'occuper un pays tiers. Elles n'ont pas retiré leurs troupes pour autant, et l'on n'ose imaginer ce qui se passerait si un Etat membre du pacte de Varsovie, imitant la Hongrie de 1956, invoquait à son profit le passage de l'article 1 (a) I reconnaissant, entre autres, le droit à la neutralité. Encore heureux que l'*Acte final* ne concerne que l'Europe. Autrement, bien sûr, l'URSS se serait gardée d'envahir l'Afghanistan et les Etats-Unis la Grenade.

Il y a aussi un article 1 (a) I qui interdit « *toute intervention, directe ou indirecte* » dans les affaires intérieures des autres. L'encre n'en était pas sèche que l'URSS signait avec la RDA un traité d'« amitié » lui reconnaissant le droit d'intervenir chez sa protégée, au besoin sans l'accord de celle-ci, pour peu que les « conquêtes du socialisme » y fussent menacées. Quant aux Etats-Unis, ils ne se sont guère privés depuis lors de dire, par la bouche de leurs présidents, vice-présidents, secrétaires d'Etat et ambassadeurs successifs, tout le bien qu'ils ne pensaient pas de la présence de communistes, ou de l'éventualité de cette présence, dans le gouvernement de tel ou tel pays allié.

(Lire la suite page 3.)



LES TENSIONS OUTRE-MER

Guadeloupe : soulagement
Nouvelle-Calédonie : accrochage

Tandis que toute la Guadeloupe est soulagée après la mise en liberté, sous contrôle judiciaire, du militant indépendantiste Georges Faisans, qui a quitté lundi soir la prison de Fresnes *(lire en page 7 le reportage de Philippe Boggio)*, un net regain de tension est perceptible sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie. C'est miracle si de nouveaux incidents, qui ont opposé à Thio, lundi 29 juillet dans la soirée, les gendarmes et des militants du FLNKS, n'ont fait que quelques blessés légèrement atteints.

Dynamite à Thio

De notre correspondant

Nouméa. — Le village minier de Thio a retrouvé son air des mauvais jours. Les blindés de la gendarmerie sont de retour et les activités industrielles ont cessé, signe d'une tension nouvelle.

Il était 20 heures lundi soir 29 juillet (*11 heures à Paris*) quand une vingtaine de gendarmes territoriaux et de gendarmes mobiles ont voulu effectuer une perquisition dans la tribu de Saint-Philippo-II pour tenter d'arrêter un jeune Mélanésien, Maurice Moindou, auteur présumé de l'assassinat d'Yves Tual, ce broussard européen de dix-sept ans abattu d'un coup de fusil le 10 janvier dernier près de Boulouparі. Depuis six mois, les caldoches réclament sans relâche l'arrestation du meurtrier, mais celui-ci reste insaisissable, protégé par le clan Moindou qui règne sur la tribu de Saint Philippo, l'une des plus combatives du territoire.

L'opération de gendarmerie a mal tourné, une nouvelle fois les gendarmes ont raté leur homme de quelques secondes et ils ont été attaqués à coups de sabre d'abattis et de hache par les Canaques embusqués dans les fourrés. Il s'en est fallu de peu qu'ils ne soient touchés, et seuls plusieurs tirs de grenades lacrymogènes et offensives leur ont permis de se dégager rapidement. Deux Mélanésiens ont été légèrement blessés par des éclats de grenade.

Mais un peu plus tard, le cantonnement de gendarmes mobiles, situé à Thio-Mission, entre les tribus de Saint-Philippo-I et II, était attaqué à coups de fusil et surtout, pour la première fois, à coups de bâtons de dynamite. Cette agression a provoqué une riposte modérée des gendarmes : un pistolet mitrailleur lâchant cette fois deux courtes rafales. Il n'y a pas eu de blessés ni d'un côté ni de l'autre. Mais l'explosion des bâtons de dynamite a creusé dans le sol des cratères de 30 centimètres. « *Heureusement qu'ils ne savent pas les faire exploser à 1 mètre du sol,* a commenté un gendarme, *sinon nous aurions des morts.* »

Immédiatement après, un barrage était dressé par les militants du FLNKS sur le pont face à la tribu « visitée ».

FRÉDÉRIC FILLOUX.

(Lire la suite page 7.)

LA FILIÈRE SRI-LANKAISE, PRINCIPAL FOURNISSEUR D'HÉROÏNE DE L'EUROPE

Les O.S. de la drogue

par LAURENT GREILSAMER

Par une nouvelle filière en provenance de l'île de Sri-Lanka, située au sud-est de l'Inde, quelque 1 500 kilos d'héroïne ont été introduits en Europe de l'Ouest l'année dernière. Les patrons de ce trafic, qui a parfois des résonances politiques, sont devenus en quelques mois les principales cibles des polices européennes : en effet, la filière sri-lankaise est en passe de supplanter ses concurrentes.

Ils ne savent rien. Ils ne savent jamais rien. Le regard vide, assis *devant les spécialistes de la lutte* antidrogue, *ils ne font que répéter leurs noms de famille* : Raja Durai Pirapacaran ou Selia Pusshgiahenltinan. Des patronymes souvent aussi faux que leurs passeports. Ils risquent une peine d'emprisonnement de vingt ans (au maximum), mais n'y pensent pas, la tête encore à Sri-Lanka, parmi les leurs : la communauté tamoule. Ce sont les O.S. du plus impressionnant des trafics de drogue actuels, une filière « dure », spécialisée dans l'exportation de l'héroïne.

L'alerte est récente, très récente. Aux frontières des pays européens, policiers et douaniers essayent de jouer les filets de sécurité. Quatre Sri-Lankais viennent d'être arrêtés à Barcelone et à *Las Palmas (archipel* des Canaries). Les Espagnols ont saisi 6,5 kilos d'héroïne : un butin d'environ 50 millions de francs. *Idem* à Marseille. Un jeune en provenance de Tunis — ville de transit — a été pris avec 3 kilos de poudre. « *Il n'a bien sûr rien dit,* souligne un enquêteur. *C'est un passeur. Il savait seulement qu'il devait se rendre à Paris.* »

Ce sont des kamikazes. Ils ont entre vingt-cinq et trente ans et débarquent dans les aéroports avec des « colis » dont le poids est un défi. L'O.S. de la filière sri-lankaise livre facilement des cargaisons de plusieurs kilos. Cela peut monter à 5, 6 et *même s'envoler jusqu'à* 10 kilos. Le kilo est l'unité de mesure minimale.

Ces O.S. ne sont pas des détaillants, mais des demi-grossistes, de *véritables coolies*. Le poids et le volume de leur marchandise sont tels qu'ils imposent des techniques de camouflage classique. En tête du hit-parade de leurs panoplies, la valise à double fond. Il s'agit, le plus souvent, d'un attaché-case ou d'une petite valise munie d'un système de clé doublé d'un code.

En deuxième position, arrivent les préservatifs masculins, méthode lancée il y a plusieurs années par les Colombiens. Méthode mortelle lorsque les condoms se déchirent. Les passeurs avalent jusqu'à deux cents « gélules » de 4 à 5 grammes chacune ou dissimulent la poudre, pressée dans des « sachets », dans leur rectum. Une prise de risque considérable pour un barème forfaitaire : un *billet d'avion Colombo-Rome*, Colombo-Paris ou Colombo-Londres et une poignée de dollars.

Les coolies de Colombo ont débarqué en Europe à partir de 1982. Discrètement. Ils ne posaient alors le pied qu'à la périphérie du continent. La Belgique, le Danemark, la France, la Suisse, la Suède et le Portugal ne seront touchés qu'en 1983, dans des proportions relativement modestes. L'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, à Paris, enregistre seulement, cette année-là, quatorze affaires sur notre territoire et la saisie de 13 kilos d'héroïne.

Mais les informations sont fragmentaires. L'Europe n'a pas encore pris conscience des dimensions de la filière qui se met en place. Ce sera le choc de l'année 1984 : 135 kilos d'héroïne saisis et deux cent quarante et une arrestations de Sri-Lankais, tous tamouls.

(Lire la suite page 8.)

Le Monde

MÉDECINE

Les Français et la procréation artificielle

Parviendra-t-on à maîtriser les problèmes juridiques et à concilier à la fois les intérêts de l'enfant et ceux des adultes ?

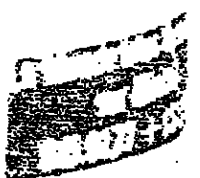
(Lire page 9 les articles de JEAN-YVES NAU et de la psychanalyste GENEVIÈVE DELAISI DE PARSEVAL et les points de vue de MINOU AZOULAI et d'ALFRED SPIRA.)

La phobie des vipères

Mille à deux mille Français sont mordus chaque année. Que faire pour ne pas céder à une panique souvent injustifiée

(Lire page 10 les articles du Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE et d'ELISABETH GORDON.)

LIRE



débats

Monnaie et crédit

Les circuits entre l'argent disponible et la production, notamment dans les entreprises moyennes, ne sont pas dégrippés. Jean Matouk explique pourquoi. De son côté, Tovy Grjébine déplore les restrictions que l'Etat impose à la distribution du crédit.

Pourquoi l'épargne boude l'entreprise

Les « coupables » se recrutent partout : les banques peut-être, mais aussi leurs clients, les firmes et l'Etat

par JEAN MATOUK (*)

POUR attirer le grand public vers les institutions de crédit, les banques se sont livrées entre 1967 et 1977 à une véritable course à l'ouverture de guichets. Les trois grandes banques nationalisées, le Crédit agricole et les Caisse d'épargne sont présents dans chaque bourg. Le Crédit agricole a un guichet *temporaire* dans le moindre village. Ces charges de fonctionnement, ce sont les emprunteurs qui les payent. Sans parler des coûts élevés dus à l'usage du chèque, dont une partie se retrouve, implicite, dans les taux d'intérêt).

Mais les citoyens sont aussi des épargnants, qui apportent directement leur épargne aux entreprises, en achetant des actions ou des obligations, ou la prêtent aux intermédiaires financiers, qui la « transforment » selon les goûts des emprunteurs. Par tradition, les épargnants français ne sont pas ou fort peu des actionnaires, *et ils ne se sont* jamais vraiment risqués au capital des entreprises moyennes.

Les entrepreneurs eux-mêmes, d'ailleurs, ont acquis durant les « trente glorieuses » une fâcheuse propension à « sortir » les bénéfices des entreprises au lieu de les y réinvestir. Bref, les entreprises françaises manquent de fonds propres, et *cette carence se révèle* cruellement aujourd'hui. Leur capital, gage réel des prêteurs, est beaucoup trop faible. Il paraissait suffisant quand la croissance assurée servait aussi de gage. Ce n'est plus le cas. Tous comptes faits, les intermédiaires financiers français sont donc plutôt plus téméraires que les autres. A capital égal, les fameux banquiers américains, qu'on sert aux Français comme modèles, *sont beaucoup* moins audacieux. Mais c'est parce qu'ils n'ont pas besoin de prêter autant. Là-bas, l'épargnant investit dans l'entreprise, les entreprises ont donc des fonds propres et n'empruntent que ce qui est strictement nécessaire. Les divers partenaires du système financier jouent leur rôle.

Pour remédier à cette faiblesse structurelle de fonds propres, les gouvernements successifs ont inventé des institutions censées se substituer aux capitalistes physiques défaillants : SICAV, puis fonds communs, et organismes divers tels que les sociétés de développement régional, les institutions de participation des grandes banques, les sociétés de financement de l'innovation, etc. Malheureusement ces organismes n'« inventent » pas l'épargne qu'elles utilisent. C'est de l'épargne française, qu'il faut rémunérer à un taux « presque » garanti. Résultat : ces organismes ne remplissent que très timidement le rôle d'actionnaire et beaucoup plus volontiers celui de prêteur. Quand il s'agit d'intervenir au capital, ils s'attendent les uns les autres et l'un d'eux trouve presque toujours une faille, un risque dans le plan d'entreprise, légitimant le refus général ! Comme si le risque n'était pas inhérent à toute entreprise !

Sous le précédent septennat a été mis au point le « prêt participatif », intelligent hybride entre les fonds propres et les capitaux empruntés avec la double rémunération correspondante, un taux d'intérêt plus faible que celui du marché — disons 7 % à 8 % aujourd'hui — et le solde sous forme de participation aux bénéfices. Que croyez-vous qu'il arriva ? Ce fut le taux d'intérêt fixe qui l'emporta ! Aujourd'hui, par habitude aussi bien que par terreur du risque d'entreprise, les intermédiaires financiers — *et là, ils sont* responsables — ont transformé la plupart des prêts participatifs en simples prêts à long terme, n'acceptant pour toute innovation que l'inscription de ces prêts au bilan juste après les fonds propres et sans garantie. Pour l'entreprise, le coût de l'emprunt reste le même.

Bref, pas d'épargne d'entreprise, pas de fonds propres, pas de vrais substituts aux capitalistes ou aux fonds propres ! Pour être juste, il faut aussi citer à comparaître les entrepreneurs *eux-mêmes*. Non seulement ils se sont montrés trop cigales quand les affaires marchaient, mais, lorsqu'on leur propose des fonds propres ou des quasi-fonds propres, beaucoup les refusent pour ne pas partager le capital, préférant l'emprunt avec ses frais financiers.

Un accusé translucide

Mais il reste un accusé : l'Etat. Un accusé translucide, avec nous derrière ! L'Etat, d'abord, c'est vrai, n'incite guère au profit, donc à l'investissement en fonds propres. A droite, c'est l'hypocrisie séculaire : nos élites aiment l'argent autant que *les autres — peut-être même plus* que les Anglo-Saxons, — mais avouer qu'on en gagne et dire comment reste honteux. Quand à la gauche, elle a toujours confondu dans le même anathème la « production » du profit et sa distribution. Démocratiquement, l'Etat n'a fait que transcrire cette hostilité nationale sous forme d'une fiscalité particulièrement pénalisante.

Et puis cet Etat, notre Etat à nous, qui nous reflète, a en permanence soif de contrôle et soif d'argent. Pour étancher cette double soif, il s'est adressé de plus en plus fréquemment aux banques, corvéables à merci. Depuis vingt ans, elles ont été à la fois surchargées de travaux administratifs, coûteux en frais de fonctionnement, et de taxes diverses, le tout se retrouvant évidemment encore dans les intérêts payés par les débiteurs. Mais ceux-ci n'en croient rien et imputent les 20 % que payent encore beaucoup de particuliers pour leurs prêts personnels et les 14 % ou 15 % que payent beaucoup de PME sur leurs crédits à court terme à la seule âpreté au gain des banques.

D'autre part, c'est bien l'Etat qui, en multipliant les privilèges des Caisses d'épargne, des Banques populaires et du Crédit agricole, en accumulant les procédures particulières et les bonifications spéciales, a segmenté le marché, y interdisant toute concurrence. Paradoxalement, ce sont les socialistes, partisans initiaux de la sélectivité du crédit, qui sont en train de simplifier l'ensemble et d'y réintroduire la concurrence.

Enfin, les autorités monétaires, en France très liées à l'Etat, portent, dans le dysfonctionnement du système financier, une responsabilité majeure en raison de l'encadrement du crédit qu'elles ont imposé pendant deux décennies. Figeant les structures, interdisant aux petites banques de concurrencer réellement les grandes, rationnant l'offre de crédit, l'encadrement a eu deux effets pervers particulièrement nocifs. D'abord, il a servi d'alibi aux banques pour servir les plus grosses entreprises en priorité, se montrant beaucoup plus sévères avec les PME et contribuant ainsi au « nettoyage » du tissu industriel et à la perte de dizaines de « métiers ». Par ailleurs, rendant inutile l'effort commercial des banquiers vers le prêt, il a orienté tout leur dynamisme vers la collecte des dépôts, la mercatique bancaire et l'abus des publicités coûteuses qui s'annulent mutuellement et gonflent un peu plus les frais généraux.

Bref, les banquiers, installés dans le confort douillet des années de croissance, ont sans doute acquis de mauvaises habitudes. Mais le malthusianisme qu'on leur reproche part du bas, c'est-à-dire du citoyen déposant ou emprunteur et de ses rapports à l'argent. Et l'Etat n'est pas sans responsabilité dans leurs coûts de fonctionnement exagérés, qui freinent la baisse des taux d'intérêt. On a les intermédiaires financiers que l'on mérite.

(*) Banquier, professeur d'économie.

« LES JOURNALISTES FRANÇAIS » de Bernard Voyenne

ACCOUCHEURS DU RÉEL

M. BERNARD VOYENNE — journaliste, longtemps professeur au Centre de formation des journalistes, — qui s'est *taillé une solide réputation d'his*torien de la presse, consacre son plus récent ouvrage à ceux qui la font : *les Journalistes français*. *« En conséquence,* écrit-il dans un préambule, *les sans-grade occuperont dans ces pages un rang égal à celui des vedettes. »* Si tous les journalistes connaissent le nom de Théophraste Renaudot, créateur de *la Gazette*, au XVIIe siècle, rares sont ceux qui connaissent celui à qui ils doivent la reconnaissance officielle de leur profession : Georges Bourdon, dirigeant syndical et inspirateur de la loi du 29 mars 1935 portant statut du journaliste, qui en faisait un salarié, mais pas tout à fait comme les autres.

L'ouvrage de Bernard Voyenne fourmille d'anecdotes *sur le déjà long cheminement* d'un métier qui *« a longtemps recruté les laissés-pour-compte des autres branches »*, connut la guerre entre littérateurs et gazetiers, ne fit pas toujours la distinction entre propagandistes et informateurs et fut longtemps relégué dans une marginalité qui rimait souvent avec pauvreté. C'est la guerre de 1914-1918 qui, *comme dans de nombreux* autres secteurs, marquera le tournant décisif dans l'organisation de la profession. *« Ses membres ne sont plus des enfants trouvés à la généalogie douteuse, qui campent en marge des carrières intellectuelles sans y être véritablement intégrés »*, remarque l'auteur, même si *« la situation des journalistes demeure ambiguë. Elle le restera probablement toujours, car la frontière est indistincte entre la condition libérale et l'inévitable salariat. »*

Fidèle à son projet, l'ouvrage traite des caractéristiques (peut-être) méconnues de la profession : pendant très longtemps, *« les femmes s'imposent avec peine »* ; en province, le « localier » est irremplaçable ; les journalistes d'agences (ils sont sept cents à l'Agence France-presse), qui contribuent puissamment à l'information quotidienne, travailleront pour la plupart toute une vie dans l'anonymat. *« Traducteur et non pas auteur ; témoin toujours présent sur la scène mais jamais véritablement acteur ; explicateur plutôt que donneur de leçons, cet accoucheur du réel présente aux sociétés le miroir sans laquelle elles ne seraient qu'un monstre glacé (...). Il ne crée rien par lui-même mais, hors de sa présence, toute conscience s'abolit dans le mensonge totalitaire, toute vie cesse de circuler. Le journaliste, qui ne rougit pas de prétendre à un tel rôle, ne peut l'exercer que par l'honnêteté, la compétence, l'oubli de soi et la fierté silencieuse de n'être que ce qu'il est, mais de l'être pleinement. »* Telle est la conclusion de Bernard Voyenne. Quel journaliste ne serait tenté de la prendre pour épitaphe ?

CLAUDE DURIEUX.

★ Editeurs : CFPJ, 33, rue du Louvre, 75002 Paris, ou Retz, 2, rue du Roule, 75001 Paris. (Prix : 96 F.)

Ne pas interdire la reprise

Les avantages d'un contrôle très strict de la masse monétaire sont problématiques

par TOVY GRJÉBINE (*)

MÊME un gouvernement socialiste peut donner la préférence à la lutte contre l'inflation plutôt que contre le chômage s'il juge cette action plus importante pour sa réélection. Cependant en se laissant guider par une image outrancièrement simplifiée de l'économie, il risque d'aggraver le chômage sans pour cela diminuer l'inflation.

La récente décision du gouvernement de diminuer la croissance de la masse monétaire peut-elle réellement diminuer l'inflation ? S'il est vrai que de trop grandes quantités de monnaie provoquent une hausse des prix, il est non moins vrai que celle-ci a été surtout provoquée ces dernières années par les anticipations des agents économiques. Les prix montaient parce que les entreprises prévoyant les hausses se prémunissaient contre elles. En bloquant les prix, le gouvernement a modifié les anticipations des entreprises et a obtenu une baisse du taux d'inflation.

Il y a toutes les raisons de penser que ces anticipations ne vont pas se modifier : le dollar à la baisse rend moins cher l'achat des matières premières, donc les facteurs internationaux sont plutôt à la baisse. Si le gouvernement maintient fermement le blocage des prix et salaires, les entreprises ne devraient donc pas escompter une hausse des prix et augmenter en prévision les prix de leurs productions.

Pour la plupart des produits, les possibilités de production restent supérieures à la demande ; les entreprises savent donc que toute hausse des prix peut se retourner contre elles et diminuer leur clientèle. Dans ces conditions, *la* lecture des statistiques publiées par la Banque de France peut-elle *déterminer* une accélération de l'inflation ? On peut en douter même si on est un adepte des théories monétaristes.

Examinons maintenant les inconvénients d'un freinage de la croissance de la masse monétaire.

Aujourd'hui, la thésaurisation à domicile n'existe plus. La monnaie déposée dans les banques est remise en circulation instantanément par celles-ci puisqu'elles ne procèdent à une création de monnaie nouvelle que quand elles sont contraintes de le faire. Pour créer un circuit économique, pour résorber un chômeur, on ne peut donc pas compter sur une quantité de *monnaie thésaurisée que* l'on remettrait en circulation.

Il faut créer une quantité supplémentaire de monnaie. Si la Banque de France refuse cette augmentation en agissant sur les banques par les différentes techniques qui sont à sa disposition, ou bien le circuit nouveau n'apparaîtra pas, ou bien il apparaîtra en utilisant *la* monnaie *qui servait* à un autre circuit. Dans les deux cas, il n'y aura pas de résorption du chômage, pas de croissance réelle du PNB.

Peut-on créer des circuits économiques nouveaux en utilisant la monnaie préexistante, mais en accélérant sa vitesse de circulation ? La vitesse de circulation de la monnaie s'accélère en permanence à cause de l'amélioration des techniques bancaires, mais on ne peut agir brutalement sur ces facteurs.

Si on met en balance les avantages et les inconvénients d'un contrôle très strict de la masse monétaire, les avantages semblent problématiques alors que l'action interdisant la reprise apparaît certaine. Après deux années de politique basée sur un contrôle très strict de la masse monétaire, années qui se sont soldées par une croissance considérable du chômage, le président Reagan a changé de politique. La reprise de 1983 lui a permis d'être réélu. L'opinion publique juge un mandat sur ses derniers mois. Dans l'intérêt du pays, le gouvernement devrait s'inspirer de l'exemple américain.

(*) Economiste.

COURRIER DES LECTEURS

Colis pour la Corse

Je suis corse. Vous devez vous en douter. Jusqu'à ce jour, j'étais anti-FLNC.

Aujourd'hui, j'ai voulu expédier en Corse un colis. Il pesait 5,080 *kilogrammes*. En raison de ces 80 grammes, les PTT ont refusé l'envoi.

Je l'ai expédié par la SNCF.

Il m'avait d'abord été répondu que la Corse n'était pas la France !

J'ai ensuite payé 252 F de frais d'expédition.

Si mon colis avait pu être expédié par les PTT, j'aurais payé : 35,30 F + 5,70 F de frais de recommandation (taxe maximale de recommandation : 10,20 F) !

Lorsque l'on réalise les frais de SNCF pour les marchandises de toutes sortes dont la Corse a besoin, on commence à comprendre la réaction des insulaires qui en ont assez d'être traités en citoyens de seconde zone.

Je désapprouve que le FLNC fasse sauter les villas des Continentaux. Mais j'applaudirais des deux mains s'il s'en prenait aux installations de la SNCF et aux biens des responsables de cette institution et des politiciens dont ils dépendent.

Monsieur le président de la République s'intéresse au Tour de France. Qu'il s'intéresse aussi au sort de nos régions les plus défavorisées !

Il est vrai que lorsque l'assassinat de cinquante soldats, le rapt de journalistes et de diplomates vous laisse impavide...

HENRI ANTONI *(Paris)*.

Pagaille en Chine

Je suis accompagnateur, et c'est avec beaucoup d'étonnement que je lis votre article « La grande pagaille de Chine » *(le Monde* du 23 juillet 1985). Je conduisais un groupe de touristes dans ce pays encore le mois dernier et je peux vous assurer qu'il y a dans ce papier pour le moins beaucoup d'exagération.

Je ne juge pas le prix que peut coûter *« le moindre bureau-chambre »* loué à une société internationale. Mais il faut tout de même *supposer*, si ces bureaux-chambres sont loués, que les sociétés en cause s'y retrouvent.

Pour ce qui est des groupes de touristes, par contre, il est tout à fait inexact de parler des *« quatre villes calamiteuses »*. Je n'ai pas eu, pour ma part, de réclamation grave à formuler en ce qui les concerne. Ou alors il faudrait considérer comme « calamiteux » le fait qu'à Gullin, par exemple, *l'hôtel étant en cours* d'agrandissement, on ne peut pas toujours se servir de l'ascenseur.

Je dois dire que, à l'inverse de ce qui est écrit, j'ai rencontré chez les Chinois *un immense désir de nous* satisfaire, avec une amabilité et une gentillesse qu'on aimerait trouver dans beaucoup d'autres pays dits touristiques. Ainsi le voyage que j'ai conduit prévoyait, entre autres, trois jours de croisière sur le fleuve Yang Tsé. Cette croisière, qui représentait pour les participants le sommet du voyage, n'a pas pu avoir lieu : la navigation sur le fleuve était (et est peut-être encore) bloquée à la suite d'un grave accident. Je peux témoigner que nos partenaires chinois ont alors fait le maximum pour établir, avec moi, un programme de remplacement, qui n'a pas été facile à mettre sur pied mais qui a donné satisfaction à la majorité des participants.

Tout cela se fait sans « presser le citron », comme cela se fait ailleurs bien souvent. Connaissez-vous beaucoup de pays où les pourboires sont automatiquement refusés ?

Cela ne veut pas dire que tout est parfait et qu'il n'y ait rien à revoir. Mais je ne pense pas qu'il faille dénigrer systématiquement une organisation qui ne le mérite pas.

R. ZEEGERS *(Fayence)*.

Votre arrière-grand-père était-il français ?

Merci à Jacques Laurent *(le Monde* du 11 juillet 1985) d'avoir attiré l'attention, avec tout son talent, sur cette étonnante plongée dans l'irrationnel bureaucratique, que j'ai vécue, moi aussi, pour obte*nir un certificat de nationalité fran*çaise.

De famille parfaitement française, portant un nom bien français, née en France, en possession de ma carte d'identité, de mon passeport, de ma carte d'électrice, j'ai découvert un jour, avec stupéfaction, que ma nationalité n'était pas évidente du tout, parce que mon père était né à l'étranger. Son acte de naissance avait été établi par le consul de France du lieu, *« aucune valeur »*. Il avait fait la guerre comme officier français — *c'est à la portée de tous les étrangers »*. La seule preuve recevable, c'était que je possède deux ascendants successifs nés en France. Pour le grand-père, pas trop de problèmes, mais, pour l'arrière-grand-père, personne dans ma famille n'en savait plus rien. Miracle, cependant, je finis par découvrir qu'il était né dans le même petit village que mon grand-père, en 1814.

Je retourne alors, fière de moi et confiante, chez le juge qui me rétorque : *« Mais vous êtes mariée, je n'avais pas fait attention ; votre mari est-il français ? »* Bien sûr que mon mari est français ; il a son livret militaire, il est même fonctionnaire, mais (et je me sens alors atrocement coupable)..., il est né à l'étranger ! *« Alors, madame, voyez donc son père, son grand-père, etc. »* Et me voilà repartie, dans la recherche généalogique du côté du mari... Il m'aura fallu trois mois de démarches, de sueurs froides et de fureur, pour obtenir mon fameux certificat. Pendant ce temps, mes deux frères, qui avaient besoin aussi d'être certifiés français, *obtenaient* sur-le-champ leur certificat respectif pour la seule et unique raison qu'ils n'habitaient pas les Yvelines comme moi...

NICOLE PAGÈS *(La Celle-Saint-Cloud)*.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

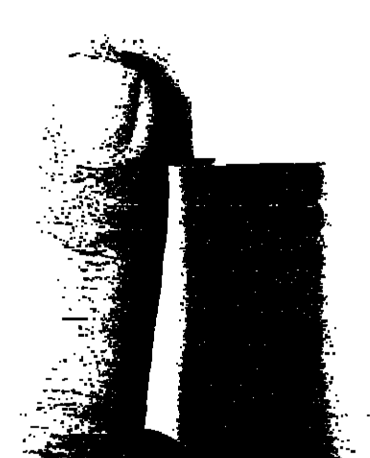
Par voie aérienne : tarif sur demande.

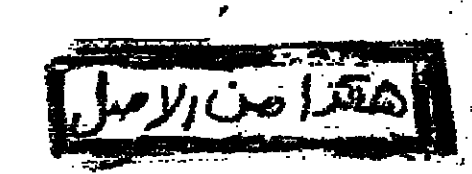
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.





étranger

LE Xe ANNIVERSAIRE DE L'ACTE FINAL D'HELSINKI

La rencontre Shultz-Chevardnadze pourrait être davantage qu'une simple prise de contact

De notre envoyé spécial

Helsinki. – Les trente-cinq ministres des affaires étrangères de tous les pays d'Europe (à l'exception de l'Albanie), des Etats-Unis et du Canada, célèbrent à Helsinki, à partir de ce *mardi 30 juillet, et jusqu'au* 1er août, le dixième anniversaire de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La réunion a été ouverte officiellement dans la matinée par le président de la République finlandaise, M. Mauno Koivisto. Elle devait reprendre dans l'après-midi avec, notamment, les interventions des *représentants* soviétique, américain et français.

Les très brèves déclarations faites par les différents ministres à leur *arrivée dans la capitale finlandaise* paraissent indiquer que les conversations vont se dérouler sans trop d'orages, *mais qu'il ne faut* pas s'attendre pour autant à des résultats spectaculaires. Les organisateurs estiment qu'être parvenu à *réunir tous les pays signataires pour* cette cérémonie, dans l'atmosphère politique internationale actuelle, est sinon *un tour de force, du moins un* succès non négligeable. Ils regrettent l'absence du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, *alors que son prédécesseur,* M. Waldheim, avait assisté à toutes les étapes importantes du processus de la CSCE.

Les Finlandais ne cachent pas qu'ils souhaiteraient que les participants se mettent d'accord sur un communiqué commun à l'issue de cette réunion du dixième anniversaire, *mais ils reconnaissent que* la tâche sera difficile. Jusqu'à présent, seuls l'Union soviétique et les pays de l'Est ont fait savoir qu'ils étaient favorables à la signature d'un tel document final. Les délégations sont avant tout rassemblées pour fêter un *anniversaire*, réaffirmer des grands principes et rencontrer d'autres délégations, afin de régler éventuellement quelques litiges. A la tribune du Palais Finlandia, où se tient la conférence, chaque chef de délégation dispose de vingt minutes au *maximum* pour faire le point *sur les* « accords » d'Helsinki. Les rencontres bilatérales, ou des membres de diverses organisations multinationales, *en marge de la conférence*, seront nombreuses. Les pays de l'alliance atlantique se réuniront par exemple jeudi, et les Dix de la Communauté *européenne* feront de même pour discuter de la situation en Afrique du Sud et des sanctions à prendre contre Pretoria.

Décontracté, *de très bonne* humeur et content de venir pour la première fois « *admirer la Finlande* », le nouveau chef de la diplomatie soviétique, M. Chevardnadze, vedette incontestée de cette réunion qui est sa première apparition offi*cielle* à l'Ouest, a *indiqué dans* une brève allocution à l'aéroport qu'il voulait utiliser « *tout le potentiel de l'Acte final d'Helsinki* » pour parvenir à une amélioration radicale du climat politique international. Le successeur de M. Gromyko ne s'est pas contenté de faire distribuer une « *déclaration* » à la presse, il a aussi accepté en souriant de répondre inopinément aux questions de quelques journalistes à sa descente d'avion. Ce style inhabituel a un peu surpris. Il n'a cependant pas voulu donner de détails sur sa rencontre attendue le 31 juillet *avec son homologue américain* M. George Shultz. A son arrivée, celui-ci a insisté sur la question *des droits de l'homme, et assuré que* les États-Unis, de même que les démocraties occidentales, ne *feraient pas de concessions* sur ce point.

En principe, la réunion d'Helsinki devait être l'occasion d'une simple *prise de contact entre le secrétaire* d'État américain et le nouveau dirigeant de la diplomatie soviétique. *Mais il n'est pas exclu que* cette rencontre prenne la forme d'une véritable séance de négociations entre les représentants des deux superpuissances, *éventuellement sur* la question des essais nucléaires. Les principaux protagonistes des pourparlers de *Genève sur la limitation* des armements, ainsi que plusieurs experts de Washington et du Kremlin, font en effet partie des deux délégations présentes dans la capitale finlandaise. Pour sa part, le ministre français des relations extérieures, *M. Roland Dumas, qui* a rencontré ce mardi *ses* collègues finlandais et turc, s'entretiendra pendant environ une heure mercredi matin avec M. Chevardnadze.

ALAIN DEBOVE.

M. Gorbatchev a annoncé une suspension des essais nucléaires jusqu'au 1er janvier prochain

Le secrétaire d'Etat américain : « Un moratoire ne serait pas dans notre intérêt »

Les deux *propositions* relatives aux essais nucléaires que les deux superpuissances ont échangées ces *dernières quarante-huit* heures ont été révélées, lundi 29 juillet, et d'abord de source américaine, sans qu'il soit possible néanmoins d'établir un lien entre elles.

La première en date, annonçant un arrêt unilatéral des essais nucléaires soviétiques, était contenue dans un message personnel de M. Gorbatchev remis dimanche 28 juillet au président Reagan. Selon la version qu'en a donnée lundi soir l'agence Tass, le secrétaire général du PC soviétique y déclare notamment :

« *Désireuse de contribuer à la cessation de la dangereuse compétition dans l'accroissement des arsenaux nucléaires et de donner un bon exemple, l'Union soviétique a unilatéralement décidé de cesser toutes les explosions nucléaires à partir du 6 août prochain (...). Nous appelons le gouvernement des Etats-Unis à cesser également ses explosions nucléaires à partir de cette date, qui est célébrée dans le monde entier comme la journée de la tragédie d'Hiroshima (...). Notre moratoire sera maintenu jusqu'au 1er janvier 1986, mais il restera en vigueur plus longtemps si les Etats-Unis s'abstiennent de leur côté de procéder à des explosions nucléaires.* »

La Maison Blanche avait fait connaître dès lundi après-midi cette initiative soviétique, *tout en la rejetant*. Un haut fonctionnaire américain déclarait à Washington que « *l'historique des offres de moratoire prouvent qu'elles ont été faites dans un but de propagande* ». Il rappelait le moratoire annoncé en avril par M. Gorbatchev, mais non observé, selon Washington, sur le déploiement des missiles soviétiques SS-20, et indiquait enfin qu'un « *accroissement significatif* » des essais soviétiques avait été relevé ces dernières semaines. M. Shultz, secrétaire d'Etat, reprenait les mêmes arguments dans une déclaration faite à son arrivée à Helsinki lundi soir. « *Nous estimons*, a-t-il dit, *qu'un moratoire, actuellement, sans les moyens adéquats de vérification, ne serait pas dans notre intérêt.* »

Interrogé également à Helsinki, un porte-parole soviétique, M. Lomeiko, a dit voir dans ce refus américain l'illustration d'une « *absence de volonté politique* » de la part de Washington. Il a affirmé qu'un tel moratoire est « *parfaitement vérifiable par les moyens techniques nationaux* », c'est-à-dire sans accord spécial entre puissances.

Le même jour M. Reagan avait fait remettre à Moscou un message personnel adressé à M. Gorbatchev traitant des relations soviéto-américaines en général et invitant notamment l'URSS à envoyer des observateurs aux prochaines expériences américaines dans le Nevada. Commentant cette proposition, M. Speakes, *porte-parole de la Maison Blanche*, n'a pas précisé la date de ces prochaines expériences, mais *il a indiqué que les experts soviétiques pourront* « *apporter tout instrument que l'URSS jugera nécessaire pour mesurer la puissance de cet essai* ». L'agence TASS n'a pas tardé à répondre à cette proposition américaine en déclarant, dans une dépêche datée de Washington, que celle-ci « *ne contient rien de nouveau et poursuit l'unique but de détourner l'attention du public de la réticence du gouvernement américain à parvenir à un accord sur la limitation de la course aux armements* ». – *(AFP, AP.)*

Andrei Sakharov au soleil de Gorki

Andrei Sakharov va bien. C'est du moins ce que cherchent à démontrer les autorités soviétiques, qui ont fait parvenir au quotidien ouest-allemand *Bild Zeitung* un nouveau film vidéo où *l'on peut voir l'académicien quitter* l'hôpital de Gorki, faire ses adieux à son médecin, embrasser son épouse Elena Bonner – pré*sentée, d'autre part, faisant* son marché et en promenade sur les bords de la Volga – et se rendre finalement en sa compagnie dans *un cinéma de la ville. Les images* sont datées du 11 juillet.

On a pu les voir à Paris lundi soir, 29 juillet, sur Antenne 2, et si Andrei Sakharov, qui est âgé de soixante-quatre ans, apparaît *voûté et fatigué, du moins est-il* vivant, souriant à l'occasion et capable de se déplacer par ses propres moyens. Le mois dernier *déjà – toujours par l'intermé*diaire du *Bild Zeitung*, – un film était parvenu en Occident montrant le Prix Nobel de la paix *dans son lit d'hôpital. L'atmo*sphère est, cette fois, toute différente : dans les rues ensoleillées de Gorki, l'académicien et sa femme font presque figure de touristes en vacances...

Ce n'est évidemment pas tout *à fait la réalité*. Andrei Sakharov reste assigné à résidence loin de son domicile normal, et tout *contact avec le monde extérieur* lui demeure interdit. Si, à la veille du dixième anniversaire de la conférence d'Helsinki, les Soviétiques ont *voulu accomplir un* geste « de bonne volonté », celui-ci est pour le moins ambigu. Tout *ce qui est démontré*, c'est que Sakharov n'a pas succombé aux traitements qui lui ont été infligés. Pour le reste, le KGB – *même s'il se lance aujourd'hui* dans le commerce des bandes vidéo – le maintient sous bonne garde.

C'est peu pour tous ceux qui réclament la liberté pour l'un des savants les plus éminents de son temps, *sur lequel* ne pèse aucune inculpation spécifique. Ce n'est certes pas assez, en tout, cas pour que M. Gorbatchev, lors de *ses prochaines visites en Occi*dent, puisse espérer que l'on cessera de l'y entretenir de l'« affaire Sakharov ».

A.J.

A défaut de paix...

(Suite de la première page.)

Si l'on ajoute que sur les quatre-vingts citoyens soviétiques qui ont créé chez eux un *comité* pour l'application des accords d'Helsinki, les trois quarts ont été arrêtés, il paraît assez tentant de suivre le conseil des *représentants* de la dissidence de l'Est et de certains leaders de l'opposition française qui *préconisent* la dénonciation pure et simple de l'Acte final. Reste que la boutade célèbre de Churchill sur la démocratie pourrait aussi s'appliquer à *la diplomatie : elle est la* pire des méthodes certes, mais à condition d'ajouter « à part les autres ». A y regarder d'un peu près, le bilan de la CSCE *comporte* assez d'éléments positifs pour que l'on s'abstienne de jeter le manche après la cognée.

Passons sur les mesures destinées à « *créer la confiance* » et qui consistent essentiellement en un échange d'informations sur les mouvements de troupes des deux *camps*, de même *que* sur celles qui visent à améliorer un peu le sort des familles séparées, voire les conditions de travail des journa*listes étrangers* à l'Est. Ces résultats ont beau être appréciables, ils ne justifient certes pas le déplacement de tant d'excellences.. Plus *significatifs* paraissent ceaux qui ont été obtenus dan deux domaines bien précis :

1) *L'Europe, au sens géographique du terme.* – La « détente » n'est pas devenue, comme le promettait l'Acte final en termes particulièrement galants, « *un processus tout à la fois continu, de plus en plus viable et global de portée universelle* ». La course aux armements s'est poursuivie sans relâche, le déploiement des SS-20 a entraîné celui des Pershing-II, et il n'est plus question maintenant que de préparer la « guerre des étoiles ». Moyennant *quoi* les frontières de l'Europe font aujourd'hui l'objet d'un accord unanime et plus personne ne remet en question la liberté de Berlin-Ouest pour laquelle on avait été par deux fois, en 1948 et en 1958-1961, singulièrement près d'en *découdre*.

De ce point de vue, la CSCE a bien joué le rôle, que lui assigne John Maresca, de « *substitut d'un traité de paix pour la deuxième guerre mondiale* » (1).

Mieux, elle a mis en place, sous la *forme de conférences périodiques*, un forum permanent de discussions qui a survécu jusqu'à présent aux tensions les plus violentes entre les deux camps. « *Seule charte pour l'Europe* », pour reprendre l'expression de Roland Dumas, la CSCE est aussi la seule instance avec la commission économique pour l'Europe de l'ONU où les trois Europes, celles de l'Est, de l'Ouest et de l'entre-deux, ont l'occasion de se rencontrer, en présence il est vrai des délégués de l'oncle Sam et de son neveu canadien.

Sans doute les tenants de deux philosophies du monde aussi inconciliables que celles qui prévalent de part et d'autre du rideau de fer n'éprouvent-ils pas à se fréquenter ainsi, à entendre mille fois seriner *le même discours, les mêmes* griefs, une jouissance particulière, mais on attend encore celui qui saura imaginer, à défaut d'une guerre dont personne ne veut, une solution de rechange à la coexistence. D'autant plus que le camarade Gorbatchev, malgré tout ce qu'on peut dire des *blocages du* système soviétique, paraît tout de même sensiblement plus subtil, réaliste et ouvert au dialogue que le Brejnev des *derniers temps ou* l'inexistant Tchernenko. A l'égard de l'idée européenne en tout cas, l'approche est déjà sensiblement différente.

2) *Les droits de l'homme.* Tel n'est pas le moindre paradoxe de la CSCE que de constater que c'est sa « troisième corbeille », vouée aux échanges de personnes et d'idées et *considérée à ce titre comme* la moins prometteuse, qui a eu finalement le plus d'effets pratiques. Non seulement en raison de l'écho *qu'elle a rencontré* auprès du public dans les pays de l'Est et en URSS même, mais parce que c'était la première fois qu'une négociation *internationale* abordait la question avec tant d'insistance.

Lorsque, *trois ans plus tôt*, Nixon et Brejnev avaient signé un « *accord sur les principes de base des relations entre les Etats-Unis et l'URSS* », ils s'étaient bien gardés d'y faire figurer la moindre référence aux droits de l'homme. Bien que Henry Kissinger, pour des *raisons* de politique *intérieure* américaine, ait beaucoup poussé à la roue, dans la dernière phase, c'est essentiellement aux partici*pants ouest-européens* que sont dus les articles de l'Acte final qui en traitent.

Ce serait se boucher les yeux, à l'heure où, du Proche-Orient à l'Afrique du Sud, de l'Afrique noire à l'Amérique centrale, de la Pologne au Vietnam et aux Philippines, les droits de l'homme subis*sent tant d'atteintes*, et de si répétées, que de prétendre que leur cause a fait, depuis Helsinki, d'irrésistibles progrès. Reste que, au *moment de la signature* de l'Acte final, Franco régnait encore sur l'Espagne, et que le Portugal, en pleine révolution des œillets, était *fort menacé de voir* un totalitarisme succéder à un autre. Les voilà tous deux, et la Grèce avec eux, *solidement ancrés* aujourd'hui à l'Europe de la liberté. Il n'est pas jusqu'à la Turquie, dont les prisons sont trop pleines, qu'Am*nesty international ne crédite*, quitte à lui demander de faire davantage, d'une certaine efficacité dans la lutte contre la torture.

Les pays de l'Est sont loin d'être un paradis, mais on n'y *vit tout* de même plus tout à fait comme au temps de Staline. La Hongrie de Kadar mène sa petite existence à elle. Les habitants de la RDA baignent, grâce à la TV de l'Ouest maintenant librement reçue chez eux, dans l'*univers culturel* de leurs frères séparés. Il est clair comme le jour que si le sort de la Pologne ne correspond pas précisé*ment à ce que sa population* souhaiterait, il n'est pas non plus indentique à ce que voudrait le gouvernement qu'on lui a imposé. *Comment enfin* ne pas saluer au passage, dans ce prolongement de l'Europe qui s'appelle Amérique du Sud, un réveil de la démocratie si général, à présent, que seule y échappent encore le Chili et le Paraguay ?

Helsinki, il est vrai, a répondu à *une demande mille fois répétée* depuis 1954 de l'Union soviétique. Mais l'Occident n'y a rien perdu ni lâché. Et il peut même penser qu'il a un peu *contribué, par sa participation*, à faire avancer l'idée que Churchill avait invoquée auprès de de Gaulle pour justifier son accord avec Staline sur l'Europe de l'Est. « *Quand l'heure viendra de digérer, ce sera pour les Russes assoupis le moment des difficultés. Saint Nicolas pourra peut-être alors ressusciter les pauvres enfants que l'ogre aura mis au saloir...* (2). »

ANDRÉ FONTAINE.

(1) *John J. Maresca – To Helsinki – The conference on security and cooperation in Europe – 1973-1975 – Duke university press, 1985.* Actuellement chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, John Maresca a joué un rôle essentiel dans les négociations d'Helsinki. Son livre, écrit avec une extrême clarté et beaucoup de liberté de ton, apporte nombre d'informations inédites sur la *CSCE. On ne saurait* trop en conseiller la lecture à ceux qui veulent bien saisir ce dossier copieux et dans l'ensemble mal connu.

(2) *Charles de Gaulle – Mémoires de guerre. T. III. p. 53.*

P.S. – Une confusion m'a fait traduire par « alouette » le nom du palais de la Zarzuela où habite le roi Juan Carlos (*le Monde* daté 7-8 juillet). Dérivé de zarza (ronce), le *mot désigne plutôt* un genre d'opérette : il y a à Madrid un théâtre de la Zarzuela. Merci aux lecteurs, dont Mme M. Ferreras, de Paris, qui ont signalé cette erreur.

M. DEBRÉ : non à IDS, oui à Eurêka

M. Michel Debré, ancien premier *ministre du général de Gaulle* et ancien ministre de la défense de Georges Pompidou, estime que l'initiative de défense stratégique (IDS) est « *une affaire américaine* » qui « *ne modifie pas les données de notre défense* ». Il ajoute, dans sa « lettre » mensuelle du mois de juillet, que le président de la République « *a eu raison* » de refuser de donner son aval au projet américain de défense spatiale antimissiles et que « *malgré les incertitudes* » du projet de recherches européen Eurêka, « *l'orientation qu'il a choisie va dans la bonne voie* ».

Selon M. Debré, le système proposé par les Américains « *ne donne aucune garantie militaire aux Européens (...).* » « *A certains égards, on peut même*, dit-il, *considérer cette initiative de défense stratégique comme une manifestation moderne et une version nouvelle de l'isolationnisme* ».

S'agissant d'une participation éventuelle de l'industrie européenne et française aux retombées technologiques et industrielles du projet américain, l'ancien ministre affirme « *qu'en toute hypothèse il faut éviter d'être considérés comme des sous-traitants écartés des recherches et hors d'état de connaître l'essentiel des techniques nouvelles* ». « *Ensuite*, écrit-il, *il doit être entendu que notre participation éventuelle n'est accompagnée d'aucune condition politique ni militaire et que l'indépendance de nos conceptions stratégiques est rigoureusement maintenue.* »

A TRAVERS LE MONDE

Chili

- *Nomination des nouveaux ministres de l'économie et de l'éducation.* – Le président Augusto Pinochet a nommé le lundi 29 juillet les nouveaux ministres de l'économie et de l'éducation, en remplacement des deux *démissionnaires de samedi* (*le Monde* du 30 juillet). M. Juan Carlos Delano, âgé de quarante-quatre ans, président de la chambre de commerce du Chili, a reçu le portefeuille de l'économie. Le nouveau ministre de l'éducation est M. Sergio Gaete, âgé de quarante-six ans, doyen de la faculté de droit de l'université catholique de Santiago. – *(AFP.)*

Sénégal

- QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE VICTIMES DU CHOLÉRA. – L'épidémie de choléra *qui sévit au Sénégal* depuis octobre dernier a fait quatre cent soixante-seize victimes sur trois mille cent huit cas décelés, a rapporté, le 27 juillet, le quotidien dakarois *le Soleil*. Sept des neuf régions du pays ont été touchées par l'épidémie. Trois autres pays du Sahel ont été atteints par des épidémies de choléra l'année dernière : le Burkina (cent dix-sept morts entre juin et septembre), le Niger (trois cent quatre cas mortels entre mai et novembre) et le Mali. – *(Reuter.)*

EUROPE

Espagne

VINGT-CINQ ASSASSINATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

La gauche face au terrorisme basque

Madrid (*AFP, AP, Reuter, UPI*). — L'Espagne a connu le lundi 29 juillet une nouvelle vague de violence politique. Après l'assassinat, dans la matinée à Madrid, du vice-amiral Fausto Escrigas (*le Monde* du 30 juillet), c'est un commissaire-adjoint, M. Agustin Fernandez, qui a été tué dans la soirée, à Vitoria. Un jeune homme l'a abordé alors qu'il marchait dans une rue du centre et l'a abattu d'une balle dans le cou, avant de s'enfuir.

Le bilan de la journée aurait pu être encore plus lourd. La police a en effet découvert dans un quartier résidentiel de la capitale, quelques heures après l'assassinat du vice-amiral Escrigas, la voiture dans lquelle s'étaient enfui les meurtriers. Le véhicule contenait plusieurs kilos d'explosifs qui ont pu être désamorcés à temps par les artificiers. Ces attentats n'ont pas encore été revendiqués, mais chacun est persuadé à Madrid qu'ils sont l'œuvre de l'ETA militaire.

Vingt-cinq assassinats depuis le début de 1985 : malgré les bulletins de victoire régulièrement publiés par le ministère de l'intérieur à Madrid, l'offensive des séparatistes basques ne faiblit pas. Depuis le début du mois de mai, elle s'est même intensifiée, non seulement par le nombre des victimes, mais également par leur importance : après l'assassinat le 12 juin dernier, date de la signature du traité d'adhésion de l'Espagne à la CEE, du colonel Vicente Romero, c'est un nouvel officier de haut rang qui est tombé le 29 juillet. Le vice-amiral Escrigas était l'un des hommes de confiance du ministre de la défense M. Narcis Serra, puisqu'il était chargé de coordonner, au sein du ministère, la politique internationale dans ses aspects liés à la sécurité. A ce titre, il était notamment chargé du dossier de l'Alliance atlantique.

« La gauche espagnole s'est trompée à l'époque du franquisme en pensant que l'ETA luttait elle aussi pour la démocratie. » C'est ce qu'affirmait récemment le ministre de l'intérieur, M. José Barrionuevo, lors d'un débat parlementaire consacré au problème basque. Deux ans et demi après l'arrivée des socialistes au gouvernement, les ponts semblent en effet définitivement coupés entre ces derniers et les indépendantistes, et l'écheveau basque apparaît tout aussi difficile à démêler qu'à l'époque où la droite était au pouvoir à Madrid.

Pour les socialistes, l'heure n'est plus désormais aux offres de dialogue, qui se sont toutes heurtées à des fins de non-recevoir. Elle est maintenant à la lutte sans merci. Sur le plan de la répression, toutefois, malgré quelques succès partiels, le ministère de l'intérieur piétine.

Traqué depuis deux ans, le « commando Madrid » de l'ETA, qui est vraisemblablement l'auteur de l'assassinat du vice-amiral Escrigas, échappe à toutes les poursuites. Au Pays basque même, l'ETA, après les coups très durs qui lui ont été portés au nord des Pyrénées, a apparemment regarni ses rangs avec des militaires nouveaux, non encore fichés par la police.

Sur le plan politique, en revanche, les socialistes ont enregistré des progrès. Malgré quelques tensions, le pacte conclu au début de l'année avec les nationalistes basques modérés du PNV, la formation majoritaire dans la région, tient toujours bon. Il peut contribuer de manière décisive à l'isolement des nationalistes radicaux. Tout en continuant à affirmer, non sans raison, que *« la violence au Pays basque constitue un problème politique et pas seulement policier »*, les dirigeants du PNV n'en ont pas moins durci, ces derniers temps, leurs critiques à l'égard de l'ETA.

Ils reflètent ainsi l'exaspération croissante de la population basque qui, six ans après avoir approuvé par référendum le statut d'autonomie octroyé à sa région, est obligée de constater que le sang continue d'y couler comme avant.

Th. M.

Grande-Bretagne

LE GOUVERNEMENT TENTE D'EMPÊCHER LA DIFFUSION D'UNE ÉMISSION DE LA BBC SUR L'IRLANDE DU NORD

Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement britannique est intervenu le lundi 29 juillet auprès de la BBC pour inciter la chaîne de télévision à ne pas diffuser un documentaire sur l'Irlande du Nord programmé pour le mercredi 7 août.

Ce film contient une interview de M. Martin McGuiness, l'un des dirigeants du Sinn Fein (représentation politique de l'IRA) et élu de ce parti dans la ville de Londonderry. M. McGuiness, qui a eu à répondre d'appartenance à l'IRA il y a quelques années devant la justice irlandaise, est toujours soupçonné par la police britannique d'être l'un des dirigeants de l'organisation militaire clandestine. L'un des porte-parole du ministère de l'intérieur a déclaré, lundi, que le gouvernement ne souhaitait pas recourir au pouvoir de censure mais avait fait remarquer à la BBC que ce document *« aide les organisations terroristes en donnant l'occasion à un membre important de l'IRA de défendre publiquement les pratiques terroristes »*.

Le documentaire, qui vise à montrer la vie quotidienne de deux élus extrémistes d'Irlande du Nord, contient également l'interview d'un représentant du Parti unioniste démocratique (la formation du pasteur Ian Paisley), M. Gregory Campbell.

Le conseil d'administration de la BBC devait se réunir ce mardi pour prendre une décision qui, en toute hypothèse, s'annonçait délicate. *L'intervention du gouvernement* a été très tardive, alors que le film a été tourné au début du printemps. Certains éditorialistes londoniens s'étonnent, d'autre part, que l'on cherche à interdire d'antenne un homme que l'on autorise par ailleurs à se présenter aux élections.

Pologne

SELON UN SONDAGE OFFICIEL

« Pessimisme économique » mais « optimisme politique » de la population

Selon un sondage réalisé par un organisme officiel, la population polonaise, à 64 %, ne croit pas que la politique économique menée par les dirigeants actuels soit susceptible de résoudre les très graves difficultés de la Pologne.

Publié par l'hebdomadaire *Polityka*, organe du comité central, ce sondage est l'œuvre du Centre d'études sur l'opinion publique, qui est dirigé par un colonel, et réalise depuis environ deux ans à l'intention des autorités des études d'opinion dont certains résultats sont parfois publiés par la presse officielle, sous une forme évidemment impossible à contrôler.

Selon le colonel Kwiatkowski, qui commente lui-même le sondage dans *Polityka*, l'étude relève une progression *« préoccupante du pessimisme des Polonais sur le plan économique »*, ce qui n'empêche pas le directeur de l'Institut de sondage de faire en même temps état d'*« un optimisme croissant, visible sur le plan politique »*.

Les hausses de prix figurent en tête des motifs de mécontentement des personnes interrogées (73 %). Vient ensuite le mauvais approvisionnement du marché — en particulier en produits industriels — puis le montant des salaires. Les autres sujets d'insatisfaction, en particulier politiques, donnent des chiffres se situant entre 11 % et 28 % (à supposer, que les « sondés » aient tous livré sans réticence le fonds de leur pensée aux enquêteurs), tandis que 56 % des Polonais estimeraient que *« l'organisation du travail est mauvaise ou très mauvaise dans les entreprises »*.

D'autre part, les présidents des conseils étudiants d'autogestion de neuf universités polonaises ont annoncé lundi 29 juillet au cours d'une conférence de presse commune à Varsovie pour annoncer qu'ils boycotteraient les élections législatives d'octobre prochain. Ces conseils étudiants ont été dissous par les récents amendements à la loi sur l'enseignement supérieur, qui permettent désormais aux autorités de contrôler étroitement les universités (*le Monde* du 27 juillet). Les neuf présidents ont affirmé que la Diète (Parlement) avait *« une fois de plus ignoré la voix de la population »* en adoptant les nouvelles dispositions *« malgré l'opposition de 90 % des étudiants, de la quasi-totalité des élus universitaires et du conseil général de l'enseignement supérieur »*.

Les responsables étudiants ont aussi estimé que la « liquidation de l'autogestion » (c'est-à-dire d'une représentation étudiante élue) risquait d'avoir pour conséquence *« la multiplication d'activités illégales parmi les étudiants désormais privés de forum officiel »*. Un mot d'ordre de boycottage des prochaines élections a déjà été lancé par la direction clandestine de Solidarité, et M. Walesa, sans l'endosser formellement, a annoncé que lui-même ne voterait pas.

Enfin, la section (clandestine) du syndicat Solidarité des aciéries de Varsovie a averti par lettre la direction de l'entreprise qu'elle appellerait à des arrêts de travail si des hausses de salaire n'étaient pas consenties d'ici au 1er septembre.

PROCHE-ORIENT

Iran

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 16 AOUT

L'« ouverture » promise n'est pas au rendez-vous

Trois candidats, dont le président sortant, l'hodjatoleslam Ali Khamenei, ont été autorisés lundi 29 juillet par le Conseil de surveillance de la Constitution (CSC) à participer à l'élection présidentielle qui aura lieu le 16 août prochain en Iran. Les deux autres candidats sont des laïcs très proches des milieux religieux, M. Habibollah Asgar-Owladi, qui représente la tendance conservatrice dure soutenue par une large fraction du Bazar, et M. Mostafavi-Kachani, avocat peu connu, fils de l'ayatollah Kachani, qui avait joué un rôle majeur comme député à l'époque du gouvernement Mossadegh.

Ainsi l'imam Khomeiny, sans l'aval duquel les membres du Conseil de surveillance de la Constitution ne prennent aucune décision, a opté contre l'ouverture. Cinquante personnalités de différentes tendances avaient présenté leur candidature à la magistrature suprême, mais les trois candidats dont les noms viennent d'être retenus appartiennent tous au Parti de la République islamique, la principale formation politique du pouvoir, ce qui réduit singulièrement l'intérêt de la consultation. La réélection du président Khamenei est pratiquement acquise au terme d'une campagne qui s'annonce particulièrement morne.

La décision du Conseil de surveillance de la Constitution n'a cependant pas été prise sans débat au sein du régime. A plusieurs reprises, le vice-ministre de l'intérieur, M. Abbas Akhoundi, avait déclaré que l'élection serait *« absolument libre »* et qu'il n'y aurait *« aucune limite au nombre des candidats »*. Le chef du gouvernement, M. Moussavi, s'était pour sa part déclaré favorable à la participation de M. Mehdi Bazargan, le chef du Mouvement de libération de l'Iran (MLI), qui représente l'opposition légale au régime.

M. Bazargan écarté

M. Bazargan, après maintes hésitations, avait déposé le dossier de sa candidature auprès du CSC, non sans avoir adressé une lettre à l'iman Khomeiny dans laquelle il affirmait qu'il ne participerait à l'élection présidentielle que si *« les droits et les libertés populaires »* étaient respectés et si l'opposition était enfin autorisée *« à publier ses propres journaux, à se réunir en toute liberté et à fonctionner sans être sans cesse menacée »*.

Le premier ministre estimait que la candidature de M. Bazargan ne pouvait que rehausser l'image de marque du régime. C'est le point de vue du tout-puissant président du Majlis, l'hodjatoleslam Rafsanjani, qui l'a emporté. Pour lui, la participation de M. Bazargan, ses interventions sur les ondes de la radio et de la télévision, auraient créé dans le pays une grave crise *« dont nous ne pouvons supporter les conséquences »*.

M. Bazargan en effet avait à différentes occasions violemment mis en cause l'arbitraire du régime et critiqué la poursuite *« d'une guerre qui n'est plus autorisée et est même maudite par le Coran »*. Il comptait faire de la libéralisation du régime et de la fin de la guerre avec l'Irak par la négociation, les deux points essentiels de sa campagne électorale. Défi que les dirigeants de Téhéran ont refusé de relever.

JEAN GUEYRAS.

Koweït

PRÈS DE QUATRE MILLE PERSONNES ONT ÉTÉ EXPULSÉES DEPUIS LES DEUX ATTENTATS A LA BOMBE DE JUILLET

Koweït (*Reuter*). — Les autorités koweïtiennes ont expulsé près de quatre mille personnes depuis deux attentats à la bombe contre des restaurants, qui ont fait neuf morts le 11 juillet, a-t-on appris de source autorisée à Koweït. De même source, on déclare que de nombreuses autres expulsions vont suivre.

Il s'agit, pour 80 % de ces mesures, d'étrangers en situation irrégulière. De source diplomatique, on estime que le Koweït a aussi expulsé des personnes considérées comme *« politiquement dangereuses »*.

Des citoyens de nombreux pays sont visés, mais seuls l'Iran et le Liban ont protesté à ce jour.

Israël

Le gouvernement reste hostile à l'application de la peine de mort aux terroristes

De notre correspondant

Jérusalem. — Une volonté de durcir la répression anti-terroriste s'est dégagée, lundi 29 juillet, de la réunion du cabinet israélien. Mais cette volonté ne s'est pas encore traduite *par des mesures concrètes*. La semaine prochaine le gouvernement se prononcera sur les propositions que lui soumettra une commission de sept membres du cabinet, dirigée par le ministre de la défense, M. Rabin.

La vague de colère provoquée par l'assassinat par trois jeunes Palestiniens, de deux enseignants israéliens d'Afoula aura alors sans doute laissé place à un climat plus serein. Le premier ministre, M. Pérès, a tenu à se démarquer très nettement des tentatives d'exploitation politique de l'affaire. A l'origine de la montée de la popularité du rabbin raciste Meir Kahana, il faut placer, selon lui, *« le Likoud, qui, lorsqu'il était seul au pouvoir, a fait sortir de la bouteille le diable des passions populaires »*. Les *« déportations d'agitateurs et de terroristes »* sont considérées par les experts israéliens comme la méthode punitive et dissuasive la plus efficace. Mais on a dû y renoncer depuis cinq ans en raison d'obstacles juridiques. La cour de justice a contraint le gouvernement à ne procéder à aucune expulsion sans autoriser auparavant les personnes concernées à introduire un appel. Dans ces conditions, l'arme de la déportation s'est émoussée. La commission interministérielle dirigée par M. Rabin s'est donc vu confier la mission de préparer les amendements légaux qui permettraient de contourner les entraves actuelles aux expulsions.

L'application de la peine de mort aux terroristes réclamée à cor et à cri par les manifestants ne rencontre pas d'obstacles juridiques. C'est par décision politique que cette peine n'est jamais requise. Or la majorité du gouvernement Pérès reste hostile à la demande de certains ministres du Likoud, comme MM. Shamir et Sharon, de requérir désormais la peine de mort dans les cas les plus graves.

Au cours d'une réunion du groupe parlementaire du Likoud, M. Sharon n'a pas hésité en tout cas à donner libre cours à ses vues personnelles sur une politique antiterriste *« musclée »*, préconisant notamment *« la destruction des postes de commandement de l'OLP en Jordanie »*. — (*Intérim.*)

Le dernier hôpital arabe de Jérusalem est fermé par l'armée

Jérusalem (*AFP*). — Israël a fermé *manu militari*, lundi 29 juillet, l'hôpital hospice de Jérusalem, le dernier établissement hospitalier arabe de la ville, faisant évacuer médecins, infirmiers et patients par les forces de l'ordre.

Dès l'aube, celles-ci avaient pris position autour de l'hôpital centenaire, situé au cœur de la vieille ville, pour faire exécuter, avec quarante-huit heures d'avance sur l'échéance fixée, l'ordre de fermeture pris par le ministre israélien de la santé.

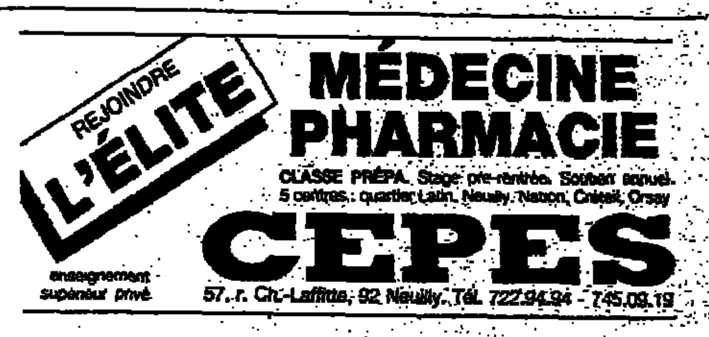
L'évacuation de l'hôpital a duré plusieurs heures, dans une atmosphère de tension grandissante. Une trentaine de patients ont été transférés sur des civières ou à pied vers un hôpital israélien, puis l'ensemble du personnel soignant a été traîné sans ménagements vers l'extérieur des locaux. Quelques infirmières ont été interpellées par la police.

L'ensemble des institutions religieuses et professionnelles palestiniennes de Jérusalem-Est et de Cisjordanie occupée ont estimé qu'il s'agissait d'un *« acte politique anti-arabe et une étape supplémentaire de la tentative de liquidation de l'identité palestinienne »*.

De manière apparemment spontanée, l'immense majorité des commerçants arabes de Jérusalem-Est et la totalité de ceux de la vieille ville ont immédiatement fermé en signe de protestation.

Une manifestation de jeunes Palestiniens avait été rapidement dispersée par d'importantes forces policières et militaires aux alentours de l'hôpital. Celui-ci devrait accueillir, dès le début du mois d'août, un centre d'aide aux nécessiteux, selon le ministère de la santé. De sources palestiniennes, on indique que l'hôpital devrait revenir ultérieurement à l'Eglise d'Autriche, propriétaire des murs, qui entend le transformer en hôtel de pèlerins.

Redouté depuis plusieurs mois, l'ordre de fermeture avait soulevé une vive émotion, notamment parmi les médecins et le personnel de l'hôpital qui ont donné en 1984 plus de vingt mille consultations au sein de la population arabe de Jérusalem-Est et des environs. Il s'agissait du seul établissement hospitalier fréquenté par les Palestiniens démunis de couverture sociale, soit les plus pauvres d'entre eux.



ASIE

Cambodge

De graves incidents ont opposé des Khmers rouges et des sihanoukistes

Correspondance

Bangkok. — Selon un rapport envoyé récemment par le prince Norodom Ranariddh à son père, le prince Sihanouk, trente-huit soldats de l'armée nationale sihanoukiste (ANS) ont trouvé la mort au cours d'incidents avec leurs alliés khmers rouges. Dans un télégramme à son représentant personnel en Thaïlande, et dont l'agence AP a reçu une copie, le prince Sihanouk menace une nouvelle fois de démissionner de la coalition anti-vietnamienne *« si les Khmers rouges tuent un sihanoukiste de plus »*. Cette décision, affirme le président du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, *« sera irrévocable et irréversible »*.

Ce n'est pas la première fois que des incidents graves opposent Khmers rouges et soldats nationalistes de l'ANS ou du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK). Ils avaient notamment donné lieu à des fermes protestations en septembre 1983 et juillet 1984.

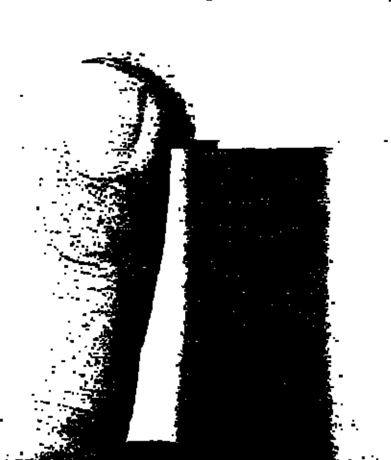
Les agressions décrites par le prince Ranariddh se sont déroulées entre le 16 février et le 10 juin 1985. Outre trente-huit morts, l'ANS aurait également eu trente-deux blessés et perdu du matériel militaire.

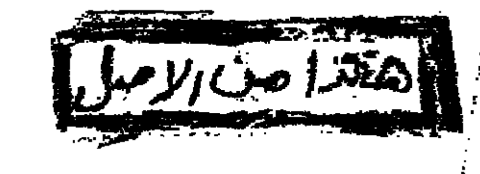
Selon les observateurs militaires, ces accrochages sont souvent la conséquence de mouvements de troupes nationalistes dans des zones que certains éléments khmers rouges considèrent comme leur fief. L'un des chefs de l'ANS, le général Toan Chay, responsable des opérations, nous avait récemment déclaré que la plupart des incidents graves étaient provoqués par des soldats appartenant aux divisions des Khmers rouges contrôlées par « Ta » Mok (le vieux Mok) et dont les bases sont à l'est des positions sihanoukistes.

Ta Mok, connu aussi sous le nom de Chhit Choeun, est l'un des plus connus et des plus redoutés parmi les chefs khmers rouges. Né probablement en 1928 dans la province de Takeo, militant communiste réputé très tôt pour sa brutalité, Ta Mok devait devenir le responsable de la zone sud-ouest durant les années 70. Dès 1973, il élimina les communistes « modérés » et les sihanoukistes. Il est considéré comme l'un des fidèles de Pol Pot et l'un des hommes qui ont contribué à la victoire du secrétaire général du Parti communiste du Kampuchéa sur ses rivaux durant les années 1975-1978.

Ces incidents graves, qui émaillent depuis trois ans l'histoire du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, apparaissent à nombre d'observateurs, comme la preuve que les Khmers rouges n'ont guère changé de méthodes depuis qu'ils ont perdu le pouvoir à la suite de l'invasion vietnamienne de 1978. Mais certains officiers sihanoukistes font remarquer que, dans plusieurs régions du Cambodge, la collaboration avec les soldats de l'Armée nationale du Kampuchéa démocratique est bonne et qu'il n'est pas impossible que certaines zones soient au moins partiellement en conflit avec le commandement central des Khmers rouges. De tels conflits existaient avant 1979 et furent à l'origine de purges brutales.

JACQUES BEKAERT.





AFRIQUE

Ouganda

Le nouveau régime entend rétablir une «démocratie authentique»

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Faut-il y voir un symbole ? C'est en plein air, devant le Parlement, qu'a eu lieu, le lundi après-midi 29 juillet, à Kampala, la prestation de serment du général Tito Okello (*soixante et onze ans*), commandant en chef des forces armées, comme chef de l'Etat et président du Conseil militaire. En tenue de campagne, il était flanqué du brigadier Bazilio Olara Okello, l'artisan du putsch qui, deux jours plus tôt, avait renversé M. Milton Obote. A *cette courte cérémonie* assistaient notamment M. Paul Ssemogerere, le président du Parti démocratique (DP), principale formation de l'opposition sous le précédent régime, le secrétaire général adjoint du Congrès du peuple ougandais (UPC), le parti alors au pouvoir et même le vice-ministre des transports de l'ancienne équipe.

Dans une déclaration à la radio nationale, le général Okello avait annoncé la prochaine nomination d'un premier ministre qui aura pour tâche de *«former un gouvernement de large union pour diriger le pays jusqu'aux élections, prévues d'ici à un an»*. En attendant, les fonctionnaires ont été appelés à reprendre leur travail et les commerçants à rouvrir boutique. La situation paraît peu à peu se normaliser dans la capitale où les tirs d'armes automatiques *et les scènes de pillage s'étaient* multipliés ces derniers jours.

Arrestation des instructeurs nord-coréens

Un porte-parole de l'armée nationale de résistance (NRA) a annoncé à Nairobi que celle-ci avait décidé un cessez-le-feu unilatéral. Une source digne de foi, citée par le correspondant de l'AFP à Kampala, a, d'autre part, fait état de l'arrestation de plus de cent cinquante instructeurs militaires nord-coréens, chargés de former des commandos « anti-banditisme ». Dans un bref communiqué, le gouvernement kényan a exprimé l'espoir que *« le peuple d'Ouganda, et spécialement les enfants, ne vivra plus de cauchemars »*. Si l'on en croit leurs promesses, les militaires ougandais ne sont là que pour une courte période, le *temps d'organiser*, d'ici à un an, des élections *« libres et loyales »* et de rétablir une *« démocratie authentique »*. D'habitude, lorsqu'elle se saisit du pouvoir, l'armée ne s'engage pas ainsi à l'abandonner presque aussitôt aux mains des politiciens. L'Ouganda fera-t-il exception à la règle ?

Il est vrai que l'Ouganda est, en Afrique, un cas un peu particulier, dans la mesure où le système du parti unique n'y a pas été imposé, où toutes les structures politiques sont en place pour « réveiller » une démocratie parlementaire bâtie sur le modèle britannique. Créé il y a trente ans, le DP, qui jouait, sous le régime de M. Obote, le rôle factice d'« opposition de sa majesté », n'est-il pas la *plus vieille formation* du continent après le congrès national africain (ANC) en Afrique du sud ?

La *situation reste toutefois* confuse, sur le plan politique, à Kampala. Ceux qui ont combattu, soit au Parlement, soit dans le maquis, le régime *« dictatorial et tribaliste »* de M. Obote et qui ont applaudi à son renversement, peuvent, en effet, craindre de se faire voler leur victoire par ceux qui viennent de tourner leurs armes contre l'homme qu'ils avaient porté au pouvoir en 1980 et servi de leur mieux depuis lors. Le nouveau chef dé l'Etat a été un proche collaborateur *de l'ancien*. La population de Kampala a obstensiblement marqué sa réserve à l'égard des auteurs du putsch.

Mais, peut-on , sans transition, remettre sur les rails de la démocratie, un pays meurtri par tant *d'années d'épreuves* ? Au printemps dernier, certains acteurs du jeu politique à MM. Yomeri Musuweni, le chef de la NRA, Ssemogerere, le président du DP, Paul Muwanga, alors vice-président de la République, et Moses Ali, ancien ministre des finances d'Idi Amin Dada, — se seraient mutuellement rencontrés en Europe, pour étudier les moyens de débloquer la situation. La mise à *l'écart de M. Obote devrait faciliter* les choses. D'aucuns souhaitent donc la convocation d'une « table *ronde* » : *« Pour le salut de l'Ouganda, nous devons dialoguer entre nous, sans aucune exclusive. »*

Mais il faudra cependant compter avec *l'armée ou, du moins*, ce qui en tient lieu : un coup d'Etat ne changera pas, comme par miracle, le comportement de quelques milliers d'hommes en uniforme, sans foi ni loi, que personne n'a réussi à discipliner, pas même le général Okello lorsqu'il en était le commandant en chef...

JACQUES DE BARRIN.

Le président Tito Okello

Un général sans grande autorité

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Comme son homo*nyme*, le général Bazilio Olara Okello, l'artisan du coup d'Etat, le général Tito *Okello*, son instigateur, est originaire du nord du pays et appartient à l'ethnie acholi. *C'est en mai 1940 qu'il* embrassa la carrière militaire en s'engageant dans les *King African Rifles*, alors que l'Ouganda était une colonie britannique. Il combattit en Somalie, puis, pendant la dernière guerre, en Birmanie, contre les troupes *japonaises. Il regagna son pays* en 1955, où il exerça divers commandements jusqu'au renversement de M. Obote par le général Idi Amin Dada.

Le général Okello connut alors l'exil en Tanzanie où il suivit M. Obote. Revenu en Ouganda à *la chute du dictateur, il prépara* le retour de l'ancien président sur la scène politique. Il fit partie de la commission militaire, composée de six officiers et de deux *civils qui, en mai* 1980, chassa du pouvoir M. Godfrey Binaisa et administra le pays jusqu'aux élections de décembre et à la réinstallation de M. Obote *comme président de* la République. Ce septuagénaire, qui a la réputation de manquer d'étoffe et d'autorité, fut alors nommé commandant en chef des forces armées, puis, en août 1984, promu au grade de général.

Une armée sans foi ni loi

«Du temps d'Amin Dada, la situation était plus claire, disaient, *il y a quelques semaines* les Ougandais. *La violence visait alors les opposants au régime. Aujourd'hui, personne n'est à l'abri d'un geste inconsidéré de soldats en vadrouille. On tue n'importe qui sans raison.»* Mal encadrée, mal payée — la solde d'un homme du rang atteignait l'équivalent d'environ 40 francs *français, — l'armée de M. Obote* passait ses humeurs sur la population. Les militaires multipliaient les barrages routiers et ferroviaires et obligeaient les voyageurs à acquitter *un «péage»* dont le montant s'élevait, en général, à environ 100 shillings (2 *francs*). Il leur arrivait, à l'occasion, de confisquer aux paysans tout ou *partie de leurs* récoltes.

Pour peu qu'ils aient été un *peu éméchés, ces gens en* uniforme se livraient à des actes de violence gratuits. N'en a-t-on pas vu certains, dans la capitale, s'offrir ainsi des «cartons» sur *un taxi ou un passant* ? La *nuit*, à Kampala, était souvent troublée *par les tirs* d'armes automatiques de pillards, de soudards ou de drogués à la marijuana ou au waragi — un alcool local interdit à la vente — sortis de leurs casernes *pour s'en aller* «faire une descente chez l'habitant». Les citadins avaient fini par s'habituer à ce fond sonore,mais s'arrangeaient, tout de même, *pour limiter leurs sorties de fin de* journée et leurs dîners en ville.

La chasse aux « bandits », c'est-à-dire aux *maquisards* de l'Armée nationale de résistance (NRA), *servait de couverture* à tous les abus. En décembre dernier, après une série de mystérieuses explosions dans le centre de Kampala, le gouvernement *avait même chassé des rues* les marchands ambulants, accusés d'être de mèche avec *les* fauteurs de troubles.

Pour ceux qui habitaient des *zones plus ou moins contrôlées* par les « bandits », la vie était *intenable*. Ainsi, beaucoup de paysans du Luwero avaient-ils fui la région ou cherché refuge dans des bourgs, à moins qu'ils n'aient été rassemblés, de force, dans des camps. Derrière leurs lunettes noires, les redoutables *jeunes* du Congrès du peuple ougandais (UPC), le parti au pouvoir, jouaient les mouchards et remettaient les suspects aux militaires, qui se chargeaient de *leur faire payer prix de leur* « trahison ».

Quel Ougandais n'a pas eu un parent ou un ami qui a ainsi « disparu » sans laisser aucune trace ? *Les rares détenus qui* s'échappaient de ces geôles racontaient les scènes d'horreur dont ils avaient été les témoins et les victimes.

Ainsi, ce « miraculé », aujourd'hui refugié au Kenya, se rappelle-t-il son séjour à la *caserne de Makindye*, à Kampala, et son passage au *go down*, *l'antichambre de la* mort où officiait Jeremiah Okwir, un Acholi, surnommé Mukinjaja, « le boucher ». Des camions militaires allaient ensuite abandonner *leurs sinistres cargaisons* dans des charniers, aux alentours de la capitale.

Flambée des prix

Avec le retour progressif des *Asiatiques*, chassés du pays en 1972 par Amin Dada, le commerce a réapparu et les maga*sins sont mieux approvisionnés.* Mais l'insécurité a provoqué une flambée du prix des denrées alimentaires. En décembre dernier, à Kampala, un régime de *bananes vertes* — *le matoke*, la nourriture de base des Ougandais — coûtait, *sur certains* marchés, 3 000 shillings, soit la moitié du salaire mensuel minimum. Le prix de l'essence augmentait de 30 % en novembre 1984, *puis de 15 % en juin.*

L'an dernier, le revenu par tête d'habitant était encore inférieur du tiers à son niveau de 1970. Aussi, outre les problèmes *de sécurité*, la *préoccupation* de chaque Ougandais était, notamment dans les villes, de chercher à arrondir ses fins de mois. D'où la pratique généralisée *du magendo* (système D), le développement de la corruption à tous *les échelons de l'administration*, du planton au ministre.

J. de B.

Burkina

LE PROFESSEUR KI ZERBO EST CONDAMNÉ PAR CONTUMACE A DEUX ANS DE PRISON

Le Tribunal populaire de la révolution (TRP) de Ouagadougou a condamné récemment par contumace le professeur Joseph Ki Zerbo, historien burkinabé de renom, et son épouse, *Jacqueline*, qui vivent en exil à l'étranger, à deux ans d'emprisonnement chacun, à une amende de 20 millions de francs CFA (400 000 FF) et à 5 millions de dommages et intérêts, pour fraude fiscale. Le tribunal estime que la fraude porte sur plus de 5 millions de francs CFA et que les condamnés se sont *« enrichis illégalement »*. Trente autres personnes, parmi lesquelles deux étrangers, ont été condamnées pour escroqueries diverses et détournement de deniers publics au cours de ce procès qui s'est ouvert le 13 juillet dernier. Les deux étrangers sont MM. Gérard Borin, dont la nationalité n'a pas été *révélée*, et François Marcin, ressortissant belge.

[Le professeur Ki Zerbo nous a précisé que sa condamnation pour fraude fiscale visait probablement le non-paiement d'impôt sur ses revenus immobiliers. Or, depuis son départ de *Haute-Volta (devenue Burkina)*, en octobre 1983, il n'a reçu aucune somme d'argent sur les loyers qui auraient dû lui être versés, soit 1 million de francs CFA par trimestre. Il n'a reçu aucune nouvelle de sa banque depuis cette date et, pendant un an, aucun courrier en provenance du Burkina. Au début de l'année, le gouvernement de Ouagadougou a *de facto* supprimé la propriété immobilière en décidant la gratuité de tous les logements à usage d'habitation (*le Monde* du 23 février). — L.Z.]

République sud-africaine

EN RIPOSTE A LA RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les travailleurs étrangers sont recensés aux fins de «rapatriement»

De notre correspondant

Le ministre belge des affaires étrangères, M. Léo Tindemans, a annoncé lundi 29 juillet, que l'office gouvernemental spécialisé dans les assurances à l'exportation *« ne couvrira plus aucune transaction commerciale, tant à moyen qu'à long terme, avec l'Afrique du Sud, ni plus aucun risque d'investissement dans ce pays »*. En Afrique du Sud même, mille deux cent quinze personnes ont été arrêtées et vingt Noirs tués depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 21 juillet.

Johannesburg. — Le chef de l'Etat sud-africain, M. Pieter Botha, a violemment attaqué, lundi 29 juillet la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée samedi à l'initiative de la France, la qualifiant *« d'illégale et d'injustifiée »*. Parlant devant les étudiants afrikaners de l'université de *Potchef-Stroom*, à 220 kilomètres au sud-ouest de Johannesburg, il a assorti ses critiques de menaces, déclarant : *« J'ai ordonné aux institutions sud-africaines d'établir rapidement le nombre de travailleurs étrangers dans le pays, l'endroit où ils se trouvent, de façon que le gouvernement puisse étudier les mesures afin de les rapatrier dans leur pays. »*

Citant le chiffre de 1,5 million de travailleurs migrants, M. Botha a indiqué que ceux-ci devraient être informés que *« la décision est due au seul Conseil de sécurité »*. Le président de la République a averti cette institution que si elle continuait dans cette voie, les pays voisins de l'Afrique du Sud seraient les premières victimes des sanctions prises. M. Botha a ajouté : *« Les pays qui essayent d'instaurer des sanctions contre l'Afrique du Sud, au motif qu'ils sont préoccupés par le bien-être des Noirs, devront bientôt débloquer des fonds pour créer des emplois à l'intention des centaines de milliers de travailleurs qui devront retourner dans leur pays... »* Le chef de l'Etat a ainsi *marqué* que son pays ne subira pas sans réagir toute aggravation des sanctions que pourrait, à l'avenir, décider le Conseil de sécurité. M. Botha dispose donc, en quelque sorte, d'« *otages* », et *entend bien* utiliser cette arme comme un moyen de chantage contre ceux qui menacent, selon lui, la stabilité économique du pays.

M. Botha n'a pas nommé la France dans sa diatribe contre l'ONU, mais il s'en est pris une fois de plus à l'Union soviétique qui, pour Pretoria, est à l'origine de toutes les campagnes et attaques contre son pays. *« L'Afrique du Sud ne se laissera pas piétiner »*, a-t-il *ajouté*, indiquant que le pays n'avait jamais utilisé tout son potentiel militaire. Mais, a-t-il assuré, *« si l'assaut terroriste se poursuit, l'Afrique du Sud le combattra avec toute sa puissance militaire »*. Le président a conclu son propos en répétant le mot du président Kruger, pendant la guerre des Boers contre les Britanniques : *« Nous ne nous laisserons pas prendre notre terre. »*

Audience refusée à l'évêque Tutu

Le même jour, le chef de l'Etat a refusé d'accorder une audience personnelle à l'évêque anglican Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, en raison d'un *« emploi du temps trop chargé »*. Son secrétariat a annoncé qu'une rencontre était prévu le 19 août avec une délégation d'ecclésiastiques conduite par l'archevêque du Cap, Phillip Russel. Au cours d'une conférence de presse l'évêque Desmond Tutu a déclaré qu'il ne se joindrait pas à celle-ci, car *« d'ici là il peut se passer bien des choses »* ; et surtout parce que M. Botha a fixé une condition inacceptable, *en indiquant qu'il* discuterait seulement avec *« des gens opposés à la désobéissance civile »*, ce qui, selon l'évêque de Johannesburg, *« revient à nous émasculer »*. *« Je pratique la désobéissance civile*, a ajouté le prélat. *Je ne porte jamais de pass* (le laissez-passer obligatoire pour les Noirs) *et j'habite une partie du temps dans un quartier blanc.* »

Le prix Nobel de la paix, qui a rencontré pour la dernière fois le chef de l'État en 1980, a expliqué qu'il était *« très triste »* parce qu'il *espérait, par cette rencontre, « apporter sa contribution au pays dont la situation est désespérément grave »*. Constatant qu'il avait été reçu à l'Elysée, à la Maison Blanche *et qu'il ne pouvait pas l'être par le* premier responsable de son propre pays, il a critiqué l'intransigeance de M. Botha, affirmant que, de ce fait, *« il était hautement improbable que des négociations aient lieu avec des dirigeants considérés comme plus radicaux »* que lui-même. Enfin, il a déploré que le régime ne connaisse pas d'autre langage que celui de la violence.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Le pacte de N'Komati avec Pretoria reste valable car « on ne choisit pas ses voisins »

déclare M. Samora Machel, président du Mozambique

De notre envoyée spéciale

Maputo. — L'apartheid, non. *N'Komati, oui... L'état d'urgence en* Afrique du Sud n'a pas remis en cause le pacte de non-agression, signé le 16 mars 1984, à N'Komati, entre l'Afrique du Sud et le Mozambique. *Le président Samora Machel* l'a répété avec force, lundi 29 juillet, à l'issue d'un entretien d'une quarantaine de minutes avec M. Christian Nucci, ministre délégué à la coopération et au développement, qui effectuait un séjour de vingt-quatre heures dans la capitale mozambicaine.

« Nous assumons nos responsabilités vis-à-vis de l'accord de N'Komati, a dit le président Machel, *car nous respectons la vie des femmes, des enfants, des vieillards de ce pays et nous défendons notre intégrité territoriale. »* Sûr de lui, très en verve, le président Machel, en battle-dress vert olive, a poursuivi : *« Nous ne sommes pas d'accord avec l'apartheid, la forme la plus primitive de l'humanité, mais comme on ne choisit pas son père, ou son frère, qui peuvent être des bandits, on ne choisit pas ses voisins. Or, nous sommes voisins de l'Afrique du Sud et il faut toujours maintenir un climat de paix. »*

Le président Machel a exalté *« le courage exemplaire de Paris à l'égard de Pretoria »*.

M. Machel a suggéré, non sans malice, à M. Nucci que l'argent français qui ne pourra plus s'investir chez son puissant voisin se reporte sur le Mozambique. La décision ne nous appartient pas, a répliqué le ministre, puisqu'il s'agit d'investisseurs privés. M. Nucci a cependant observé que l'arrêt de la garantie du gouvernement aux contrats passés avec Pretoria devrait réduire leur nombre.

La coopération avec la France

Le président Machel s'est déclaré extrêmement satisfait de la coopération entre les deux pays *« grâce à laquelle je me sens plus fort »*. M. Nucci a annoncé, à *l'ouverture* de la deuxième commission mixte franco-mozambicaine, que Maputo allait dorénavant bénéficier des crédits FAC (Fonds d'aide de la coopé*ration*), *comme* d'ailleurs l'Angola, pays dans lequel le ministre effectue à partir de ce mardi une visite officielle de trois jours. Cette décision pourrait être plus politique qu'éco*nomique*, les crédits du FAC n'étant guère en voie d'augmentation. Mais Paris manifeste ainsi sa volonté d'aider les pays de la « ligne de front » à résister économiquement à *leur voisin sud-africain.*

Si, depuis 1981, les engagements de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) s'élèvent à 732 millions de francs, seuls *276 millions ont été effectivement* versés, les conditions n'étant pas toujours remplies pour la mise en place des projets. L'insécurité qui règne dans tout le pays en raison de la *rébellion* armée de la Résistance nationale du Mozambique (RNM) freine le développement. Comme le souligne un ministre mozambicain, *« la première aide dont nous avons besoin concerne la sécurité. Si l'on nous avait fourni une aide militaire et logistique pour évacuer le thé au moment où les cours étaient au plus haut, nous aurions eu des recettes équivalentes à plusieurs fois l'aide française. »* Maputo demande une assistance militaire et voudrait acquérir notamment du matériel de surveillance. Pour l'instant, la France ne fournit que des uniformes.

Une mission militaire s'est rendue récemment au Mozambique pour étudier la possibilité de faire venir des stagiaires en France, mais la « mise à niveau » de ceux-ci, en raison de la langue notamment, exigerait entre un an et dix-huit mois, ce qui semble avoir fait reculer les Mozambicains, qui n'ont pas, pour l'instant, donné suite aux offres *faites*.

M. Nucci a, d'autre part, promis l'assistance de la France dans la difficile négociation que le Mozambique va devoir engager avec le FMI (Fonds *monétaire international*). Une mission d'évaluation du Fonds doit venir en août à Maputo, mais, déjà, les rapports s'annoncent difficiles, le gouvernement se refusant *toujours* à dévaluer le cours du méticai qui est négocié au taux parallèle à quarante *fois son cours officiel*.

La récente libéralisation des prix a certes permis de voir revenir sur le marché de Maputo fruits et légumes locaux mais la viande, l'huile ou le savon en sont absents. *L'économie* mozambicaine, dependante à 80 % de l'Afrique du Sud, reste paralysée par l'insécurité.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Centrafrique

L'ÉTRANGE PROCÈS DE L'ANCIEN MINISTRE

M. François Guéret, ancien haut-commissaire (ministre) chargé des sociétés d'Etat et secrétaire du Mouvement pour la démocratie et l'indépendance, *arrêté* le 13 *février* dernier, devait être déféré, le mardi 30 juillet, devant le parquet du tribunal spécial de Bangui siégeant en audience des flagrants délits. Il a été *détenu* successivement au commissariat spécial du port de la capitale, puis à la prison de Ngaraga.

En mars, les chefs d'inculpation *suivants étaient retenus* contre lui : *« destruction de documents administratifs ; entrave à la bonne marche de l'administration ; incitation au désordre public »*. *Ensuite, il fut accusé* de *« refus de porter la tenue militaire en tant que haut-commissaire »*.

En avril, le procureur de la République et le procureur général de la cour d'appel remettaient un rapport au chef de l'Etat, le général Kolingba, concluant à la libération pure et simple du *détenu*. A l'issue d'une deuxième instruction ordonnée par le président, d'autres chefs d'inculpation était retenus : *« tentative de renversement du pouvoir à l'aide d'un groupe de mercenaires »*, puis *« offense au chef de l'Etat »* ; enfin, *« intelligence avec une puissance étrangère »*, en l'occurrence la France. Le MDI dénonce une *« parodie d'instruction judiciaire »*.

Avec ces derniers chefs d'inculpation, l'ancien haut-*commissaire* d'Etat *risque* une peine très lourde. Il restera aux autorités centrafricaines à étayer leurs multiples et graves accusations.

AFRIQUE

Tunisie

Après l'échec des négociations salariales

L'UGTT ANNONCE UNE CAMPAGNE DE GRÈVES

(De notre correspondant.)

Tunis. – Face à l'« *impasse totale* » dans laquelle sont engagées les négociations salariales et aux « *atteintes aux libertés syndicales* », l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) paraît décidée à engager l'épreuve de force avec le gouvernement, et brandit la menace de grèves dans les différents secteurs d'activité. Ce durcissement, après un répit de deux mois, a *été* annoncé et commenté, lundi 29 juillet, par le secrétaire général de la centrale ouvrière, M. Habib Achour, qui avait à ses côtés M. Enzo Friso, secrétaire général adjoint de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), venu à Tunis manifester « *la solidarité sans réserve* » de son organisation.

La première grève, déjà programmée pour le 5 août, touchera les transports terrestres. « *Notre décision est irrévocable et nous ne reculerons pas, quoi qu'il arrivé* », a déclaré M. Achour. Il a accusé le *pouvoir de ne pas tenir ses engagements* en matière sociale, de favoriser l'enrichissement d'une minorité au détriment des travailleurs, d'user de la force à l'encontre des grévistes « *qui ne font qu'exercer leur droit* » et de limiter de plus en plus les libertés syndicales, notamment celles de réunion et de presse.

Cette nouvelle tension n'est probablement pas étrangère à la suspension, pour six mois, du journal de l'UGTT, *Ach-Chaab* (*le Monde* du 20 juillet). D'ailleurs, quelque temps avant de tenir sa conférence de presse, M. Achour avait comparu devant un juge d'instruction qui lui avait notifié, en sa qualité de responsable de la publication, les inculpations de diffusion de fausses nouvelles et d'atteinte au corps des gouverneurs (préfets).

Pour le secrétaire général de l'UGTT, il s'agit d'un mauvais prétexte, car le premier ministre, M. Mohamed Mzali, lui aurait dit clairement « *la suspension du journal n'est pas un problème et l'affaire pourra être réglée aussitôt que les conflits sociaux auront cessé.* » « *Mais maintenant, les syndicalistes sont décidés à faire respecter leurs droits et leur liberté* », a conclu M. Achour.

MICHEL DEURÉ.

AMÉRIQUES

Pérou

Les attaques de M. Garcia contre le FMI n'ont pas ému les milieux financiers

Le discours d'investiture prononcé dimanche 28 juillet par le nouveau président péruvien, M. Alan Garcia (*le Monde* du 30 juillet), a été bien accueilli. L'anathème lancé contre le FMI par M. Garcia n'a en effet pas troublé la sérénité des banquiers péruviens, qui, pour la plupart, doutent d'un passage à l'acte. Au moment de sa prise de pouvoir, *le président argentin Raul Alfonsin avait lui aussi* élevé le ton contre le FMI, rappelait lundi un banquier à l'AFP, avant d'ajouter : « *Dix-huit mois plus tard, Buenos-Aires rentre dans le rang et les Argentins finissent par accepter la cure d'austérité prônée par les experts du Fonds.* » Le refus de toute médiation du FMI pour un éventuel étalement de la dette péruvienne (14 milliards de dollars) exprimé par M. Garcia lors de son investiture est un « *effet de tribune* », un « *coup de menton à usage interne* », estimait-on dans les milieux financiers internationaux.

A propos de la décision du nouveau président péruvien de réduire la commande de vingt-six avions Mirage-2000, (pour une somme de 6 milliards de francs), le ministre français de l'éducation, M. Chevènement, a déclaré lundi à Lima qu'elle « *n'affectait en rien les très bonnes relations* » *entre la France et le Pérou.* La société française Dassault-Breguet, qui construit le Mirage-2000, n'a pas eu de confirmation officielle de cette décision. Les deux premiers avions ont été remis en juin dernier à l'armée de l'air péruvienne, et la livraison doit continuer pendant deux ans, au rythme d'un exemplaire par mois, à la condition que les sommes requises soient effectivement *débloquées*. Une modification unilatérale du contrat signé implique, de toute façon, une renégociation et un dédommagement du constructeur. En quittant Lima lundi après-midi pour Paris, M. Chevènement a affirmé que son entrevue avec M. Garcia avait été très cordiale. « *Je crois qu'il va agir et trouver des solutions pour que le Pérou puisse se développer* », a déclaré le ministre. Après l'itinéraire du jeune dirigeant (*le Monde* du 30 juillet), Marcel Niedergang retrace celui de son parti, l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA).

Qui a peur de l'APRA ?

Qu'est-ce que l'APRA ? Au départ, en 1924, une simple idée, un rêve, un projet de programme mais aux ambitions continentales. Le jeune et bouillant Victor Raul Haya de la Torre voit grand : il veut se battre depuis le rio Grande jusqu'à la Patagonie. Son premier drapeau, qu'il remet à Mexico à la Fédération des étudiants du Mexique, porte une *carte de l'Amérique latine. En lettres* brodées, le sigle APRA : Alliance populaire révolutionnaire américaine.

L'ennemi principal est clairement désigné : c'est l'impérialisme des Etats-Unis. Le ton est alors radical : il s'agit de lutter pour l'unité politique de toute l'Amérique latine, pour la nationalisation progressive des terres et des industries, pour l'inter*nationalisation du canal de Panama.* L'APRA se veut solidaire de toutes les classes et de tous les peuples opprimés. Mais ce n'est pas un parti. C'est un mouvement sans cadres, sans organisation véritable, sans moyens.

Cette période est brève. Les réalités *s'imposent. Dès 1931, Victor* Raul a fait son choix. Sans renoncer vraiment à jouer un rôle « continental », il a fondé *officiellement le* Parti apriste du Pérou (PAP), dont le but est la conquête du pouvoir. Le programme est déjà plus modéré, plus nuancé. Le Haya des années 20 était fortement influencé par la révolution mexicaine qui a mis en chantier une réforme agraire radicale. Le Haya des années 30 sera séduit par l'expérience du New Deal de Roosevelt.

Le fondateur de l'APRA voulait « *émanciper* » toute l'Amérique latine. Il condamnait vertement le capitalisme et l'impérialisme. Le leader du PAP, dont le développement comme parti de masses est rapide et spectaculaire, préconise un « *développement du capitalisme national* » sous le contrôle de l'Etat, une « *socialisation* » progressive et pragmatique de la richesse. Le Victor Raul « première manière » regardait vers les Andes, estimait que les communautés indigènes marginalisées devaient être les « *bases* » de toute la structure sociale, accordait un rôle prioritaire aux « *masses* » *populaires, ouvriers et paysans.* Haya, chef reconnu d'une formation qui prétend à la première place, affirme que les classes moyennes doivent diriger et orienter le front des « *classes opprimées* » dont le niveau de développement culturel n'est pas suffisant pour leur permettre d'être des avant-gardes révolutionnaires.

Prophète et visionnaire

Haya, prophète et visionnaire, était très proche de Jose Carlos *Mariategui, inspirateur de tous* les courants communistes du Pérou moderne. Tous les deux, amis de la première heure, jugeaient que la question de la terre était la plus importante de toutes. Ils réclamaient une révolution populaire violente dans laquelle les paysans joueraient un rôle déterminant. Haya, plus pragmatique, plus réaliste, ou plus opportuniste que Mariategui, n'a cessé pendant ses cinquante années de règne à la tête de l'APRA de « reformuler » la doctrine originelle de sa formation, nuançant, modulant par touches successives une théorie qu'il convenait d'adapter aux impératifs de la tentative de conquête du pouvoir. Mariategui, lui, a continué de rejeter le caractère « *inévitable* » du capitalisme, postulé par le chef apriste, ainsi que la « *primauté* » accordée aux classes moyennes. Jusqu'en 1930, l'influence de Mariategui est bien supérieure à celle de Haya, réduit à faire la tournée des cercles d'exilés en Europe.

La *situation s'inverse* après 1931. La transformation du PAP en premier parti péruvien provoque parallèlement une *chute spectaculaire du* parti communiste. Premier épisode d'une interaction qui n'a cessé de marquer la vie politique du pays et qui inspire, en 1985, les réflexions des dirigeants de l'APRA, ayant enfin et pour la première fois conquis la totalité du pouvoir, et les leaders d'une gauche Unie, qui se réclament tous de l'héritage de Mariategui.

Haya, battu de peu aux élections de 1931, échoue dans sa tentative insurrectionnelle de 1932 à Trujillo. L'armée ne pardonne pas le massacre de plusieurs officiers par des insurgés et l'antagonisme profond, irréductible, entre militaires et apristes va marquer toute l'évolution politique jusqu'en 1978, jusqu'à cette trêve « de fait » conclue entre le chef vieillissant de l'APRA et une *armée, usée par douze années de* gouvernement, soucieuse de se débarrasser d'un pouvoir devenu trop lourd. Pourtant, au plan théorique, Haya a encore tempéré son programme. Il veut concilier les « *intérêts de classe* », cherche aux Etats-Unis son modèle de « *capitalisme démocratique* ». Plus tard, après un voyage dans les pays scandinaves, il se fait l'avocat des grandes entreprises « *à vocation sociale* ».

Les heures sombres

En vain. L'hostilité de l'armée et de l'oligarchie terrienne vont barrer la route de la présidence à un Victor Raul, impavide, sûr de lui, plus que jamais enfoncé dans ses certitudes de chef suprême d'une formation dont le prestige, pourtant, va décroître. Les concessions, les manœuvres électorales et parlementaires, les alliances tactiques conclues entre 1956 et 1967 par l'APRA avec des partis de droite lassent, irritent les militants, découragent les intellectuels sympathisants, suscitent des scissions de gauche, comme celle de l'APRA « rebelle », qui prend le nom de MIR, (Mouvement de la gauche révolutionnaire), dont certains des dirigeants vont, en 1965, se lancer carrément dans la lutte armée.

La fin d'une liturgie

L'histoire de l'APRA, et du PAP, est d'abord celle d'un homme, Victor Raul, qui a très fortement marqué son époque. Politicien, il a tout connu, les prisons, l'exil, la déportation *et il a même* battu un *record* : pendant cinq ans, il a été réfugié à l'ambassade de Colombie à Lima, *de 1950 à 1954. Le* vieux tribun n'a jamais désespéré, même aux heures les plus sombres des catacombes. Car le parti, en soixante ans d'existence tumultueuse, a lui aussi tout connu. Les triomphes, les défaites amères, la répression, les injustices, les tentations de la violence, les traversées du *désert, les doutes, les* scissions, les luttes de clans.

Après 1965, l'APRA a surtout tenté de survivre. Il s'est maintenu au prix de quelques alliances contre nature, avec par exemple les anciens partisans du dictateur Odria, qui avait pourchassé les apristes. Simple « *pacte parlementaire* » selon Luis Alberto Sanchez, la « conscience » *du parti, mais qui* a *contribué* pourtant à bloquer les timides réformes sociales lancées par le premier gouvernement Belaunde Terry, de 1963 à 1968.

L'APRA, sous la direction de Haya, a tout de suite pris position contre le gouvernement militaire, nationaliste et progressiste, du général Velasco Alvarado, le « tombeur » de Belaunde Terry, malgré la mise en route de réformes depuis longtemps préconisées par les apristes. Les déceptions et les frustrations accumulées ont suscité chez ceux-ci, particulièrement chez les « historiques » et les militants de la vieille garde, ce qu'Alan Garcia appelle une mentalité « *masochiste* ».

Pourtant, c'est de l'héritage global de Victor Raul que se réclame aujourd'hui le jeune et nouveau leader d'une formation brutalement projetée au faîte de sa puissance. Alan Garcia rejette ce qu'on peut appeler la liturgie apriste, les références au Jefe, au chef suprême dont on ne discutait pas les décisions, et surtout les slogans incantatoires. « *Seul l'APRA sauvera le Pérou.* »

Qui a peur de l'APRA ? Alan Garcia connaît aussi la réponse à cette question. Beaucoup de Péruviens « *à droite comme à gauche* ». L'APRA, modèle 85, est une formation solide, structurée, épanouie, qui puise dans sa victoire toute fraîche des raisons d'oublier les aigreurs d'un passé pas si lointain. *L'APRA* nouvelle, de tendance social-démocrate, a été depuis trois ans *dépoussiérée, modernisée*, et elle bénéficie enfin d'un atout décisif, que l'APRA « ancien modèle » n'a jamais obtenu : le soutien officiel des chefs des forces armées. Il lui reste à appliquer un programme cohérent, ambitieux sur bien des points, présomptueux sur d'autres.

MARCEL NIEDERGANG.

Publications judiciaires

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance d'Evry. Par jugement du tribunal de grande instance d'Evry, en date du 1er juin 1983 le nommé Cochut Gérard a été condamné à 18 mois d'emprisonnement dont 17 mois avec sursis, mise à l'épreuve 3 ans. Pour délits de fraude fiscale et d'omissions de passation d'écriture, fait commis de 1978 à 1980 à Villebon et Bures-sur-Yvette, demeurant à Villebon-sur-Yvette (91), 47, rue Millet.

Le tribunal a en outre ordonné la publication du présent jugement par extraits au *Journal Officiel*, dans « *Le Monde* », « *Le Républicain* » et « *Le Parisien libéré* », édition de l'Essonne.

L'affichage du présent jugement par extraits pendant 3 mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de *Villebon-sur-Yvette (91), ainsi que sur* la porte extérieure de l'immeuble de l'établissement professionnel du contribuable sis 9, résidence La Haie du Pont, à Villebon-sur-Yvette, aux frais du condamné. – Pour copie certifiée conforme Le Greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris condamnation pénale pour fraude fiscale. Par jugement contradictoire en date du 22 janvier 1985, la 11e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale, à la peine d'un an d'emprisonnement avec sursis, *le nommé Aboulker* Philippe Benjamin, *né* le 17 juillet 1932 à Clermont-Ferrand (P.-de-D.), modèle aux *Beaux-Arts*, demeurant chez Mlle Valensi 31, rue des Batignolles, Paris (17e). Le tribunal en, en outre, *ordonné aux frais du condamné* la publication de ce jugement par extrait au *Journal Officiel* et dans *le Monde et France-Soir*. Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du *tribunal de grande instance de Paris.* Condamnation pénale pour fraude fiscale. Par jugement contradictoire en *date du 24 janvier 1985, la 11e chambre*, 2e section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale, à la peine de *10 mois* d'emprisonnement avec sursis, le nommé *Bacuard* Marcel, né le 24 janvier 1935 à Abbeville (Somme), expert-comptable, demeurant 118, avenue du Général Leclerc, Paris (14e).

Le tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal Officiel*, dans *le Monde et le Quotidien de Paris.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. – Par jugement contradictoire rendu le 5 février 1985, la 31e chambre, 1re section du Tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour infraction aux mesures générales de sécurité relatives aux travailleurs du bâtiment – pour avoir à Paris, le 14 décembre 1983, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code *du travail, en omettant de faire vérifier* son installation électrique par un organisme agréé, alors qu'il occupe *195 salariés, – article 54 du décret du* 14 novembre 1962, à la peine de deux cents amendes de 150 F, le nommé *Platek Edouard, né le 1er janvier 1933* à Paris (10e), gérant de société, demeurant 16 bis, avenue de la Châtaigneraie à Rueil-Malmaison (92).

Le tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. – Par jugement contradictoire rendu le 21 *février* 1985, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures *générales* d'hygiène – bâtiment et travaux publics – pour avoir, étant responsable d'un établissement exploité en son nom personnel 14, passage *Piver* à Paris (11e) et soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la *sécurité, enfreint par sa faute* personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code *du travail en omettant en l'occurrence* de tenir le registre de vérification de la sécurité des presses, et ce, malgré une *mise en demeure faite le 14 septembre* 1979 d'avoir à se conformer à cette formalité dans le délai d'un mois – à la peine de neuf amendes de 500 F chacune. – Fanara Ferdinando, né le 10 juin 1923 à Florence (Italie), chef d'entreprise, demeurant avenue Emile-Rouquier, « Le Mas des Chênes » à Grasse (A.-M.).

Le tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Paris. Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'Appel de Paris du 21 mars 1985 M. Sampaio-Rodrigues José, Maria, né le 1er août 1931 à Viana (Portugal), demeurant à Paris (11e) 90, rue de la Roquette a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et vingt mille francs d'amende pour fraude fiscale. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt par extrait, dans les journaux *le Journal Officiel, le Monde, le Figaro.* Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition. Le Greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris. *Condamnation pénale. – Par jugement* en date du 25 mars 1985, la 31e chambre A.M. du tribunal *correctionnel de Paris a condamné pour* infraction aux mesures générales d'hygiène du bâtiment et des travaux publics, gérante de SARL Imprimerie Marsoulan, établissement soumis aux dispositions du code relatives à la sécurité, a enfreint, par une faute personnelle, les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail en laissant travailler douze salariés à proximité d'une presse à platine Heidelberg dont les roues d'entraînement n'étaient pas protégées par des cartiers, et ce, malgré une mise en demeure faite le 30 mars 1983, d'avoir à y installer une protection dans un délai de deux mois, condamne Houssais Patricia Simone, née le 17 juillet 1957 à L'Hay-les-Roses (94), gérante de société, demeurant route de la Touche à Bruyères-le-Chatel (91680), à la peine de douze amendes de 500 F chacune.

Le tribunal a en outre ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à *Monsieur le Procureur de la* République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. – Par jugement contradictoire en date du 29 mars 1985, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux dispositions relatives à la sécurité des travailleurs – pour avoir à Paris, le 3 octobre 1983, en sa qualité de gérant de la société Sagvama, exploitant un atelier de mécanique automobile et de tôlerie au 71, rue Albert à Paris (13e), étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, a enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail et notamment les dispositions de l'article R.232-12 dudit code :

1° En faisant travailler neuf salariés dans un atelier en sous-sol – sans veiller à ce que l'air soit renouvelé de manière suffisante, – sans avoir pris de dispositions pour que les poussières ainsi que le gaz incommodes, insalubres ou toxiques, soient évacués directement en dehors des locaux de travail au fur et à mesure de leur production, et ce malgré une mise en demeure d'avoir à se conformer à la réglementation dans un délai de trois mois à compter du 26 avril 1983 ;

2° En faisant effectuer par deux ouvriers des travaux de peinture et de vernissage par pulvérisation sans que ceux-ci soient réalisés à l'intérieur d'une cage, d'une hotte ou d'une cabine ;

3° En faisant effectuer des travaux par neuf salariés, sans avoir fait vérifier l'installation électrique conformément à la prescription de l'inspecteur et ce malgré une mise en demeure d'avoir à s'exécuter dans un délai d'un mois à compter du 7 avril 1983 :

A la peine de neuf amendes de 1 300 F chacune Fournier Thierry Jacques Marc, né le 11 avril 1957 à Villemomble (93), gérant de société, demeurant 67, rue de Tolbiac à Paris (13e).

Le tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la *République sur sa réquisition.* N'y ayant appel.

Extrait des minutes du *greffe* du Tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. – Par jugement contradictoire en date du *26* mars 1985, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures d'hygiène et de sécurité et blessures involontaires avec ITT supérieure à trois mois (accident de travail) pour avoir à Paris, le 23 novembre 1983 – étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du travail, en ayant omis le 23 novembre de faire procéder à des visites générales périodiques trimestrielles de cette presse par un personnel spécialement désigné (article R.233-5 du Code du travail) – dans les locaux de la S.A. Chaumeil, 5, rue Léman à Paris (19e), rendu responsable de blessures involontaires ayant entraîné une incapacité supérieure à trois mois (accident du travail) sur la personne de Demba Camara – à la peine de trois mois d'emprisonnement avec *sursis et 10 000 F* d'amende – Roux Roger Gabriel, né le 1er mars 1927 à Paris (20e), PD-G, demeurant 39, *avenue Faidherbe à Pré-*Saint-Gervais (93).

Le tribunal a en outre ordonné aux *frais du condamné la publication de* ce jugement par extrait dans *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le *greffier à M. le* procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale.

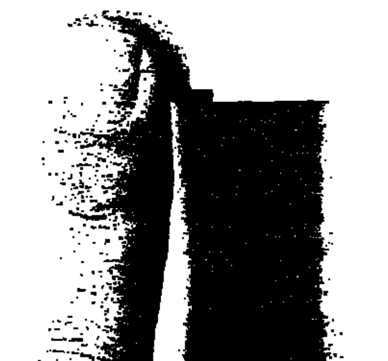
Par *jugement contradictoire* en date du 26 mars 1985, la 31e chambre 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour homicide involontaire (accident du travail) et infraction aux mesures générales de sécurité des travailleurs du bâtiment, pour avoir à Paris, le 24 mai 1983, occasionné un homicide involontaire (accident du travail) sur la personne de Philippe Deslandes. – étant responsable en sa qualité de chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du Travail *et* à celles du *décret* du 8 janvier 1965 a enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, en faisant travailler deux salariés sur un chantier de couverture de toit d'immeuble au montage d'un échafaudage sans qu'il y ait sur place une personne compétente responsable et sans prendre les mesures nécessaires pour que les dispositifs de protection individuelle ou collective soient effectivement utilisées articles 16 et 138 du décret du 8 janvier 1965 – à la peine de deux amendes de 5 000 F chacune (deux salariés concernés). – Guerrieri Michel Jean, né le 20 mai 1949 à Paris (20e), gérant de société, demeurant 1, avenue de la Tranquillité à Versailles (78). Le tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde.*

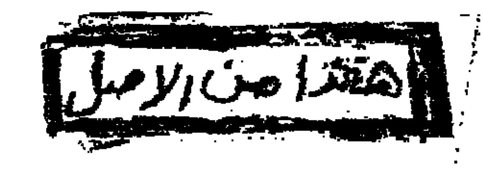
Pour *extrait* conforme délivré par le greffier à M. le Procureur de la république sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. – Par jugement contradictoire en date du 27 février 1985, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures générales de sécurité du bâtiment et des travaux publics – pour avoir à Paris, le 29 novembre 1983, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du Code du travail et à *celles du décret du 8 janvier 1965*, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à *la sécurité* des travailleurs et *plus spécialement* les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements *dont le personnel exécute* des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, *en ayant procédé à l'installation* d'un échafaudage dont le plancher était constitué de planches en bois présentant des aspects de moisissures ou d'humidité (art. 4, al. 1 et 108 du décret du 8 janvier 1965) dont les côtés extérieurs n'étaient pas munis de plinthes ni de garde-corps (art. 115 du décret du 8 janvier 1965), en faisant travailler les deux ouvriers à des travaux de réfection de verrières sur le toit sans que des précautions aient été prises pour éviter leur chute ou celle de matériaux (filet, auvent, éventail, garde-corps, ceinture ou baudriers de *sécurité*) (art. 16, al. 4, 17, al. 3, 156 et 157 du décret du 8 janvier 1965), en utilisant sur le chantier des échelles en bois pour l'accès au toit qui n'étaient pas d'une longueur *suffisante* pour dépasser d'un mètre au moins l'endroit où elles donnaient accès et n'*étaient pas fixées ou maintenues* de façon à ne pouvoir ni glisser du bas, ni basculer (art. 149 du décret du 8 janvier 1965), – à la peine de deux amendes de 5 000 F chacune, – Martin Jean Michel, né le 23 juin 1926 à Bonnetable (Sarthe), PD-G de société, demeurant 52, avenue Georges-Clemenceau à Villennes-sur-Seine (78).

Le tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde.*

Pour extrait conforme délivré par le greffier à M. le procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.





politique

LES DIFFICULTÉS DU POUVOIR OUTRE-MER

GUADELOUPE

Soulagement après la mise en liberté de Georges Faisans

Remis en liberté sous contrôle judiciaire, Georges Faisans a quitté la prison de Fresnes, lundi 29 juillet à 19 h 50, et a regagné Montfermeil (Seine-Saint-Denis) où il demeure avec sa famille. Le militant indépendantiste guadeloupéen a refusé d'être hospitalisé alors qu'il faisait la grève de la faim depuis cinquante-six jours. Les médecins de l'hôpital avaient donné leur accord, jugeant que son état était relativement satisfaisant. *« Pour l'instant, je suis très fatigué »* a-t-il simplement déclaré en donnant rendez-vous à la presse *« demain ou après-demain »*. Georges Faisans a toutefois ajouté : *« On m'oblige à aller tous les jours à Gagny pour pointer au commissariat. Je vais voir d'ici demain avec mon avocat, mais je pense que c'est une manière détournée : sous la pression populaire, ils ont été obligés de me libérer mais ils se rattrapent autrement. C'est la torture qui continue. »* Selon sa fille, Georges Faisans aurait maigri de 27 kilos.

Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine, a estimé qu'après la mise en liberté du militant guadeloupéen *« les conditions sont réunies pour que revienne le calme en Guadeloupe »*.

Le Front national estime que cette libération d'un *« ex-enseignant et raciste notoire »*, selon son expression, est *« scandaleuse »*. Le parti de M. Jean-Marie Le Pen déclare que : *« la faiblesse des autorités est d'autant plus évidente que nous n'avons pas affaire là-bas à des éléments incontrôlés mais à des émeutiers encadrés par les hommes de la municipalité communiste de Pointe-à-Pitre. »*

Le RPR avait décidé de son côté de réunir, mardi 30 juillet, son bureau politique, sous la présidence de M. Jacques Chirac, pour examiner la situation de l'archipel.

A Basse-Terre, le procureur de la République a publié, d'autre part, un communiqué visant à mettre fin aux rumeurs relatives aux circonstances de la mort de l'épouse du commandant du groupement de gendarmerie de cette partie de l'île, Mme Pierrette Raiffé, dont le corps avait été découvert sur une plage le jeudi 25 juillet. *« Il résulte de l'autopsie que ce décès est dû à une noyade »*, a-t-il indiqué, sans revenir sur la thèse du suicide évoquée auparavant de source officielle.

Pointe-à-Pitre. – Une demi-heure, montre en main ! C'est le temps qu'il a fallu lundi matin 29 juillet à la Guadeloupe, après la répercussion quasi instantanée par les radios de la mise en liberté de Georges Faisans, pour jeter dans la rue tous les signes possibles d'un retour empressé à *une situation normale.*

Embrassades, embouteillages pour le plaisir de se retrouver ensemble, touristes et « métros », soudain revigorés après leur long emprisonnement volontaire sur les plages... L'île avait dû avoir bien peur, elle avait dû être vraiment tentée par quelques-uns de ses vieux démons pour montrer avec innocence et ostentation un tel soulagement. Même ceux qui se fichaient bien, cinq jours plus tôt, du sort du secrétaire général du MPGI (Mouvement populaire pour une Guadeloupe indépendante) et qui, en une autre occasion, auraient approuvé une sentence plus lourde, bénissaient les magistrats de ce qu'un élu appelait avec ironie leur *« reniement humanitaire »*. Il se trouvait même des anti-indépendantistes résolus pour s'enquérir de l'état de santé de Georges Faisans à sa sortie de prison. *« Il n'est pas trop amoché, au moins? »*, s'inquiétait un commerçant blanc.

Une réussite

Une demi-heure pour l'abandon d'un mauvais rêve. Les indépendantistes repliaient avec une célérité touchante des barrages routiers qu'ils se promettaient encore hier de défendre coûte que coûte. Un petit punch pour la victoire, deux couplets de l'hymne nationaliste, et tous les gosses en treillis militaire qui avaient tellement troublé les forces de l'ordre se faisaient un devoir de balayer les rues jonchées de gravats.

Pour la centaine de carcasses de voitures, il fallut attendre un peu, un tout petit peu, à peine une demi-heure, que les services de la voirie et les grues de la police entrent en action. Pointe-à-Pitre, bonne fille, a même patienté encore un peu en fin de matinée pour laisser se vider dans des artères l'explosion de joie des militants nationalistes qui distribuaient aux passants des fleurs de flamboyant avant de bloquer l'une des rues principales, mais cette fois pour un *vidé* (fête créole) aux sons du *gros kha*.

Cette foule-là, curieusement, n'impressionnait plus. Chacun convenait, comme ce policier, que les indépendantistes guadeloupéens avaient bien le droit d'arroser une réussite *« très chanceuse mais bien réelle »*. Pour un peu – autre effet de l'anxiété d'une folle semaine – on leur aurait su gré, à ces nationalistes, de la saveur matinale de ce juste retour des choses. Pour ce lundi, en tout cas, il y avait dans l'air comme un fantasme de fraternisation, de proximité, sensation que doivent éprouver deux boxeurs qui n'en peuvent plus de s'être mutuellement sonnés.

Demain, les orientations des uns et des autres auront repris leur mar-

De notre envoyé spécial

che divergente. Mais pour l'heure, on soufflait. Les nerfs se relâchant, on pouvait encore se permettre quelques aveux sans arrière-pensée. Au siège de l'UGTG (Union générale des travailleurs de Guadeloupe), des membres du comité de coordination indépendantiste expliquaient très sérieusement que le préfet, M. Maurice Sabourin, méritait bien une promotion.

Hommage au préfet

« Il comprend très bien la Guadeloupe » : l'hommage – de quel poids – rendu par M. Rosan Mounien, le porte-parole du comité, visait à rendre grâce à la bonne connaissance qu'avait montrée le commissaire de la République des sensibilités locales dans une épreuve de force qui pouvait tourner, c'est désormais unanimement reconnu en Guadeloupe, au bain de sang. Au compte des mérites préfectoraux, selon les nationalistes, le maintien des forces de l'ordre tout le week-end, dans leurs casernes, la prudence des policiers aux abords des barrages déclarés les plus « symboliques » par les insurgés, le refus de certaines arrestations, notamment de quelques membres de l'ARC (Alliance révolutionnaire caraïbe) repérés sur les barricades. Et, plus généralement, une relative liberté de manœuvre laissée aux modérés du mouvement, fort occupés à contraindre toute velléité d'insurrection armée.

Plus tard, sans doute, les analyses de ces journées retrouveront leur caractère polémique. Lundi était encore le jour d'une version unique, dramatique et méticuleuse reconstituée par ceux qui cherchaient à comprendre ce qui leur était arrivé. Ainsi ces CRS engagés dès le premier jour qui, pour répondre aux accusations de laxisme entendues en métropole dans les milieux de l'opposition, confiaient que *« en vingt ans de carrière »*, ils n'avaient *« jamais vécu quelque chose d'aussi dur »*. Eux n'en voulaient pas au sous-préfet de Pointe-à-Pitre, M. Hubert Fournier, d'avoir interdit *« les affrontements au corps à corps »* et les interventions nocturnes. Les mille sept cents grenades lacrymogènes lancées – en vain – dans la seule journée de mercredi avaient eu, au moins, le mérite d'épargner, à entendre les policiers, *« plusieurs dizaines de morts »*.

Dans les jours à venir, lorsque la tension et cette solidarité spontanée très particulière de la rue guadeloupéenne seront retombées, il est probable que la police décidera d'aller demander des comptes aux dizaines de jeunes soupçonnés d'avoir détenu des armes à feu. Peut-être même une « descente » s'impose-t-elle, de l'avis des autorité, au « ghetto » Boissard, le bidonville qui aurait naturellement constitué le bastion de résistance en cas d'affrontements plus graves. En Guadeloupe, aucune voix ne s'est pour l'instant élevée pour regretter que de telles opérations n'aient pas été menées plus tôt.

Le préfet, de son côté, a profité de cette journée de stupeur générale d'introspection collective pour fustiger la Guadeloupe. Sachant l'île plutôt en accord avec la tactique qu'il a adoptée pour le maintien de l'ordre, il s'est peu étendu sur ce sujet. Il a jugé préférable, dans une intervention télévisée qui devrait faire date dans les annales de la préfectorale, de rappeler à l'île ses propres responsabilités, au moins économiques et sociales dans la genèse de ces chaudes journées.

Il a lancé un appel courtois mais ferme *« à toutes les bonnes volontés »* pour que la Guadeloupe profite de la leçon et consacre un peu plus d'ardeur à son propre développement. Manière discrète d'expliquer que la plupart des jeunes émeutiers de ces jours derniers n'avaient d'autre perspective que le chômage de longue durée ou le songe de l'indépendance.

Au titre des leçons de cette « semaine particulière », plusieurs mesures ont déjà été décidées...

Ainsi les effectifs des forces de l'ordre permanentes dans l'île devraient rapidement passer de 200 à 500. En prévision d'autres fortes alertes indépendantistes, les projets de construction d'un second pont entre Grande-Terre et Basse-Terre et d'urbanisation du « ghetto » de Boissard devraient être accélérés.

Protéger le port

Il faut prévoir aussi d'augmenter les stocks de vivres, de mieux protéger la zone industrielle de Jarry et le port, seul poumon de l'île, que les indépendantistes avaient habilement paralysés, etc. La Guadeloupe, lundi, n'en finissait pas de dresser la liste de ses urgences. L'avenir dira ce que seront les effets de cette mini-insurrection qui finit bien, et notamment si le « camp patriotique » pourra capitaliser ce coup de force. L'île, en attendant, mesurait, ahurie, pour sa première journée de repos, son incroyable fragilité aux débordements de rue, à la fois sa fascination et sa peur paralysante. Et, assurément, elle voyait dans cette réalité nouvelle d'elle-même comme un mauvais signe.

PHILIPPE BOGGIO.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Les parlementaires de l'opposition défèrent la nouvelle loi au Conseil constitutionnel

Les sénateurs et les députés de l'opposition ont déféré au Conseil constitutionnel, en application de l'article 61 de la Constitution, la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie définitivement adoptée par le Parlement à la fin de la semaine dernière. Ils soutiennent plusieurs arguments, relatifs à la forme et au fond de ce texte, qu'ils jugent inconstitutionnel.

Le gouvernement a décidé de ne pas faire usage du troisième alinéa de l'article 61 de la Constitution, qui lui aurait permis d'utiliser la procédure d'urgence afin d'imposer au Conseil constitutionnel de statuer dans les huit jours (1). En principe, le Conseil dispose donc d'un délai d'un mois pour examiner les deux requêtes de l'opposition, ce qui pourrait en principe provoquer un report des élections régionales. Toutefois, un accord semble intervenu entre le gouvernement et le Conseil constitutionnel, afin que celui-ci statue dès la semaine prochaine, ce qui permettrait au gouvernement, si la loi était, pour l'essentiel, jugée conforme à la Constitution, d'organiser ce scrutin, comme prévu, dès le 8 septembre.

En visite en Nouvelle-Zélande, le chef du mouvement indépendantiste néo-calédonien, M. Jean-Marie Tjibaou, s'est déclaré *« inquiet »* de voir que les partis d'opposition *« cherchent à retarder l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance »*.

Outre plusieurs arguments contestant la procédure suivie par le gouvernement au cours de la discussion du projet de loi, les sénateurs, fondent leur démarche sur quatre griefs (2).

Ils estiment que prévoir de consulter en 1987 *« les populations intéressées »* de la Nouvelle-Calédonie sur *« l'indépendance en association avec la France »* n'est pas conforme à la jurisprudence constitutionnelle, parce que *« la population d'un territoire de la République française n'est aucunement qualifiée pour décider si ce territoire, dans l'hypothèse où il accéderait à l'indépendance, pourrait signer ou non un accord d'association avec la France. La procédure d'accession à l'indépendance ne garantit d'ailleurs nullement l'association du futur Etat avec la République française »*, ajoute le recours sénatorial à propos de l'article premier de la nouvelle loi.

Les sénateurs estiment aussi que sept autres articles (2, 3 *bis*, 12, 14 *bis*, 15, 16 et 19) contreviennent également aux règles constitutionnelles, dans la mesure où ils *« portent atteinte à la libre administration du territoire »*, au profit du haut commissaire représentant l'Etat, et dans la mesure où le territoire de la Nouvelle-Calédonie deviendrait *« la seule collectivité territoriale de la République qui ne disposerait pas d'un conseil élu »*.

Les sénateurs affirment, en outre, que le découpage des circonscriptions régionales *« résulte de préoccupations qui sont en contradiction avec le principe d'égalité du suffrage »*, que *« la répartition de la population et donc des électeurs, entre ces quatre régions, obéit à des considérations qui s'inspirent directement de critères ethniques »* et qu'*« à cette méconnaissance du principe d'égalité devant le suffrage s'ajoute l'inégalité de représentation entre chacune des régions prévues. »* Insistant sur ces points, les députés soulignent, pour leur part :

« Discrimination raciale »

« On est en presence du type meme de la discrimination raciale, toujours condamnable. Il importe peu qu'elle profite aux Mélanésiens et qu'elle nuise aux Européens. Elle nuit du reste tout autant aux Polynésiens et aux Asiatiques, également attachés à la souveraineté française. Le Conseil constitutionnel ne saurait estimer une pareille discrimination conforme à la Constitution. »

Les sénateurs, dont le recours est plus étayé que celui des députés, ajoutent que les dispositions votées par le Parlement *« ne comportent pas de garanties suffisantes »* pour assurer la liberté du prochain scrutin régional. *« Le secret du vote,* soulignent-ils, *ne peut être assuré que s'il est impossible d'exiger des personnes qui ont voté la production des bulletins qu'elles n'ont pas utilisés. »* Sur ce point, les sénateurs contestent l'efficacité du dispositif retenu par le gouvernement (*le Monde* du 27 juillet). De même, ils critiquent les dispositions prises pour les électeurs réfugiés à Nouméa. Enfin, les sénateurs affirment que l'article 17 de la loi, autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances, est lui aussi contraire à la Constitution, parce que *« le projet de loi de ratification n'a aucune chance d'être inscrit à l'ordre du jour avant la fin de la législature »* et que *« de ce fait, cette disposition exclut en principe toute possibilité de recours de constitutionnalité contre les ordonnances »*.

(1) L'article 61 de la Constitution stipule : *« Les lois organiques, avant leur promulgation, et les règlements des assemblées parlementaires, avant leur mise en application, doivent être soumis au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.*

« Aux mêmes fins, les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation, par le président de la République, le premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou soixante députés ou soixante sénateurs.

Dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, le Conseil constitutionnel doit statuer dans le délai d'un mois. Toutefois, à la demande du gouvernement, s'il y a urgence, ce délai est ramené à huit jours.

« Dans ces mêmes cas, la saisine du Conseil constitutionnel suspend le délai de promulgation. »

(2) Le premier recours a été déposé le 28 juillet après avoir été signé par 90 députés du RPR et de l'UDF. Le second recours, déposé le 29 juillet, a été signé par 137 sénateurs appartenant aux différents groupes de l'opposition.

Dynamite à Thio

(Suite de la première page.)

Entre la carcasse d'une voiture calcinée, vestige d'affrontements passés, et une vieille passerelle métallique parallèle au pont, ces militants ont tendu de gros câbles téléphoniques arrachés à leurs pylônes, ce qui a fait dire à un Canaque : *« Vous voyez, on a le téléphone sur le pont »*. Ils y ont installé de solides troncs d'arbres et des pneus, bloquant totalement l'accès aux bureaux de la société Le Nickel, isolant du même coup la tribu de Saint-Philippo-II.

Mardi, peu avant 10 heures (1 heure du matin à Paris), le « petit chef » de cette tribu, Charles Moindou, se présente lui-même, en compagnie de ses trois « lieutenants », à la brigade de gendarmerie de Thio. Accueil par le capitaine Fontaine, poignée de mains, mais les Canaques refusent de rentrer dans la brigade. Rapidement, un vif dialogue s'engage.

« C'est de la provocation ce que vous avez fait hier soir, capitaine ! », lance Charles Moindou, le neveu de l'homme recherché, pointant un doigt accusateur vers l'officier.

– *Pas du tout,* rétorque celui-ci, *c'était une opération judiciaire tout à fait normale. Si c'étaient des caldoches qui avaient tué l'un des vôtres, vous trouveriez ça anormal qu'on les recherche ? Nous sommes les gendarmes de tout le monde. »*

Silence de quelques secondes.

« Vous allez voir, reprend Charles Moindou, *je vais faire mon rapport à Pisani, et d'abord, donnez-moi le nom des quatre gendarmes dont le Martiniquais, là ! »* M. Moindou veut parler des hommes plus particulièrement chargés de localiser son neveu...

« Pas question, répond le capitaine Fontaine, *mais vous, dites-moi qui a tiré sur nos gendarmes hier soir ! »*

Après cinq minutes d'un dialogue de sourds, les Canaques remontent dans leur Renault-20 et regagnent la tribu. Là, sous un grand arbre, ils discutent de la stratégie à suivre. Un des membres du comité de lutte du FLNKS de Thio rédige un cahier de revendications. *« Nous allons l'envoyer à Pisani,* dit-il, *et on en donnera une photocopie aux gendarmes, une autre à Wibaux et une autre aux grosses têtes du Haut-Commissariat. »* Les Canaques de Saint-Philippo réclament le rapatriement des quatre gendarmes qui traquent celui qu'ils protègent ainsi que le départ de Thio des Wallisiens qui, disent-ils, les ont accusés de viol pendant le siège de la localité au mois de décembre.

Les gendarmes redoutent de sérieux affrontements en cas d'intervention de leur part pour lever ce barrage qui paralyse désormais, à nouveau, l'activité minière de Thio. La présence signalée d'une douzaine de cocktails Molotov entreposés à proximité du barrage et le fait que des coups de fusil aient été tirés lundi soir montrent la détermination des Canaques. L'un d'eux nous a d'ailleurs déclaré : *« On est décidés à ne plus se laisser marcher sur les pieds. Depuis le 18 novembre, on a des fusils.*

Les gendarmes de la brigade de Thio semblent en tout cas excédés par ces incidents et critiquent violemment le fait que, selon eux, on ait jusqu'à maintenant protégé les Canaques : *« Que voulez-vous,* nous disait mardi matin l'un des gendarmes dont le départ est réclamé par le FLNKS, *ils sont sûrs de ce qu'il faut bien appeler la complicité du gouvernement. »*

Du côté des pouvoirs publics on est dans l'expectative. Le général Debarge commandant les forces de gendarmerie en Nouvelle-Calédonie s'est rendu sur place mardi après-midi afin de juger de la situation. Il devait faire un compte rendu à M. Fernand Wibaux en fin de journée. La décision que prendra celui-ci ne sera pas sans conséquences car elle sera interprétée par les Canaques comme par les Caldoches comme un test de la fermeté dont il se prévaut.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

Divorce à Alès entre le PC et le PS

De notre correspondant

Alès. – Alès n'est plus tout à fait Alès : coup sur coup, deux communistes ont vu récemment leur élection annulées par le tribunal administratif de Montpellier, au terme d'actions entreprises par l'opposition. Deux annulations qui pourraient passer pour des péripéties – dans les deux cas, on voit mal qui pourrait battre les sortants communistes – si elles n'avaient préparé le terrain à un divorce local pratiquement consommé entre le PC et le PS.

Il y eut d'abord, en mai, l'annulation de l'élection du conseiller général communiste d'Alès-ouest, M. Fernand Balez. Une décision motivée, pour les magistrats, par un certain nombre d'irrégularités relevées dans les bureaux de vote. La requête, présentée par le candidat d'opposition M. Jean-Michel Vergnes, était donc retenue. Ce dernier aura toutefois fort à faire lors du scrutin partiel qui devrait se dérouler en novembre ; même en admettant que les irrégularités relevées aient caché des fraudes, il lui sera difficile de refaire un handicap de plus de mille voix. Encore que le PS local n'ait toujours pas annoncé ses intentions concernant ce canton.

Ce silence en dit long sur le ressentiment des socialistes à l'égard de ceux qui, tout récemment encore, restaient, vaille que vaille, des partenaires politiques de gauche. Car ressentiment il y a, et il est profond : les représentants du PS ont encore en travers de la gorge le spectacle des cégétistes brisant leurs pancartes, piétinant leurs calicots et agressant leurs militants lors de la visite du président de la République, le 24 juin.

Du coup, profitant d'une autre annulation, celle de l'élection au poste de maire du docteur Gilbert Millet, successeur désigné du « vieux lion » démissionnaire, M. Roger Roucaute, ancien député, le groupe socialiste n'a donné aucune consigne de vote à ses membres, les laissant libres de se prononcer lors de la nouvelle élection qui devrait avoir lieu le 9 août. Dans la foulée d'un réquisitoire extrêmement virulent à l'égard des communistes, lors de la dernière réunion du conseil municipal le 11 juillet, M. Alain Fabre, élu socialiste, a annoncé, d'autre part, que ses huit collègues ne participeraient plus dorénavant aux travaux de l'intergroupe majoritaire.

Un risque provisoire

Dans le cas du docteur Millet, contrairement à celui de M. Balez, le PC court un risque. A lui seul, il représente vingt des quarante-trois sièges du conseil municipal. C'est beaucoup mais ce n'est pas la majorité absolue. Six conseillers élus en tant que personnalités sont liés à la majorité. Si la colère des élus PS les conduit à s'opposer à l'élection du docteur Millet, de ces six votes dépendront le succès ou l'échec même provisoire du sortant.

Provisoire, car on imagine mal les socialistes, même excédés, appuyer une candidature de droite ou les neuf élus d'opposition voter PS. Une situation tendue, quasiment anachronique par rapport au motif d'annulation sur requête des élus de droite : non-respect des délais légaux de convocation lors de l'élection du docteur Gilbert Millet.

OLIVIER CLERC.

LA RÉFORME DES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Les décrets précisant la réforme des écoles normales supérieures (*le Monde* du 20 juillet) et prévoyant notamment la possibilité pour quatre de leurs élèves d'entrer sans concours à l'Ecole nationale d'administration, ont été publiés au *Journal officiel* du 28 juillet. M. Guy Bayet, président de la Société des agrégés, qui s'était inquiété de cette réforme (*le Monde* du 27 juillet) déclare à la suite de cette publication :

« En fait, il y aura une « super ENS » noble, qui abandonnera rapidement sa vocation initiale, fondamentale et irremplaçable qui est de préparer à la recherche et à l'enseignement au plus haut niveau, pour se transformer peu à peu en une Ecole polytechnique bis *ou en une Ecole nationale d'administration* bis, *et les trois autres ENS (Fontenay-Saint-Cloud, Cachan, Lyon) qui garderont en fait leur statut antérieur.*

« Je crains que les élèves des ENS se détournent de l'agrégation et que dans quelques années les classes préparatoires aux grandes écoles, y compris celles préparant à Polytechnique et aux autres ENS n'aient plus de professeurs à la hauteur. »

société

PRISE D'OTAGES ET TENTATIVE DE VOL DANS LE TREIZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Des policiers « au-dessous » de tout soupçon

M. David Yaghil, bijoutier, quarante-neuf ans, attendait, tôt ce matin-là — le jeudi 25 juillet — à son domicile la visite de peintres en bâtiment. Aussi, ne s'est-il pas méfié lorsque à 7 h 40 on a sonné à sa porte, dans une tour du treizième arrondissement de Paris. *« Police, perquisition. »* Les deux *hommes* sont bien habillés. L'un, brun au yeux bleus, porte chemise de soie. L'autre a l'air d'un employé sage. *Ils montrent* une carte tricolore et poussent M. Yaghil dans son salon.

Dina Yaghil, sa femme, l'y rejoint, accompagnée de ses deux sœurs, Jacqueline et Mona, venues d'Israël *lui rendre visite. Cu*rieux policiers, tout de même, qui menottent les deux sœurs dans un même *bracelet et M. Yaghil.*

« Maintenant, vous comprenez : nous ne sommes pas de vrais policiers, c'est un braquage ! », dit l'un des deux hommes qui exige que le chien des Yaghil — un doberman — soit enfermé dans une autre pièce. Leur plan est simple : pendant que les femmes sont tenues sous la menace d'un pistolet, le bijoutier, conduit sous bonne escorte à son magasin, boulevard Raspail ouvrira ses écrins. Munis de talkies-walkies, les deux hommes rendent compte de l'évolution de la situation à un complice resté *dehors. Ils emmenèrent* le bijoutier.

L'un des malfaiteurs reste seul avec les trois femmes. *Dina,* quarante-cinq ans, gravement malade et ses deux sœurs, âgées de quarante et quarante-trois ans, ne sont pas de faibles femmes terrorisées par un bandit armé : *« Je l'ai traité de tous les noms, alors il m'a claquée avec la crosse de son arme »,* raconte Jacqueline. *« On ne m'avait jamais fait un truc pareil, et je me suis dit que ça n'allait pas se passer comme ça. »*

Les trois femmes passent à l'offensive ; sous prétexte qu'elles *ont soif, elles exigent un premier* verre d'eau, puis un deuxième. Le malfaiteur va à deux reprises à la cuisine. Les deux sœurs liées par une même menotte lui bloquent le chemin et l'empoignent. Affolé, l'homme tient son pistolet en l'air, les deux sœurs tentent de le lui prendre, lui arrachent une touffe de cheveux au passage, tandis que Dina libère le doberman. *« Je vais tuer le chien »,* menace-t-il. *« Ah non pas le chien ! »,* répliquent les sœurs, et l'homme craque : *« J'ai peur, j'en ai marre, je veux m'en aller »,* lâche-t-il, avant de s'enfuir.

Alors qu'il dégringole l'escalier de secours, les sœurs alertent le commissariat proche de la bijouterie. M. Yaghil s'apprête à ouvrir la porte de son magasin, menacée par son ravisseur qui pointe sur lui une arme dissimulée dans sa poche lorsqu'il aperçoit dans la vitrine le reflet d'un policier, gilet pare-balles enfilé et pistolet-mitrailleur au poing. Un car de police est garé non loin de là. *« Il fallait attirer leur attention. Le gangster me disait : fais pas le con. Mais j'ai demandé au policier ce qui se passait. Je n'avais pas trop peur de l'arme pointée sur moi, j'étais commando dans l'armée israélienne, alors vous savez... »*

« Le voilà, votre preneur d'otages »

« Il y a une prise d'otage par ici », explique le policier. *« Une prise d'otage ? le voilà, votre preneur d'otage »* réplique le bijoutier en jetant son agresseur dans les bras du policier.

La suite ? L'homme qui a tenté de s'enfuir est vite rattrapé : il s'appelle Patrick El Hamri Namouchi ; âgé de vingt-huit ans, il est bien connu des services de police et a déjà été poursuivi pour vol qualifié, proxénétisme et infraction à la législation sur les armes. Au moment de son interpellation, il était armé d'un P 38.

Ses complices ? L'un, dit-il, est un policier marseillais prénommé Jean-Louis, l'autre est surnommé *« Tino », il est lui aussi* policier. C'est un policier de la BRB (brigade de répression du banditisme), qui a « indiqué » le coup et Namouchi le connaît bien : relation professionnelle.

Très vite, les policiers identifient la petite bande : « Tino », c'est Alain Rossi, trente-six ans, inspecteur à la BSP, membre d'un groupe de nuit ; Jean-Louis Naud, trente ans (brigade des stupéfiants et du proxénétisme), est un gardien motocycliste à Marseille, et Pascal Jumel, vingt-neuf ans, enquêteur de la BRB. Le jour du braquage manqué, il avait pris *une journée de congé.* Les trois hommes se sont connus en 1980 : Namouchi leur servait, *semble-t-il, d'indicateur.* Les policiers qui pourraient ne pas en être à leur coup d'essai, tenaient leurs *informations directement des* écoutes téléphoniques pratiquées par leurs propres services...

Les quatre hommes ont été inculpés par M. Gilles Rivière, juge d'instruction, de vol aggravé, arrestation illégale, séquestration avec prise d'otages et infraction à la législation sur les armes, et écroués. Une bavure ? Sans doute. Le ministère de l'intérieur a tenu à être le premier à la rendre publique par un communiqué (*le Monde* du 30 juillet), en annonçant la suspension des trois policiers et l'ouverture d'une enquête administrative, et en rappelant que *« la modernisation de la police et l'élaboration d'un code de déontologie vont de pair avec la plus grande exigence de moralité ».*

Une démarche que les milieux judiciaires ont jugée pour le moins précipitée, alors que toutes les inculpations n'étaient pas encore prononcées et qui, au 36, quai des Orfèvres, est mal passée à la base, où l'on craint que la faute de deux collègues, ainsi révélée à grand fracas, ne rejaillisse sur les brigades les plus prestigieuses de la police parisienne...

AGATHE LOGEART.

A Montmagny (Val-d'Oise)

LE GÉRANT D'UN RESTAURANT TUE L'UN DE SES AGRESSEURS

Un restaurateur de Montmagny (Val-d'Oise), M. Gilles Moreau, trente et un ans, a tué, pendant la nuit du dimanche 28 au lundi 29 juillet, l'un des deux malfaiteurs *qui en voulaient* à sa caisse et qui avaient ouvert le feu sur lui.

M. Moreau, gérant du Coin de campagne, a été attaqué dans son bureau, après la fermeture de l'établissement, par deux *hommes masqués* qui avaient forcé la porte de service et qui, sous la menace de leurs pistolets, lui avaient intimé l'ordre d'ouvrir son coffre-fort.

Le restaurateur, faisant mine d'obtempérer, a saisi son pistolet à grenaille et tiré à bout portant sur un des agresseurs. Dans l'échange de coups de feu qui s'en suivit, M. Moreau a atteint *le deuxième* malfaiteur et a été lui-même légèrement blessé à l'épaule.

Les deux malfaiteurs ont pris la fuite tandis que M. Moreau appelait les policiers, *qui* ont relevé cinq impacts de balles sur le mur devant lequel se tenait le restaurateur.

Peu après, les policiers ont découvert dans une ruelle, à plusieurs centaines de mètres du restaurant, le cadavre d'un des deux malfaiteurs — un Nord-Africain — allongé sur le trottoir. L'homme, qui n'est pas encore identifié, avait les extrémités des *doigts recouvertes d'adhésif,* vraisemblablement pour éviter de laisser des empreintes. Une cagoule a été retrouvée près du corps.

● *Un basque espagnol expulsé de France vers l'Equateur.* — Alfonso Etxegaray, dit « Atxirika », en situation irrégulière en France et sous mesure d'expulsion depuis février 1984, a été expulsé vendredi 26 juillet vers l'Equateur.

CYCLISME

Le sort de l'équipe Renault ou la course aux millions

Six jours après l'annonce par la direction de la régie Renault *« d'arrêter son engagement dans le sport cycliste professionnel » (le Monde* du 27 juillet), les candidats à la reprise de l'équipe dirigée par Cyrille Guimard forment déjà un peloton respectable.

L'entrepreneur immobilier Guy Merlin a lancé le sprint de très loin. Il propose, dans le cadre d'une *« association avec le groupe Fignon-Guimard (...) la somme totale de 17 millions de francs »,* qui englobe les conditions financières demandées par l'Irlandais Stephen Roche, troisième du récent Tour de France et lui aussi sans employeur depuis le retrait de La Redoute.

Pour la société SA Merlin, qui patronne déjà le Tour de France, le Tour de l'Avenir, certaines grandes *classiques et plusieurs clubs* cyclistes amateurs, soit un budget annuel de 10 millions de francs, l'offre est à prendre ou à laisser. *« Le chèque est fait, signé et certifié. Je l'ai dans ma poche »* affirme le pomoteur, invitant Cyrille Guimard et à Laurent Fignon à *« réfléchir rapidement ».* Après le 31 juillet, *« cette somme retirée de notre budget sera ventilée sur d'autres actions publicitaires »,* prévient-il.

Même souci de conclure rapidement chez Alain Ayache, directeur de l'hebdomadaire *le Meilleur,* qui ne souhaite pas *« entamer une partie de poker menteur avec Laurent Fignon et Cyrille Guimard ».* Prétendant que son groupe de presse *« a largement les moyens d'entretenir une équipe professionnelle »,* M. Ayache s'aligne *« sur le seuil financier et le délai fixé par M. Merlin ».* Dans la corbeille de la mariée, il ajoute Joël Pélier, seule révélation française du Tour 85, mais il demande *en contre-partie* à un Laurent Fignon encore convalescent un sacrifice financier, *« quitte à garantir par contrat de grosses sommes à chaque victoire importante : un million de francs pour le Tour de France, autant pour le Championnat du monde, etc ».*

Sollicité, selon lui, par Raphaël Géminiani, ancien directeur sportif de La Redoute, *« pour créer une équipe de jeunes »,* Alain Ayache se déclare *« plus excité par une équipe de vedettes capable de damer le pion à La Vie Claire ».* Il n'a pas l'intention d'entrer en cyclisme par la petite porte.

Déjà présente dans le domaine du sport par le biais d'un contrat avec l'équipe de France de ski, la société française K. Way est un « repreneur » moins inattendu. *« Nous sommes intéressés par l'équipe cycliste,* a déclaré M. Christian Pays, directeur général de l'entreprise nordiste, *mais, si cela ne pouvait être concrétisé rapidement, nous nous tournerions vers la formule 1. »* Autrement dit, vers la régie Renault, toujours à la recherche d'un sponsor pour ses voitures jaune et noir de formule 1.

Venus d'horizons différents, ces candidats au « rachat » de l'équipe Renault ont un dénominateur commun : tous trois sont décidés à brusquer les choses. Ils le crient haut et *fort* et tous trois se plaignent de ne pas être entendus par les intéressés. Fignon et Guimard ont, de leur côté, décroché leur téléphone : et si c'était pour négocier en paix avec des solliciteurs plus discrets ? On parle notamment de groupes japonais. Cela expliquerait qu'ils aient opté pour une course d'attente.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

Les O.S. de la drogue

(Suite de la première page.)

A elle seule, la France procède à quatre-vingt-neuf interpellations et saisies : de quoi émouvoir les différentes polices européennes et Interpol, l'organisation internationale de police criminelle, qui se mettent à étudier ensemble la filière sri-lankaise.

Or, cette filière se transforme à vue. Seule constante : les coolies embarquent à Colombo, capitale de Sri-Lanka, à Bombay ou à Madras (Inde). A partir de là, les O.S. de *l'héroïne empruntent mille chemins* et escales. Il est possible de dégager trois grandes tendances :

● LE PASSAGE PAR LES PAYS DE L'EST. — Ce fut la première grande voie d'accès à l'Europe occidentale, notamment en 1984. Des dizaines de Sri-Lankais ont transité par Moscou, Sofia, Varsovie et Berlin-Est avant d'arriver à Rome, Paris et Londres. Berlin ? *« Le mur est une fiction,* explique un policier. *Ils arrivent à Berlin-Est, prennent le métro et se retrouvent à Berlin-Ouest. »* Les Yougoslaves et les Polonais ont réagi rapidement et coopéré avec les polices d'Europe de l'Ouest.

● L'ESCALE ITALIENNE OU ESPAGNOLE. — Les statistiques montrent que la filière sri-lankaise utilise, depuis le début de l'année, l'Italie comme plaque tournante. *« Les communautés tamoules implantées en Sicile ou à Rome sont des réservoirs de main-d'œuvre »,* note un magistrat. Exemple parmi d'autres, deux Tamouls ont été arrêtés, au début de l'année, au poste-frontière de Modane entre l'Italie et la France. Tous deux transportaient six bons kilos d'héroïne. *L'instruction judiciaire,* conduite par Mme Odette Bouvier à Albertville (Savoie), a permis une quinzaine d'inculpations.

● LE TRANSIT PAR TUNIS. — C'est la dernière formule adoptée par les patrons de la filière sri-lankaise. Les coolies embarquent d'abord à destination de la Syrie, puis de la Tunisie. Ce « détour » a *pour but de surprendre* les services de douanes encore peu habitués à voir arriver l'héroïne par le Maghreb. Trois affaires de ce genre ont été récemment signalées à l'Office français pour la répression du trafic illicite de stupéfiants dirigé par le commissaire Jacques Franquet.

La particularité de la filière sri-lankaise ne s'arrête pas à cette diversité des itinéraires de passage. Ce qui frappe, c'est sa puissance, l'importance du volume de drogue exportée — récoltée probablement au Pakistan — qui en fait désormais la cible numéro un des polices italienne, espagnole, française, belge, allemande et britannique. Ce qui frappe encore, c'est le « génie » dont elle fait preuve pour utiliser, au mieux de ses intérêts, le phénomène de l'immigration tamoule.

Exploitation de la misère

Les parrains de la filière sri-lankaise ont largement construit leur empire en exploitant le désarroi et la misère d'une communauté quittant l'ancienne île de Ceylan pour trouver du travail et échapper à la guerre civile les opposants aux Cinghalais, majoritaires. Pauvres, sans travail, les Tamouls — qui représentent 18 % des 15 millions d'habitants de l'île — se regroupent, depuis plusieurs années, dans les capitales *européennes. Parmi les milliers de* candidats à l'immigration, il n'est pas difficile d'en recruter quelques dizaines que le destin transformera en O.S. du trafic de drogue.

La plupart deviennent des passeurs professionnels qui font la navette entre Colombo, le Pakistan et l'Europe *avant de se faire* arrêter. Les autres jouent leur va-tout pour arriver en Europe : la drogue convoyée leur paye leur billet d'avion et leur fournit un pécule qui peut varier entre 2 000 francs et 5 000 francs.

Ces derniers viennent grossir le millier de « Tamouls fantômes », c'est-à-dire d'immigrés clandestins, qui, notamment, s'introduisent en France chaque année. Car les passeports qu'on leur a remis au départ de Colombo sont presque toujours faux et illusoires les illusoires les promesses qu'on leur a faites d'un tra*vail en Europe.*

Mais si la filière sri-lankaise profite d'un phénomène d'immigration, elle s'appuie également sur des réseaux en forme de holdings. Les *patrons du trafic contrôlent non* seulement les stocks d'héroïne, leur expédition mais aussi leur distribution et leur revente en Europe. Un tel système ne peut survivre que grâce à une organisation parfaitement cloisonnée. Les coolies en savent donc le moins possible, en dehors de leur point de chute. Et gare aux bavards ! Les parrains ont déjà ordonné que certains passeurs aient la langue coupée.

Les « narco-dollars »

Rien ne devrait donc gêner la prospérité d'une entreprise qui croule sous les « narco-dollars » (l'expression a été forgée à partir de l'Américain *narcotics,* équivalent de stupéfiants). Des dollars qui viennent remplir les caisses d'authentiques malfaiteurs et qui pourraient aussi alimenter en armes et explosifs la rébellion tamoule à laquelle est confrontée le gouvernement de Colombo.

L'hypothèse paraît fondée. Les autorités de Sri-Lanka sont même persuadées que les cinq principaux groupes de maquisards tamouls autofinancent leur guerre par trois moyens principaux : la collecte de fonds auprès des communautés *tamoules d'Occident et d'Inde,* les attaques à main armée contre des banques locales et divers rackets, le trafic de drogue. La rébellion tamoule dispose en tout cas d'un armement important et perfectionné, sans compter une flotte rapide.

Un trafic de drogue à résonance politique ? L'attention des policiers a été attirée au début par le passage des coolies par les pays de l'Est, puis par la Syrie. *« Les Tamouls,* explique un haut fonctionnaire occidental, *ont beaucoup utilisé les pays de l'Est. Et les cinq mouvements nationalistes sont d'obédience marxiste, plus ou moins encouragés par l'Union soviétique, aidés par certains groupes palestiniens. »* La filière de Colombo — du moins une partie de celle-ci — serait alors comparable à celles qu'on observe en Amérique du Sud et en Amérique *centrale. La drogue au service de la* « révolution » et du terrorisme.

Pour l'instant, les policiers ne possèdent aucune preuve incontestable d'une imbrication entre politique et trafic de drogue au Sri-Lanka, sinon deux indices :

● A l'occasion d'une perquisition dans la région parisienne, au cours de laquelle les policiers espéraient découvrir de la drogue, les fonctionnaires ont trouvé des carnets à souche de l'un des cinq groupes de la *rébellion tamoule* ; des carnets destinés à enregistrer les fonds récupérés pour financer la fondation d'un Etat tamoul

● La police italienne, qui a parfois arrêté plusieurs dizaines de Tamouls lors d'une seule opération, aurait obtenu la confession « politique » de l'un d'eux à *Milan.* On assure, en Italie, que l'imbrication du politique et du droit commun est profonde dans ces dossiers.

L'information ne peut pas être complètement écartée ou négligée par les enquêteurs. Mais les organismes de coopération internationale comme Interpol ou le centre de lutte contre la drogue des Nations unies, à *Vienne,* n'ont pas vocation à s'y intéresser. Pour eux, la filière sri-lankaise, ce sont avant tout — et seulement — quelque 1 500 kilos d'héroïne introduits en Europe durant la seule année *1984.* Une estimation qui devra être révisée en hausse pour 1985.

LAURENT GREILSAMER.

« EXÉCUTÉ » EN PLEIN CENTRE DE MARSEILLE

La mort de Paul Mondoloni

Paul Mondoloni, soixante-huit ans, une des figures les plus connues du milieu marseillais, a été tué par balles le lundi 30 juillet en fin d'après-midi, sur le cours Joseph-Thierry, dans le centre de Marseille. Alors qu'il venait de sortir d'un bar, trois hommes, circulant à bord d'une R9 de couleur beige, ont fait feu sur lui. Atteint de neuf balles de gros calibre au thorax et à la tête, Paul Mondoloni s'est effondré. Deux passants ont été blessés au cours de la fusillade. Les assassins ont réussi à s'enfuir.

Paul Mondoloni avait été condamné une première fois à dix ans de travaux forcés en 1941 pour fabrication de faux tickets de ravitaillement ; une deuxième en 1955, à deux ans de prison pour sa participation, en 1949, au vol des bijoux de la Begum : le 3 août de cette année-là, alors que la Begum et l'Aga Khan *venaient de quitter en voiture* leur villa du Cannet, ils avaient été attaqués par plusieurs hommes armés qui avaient délesté la Begum de tous ses bijoux.

Après ces « examens de passage » dans le banditisme, le jeune Corse avait été impliqué dans un important trafic d'héroïne entre le Mexique et les Etats-Unis, sous les ordres de Tony d'Agostini, ancien policier et ex-collaborateur pendant l'Occu*pation. Il* devenait ensuite l'un des adjoints de Marcel Francisci, PDG du Cercle Haussmann, considéré par la police américaine comme l'un des patrons de la French Connection et assassiné à Paris en 1981.

Le 6 septembre 1983, un de ses amis, Gilbert Hoareau, trente-neuf ans, dit le Libanais, propriétaire de plusieurs discothèques marseillaises, était assassiné presque au même endroit. Mondolini avait alors reconnu que la victime sortait d'un rendez-vous avec lui.

Paul Mondoloni est le quatrième membre du milieu assassiné à Marseille en moins de dix jours, et ce nouveau règlement de comptes est le dix-huitième perpétré depuis le début de l'année dans la cité phocéenne. Les observateurs marseillais estiment que cette vague sanglante pourrait être liée à la montée en puissance de Francis Vanverberghe, dit Francis le Belge, rival de toujours de *Gaëtan Zampa,* mort le 16 août 1984 : Hoareau et Mondoloni étaient en effet des proches de Zampa.

CANOË-KAYAK

La quête olympique des slalomeurs

Les championnats de France de slalom en canoë-kayak ont pris fin *dimanche 28 juillet,* sur l'Isère, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie). Cette manifestation est la dernière de la saison pour les spécialistes de la pagaie en eaux vives. En marge des compétitions, le sujet de la possible admission du slalom aux Jeux olympiques a été une nouvelle fois à l'ordre du jour.

De notre envoyé spécial

Bourg-Saint-Maurice. — Les villes candidates à l'organisation du *rendez-vous de 1992 ont été* sollicitées, et Paris, notamment, a répondu favorablement à la requête. Seo-d'Urgel, la petite ville des Pyrénées catalanes, prend en charge la finale de la Coupe d'Europe 1986 pour montrer à la Fédération internationale de canoë-kayak, influente dans les votes par le biais de la course en ligne, déjà admise aux JO, que Barcelone, autre cité candidate, accorde de l'importance à la principale discipline de l'eau vive.

Nouveau règlement

Apparu en compétition grâce à la ténacité des Suisses, qui organisèrent les premiers championnats du monde en plein cœur de Genève en août 1949, en présence de sept nations, le slalom bénéficia rapidement du désir de ses dirigeants de le faire reconnaître par le Comité international olympique. Cet entêtement fut récompensé, vingt-trois ans plus tard, grâce aux Allemands de l'Ouest dont la façon parfaite d'*organiser les épreuves* se révéla finalement négative : un investissement de 16 millions de deutschemarks, dont 1,7 consacrés uniquement à la construction d'un bassin artificiel fit se répandre l'idée que le slalom coûtait cher.

Ce handicap est venu alourdir le dossier des réserves, justifiées ou non, à l'égard de la discipline. L'une d'elles concerne l'ampleur des moyens humains à mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement des épreuves. Il ne faut pas moins de soixante à soixante-dix personnes pour réussir un sans-faute d'organisation et, parmi elles, une cohorte de juges installés aux trente portes *qui* jalonnent des parcours longs de 700 à 800 mètres.

« La part laissée à l'appréciation humaine dans l'attribution des pénalités est beaucoup trop importante », souligne Eric Kœchlin, aujourd'hui *entraîneur national,* membre de l'équipe de France olympique de 1972. Selon lui, elle renforce le caractère aléatoire des résultats et explique, en partie, l'*intérêt très limité* des pays de l'Est à s'impliquer dans la discipline.

Pour mieux séduire les sirènes d'Olympie, un nouveau règlement *vient d'être officiellement adopté.* Il sera appliqué la saison prochaine. Un essai concluant a été effectué à Bourg-Saint-Maurice lors des championnats de France. Le nombre des portes a été réduit à vingt-cinq et, désormais, les concurrents ne sont plus dans l'obligation de les franchir dans un sens déterminé par le traceur du parcours. Cette nouvelle liberté rend la course encore plus nerveuse, tout en diminuant considérablement *la marge* d'erreurs.

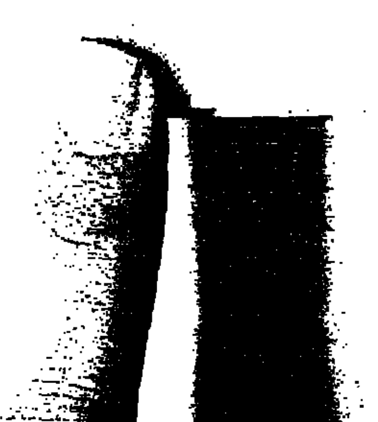
On est loin du temps où, pour une porte non franchie, une sanction suprême était appliquée sous la forme d'une exclusion pure et simple de la course.

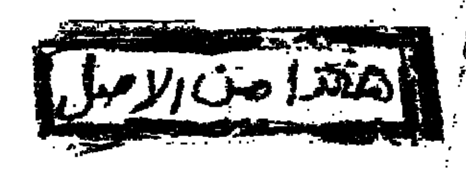
LLIBERT TARRAGO.

● MOTOCYCLISME : *décès de Lorenzo Ghiselli.* — Après trois mois de coma, le coureur motocycliste italien Lorenzo Ghiselli est mort dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 juillet à l'hôpital de Sienne (Italie). Le champion d'Italie des 500 cm3, âgé de trente-deux ans, avait été victime d'une chute au cours du Grand Prix d'Italie disputé à Imola en avril dernier.

RELIGION

● *Promotion du Père Tucci.* — *Le* jésuite italien Roberto Tucci, directeur général de Radio-Vatican, a *été nommé président du comité* de coordination de la radio du Saint-Siège. Il est remplacé par le Père Pasquale Borgomeo, jésuite, précédemment vice-directeur général et directeur de programmes à Radio-Vatican. Ce remaniement s'explique par la charge que *représentaient* depuis 1982 pour le Père Tucci ses fonctions d'organisateur des voyages du pape. Le comité de coordination de Radio-Vatican, composé de représentants de la secrétairerie d'Etat, du gouvernorat de la Cité du Vatican *et* de la radio elle-même, a été créé il y a un an, lorsque la supervision de la station du Saint-Siège a été confiée à la secrétairerie d'Etat. — *(AFP.)*





Le Monde

MEDECINE

Les Français et la procréation artificielle

Les nouvelles techniques de la « procréation médicalement assistée », face aux règles séculaires de la filiation. Parviendra-t-on à maîtriser un droit fondé à la fois sur le biologique et le social ? Comment concilier les intérêts de l'enfant et ceux des adultes ? Le débat a été lancé par le premier sondage national sur cette question de la procréation artificielle (*le Monde* du 23 juillet).



Entre la loi et la fiction

LÉGIFÉRER ou laisser faire ? L'IAD (insémination artificielle avec donneur) pose avant tout le problème de la dissociation entre parenté biologique et filiation sociale. De plus en plus répandue (plus de 10 000 enfants ont ainsi vu le jour en France depuis dix ans), elle n'a pas le caractère spectaculaire mais encore exceptionnel des dons d'embryons ou des « mères porteuses ».

IAD : un couple stérile (du fait de l'homme) accepte, pour avoir un enfant, l'insémination « artificielle » de la femme par un médecin utilisant le *sperme* d'un tiers anonyme. Il y a peu, une telle pratique était jugée avec la plus extrême sévérité par les autorités morales et religieuses. La conception en dehors du strict mariage, la masturbation indispensable à l'obtention de la semence masculine, et, d'une manière plus générale, une forme de maîtrise de la procréation dissociée de la sexualité apparaissaient inacceptables. Ainsi, il y a quarante ans, l'archevêque de Canterbury allait-il jusqu'à demander qu'une telle pratique soit considérée comme une véritable infraction pénale.

« *Dans les années 70*, rappelle le professeur Georges David, président de la Fédération des centres d'études et de conservation du sperme (CECOS), *l'insémination était victime d'un préjugé défavorable, notamment de la part des autorités morales et religieuses, et sa pratique était refoulée hors de l'hôpital public.* »

Un engagement critiqué

Les temps ont changé, comme en témoignent les résultats du sondage SOFRES *le Monde*-France-Inter, confirmant, pour la première fois de manière statistique, la reconnaissance, par le plus grand nombre, du caractère légitime de cette pratique. Acceptée, celle-ci n'en continue pas moins de poser des difficiles questions. L'insémination artificielle est *réclamée par des femmes célibataires*, des femmes vierges, des couples d'homosexuelles ou des femmes mariées à un homosexuel. Autant d'exemples qui illustrent un glissement – marginal mais significatif – du caractère thérapeutique à la simple convenance et la satisfaction d'un désir.

M. Robert Badinter défendait récemment, devant le Conseil de l'Europe, le droit de l'individu à procréer « *seul* ». Un engagement aujourd'hui largement critiqué. « *Sans s'interroger*, écrit par exemple Mme Catherine Labrusse-Riou, professeur de droit public et animatrice de la consultation nationale sur la procréation artificielle, *sur les conséquences morales ou sociales de la dissociation de l'amour humain et la procréation que réalise la fécondation artificielle, certains justifient, sous la pression d'une demande sociale grandissante, le recours à ces techniques par l'affirmation hâtive d'un droit à l'enfant (...) mêlant sans discernement suffisant le constat objectif du pouvoir de la science et le jugement subjectif de la légitimation de ce pouvoir* » (1).

L'IAD – les enfants adultérins sans adultères qu'elle fait naître et la brutale confrontation entre le social et le biologique qu'elle impose – renvoie aussi à d'autres interrogations sur les fondements mêmes de la filiation. C'est d'ailleurs là une situation étrange et quelque peu paradoxale, puisque la loi de 1972 (année où se mettaient en place les CECOS) donne la primauté à la biologie (qui depuis fonde les actions en désaveu de paternité), alors que le code Napoléon se fondait sur le social (le géniteur s'effaçant devant le mari). Ainsi, médecine et biologie accentuent-elles, d'un côté, les possibilités de contraintes (je vais pouvoir savoir, grâce à des examens, si je suis bien le père biologique de cet enfant) et, de l'autre, élargissent-elles le champ des possibles (bien que stérile, je vais donner à tous l'illusion que je suis le père de cet enfant né grâce à une IAD, mais je pourrai aussi à tout moment démontrer que ce n'est pas le mien).

Faut-il bâtir une loi pour interdire à l'homme qui accepte l'IAD de sa femme de pouvoir ensuite désavouer l'enfant ? Un texte qui interdirait, *en outre*, à la femme de pouvoir priver son mari de ses droits de père puisqu'il n'est pas le géniteur ? Faut-il, au contraire, attendre encore avant de décider ? « *Si le consentement du mari a été vicié, si l'enfant a été conçu d'une insémination trop naturelle que l'IAD avait mission de camoufler, on pourra toujours plaider*, estime M. Jean Carbonnier, professeur honoraire à l'université de Paris-X. *Ce n'est pas des lois, ou de l'absence de lois, que naît le contentieux, c'est plutôt de notre malice* » (2).

Les questions sont tout aussi difficiles quant à l'anonymat du donneur (que la Suède vient d'abandonner). Le conserver, c'est consacrer une « *fiction* », le social au détriment du biologique. L'abandonner, c'est donner *raison à ceux qui font valoir la* « *transparence* », le droit à connaître la réalité de ses origines biologiques et le jeu avec la paternité dont il est le fruit. C'est aussi accepter qu'une cellule (le spermatozoïde qui, comme l'ovule, ne correspond à aucune catégorie juridique : s'agit-il d'une chose ? d'un organe ? d'une personne ?) fonde la paternité.

En Grande-Bretagne, la commission d'enquête présidée par Dame Mary Warnock vient de recommander qu'« *à l'âge de dix-huit ans, l'enfant puisse avoir accès aux informations essentielles concernant l'origine ethnique et la santé génétique du donneur, et que des dispositions législatives soient prises afin d'assurer le droit d'accès à ces informations* » (3). Le sondage SOFRES établit, à l'inverse, qu'une *majorité des Français sont favorables* au maintien de l'anonymat.

On trouve là le problème de fond de toutes les formes de procréation *assistée qui*, après la contraception, continuent au grand jour de dissocier l'amour de la procréation. L'équilibre actuel est, de toute évidence, *fort instable*. Pour peu qu'on décide de sortir du strict cadre d'une thérapeutique de la stérilité, on arriverait, sous couvert de privilégier *l'humain, à une désacralisation* des corps et, au-delà, à instaurer un nouvel eugénisme.

JEAN-YVES NAU.

(1) « Biologie, éthique et droit », article à paraître dans la revue de la recherche juridique, *Droit prospectif* (1985, nº 2).

(2) Actes du colloque « Génétique, *procréation et droit* », 1985. Editions Actes Sud/Hubert Nyssen (diffusion PUF).

(3) *Fécondation et embryologie humaines*. Rapport Warnock, publié par la Documentation française (29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07). 60 F.

Faire le deuil de sa stérilité

LES Français – dont on vient de sonder les reins et les cœurs sur les questions des *procréations assistées* – se prononcent de façon massive pour que les nouvelles techniques soient seulement utilisées pour « *résoudre les problèmes de stérilité* ». Nous nous félicitons de cette réaction, expression d'un bon sens éclairé.

Mais la stérilité est-elle une maladie ? *Ce qui embrouille pas mal le* débat – et, de ce fait, rend et la question et les réponses moins simples qu'il n'y paraît, – c'est que les notions de guérison, de « fins thérapeutiques », employées à propos de stérilité, ne peuvent être comprises *dans le seul champ médical. La stérilité* n'est, en effet, *pas plus une tare qu'une maladie*. Rappelons tout de même qu'on n'en meurt pas, et qu'on peut avoir une vie créative sans enfant !

La stérilité représente, en revanche, une souffrance profonde aux *retentissements multiples. Alors*, aider les couples stériles à guérir leur souffrance ? Oui. La colmater à tout prix ? Non. Car cette souffrance *n'est pas seulement* provoquée par la stérilité. Bien souvent, au contraire, elle la précède et la traduit. *Notre expérience en ce* domaine nous a appris que nombre de ces enfants « *qui ne se décident pas à venir* » restent parfois « *accrochés dans les branches de l'arbre généalogique* » de leurs parents potentiels (1).

Prenons un seul exemple, un des plus connus *maintenant* : celui de l'insémination artificielle avec donneur (IAD). Croit-on vraiment que le fait d'inséminer, avec du sperme (donné de façon anonyme) l'épouse d'un homme stérile va, *per se*, guérir *cet homme de sa stérilité, et ce couple* de son « mal d'enfant » ? Nous ne le pensons pas : on nomme souvent un peu vite « *nouvelles thérapies de l'infécondité* » des techniques qu'on pourrait plutôt qualifier de « *prothèses procréatives* ».

Il arrive, en effet, que l'on confonde – dans l'imaginaire – le *sperme donné par un homme*, pour contribuer au projet d'enfant d'un couple, avec une sorte de médicament. Cette confusion est quelque *peu entretenue* par le conditionnement en « paillettes » du sperme, que la Sécurité sociale rembourse comme s'il s'agissait d'un banal produit pharmaceutique (cher ! 250 francs la paillette), « produit » remboursé en outre à 100 %, comme pour les médicaments « vitaux »...

La psychanalyse a sans doute son mot à dire pour éclairer ces problèmes : l'outil dont elle dispose peut contribuer à ce que naissent moins d'« enfants-prothèses », enfants réparateurs de la stérilité du mari ou du couple, enfants colmatages d'une souffrance qui n'a pas été entendue, *bref, d'« enfants thérapeutiques »* pour les parents.

G. DELAISI DE PARSEVAL
(psychanalyste).

(Lire la suite page 10.)

(1) Nous reprenons une expression de Max Jacob. Voir sur ce point *les Enfants des couples stériles*, ouvrage collectif, ESF, 1985.

DEUX POINTS DE VUE

Une affaire de femmes

par MINOU AZOULAI (*)

DEPUIS deux mille ans, de la Bible au XXe siècle, de l'Égypte à l'Italie, le don *d'enfant a toujours été une affaire de* femmes. Elles se sont toujours débrouillées pour faire nourrir leur bébé par d'autres ; elles peuvent *encore, instinctivement, s'arranger* pour « s'offrir » un enfant au seul prix de la sororité, de l'amitié et de la tendresse ! J'ai entendu des mères dire *à leur fille : « Fais un enfant et donne-le-moi, je l'élèverai ! »* Point n'est besoin de l'intermédiaire masculin, et de surcroît médical, pour *jouer les médiateurs et mener les* négociations. Point n'est besoin d'un comité d'éthique, fût-il local, national, ou « ministériel », pour caution*ner ou interdire une pratique fonda*mentalement féminine. Même si certains courants féministes, purs et durs, considèrent la maternité comme un *travail qui mérite* salaire. On a simplement envie ou non d'être mère, par devoir ou par plaisir, *rarement par cynisme !*

Cessons donc de nous leurrer, par *médias interposés* sur le bien-fondé de l'argent. Les prêts d'utérus sont faciles et rapportent gros aux seuls médecins en mal de pouvoir et de puissance. Les *mères porteuses*, les Sarah, ou les Cigognes qui ont « choisi » le parti pseudo-médical ont craqué. Certaines par peur d'être « *répudiées* » par leur mari *(sic)*. D'autres par crainte de la loi dans ce qu'elle a de plus symbolique. *Toutes ont monnayé un peu de leur identité !*

Personne n'a encore écrit ou parlé de la *déprime de Patricia*, première mère porteuse française, cette jeune fille de vingt et un ans, manipulée par *le docteur Geller. Une déprime* qui n'a rien à voir avec la classique dépression post-partum. Personne n'a repris les informations alarmistes parues à propos des deux jumelles de Montpellier, elles aussi inséminées, *puis manipulées par la presse*, qui ont crié leur désarroi haut et fort, en avouant : *« Plus jamais ça ! »*

Les non-dits

Personne n'ose contredire le discours triomphaliste des équipes qui pratiquent et encouragent les fécondations *in vitro*. Et pourtant, là aussi, *les femmes souffrent d'une mainmise* d'un pouvoir technologique et médical, occultant sans qu'elles puissent le formuler, tout désir sexuel, tout *plaisir amoureux, toute une partie de* leur féminité. Et quand elles en prennent conscience, elles « cassent » le couple ou recourent, enfin, à l'adop*tion*. Le sondage du *Monde* le prouve : d'accord pour une thérapeutique sans acharnement ; d'accord pour le progrès et *ses applications, mais sur les autres d'abord !*

Alors, *pourquoi ce silence et ces* non-dits ? Les médecins ne veulent-ils rien savoir, hors du cabinet, des désirs, de *leurs désirs* ? Les patrons *de presse redoutent-ils de ne* plus vendre des pages de rêve ? Quand l'information circulera mieux, quand *l'écoute des uns et des autres se fera plus* attentive hors du champ médical et des personnalités « nobellisables » ou éligibles, peut-être les limites du *débat s'élargiront-elles ! C'est seule*ment dans un tel contexte que l'on pourra envisager une véritable consultation nationale qui engagera *des femmes et des hommes, et non* plus des cas ou des bulletins de vote.

(*) *Présidente de l'Association des femmes journalistes.*

Un spectacle scientifico-médiatique

par ALFRED SPIRA (*)

BOULEVERSEMENT considérable des habitudes et des modes de pensée, les nouvelles *méthodes de « procréation* assistée » agitent de plus en plus nos sociétés industrialisées. Tout le monde est concerné, depuis les simples citoyens, confrontés à des problèmes de choix individuels déchirants, aux plus hauts cénacles de *l'Etat qui, à fleurets mouchetés*, font montre d'une agilité intellectuelle permettant de régler un spectacle *scientifico-médiatique d'un nouveau* type. Le problème est d'importance. Mais il est très frappant de constater que, *hormis une* sempiternelle phrase de bonne conscience, on cherche des solutions aux nouveaux problèmes posés, sans, le plus souvent, se demander comment on en est arrivé là, et, surtout, comment on aurait pu ne pas y arriver.

Les méthodes de reproduction artificielle ont été mises au point pour pallier certaines causes de stérilité. Il s'agit, le plus souvent, de la conséquence *d'infections pelviennes*, elles-mêmes consécutives à des infections gynécologiques basses, dont les plus *fréquentes sont des maladies* sexuellement transmissibles (MST).

On peut, à l'heure actuelle, estimer *que 15 000 à 20 000* nouveaux couples sont, en France, susceptibles de souhaiter avoir recours chaque année à ces nouvelles méthodes de procréation. Celles-ci, constituent, pour eux, la seule issue dans un désir de grossesse qu'ils n'ont pu satis*faire, à la suite d'une série d'événe*ments, le plus souvent très complexe mais au départ de laquelle existe un *dénominateur commun, une infection* transmise par voie sexuelle. La cause initiale, l'infection par MST, est alors *oubliée, et il existe, pour trouver la* solution, un véritable marché dont les lois sont en train de s'établir en *imposant des soubresauts à notre* société.

Le rythme des réunions de scientifiques, sociologues, philosophes, bioéthiciens s'accélère : des conflits *(d'intérêts) de plus en plus clairs* apparaissent au grand jour. Sommes-nous dans la bonne voie, dans l'uni*que voie ? Le président de la Répu*blique a réuni, à grands renforts de protocole et de publicité médiatique, une vingtaine de personnalités scientifiques de très haut niveau qui ont mené une réflexion sur les problèmes éthiques soulevés par le développement de la biologie et, donc, entre autres, de la « *procréation assistée* ». Ne doutons pas que leur réflexion *sera utile et qu'elle viendra intelli*gemment compléter les nombreuses prises de position déjà disponibles.

Rêve insensé

Mais imaginons, rêve insensé, qu'on leur ait demandé, avec les mêmes moyens et la même publicité, *de faire des propositions concernant* la prévention et la lutte contre le développement des maladies sexuellement transmissibles. C'est bien, en effet, en partie à cause d'elles, qu'ils sont là, et des moyens existent : enseigner, informer, mettre en garde, détecter, traiter, etc. Il est théoriquement possible d'éradiquer les MST. Bien sûr, c'est très difficile et cela *nécessite* la participation de tous à de vastes programmes responsabilisant les sujets les plus à risque, *c'est-à-dire, en particulier*, les adolescents et les jeunes, mobilisant tous les professionnels de la santé *concernés*.

Il est possible d'espérer qu'ainsi quelques dizaines de milliers de cou*ples ne seraient pas devenus stériles*. Cela aurait au moins permis de diminuer l'importance quantitative du problème qui nous est *aujourd'hui* posé.

(*) Epidémiologiste à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Faire le deuil de sa stérilité

(Suite de la page 9.)

Cela vaut pour l'IAD comme pour les autres procédés. Qu'il s'agisse de techniques sophistiquées, comme la fécondation *in vitro*, ou simples, comme la pratique des mères porteuses, le travail mental que le « psy » peut aider à faire, c'est *celui du deuil de la fertilité*.

C'est à ce prix que le recours à ces divers artifices peut prendre sens. Si ces techniques empêchent le deuil d'un « enfant biologique » du couple, leur résultat ressemblera — en bonne logique prothétique — à un cautère sur une jambe de bois ! Si, en revanche, le couple a pu surmonter *la blessure de la stérilité*, alors l'enfant né grâce à la technologie médicale sera un enfant comme les autres, peut-être même « mieux pensé » que les autres.

Autre thème qui ressort de ce sondage : celui de la manipulation — voire du « chamboulement » — du lien de filiation, qui risquerait de se produire en raison de la participation des « co-géniteurs », les donneurs de sperme et d'ovocytes ou les prêteuses d'utérus.

Les Français semblent redouter une mise en cause de la filiation : on les comprend. Que peut-on en dire ? Les situations familiales et parentales évolutives qui se présentent maintenant, avec l'introduction de géniteurs supplémentaires (même s'ils restent anonymes et ne donnent que des vecteurs de paternité ou de maternité) ont pour enjeu les secrets *de filiation*.

Secrets de polichinelle

Nous partageons *ici le* point de vue de nombre de psychanalystes : les problèmes de filiation, les « squelettes dans le placard », sont de véritables secrets de polichinelle. Il y a toujours « quelqu'un qui sait » et, de toute façon, les enfants ont des antennes extraordinaires pour entendre le non-dit. C'est bien là un des problèmes *les plus difficiles* posés par les procréations assistées. Pour l'éclairer, il est important de *ne pas confondre secret et anonymat*. Sur les questions de l'anonymat des donneurs, il n'existe pas encore d'études approfondies, dans notre système culturel en tout cas. En attendant ces études indispensables, le mora*toire qui consiste à maintenir une* cloison étanche — mais pas rigide — entre donneurs et receveurs est sûrement une décision sage.

Le secret, en revanche, renvoie à un terrain plus connu : celui de l'attitude des parents devant le problème de la *vérité généalogique*, attitude dont psychanalystes et *pédopsychiatres savent qu'elle sera* décisive pour le développement de l'intelligence et de la personnalité de l'enfant.

On connaît, en effet, de nombreux cas de familles où se jouent des secrets de filiation : les enfants dits « naturels » (ô paradoxe !), les enfants adoptés, adultérins, incestueux, *légitimés*, etc. L'étude de ces cas fournit de précieux éléments de réflexion pour évaluer le devenir des enfants-IAD, des enfants nés par fécondation *in vitro*, de ceux qui naîtront par l'intermédiaire d'une mère porteuse ou après décongélation d'embryon. Ce n'est pas la technique qui est, par elle-même, l'élément *déterminant de ces histoires, mais* l'élaboration mentale qui peut ou non s'opérer chez ceux qui les vivent.

Or ces enfants « à problèmes de filiation » interrogent *tous*, à un moment ou à un autre, leur entourage, avec des questions mais *aussi avec des symptômes*. D'où une certaine inquiétude, de notre part, en voyant que 52 % des sondés disent : « *L'enfant ne doit rien savoir du tout.* » Bien pertinente nous semble la question soulevée par Mgr Jullien dans ces colonnes : « *Que vont devenir ces couples « habités » par un tiers ?* » Et ces enfants ? avons-nous envie d'ajouter. Il existe un risque d'« *irrepérage parental* » *inhérent* à ces situations, risque qui peut se traduire par des perturbations du développement intellectuel ou par des troubles psychosomatiques chez l'enfant.

Les psychanalystes n'ont pas été très entendus dans ce débat jusqu'à présent. Peut-être ont-ils eux-*mêmes, un peu rapidement* parfois, « noyé le poisson » en se contentant d'affirmer que c'est seulement le roman familial des enfants ainsi conçus qui risque d'être un peu différent.

Il y a, dans les procréations artificielles, *une réalité incontournable*. Non celle liée aux techniques, mais *celle liée aux « parentés* additionnelles ou multiples » qui ne sont pas vraiment admises, pour l'instant, dans notre type de société, ni vraiment par l'opinion, ni surtout par la loi. Réalité aussi de la participation des donneurs et prêteurs de « vecteurs » de parentalité. Donneurs d'eux-mêmes, plus que donneurs de substances biologiques. Comment évaluer la véritable nature de leur participation, l'aventure dans laquelle la société les encourage à « *s'embarquer* » ? (*On remarque* — d'après ce sondage — qu'il n'y a pas foule au portillon du don !) Réalité, enfin, liée à la maîtrise du temps dans la succession des générations, induite, elle, par la congélation et la conservation des gamètes et des embryons. Réalité complexe, qui nous rend perplexe, sur l'enfant à tout prix.

G. DELAISI DE PARSEVAL
(psychanalyste).

La phobie des vipères

Quelque mille à deux mille Français sont mordus, chaque année, par des vipères. Moins de dix en meurent. Que faire pour ne pas céder à une panique souvent injustifiée ?

MADAME X... est mordue par une vipère à l'annulaire gauche, où elle éprouve une douleur très aiguë. Elle ressent, très vite, un malaise intense avec sueurs abondantes, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée. Elle est hospitalisée deux heures et demie après la morsure au CHU de Brest ; sa tension est faible et elle se trouve en état de choc avec angoisse et marbrures des jambes.

Cet état cède en deux heures après une perfusion (plasmion et bicarbonate) et une injection de corticoïdes. Le doigt est noir, la main gonflée et bleutée, les ganglions axillaires palpables. La victime ne peut mobiliser son bras. On lui administre de la pénicilline et de l'héparinate de calcium. La main est soigneusement désinfectée et placée sous pansements alcoolisés. Au bout de deux jours Mme X... rentre chez elle ; seul son doigt reste douloureux.

Monsieur Z... arrive au SAMU de Saint-Etienne « *en pleine forme* », tenant d'une main la vipère aspic qui l'avait mordu trois heures aupa*ravant et montrant* son doigt qui porte deux traces de crochets. Il n'y a guère de douleur, le doigt est légèrement enflé mais non le bras.

Par acquis de conscience, l'équipe médicale pratique une injection de sérum antivenimeux. Une forte réaction de type allergique se produit et la victime se met à gonfler jusqu'à « *tripler de volume* ». En l'occurrence, le remède aura été pire que le mal et c'est l'intolérance au sérum anti-venin que les médecins ont eu à traiter... et non la morsure de vipère elle-même, qui s'est révélée bénigne.

Il n'en est pas toujours ainsi et la mort, en mai dernier, d'une petite fille de quatre ans et demi, chez laquelle une morsure de vipère n'avait pas été diagnostiquée à l'hôpital de Pont-à-Mousson, rappelle que le venin reste dangereux, surtout chez l'enfant, dont le poids est moindre. Le danger peut être variable selon l'emplacement de la morsure, la quantité de venin injectée (quantité dont l'animal a le contrôle et qui varie de 0 à plus de 50 milligrammes), selon la plus ou moins grande tolérance du sujet, son poids et le degré d'affolement qui a suivi l'accident.

L'angoisse, la panique avec l'accélération du cœur qu'elle implique, l'agitation, favorisent, en effet, la diffusion du venin : la première mesure que préconisent les spécialistes (docteur Cassian Bon, de l'unité des venins de l'Institut Pasteur) consiste à calmer la victime, à la rassurer, à l'immobiliser et à immobiliser le membre mordu par des planchettes ou des baguettes de bois et une bande Velpeau légèrement compressive.

Il faut, ensuite, faire boire du thé ou du café dilué ou de l'eau, en raison de l'œdème souvent rapide qui se déclenche. On désinfectera la plaie et on recherchera les petits trous (un seul parfois) que laissent les crochets de la vipère de façon caractéristique : un peu de sang sort de ces orifices ronds, espacés de 8 mm à 10 mm. La désinfection est *rendue nécessaire par le fait que* la bouche des vipères contient souvent des débris alimentaires souillés. Ces mêmes souillures justifient le recours à l'anatoxine (ou aux gamma-globulines) tétanique et, le cas échéant, à l'administration ultérieure d'antibiotiques (pénicilline G).

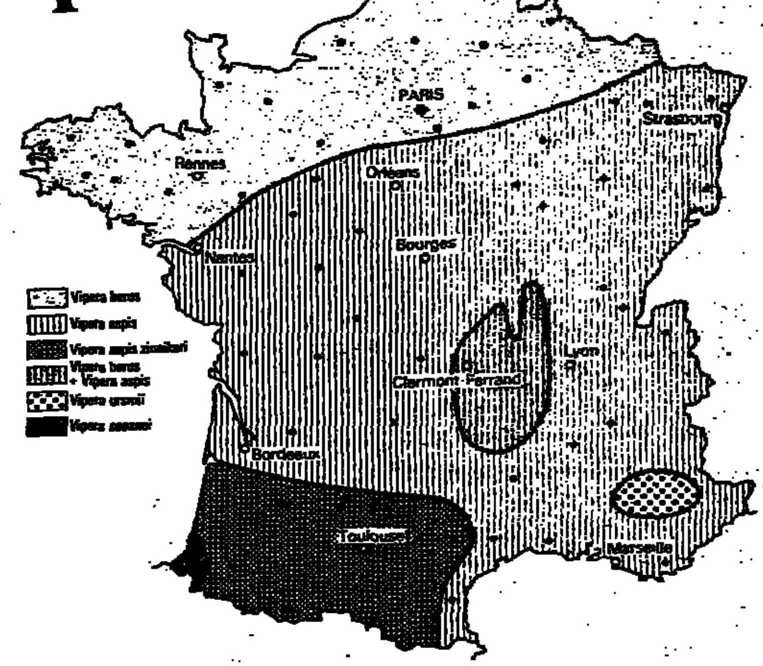
Risques

Le refroidissement de la zone mordue par de la glace est risqué : *certains médecins* ont pu observer ainsi des gelures conduisant à l'amputation. En revanche, l'application d'eau très froide peut être utile, car l'action des enzymes que contient le venin est ainsi ralentie.

La pose d'un garrot est également risquée (le pansement compressif est préférable) et la « succion » de la plaie, à la bouche ou à la seringue, est parfaitement illusoire en dépit de l'usage romanesque qui a pu en être fait.

Le venin de la vipère accélère la coagulation sanguine et des lésions peuvent être engendrées par les multiples micro-caillots qu'il induit dans les vaisseaux. C'est pourquoi on administre souvent aux victimes, dans les services hospitaliers, et si les bilans de coagulation l'exigent, de l'héparine (anticoagulant) sous forme d'héparinate de calcium (0,25 ml) injecté sous la peau dans *la zone mordue, suivi ultérieurement* par une injection sous la peau de l'abdomen. Si plus de trente minutes se sont écoulées depuis la morsure, *on pratique cette administration* d'héparine sous forme de perfusion intraveineuse à la seringue électrique.

C'est toujours en milieu hospitalier que l'on traitera — s'il se produit — l'état de choc induit par le venin, et qui s'amende aisément par la perfusion d'*un flacon de plasmion et* l'injection de corticoïdes. Si le choc persiste, c'est dans une unité de soins intensifs que la victime d'une *morsure de vipère sera placée*, pour parer aux troubles métaboliques, cardiaques et aux complications rénales que peuvent engendrer — rarement — des morsures sévères.



On trouve en France : VIPERA ASPIS : la plus répandue au sud de la Loire ; VIPERA BERUS : partout en France, sauf le long de la Méditerranée (la plus répandue dans le Nord) ; VIPERA URSINI : rare, dans le mont Ventoux et les Alpes de Haute-Provence ; VIPERA SEONAEI : très rare, dans la région de Saint-Jean-de-Luz et au nord de l'Espagne.

Inefficace et dangereux ?

Il n'est guère de randonneurs ou de ramasseurs de champignons qui ne se déplacent, dans certaines régions de France, munis de leurs ampoules-seringues de sérum antivenimeux. L'usage de ce sérum est à présent, c'est le moins que l'on puisse dire, vivement contesté. Nombre de médecins considèrent, en effet, qu'il est « *difficile à conserver, inefficace et dangereux.* »

Il s'agit d'un sérum de cheval neutralisant du venin qui se conserve indéfiniment à 4 °C. Mais, par temps chaud, la durée de conservation s'abaisse à un mois, pour devenir plus réduite encore si le sérum a été exposé au soleil. Son pouvoir neutralisant a, dès lors, disparu. Les médecins reprochent au sérum de n'être que modérément efficace et d'engendrer le risque d'un choc anaphylactique sérieux, qui pourrait en fin de compte être plus préoccupant que la morsure elle-même.

Le docteur C. Bon estime que le risque de réaction allergique au venin est très faible si l'on procède par la méthode dite de Besredka (injection progressive de petites quantités pour évaluer le degré éventuel d'intolérance) et si l'on dispose d'adrénaline et de corticoïdes. Tout cela est évidemment hors de portée du randonneur. Le conseil qui est donné est donc de posséder le sérum pour l'apporter à l'hôpital, ou au médecin, et de transporter la victime en la remuant le moins possible, membre immobilisé, en milieu médical.

Il faut, dit le docteur Bon, ne commencer une sérothérapie hors d'un contexte hospitalier que s'il s'avère impossible d'atteindre l'hôpital en deux heures ; ce qui est exceptionnel en France. En outre, il faut réserver la sérothérapie aux morsures sérieuses (œdème important et douloureux dix minutes après l'accident) et aux enfants, plus vulnérables.

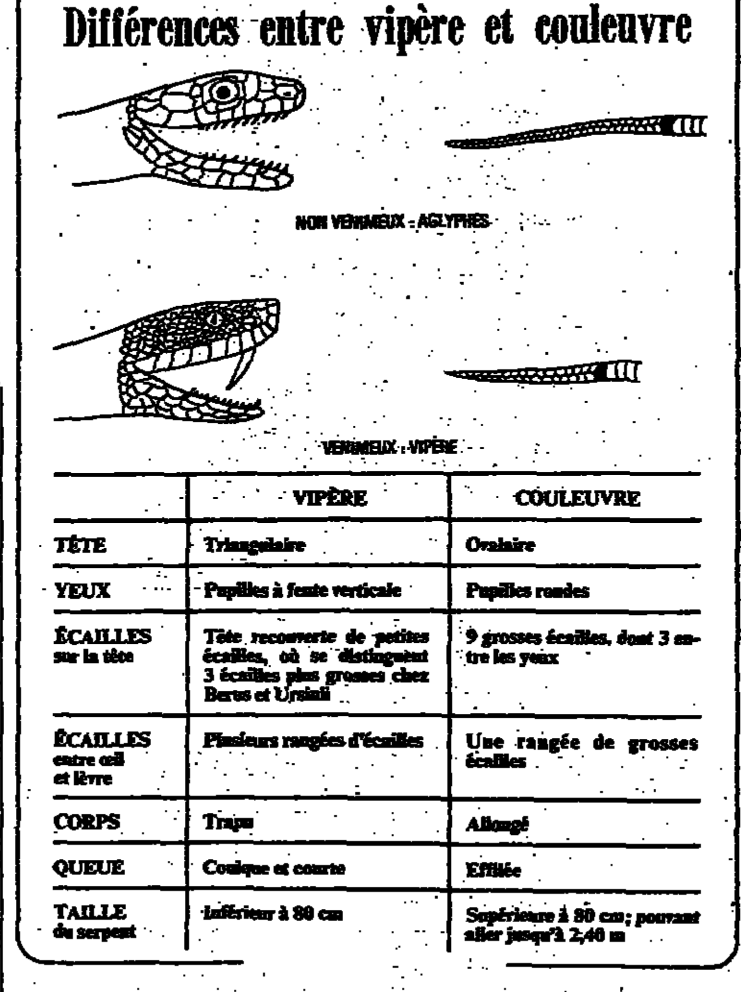
En somme, dit le docteur Bon, la sérothérapie systématique est exagérée, il faut la déconseiller formellement lorsqu'elle est envisagée sur place et sans discernement et ne la pratiquer qu'en milieu médical.

Quelque mille à deux mille Français sont mordus chaque année par des vipères — animal hautement utile pour l'équilibre écologique et donc protégé. *Quelques centaines* sont hospitalisés et l'on constate une envenimation grave dans 1 % de ces cas seulement, avec environ deux à dix morts par an, souvent lorsqu'il s'agit d'enfants ou, cas rare, lorsque la vipère a injecté son venin dans une veine.

« *Le venin de vipère n'est pas assez dangereux pour éveiller l'intérêt scientifique* », regrette le docteur Bon. C'est pourquoi son contenu et son mode d'action sont, somme toute, assez mal étudiés. Voilà qui devrait rassurer les vacanciers et les promeneurs et permettre d'éviter, chez ceux qui sont mordus, une panique qui risque d'être le plus important facteur d'aggravation de leur état.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Différences entre vipère et couleuvre



	VIPÈRE	COULEUVRE
TÊTE	Triangulaire	Ovalaire
YEUX	Pupilles à fente verticale	Pupilles rondes
ÉCAILLES sur la tête	Tête recouverte de petites écailles, où se distinguent 3 écailles plus grosses chez Berus et Ursinii	9 grosses écailles, dont 3 entre les yeux
ÉCAILLES entre œil et lèvre	Plusieurs rangées d'écailles	Une rangée de grosses écailles
CORPS	Trapu	Allongé
QUEUE	Conique et courte	Effilée
TAILLE du serpent	Inférieur à 80 cm	Supérieure à 80 cm ; pouvant aller jusqu'à 2,40 m

L'usine à venin

NUL ne soupçonnerait qu'au fin fond de la forêt de Chizé, à Beauvoir-sur-Niort (Deux-Sèvres), les bâtiments d'une ancienne base militaire *américaine abritent un véritable nid* de vipères. Et, pourtant, les reptiles sont bien là, enfermés il est vrai dans des cages soigneusement closes et ne risquant donc pas de planter leurs crochets venimeux dans les chevilles des promeneurs.

Alors que ses collègues du Centre d'études biologiques des animaux sauvages du CNRS ont choisi d'étudier les uns les carnivores, d'autres les hérissons, d'autres encore les sangliers, M. Guy Naulleau, lui, a pré*féré les vipéridés, ces animaux « entourés d'une série de légendes qui se perpétuent »* et qui ne provoquent, le plus souvent, qu'antipathie et répulsion (1).

L'un de ses objectifs est d'observer l'impact des conditions climatiques artificielles, créées en laboratoire, sur le comportement et les cycles biologiques des reptiles. Aussi élève-t-il actuellement des vipères appartenant à trois espèces qui vivent dans les régions tempérées : l'aspic (*Vipera aspis*), la plus courante et la plus abondante en France, la *berus* (ou péliade), que l'on trouve à l'Ouest et dans le Nord du pays, dans les Alpes et dans le Massif Central, et l'ammodyte, vivant en Europe centrale et méridionale.

Dans son laboratoire, les serpents occupent des cages individuelles grillagées, de taille modeste (moins de 1 mètre cube) — « *moins ils ont d'espace, mieux ils se développent* », — simplement meublées d'une feuille de plastique au sol, d'un bol d'eau, d'une pierre et d'une lampe. La pierre, par sa rugosité, *favorise la mue des serpents qui* s'y frottent. Placée juste au-dessous de la lampe, elle sert aussi d'accumulateur de chaleur. Lampe et pierre *créent ainsi en permanence* un climat beau et chaud, offrant aux occupants des cages des années sans hiver, donc sans hivernage.

Les reptiles ne possédant aucun système de régulation thermique interne, ils sont très dépendants de la température ambiante, selon laquelle ils règlent leur existence. La *belle saison*, entre le printemps et l'automne, est pour eux une période de « vie active », au cours de laquelle ils s'alimentent, muent, se *reproduisent. En hiver, au contraire*, ils s'enterrent plus ou moins profondément et vivent au ralenti.

On a longtemps pensé que l'hivernage était une condition indispensable au développement et à la survie des serpents vivant en zone tempérée. En fait, il n'en est rien. Les vipères qu'élève le chercheur parviennent à vivre dans les conditions d'été permanent créées au laboratoire. Certaines même, comme les aspics, s'y reproduisent, signe évident de bonne acclimatation.

Salive toxique

L'absence d'hivernage, si elle affecte peu le comportement des serpents, modifie cependant profondément leurs cycles biologiques. Les vipères n'ont plus de cycle sexuel saisonnier et peuvent s'accoupler à tout moment de l'année. Les mâles atteignent leur maturité sexuelle à neuf mois ou un an, et non à quatre ou cinq ans, comme c'est naturellement le cas. Quant aux femelles, elles ont une période de gestation plus brève — cinquante-quatre jours *au minimum*, contre quatre-vingt-dix-sept à cent trente-trois jours dans la nature, — et elles peuvent se reproduire deux fois dans l'année, alors qu'habituellement il s'écoule plus d'un an entre deux pontes.

Les conditions de vie du laboratoire affectent aussi énormément la croissance des animaux. Il suffit de compter les anneaux osseux des serpents — les vipères adultes ont autant d'anneaux qu'elles ont d'années — pour constater qu'un reptile âgé de deux ans, élevé en cage, a pratiquement la même taille qu'un reptile de sept ans évoluant librement.

Prolonger la période de vie active des vipères a aussi pour effet d'augmenter la quantité de venin, cette salive toxique jaune ou blanche qu'elles produisent en permanence et qui, une fois cristallisée, conserve son pouvoir toxique pendant plusieurs dizaines d'années. « *En effectuant huit prélèvements par an, nous recueillons autant de venin qu'en faisant trente récoltes dans les forêts* », souligne le chercheur, qui constate que les venins obtenus dans les deux cas sont d'« *aussi bonne qualité* » : ils présentent sur les souris les mêmes taux de mortalité (2).

Qualité maintenue et « productivité » multipliée par trois ou quatre : il était tentant pour un fabricant de sérum de tirer profit de ces expériences et de se doter d'une animalerie conçue sur le modèle de celle de Beauvoir-sur-Niort. C'est ce qu'ont *fait les Laboratoires Lelong*, à Libourne, près de Bordeaux, qui ont produit durant plusieurs années du sérum à partir du venin de vipères d'élevage.

Soustraits à leur milieu naturel et placés dans les conditions d'un été permanent, les serpents mènent donc une existence plus « active », qui influe sur leur développement. Mais, revers de la médaille, leur longévité s'en trouve quatre à cinq fois raccourcie. Ce qui fait dire à M. Nalleau : « *Chez nous, les vipères vivent bien, mais à une vitesse accélérée, et moins longtemps.* »

ELISABETH GORDON.

(1) *La Revue française d'aquariologie* a publié (quatrième trimestre 1984) *un numéro spécial sur* « les serpents de France », rédigé par M. Naulleau. Abondamment illustré, en couleurs, il offre tous les renseignements les plus détaillés sur les couleuvres et les vipères. Editions Musée de zoologie, 34, rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy. 57 pages, 40 F.

(2) On les accuse souvent à tort : les vipères *ne sont pas* agressives, elles ne poursuivent pas les hommes et sont incapables de sauter (elles peuvent tout au plus se détendre de la moitié de leur longueur, soit d'une trentaine de centimètres). Mais ces serpents n'en sont pas moins fort dangereux lorsque, effrayés par une présence inhabituelle et soudaine, ils manifestent un réflexe de *défense. Ils s'enroulent alors*, la tête au milieu du corps, sifflent, puis plantent leurs crochets venimeux dans la jambe ou la main de l'intrus.

Faire ou ne pas faire...

Que doit-on faire en cas de morsure ?

— calmer et rassurer la victime ;

— chercher les petits orifices de la morsure, séparés de 8 mm à 10 mm, desquels sourd un peu de sang ;

— immobiliser le membre atteint et faire un pansement compressif (pas trop) avec une bande Velpeau ;

— faire boire du thé, du café dilué ou à défaut de l'eau ;

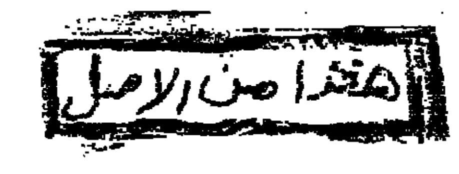
— *transporter la victime immobi*lisée vers un hôpital ou un cabinet médical ;

— n'utiliser le sérum antivenin que s'il est impossible d'atteindre un secteur médical en deux heures (le faire avec les plus grandes précautions) ;

— ne pas placer de garrot. Ne pas mettre le membre dans de la glace (risque de gelure). Ne pas « aspirer le venin ». Ne pas ouvrir la plaie avec un couteau. La désinfecter et la laver soigneusement.

Pour éviter tout risque de morsure, les spécialistes *recommandent* aux promeneurs de s'équiper de grosses chaussures montantes ou, mieux encore, de bottes au travers desquelles les crochets ne peuvent pas pénétrer. *Il* faut également prendre quelques précautions avant de cueillir des fleurs ou de ramasser des champignons à proximité desquels un *serpent venimeux pourrait être* caché. Les vipères étant sourdes mais très sensibles aux vibrations de l'air et du sol, il est indiqué de remuer la végétation ou de frapper sur le sol avec un bâton avant de mettre la main à terre, de s'allonger ou de s'asseoir pour pique-niquer. Enfin, il faut *se souvenir que le* venin garde toute sa toxicité lorsque l'animal est mort.

Ce qu'il faut faire ou ne pas faire en cas de piqûre ou de morsure de vipères, mais aussi *en cas de piqûre* de guêpes ou de frelons, de scorpions, de phlébotomes, de chenilles processionnaires, d'araignées, de rascasses, de méduses ou d'anémones de mer est expliqué dans une brochure de vingt-trois pages éditée en 1984 par le secrétariat d'Etat à la santé (*Journaux officiels*, 26, rue Desaix, 75015 Paris ; fascicule spécial 84/9 bis : *les Animaux venimeux en France*).



INFORMATIONS « SERVICES »

JEU DU MARDI
A LA TRIBUNE

Des ennuis techniques ont rendu incompréhensibles certains passages du discours suivant. Saurez-vous retrouver parmi les solutions qui vous sont proposées les *propos authentiques de l'orateur* ?

Déclaration de Raymond Barre publiée dans *le Parisien libéré* du 5 septembre 1983 à propos de l'immigration

Comme je l'ai à diverses reprises rappelé quand j'étais (1) ...., les (2) ....ont *contribué depuis* (3) .... à la croissance et à la prospérité (4) .... Ils ont accepté des emplois dont les (5) ....ne voulaient pas. Aujourd'hui que la situation économique a changé, il serait (6) .... de faire retomber sur *eux le poids* (7) ....et *de les traiter d'une manière* contraire à (8) ....

Il est vrai que dans de nombreuses villes et régions, il y a *aujourd'hui de graves* (9) .... *entre* (10) .... et les immigrés. Je connais pour ma part ce qui se passe dans (11) .... Des phénomènes d'intolérance et de racisme se développent de manière (12) .... Et l'on aurait tort d'imputer à un comportement (13) .... des réactions *qui se manifestent dans les* (14) .... *y compris de* (15) ....

Le gouvernement socialiste a pris une lourde responsabilité en 1981 *lorsqu'il a accepté, et même* (16) ...., *l'immigration* clandestine en régularisant la situation de (17) .... Aujourd'hui, il prend conscience de la gravité du problème, mais bien (18) .... Je dois dire que, me souvenant de la (19) .... opposition des (20) .... et de *tous les milieux* (21) .... *aux efforts du précédent gouvernement* pour arrêter l'immigration clandestine et mettre en œuvre (22) .... au problème plus général de l'immigration, je suis (23) .... de lire que le président de la République demande au gouvernement d'appliquer aux immigrants clandestins (24) .... *Je pense que le souvenir d'un passé* récent devrait l'inciter à plus de (25) ....dans le propos.

***

1. a) Au gouvernement; b) Aux affaires; c) Premier ministre.

2. *a) Etrangers; b) Travailleurs de tous pays*; c) Travailleurs immigrés.

3. a) Toujours; *b) 1950; c) La* V° République.

4. a) De chacun; b) *De l'Europe*; c) De la France.

5. a) Français; b) Autres; c) Jeunes.

6. a) Injuste; b) Illogique; c) Maladroit.

7. a) Des erreurs de la gauche; *b) De la crise; c) Des difficultés économiques.*

8. a) L'équité; b) La tradition de notre pays; c) La loi.

9. a) Décalages; b) Divorces; c) Tensions.

10. a) La population française; *b) Les Français innocents*; c) Nous.

11. a) Les autres pays; b) La région lyonnaise; *c) La ville de Dreux.*

12. a) Préoccupante; b) Incontrôlable; c) Délibérée.

13. a) Isolé; b) D'extrême droite; c) De droite.

14. *a) Couches ouvrières*; b) Milieux populaires; c) Régions urbaines.

15. a) Gauche; b) Notre pays; c) Tradition modérée.

16. *a) Implicitement encouragé;* b) Provoqué de fait; c) Lâchement *laissé faire.*

17. a) Certains militants; b) 130 000 immigrés clandestins; c) Toute une faune d'individus suspects.

18. a) Faiblement; b) Tardivement; c) Hypocritement.

19. a) Virulente; b) Stupide; c) Criminelle.

20. *a) Députés RPR; b) Excités de* gauche et de droite; c) Socialistes.

21. a) Réactionnaires; b) Fascistes ou fascisants; c) Gauchistes ou gauchisants.

22. a) Une solution finale; b) Des solutions appropriées; c) Une solution durable.

23. a) Stupéfait; b) Indigné; c) Ravi.

24. a) Les rigueurs de la loi d'une manière *implacable*; *b) Les sanctions* qui s'imposent; c) La tradition humaniste de notre pays.

25. a) Décence; b) Retenue; c) Générosité.

Solution dans notre prochain numéro

SOLUTION DU JEU DU LUNDI (le Parrain)

Si notre parrain d'aujourd'hui affectionne les mathématiques, c'est *qu'il y a excellé* dans sa jeunesse. Mais si deux sur trois reste son chiffre préféré, c'est plutôt à ses talents littéraires qu'il le doit. Il a *fait réviser* à Laurent *le Puy-de-Dôme et s'il connaît* bien M. Guy, c'est que Maupassant est son auteur favori, comme il l'avait expliqué à Bernard Pivot dans « Apostrophes ». Le parrain de Laurent est bien sûr **Valéry Giscard d'Estaing.**

ERRATUM. – Dans notre jeu des suites logiques (*le Monde* du 26 juillet), il fallait lire : 8 19 41 74 118 173.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4020

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	■								
II									■
III			■					■	
IV							■		
V									
VI					■				
VII				■				■	
VIII	■	■							
IX	■								
X						■			
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. *Chef de section.* – II. Théâtre d'opérations menées... rondement. – III. *Un peu d'eau.* Avec lui, les conseillers étaient toujours les payeurs. – IV. Voit venir, ou ne voit pas venir. Pièce étrangère. – V. Résultat d'un haut degré de fusion. – VI. Il y règne un silence de mort ou une vive agitation. Période aussi *florissante pour la* « *chine* » que pour les Chinois. – VII. Arrivée dans le désordre. Peut avoir pied mais a besoin d'un coup de main. – VIII. Pour ceux qui préfèrent être isolés. – IX. A la tête des religieuses. – X. A du baume au cœur Parti. – XI. Querelle des anciens. Avec elles, il est préférable de savoir *pointer avant de savoir tirer.*

VERTICALEMENT

1. Un chien ou un fauve. Hommes d'armes. – 2. Partie du pied. C'est du gâteau ! – 3. *Conjonction.* Source de « chagrin ». – 4. Agent de lésion. Parure féminine. – 5. Pratiquent donc les transports en commun. Porte-parole de la bonne *parole.* – 6. Un handicap en sport ou un avantage dans le travail. – 7. Plante. *Haut lieu de la culture* chinoise. – 8. Unique en son genre. Parfois très ferme. Pour fermer la bouche ou faire pousser des cris. – 9. Font perdre du temps.

Solution du problème n° 4019

Horizontalement

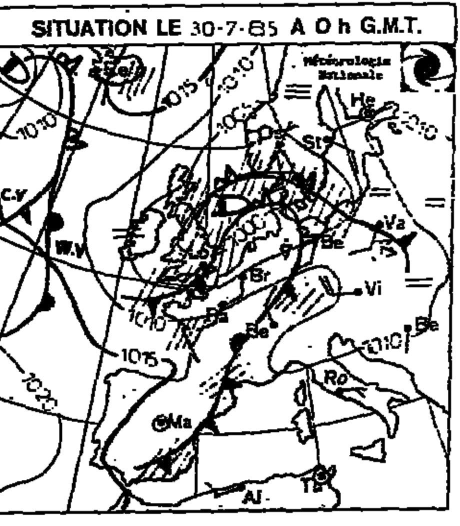
I. Réception. – II. Etiquette. – III. Menuisier. – IV. Tes. – V. Ecru. Reps. – VI. Muets. Ra (Râ). – VII. EM (E.M.). Aimant. – VIII. Nuage. – IX. Allégorie. – X. Gué. Elève. – XI. Essoré. Es.

Verticalement

1. Remue-ménage. – 2. Eté. Cumulus. – 3. Cintre. Alès. – 4. Equeutage. – 5. Puis. Siéger. – 6. Tes. *Olé.* – 7. *Itinéraire.* – 8. Ote. Pan. Ive. – 9. Nerfs. Tuées.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 31.7 DÉBUT DE MATINÉE

Météorologie Nationale

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le mardi 30 juillet à 0 heure et le mercredi 31 juillet 1985 à minuit.

Situation générale :

Entre la dépression de la mer du Nord et l'anticyclone atlantique circule un flux perturbé frais et humide poussé par des vents de nord-ouest.

Prévisions :

Mercredi matin de la Champagne et des Vosges aux Alpes et à la Provence le temps sera maussade, gris, avec des averses, voire des orages dans le Midi. Au cours de l'après-midi le mauvais temps va s'éloigner de nos régions orientales avec retour de belles éclaircies sur *les régions* du Sud-Est et établissement d'un ciel capricieux sur les régions du *Nord-Est et du Nord des Alpes.*

En Languedoc-Roussillon, mistral et tramontane *seront* sensibles et *maintiendront* un temps bien dégagé.

Ailleurs va prédominer un temps partagé entre le soleil et les nuages. On notera quelques bancs de brouillard au lever du jour sur les régions du Sud-Ouest et le Centre. En milieu d'après-midi, arrivée de nuages et de quelques pluies sur la Bretagne gagnant le Cotentin et la Vendée en soirée avec un renforcement des vents de nord-ouest.

Excepté sur les régions méditerranéennes où les températures atteindront 25 à 28 degrés l'après-midi, il fera frais pour la saison : 10 à 12 degrés au lever du jour ; l'après-midi pas plus de 16 à 18 degrés près de la Manche, 18 à 21 degrés sur les autres régions de la moitié nord, 20 à 24 degrés plus au Sud.

Evolution prévue *pour la fin de la semaine :*

Après le passage jeudi d'une perturbation dans un régime de nord-ouest, la pression remontera sur notre pays, mais une nouvelle perturbation intéressera en fin de semaine nos régions de la moitié Nord.

Temps prévu pour la fin de la semaine :

Jeudi : Des pluies intéresseront encore nos régions du Nord-Est le matin avant de s'éloigner vers l'Est tandis qu'un temps plus instable gagnera par le nord-ouest, donnant quelques averses sur les régions côtières et les reliefs. De belles éclaircies lui feront suite. Le mistral s'établira le matin et se renforcera *au cours de la journée.* Les températures maximales seront de l'ordre de 17 *à 21 degrés sur la moitié* Nord, de 21 à 25 degrés sur la moitié Sud, 25 à 27 degrés sur la côte d'*Azur* et la Corse.

Vendredi : De nouvelles pluies éparse se produiront de la Bretagne au Nord, beau temps sur les autres régions après dissipation de quelques brumes locales, à l'exception de quelques averses le matin encore possibles sur les Alpes. Le mistral cessera progressivement dans la matinée. Les températures maximales seront en hausse de 2 à 3 degrés sur le Sud-Est, stationnaires ailleurs.

Samedi : Le ciel sera encore nuageux *le matin* de la Vendée au Nord et aux Ardennes, gagnant dans la journée vers *le Sud-Est atteignant le Sud-Ouest,* le Massif Central et les régions du Centre-Est et du Nord-Est avec des pluies près de la frontière belge et sur l'Est. A l'arrière des éclaircies alterneront avec des passages nuageux. Le beau temps persistera sur les régions du Sud-Est. Hausse des températures maximales de 1 à 2 degrés.

Dimanche : Le secteur nuageux achèvera de traverser la France le matin *intéressant* les *régions du* Sud-Est, ensuite le temps sera beau sur le pays. *Cependant le ciel se couvrira dans* l'après-midi de la Bretagne au Nord avec quelques pluies éparses dans la soirée sur les côtes de la Manche.

La température poursuivra sa hausse *sur la moitié* Sud du pays.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 juillet ; le second, le minimum dans la nuit du 29 au 30 juillet) : Ajaccio, 31 et 19 degrés ; Biarritz, 23 et 14 ; Bordeaux, 22 et 13 ; Bréhat, 19 et 14 ; Brest, 17 et 14 ; Cannes, 27 et 20 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 24 et 10 ; Dijon, 22 et 10 ; Dinard, 19 et 13 ; Embrun, 28 et 14 ; Grenoble-St-M.-H., 27 et 14 ; Grenoble-St-Geoirs, 27 et 13 ; La Rochelle, 20 et 16 ; Lille, 21 et 14 ; Limoges, 19 et 11 ; Lorient, 19 et 15 ; Lyon, 22 et 14 ; Marseille-Marignane, 30 et 20 ; Menton, 27 et 20 ; Nancy, 22 et 11 ; Nantes, 21 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 22 ; Nice-Ville, 28 (max.) ; Paris-Montsouris, 22 et 13 ; Paris-Orly, 22 et 13 ; *Pau, 22 et 16 ; Perpignan,* 27 et 20 ; Rennes, 21 et 12 ; Rouen, 19 et 12 ; *Saint-Étienne,* 24 et 12 ; *Strasbourg,* 17 et 12 ; Toulouse, 25 et 16 ; Tours, 21 et 13.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 35 et 18 ; Genève, 23 et 13 ; Lisbonne, 25 et 16 ; Londres, 19 et 14 ; Madrid, 28 et 14 ; Rome, 32 et 24 ; Stockholm, 21 et 15.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MERCREDI 31 JUILLET

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin.

« Cité d'artistes et jardins de Montmartre », 15 heures, sortie *métro* Lamarck.

« Le Marais, la place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie.

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« Au Marais : de l'hôtel *Guénégaud* à l'hôtel Salé », 14 h 30, 60, rue des Archives.

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale.

« Le Père-Lachaise à la carte », 14 h 45, 10, avenue du Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Le donjon du Louvre et l'enceinte de Ph. Auguste », 15 heures, musée du Louvre, entrée porte Saint - Germain - l'Auxerrois.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Anne et François FROMENT-MEURICE,**
Florence et Jérôme,
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Elisabeth,

le 26 juillet *1985.*

17, boulevard d'Andilly,
95160 Montmorency.

– **Patrick et Anne SOGHOMONIAN, née Couturier,**

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Elizabeth,

le samedi 27 juillet 1985, à Domfront (61700).

Décès

– Mme Hugues Blanc,
sa femme,
M. et Mme Pierre Blanc,
ses parents,
M. et Mme Michel Gain,
ses beaux-parents,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Hugues BLANC,
chargé de recherches au CNRS,

survenu le 25 juillet 1985, à l'âge de trente-trois ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de l'Immaculée Conception de Boulogne-sur-Seine.

238, résidence Aquitaine,
92100 Boulogne.

– Le docteur Jean Body,
M. et Mme Christian Body,
M. et Mme Yves Body,
M. et Mme Jacques Body,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Masson,
Mme Schrobiligen,
M. et Mme Marcel Body,
M. Chesneau,
M. et Mme Bardon,
M. et Mme Marchand,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Body, *Brette, Leroy,* Neau, David, Marais,
Et ses amis Beausoleil, Brauman, Debray, Ethevenaux, Maréchal,

ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

Mme Alix BODY,
née Poirier,

le 27 juillet 1985

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Bretonneau à Tours, le mardi 30 juillet, à 14 h 30.

L'enterrement au cimetière de Morannes, à 16 h 30.

Ni gerbes ni couronnes, quelques fleurs simples, peut-être...

41, boulevard Thiers,
52000 Chaumont
41, boulevard de Montchalamet,
63130 Royat.
2, rue *Cloche-Perse,*
86000 Poitiers.
23, rue des Héros,
37170 Saint-Avertin.

– Ses amis ont la tristesse d'annoncer le décès de

André JANNEY,

commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
colonel honoraire
de l'arme blindée cavalerie.

Les obsèques ont eu lieu le lundi *29 juillet 1985, au cimetière de Passy,* dans la plus stricte intimité.

27, avenue Marceau,
75116 Paris.

[*Né le 9 septembre* 1905 à Paris et résistant dès juin 1940, André Janney a rejoint les Forces françaises libres en 1941, où il entre au cabinet du général commandant les Forces françaises « terre » en Grande-Bretagne. En mars 1943, il sert en Tunisie au centre d'instruction divisionnaire des blindés de la 2e division blindée et il participe *à la campagne de France, comme capitaine* au 501e régiment de chars de combat. Il sera fait compagnon de la Libération le 12 septembre 1945.

Après la guerre, André Janney entre dans les affaires et il sera, notamment, directeur du département terrestre des chantiers navals de *La Ciotat. Il était colonel honoraire.*]

– Mme Hélène Refes-Danon,
sa sœur,
M. et Mme Jacques Lévy-Dartois,
ses enfants,
Serge, Annette Loiseau-Levy,
Alain, Michèle Bouriez-Lévy,
Jean, Marcel, Sophie Lévy-Verboeven,
ses petits-enfants,
Carol, Sophie, Virginie, Yuel, Nathalie, Alexandra, Jeremy, Cindy,
ses arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses nombreux amis,
font part du décès de

Mme Marcel LEVY-DANON,
née Marcelle Danon,
chevalier de la Légion d'honneur,

veuve de Marcel LEVY,
mort pour la France,

le 21 juillet 1985 à Paris, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, à Lacelle (Corrèze).

70, rue Bir-Hakeim,
59130 Lambersart.

– L'association des Eclaireurs et Eclaireuses de France,
L'association des Anciens Eclaireurs et Eclaireuses de France,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcelle LEVY-DANON.

[*Marcelle Lévy-Danon (Erable) fut commissaire* nationale de la branche « extension » des Eclaireurs de France de 1942 à 1962. Avec l'équipe qu'elle avait su réunir et animer, elle donna un très grand développement au scoutisme pour les handicapés physiques et mentaux. Elle mit très résolument en œuvre une nouvelle pédagogie en appelant à vivre « comme les autres », comme les Eclaireurs normaux, les enfants aveugles, sourds-muets, atteints de poliomyélite ou de tuberculose osseuse ainsi que les jeunes retardés ou caractériels. Cette façon de considérer et de traiter les handicapés a été ensuite appliquée avec succès dans bon nombre d'institutions publiques ou privées.]

– *Christian Michel,*
Dominique et Daniel Schiff,
Martin et Manuel Schiff,

ont la douleur de faire part du décès de

Suzanne MICHEL,
née Metzger,

survenu le 26 juillet 1985.

...Je vous ai tant aimés.
...Nous t'avons tant aimée.

Le Hétrot,
76870 Gaillefontaine.

– M. Alfred Miginiac,
son mari,
M. et Mme Joël de Closmadeuc
et leur fille,
Le docteur et Mme Joël Oger
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Miginiac
et leurs enfants,
Mme Marie Miginiac-Ben Canaan
et son fils,
M. et Mme Andreas Nieuwenhuis
et leur fils,
Alain Miginiac,
Elisabeth Miginiac,
Les enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et les amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alfred MIGINIAC,
née Lucienne Abadie,

survenu à Laval, le 28 juillet 1985, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 31 juillet, à 10 heures, en l'église des Cordeliers, à Laval.

Cet avis tient lieu de faire-part

Laval, Paris, Vancouver, Issy-les-Moulineaux, Amsterdam, Pessac-sur-Dordogne, Rennes.

– Mme Michel Penent d'Izarn,
Jean-Baptiste, Alix et Aude,
M. et Mme Penent d'Izarn,
Mme S. Penent d'Izarn,
ses enfants,
La baronne de Jessé,
ses enfants,
Mme G. Penent d'Izarn,
ses enfants,
M. Jacques-Arnaud Penent d'Izarn,
M. Pierre Penent d'Izarn,
M. et Mme P. Penent d'Izarn,
La baronne de La Fage,
Mme Wintrebert
et ses enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel PENENT d'IZARN,
directeur à la Caisse centrale de coopération économique,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,
commandeur
de l'ordre national de Côte-d'Ivoire,

survenu le 20 juillet, à l'âge de cinquante-six ans, muni des sacrements de l'Eglise

Une messe à sa mémoire sera célébrée en septembre.

Château de Pouech,
09200 Moulis,
145, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

[Né à Toulouse en 1929, d'abord inscrit au barreau, Michel Penent d'Izarn entre en 1956 à la Caisse centrale de coopération économique, alors dirigée par M. Postel-Vinay. Désormais M. Penent va se consacrer au développement de *l'Afrique tropicale et à la coopération avec ses* jeunes États. Chargé de mission au secrétariat général pour l'aide et la coopération puis au cabinet de M. Jean Foyer, ministre de la coopération (1959-1961), responsable du programme de langue française à la Banque mondiale à Washington (1961-1963), M. Penent sera, *de 1963 à 1971, directeur général adjoint* de la Société d'aide technique et de coopération avant de rejoindre, en 1972, la Caisse centrale, dont il était directeur. Acteur lucide de la coopération, M. Penent y apporta une vision neuve, créatrice et profondément humaine.]

– Mme Max Welzer,
son épouse,
M. et Mme *Jean-Paul Welzer,*
Sophie, Anne, Isabelle,
M. et Mme Dominique Thomas,
Romain,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Max WELZER,

survenu à Paris le 25 juillet 1985.

La levée du corps aura lieu le mercredi *31 juillet, à 7 h 45, à la clinique du* Parc-Monceau, 21, rue de Chazelles, Paris-17e.

Ni fleurs ni couronnes à Paris.

L'inhumation se fera, dans l'intimité, le jeudi 1er août à Saint-Agnant-près-Crocq (Creuse).

M. Alfred Sauvy,
président d'honneur,
Les membres du conseil d'administration,
Le personnel et les amis du Centre de coopération culturelle et sociale,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Max WELZER,

directeur,
cofondateur de l'association,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre du Mérite,
croix du combattant volontaire
de la Résistance.

Un hommage lui sera rendu à l'issue de la levée du corps, au siège de l'association.

C.C.C.S.,
26, rue Notre-Dame-des-Victoires,
75002 Paris.

Services religieux

– A la mémoire de

Victor GRANDPIERRE,

décédé le 1er août 1984,

un service religieux et une parastase seront célébrés *le jeudi* 1er août 1985, à 19 h 30, en l'église orthodoxe roumaine, 9 *bis,* rue Jean-de-Beauvais, *Paris-5e.*

culture

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 LE VOYAGE EN ORIENT (suite)

UN de mes amis qui revient de là-bas me disait que le chemin de fer, dans ces régions, était en général très confortable. Ce serait un plaisir d'aller de Louqsor à Assouan. Il me racontait — je le cite — que dans son wagon il y avait de petites tables, des fauteuils d'osier mobiles, des divans capitonnés de cuir fort propices à la sieste, des portières défendues par de triples châssis superposés et dont l'un est muni de verres bleus qui tamisent la lumière trop crue.

Le comble du raffinement, ce sont ces glacières pratiquées sous le plancher, pour tenir au frais les provisions de bouche et les boissons ! Pour *lui*, pour Bertrand — pourquoi cacherais-je en effet son nom plus longtemps ? — c'est un *vrai plaisir* que de saluer par la baie vitrée du wagon-restaurant, quand il se trouve dans l'express du Caire, les premières voiles blanches des *dahabiehs* qui descendent le Nil. Bertrand, qui connaît ma passion des chemins de fer, m'affirme que, sur la ligne de Bagdad, c'est encore plus beau : « *Les voitures de première sont de véritables salons, où le velours rouge s'étale avec une profusion et un faste tout germaniques !* » Du Liban en Syrie, c'est presque aussi épatant : « *Damas, la reine du désert est tout aussi facilement accessible. Un chemin de fer à crémaillère vous fait gravir, sans trop de cahots, les pentes roides du Liban et vous dépose, au bout de quelques heures, sur une petite place poudreuse toute grouillante de cochers et de pisteurs d'hôtels.* » D'aller de Jaffa aux lieux saints demande à peine cinq heures. On prend le train de midi et on se retrouve pour le thé à Jérusalem dans le hall de l'Hôtel du Parc.

⁂

Ces facilités de déplacement, ce confort, cette douceur de vivre, cet Orient relativement paisible existaient en 1906, quand il y avait encore l'Empire ottoman d'Abdül-Hamid II et la monarchie austro-hongrise de François-Joseph. On peut dire beaucoup de mal de ces deux souverains, et l'on ne s'en est pas privé, mais je maintiens que leur règne vit l'apogée du wagon-lit et du wagon-restaurant. Ce n'est pas sous Abdül-Hamid II que Laurent Fabius se serait plaint d'un repas qui lui avait été servi, il y a quelques mois, dans le TGV Paris-Lyon. N'en déplaise à M. Le Pen, les Turcs avaient du bon. *Le Bertrand que nous citons à la suite de* Jean-Claude Berchet (voir *le Monde* du 17 juillet) *et qui fut un* collaborateur de *la Revue des Deux Mondes* et le successeur de Barrès à l'Académie française, dénonce ce qu'il appelle « *le mirage oriental* ». Ce n'est pas un nigaud comme moi. Il n'est dupe ni des wagons-lits ni des voyages organisés. Il aurait été un admirable correspondant du *Monde* dans ces régions. Et même des *Temps modernes* dans ses premiers numéros.

C'est un normalien, admirateur de Zola, à qui on ne la fait pas. « *Mais voici le revers de la médaille : tout le temps que dure le voyage (...) on sort à peine de l'atmosphère européenne et « civilisée ». Les hôtels et les agences qui s'emparent de vous au débarquer achèvent de vous séquestrer dans vos mœurs à vous, de vous isoler en quelque sorte du milieu ambiant. On n'a point à y changer ses habitudes, sa nourriture, son hygiène. On y coudoie les mêmes gens qu'à Nice ou à Aix-les-Bains. (...) Les interprètes vous évitent d'entrer en contact avec les gens du pays. (...) D'un bout à l'autre, vous êtes, pour ainsi dire, tenu en lisière. (...) Ce sont vos guides... qui jugent en dernier ressort de ce que vous devez voir ou ne pas voir, qui enfin s'interposent perpétuellement entre vous et la réalité !* »

Au moins peut-on compter sur les amis, les connaissances, les gens « bien informés » pour y voir plus clair, pour faire la part des choses ? Pensez donc, c'est encore pis ! « *Le texte original s'oblitère davantage. On risque fort de n'y plus rien comprendre.* » Conclusion : « *Les « commodités » des voyages modernes sont très surfaites. Leur but inavoué, c'est d'empêcher de voir les pays qu'on traverse.* » Quel dommage que Louis Bertrand soit mort en 1941. Comme il aurait su nous parler de tous ces gens qui revenaient ravis, comblés, d'URSS ou de Chine pour ne citer que les deux plus grandes forteresses de la crédulité écrivassière depuis un demi-siècle.

⁂

DANS mon *Voyage en Orient*, j'ai été rejoint — quel honneur et quel plaisir ! — par mon ami Claude Roy, qui a compris, avec sa *vivacité habituelle, tout le parti* que l'on pouvait tirer de l'anthologie de Jean-Claude Berchet aux mois de juillet et d'août. Ce ne sont pas à des vieux singes du journalisme littéraire comme nous que l'on apprend les serpents de mer de l'été ! Comme il est plaisant d'offrir à nos lecteurs qui restent en chambre ou qui se morfondent sur les plages, des vacances de luxe dans le passé, sans promiscuité gênante. Claude Roy, qui a lui-même beaucoup voyagé en Chine et ailleurs avec des fortunes diverses dans le jugement — que celui qui n'a jamais bougé lui jette la première pierre — s'amuse à distinguer le touriste du voyageur. Il reprend la formule de son hôte : « *Les touristes, ce sont toujours les autres.* »

Le touriste passe son temps à éviter le touriste. Il se lève à des heures impossibles pour être le seul à regarder ce que tout le monde regardera, quelques heures plus tard. Somme toute, entre l'affreux touriste et le noble voyageur, il y aurait un peu les mêmes différences qu'entre la bestiale pornographie et l'érotisme raffiné ! Le touriste subit ce qu'il voit ; il n'a pas les mots, ni les yeux, ni les oreilles, *ni* la culture pour faire le tri. Le voyageur est une anthologie en action. *Il ressemble à ce personnage hautain* de la publicité télévisée qui, du premier coup d'œil, *sait discerner dans* la masse d'œufs frais, le fêlé : « *Allons, Germaine, pas d'œufs comme ça chez Lustucru !* » ; qui, à peine descendu du mauvais car bringuebalant, au cœur de l'Amérique centrale, sait renifler les sacs qui contiennent les bons grains qui conviendraient au nectar qu'il incarne, et repousser d'un coup de pied les sacs douteux destinés aux amateurs de bibine.

De la même façon, le voyageur, qu'il soit au Caire ou à Kyoto, par sa prestance, ne recueille que le meilleur du monde et ne nous laisse à nous que les clichés. Le chouchou de Claude Roy, celui auquel il donnerait le premier prix du concours général, serait Volney (1757-1820) pour son *Voyage en Egypte et en Syrie.* Roy apprécie, à juste titre, le « *style sec cher à Stendhal* ». *Mais pour l'instruction de vos enfants,* nous nous permettrons de réviser dans un cours *prochain nos classiques*, de Chateaubriand à Flaubert. Volney n'est pas encore un auteur au programme, que je sache. Nous lirons utile. Et sûrs ainsi de suivre les dernières instructions du ministre de l'éducation nationale.

2 FERMETURE

JE me demande pourquoi les directeurs de *journaux, se prenant pour des bouchers ou* des teinturiers, ferment toujours leur supplément au mois d'août, sont persuadés qu'il faut écrire léger, en short et en chemise Lacoste. S'ils disaient la vérité : qu'il y a peu de publicité — on se demande aussi pourquoi d'ailleurs ? — et qu'il faut réduire en conséquence le nombre de pages, je les comprendrais, mais non, ils ont fini par se persuader que le texte en été doit se faire petit, oublier. Que les gens ne lisent pas. C'est absurde, les gens qui ne lisent pas ne lisent jamais, et ceux qui lisent, lisent toujours. Et davantage encore quand ils ont du temps libre.

C'est en hiver qu'il faudrait nous abrutir de tests, de jeux, de charades, de mots pour rire et en été qu'il faudrait nous divertir avec les mystères du Marché commun, du dollar et de la Chambre des lords. C'est en faisant le contraire que la presse perd des lecteurs. Pourquoi ces derniers continueraient-ils d'acheter au prix fort des journaux qui ressemblent de plus en plus à des poulets étiques et déplumés ?

⁂

LE comble de la désolation pour moi, c'est quand *le Figaro*, dans cette dernière et fatale semaine de juillet, perd son *Magazine* et sa *Madame*. Je me sens à la fois veuf et orphelin. La vanité des choses m'apparaît alors dans toute son horreur : « *Des personnes si cossues qui avaient un tel train, qui roulaient sur l'or, dont on ne comptait plus les pages, les photos, les couleurs, et voilà tout ce qui en reste...* » On a beau me rassurer, *m'affirmer que* c'est une illusion, que je reverrai ça en plus beau *en septembre, chaque année je m'y laisse prendre*, je n'en crois rien. Il faut dire que, cette année, le dernier *Magazine* était particulièrement jojo.

J'aimerais bien avoir *un patron comme* Robert Hersant. Aussi tolérant. Pauwels, pas un mot, rien. Parti sans laisser d'adresse. Le pouvoir préparerait un mauvais coup contre le pays, contre l'école, contre le franc, contre la Guadeloupe, nous serions désarmés, sans consigne. Jean d'Ormesson, lui aussi, a pris la clef des champs avec les centaines de millions soutirés à ce pauvre Ramsay. Mais de lui, ça ne m'étonne pas. Seulement qu'il ne compte plus sur moi à « Apostrophes ». La prochaine fois que Pivot me posera la question, je le dirai enfin, ce que je pense de son roman. Le tome II a intérêt à être un peu meilleur que le premier. Notez, ce ne sera pas difficile ! Non, pour la fermeture, il n'y *avait qu'Alain Griotteray, le directeur délégué* aux relations extérieures, comme de bien *entendu, et* Nourissier, *fidèle au poste, fidèle* aux livres, qui parle avec chaleur de *Baby Boom* de Jean Vautrin (Mazarine). Le meilleur, dans ce *Figaro* fantôme, c'était le *Figaro-Histoire*, qui allait du 20 juillet au 16 août 1945. Ce qu'il a pu s'en passer des choses : mort de Valéry et bel éditorial de François Mauriac. Procès du maréchal Pétain suivi et commenté par Jean Schlumberger. Démission de Churchill. Première bombe atomique sur le Japon. Hiroshima, c'est sublime, forcément sublime.

FESTIVALS

« LA NUIT DE MADAME LUCIENNE » et « GROOM », à Avignon

La femme de ménage et le porteur de valises

Avignon. — D'un côté, Maria Casarès, alias Vicky Fantomas, arrive en claudiquant, la jambe dans une prothèse et la joue balafrée d'une profonde cicatrice. Ame sans âge, déboulant du dehors, de l'obscurité, réduite d'abord à une voix, sa voix d'actrice. Elle dit : « *Je suis là* », et tout bascule : le spectacle enfin s'envole.

Elle s'avance, de dos, cape et chapeau noirs, elle monte les trois marches qui conduisent au plateau. Elle grimpe en scène. On la paralyserait entièrement qu'elle bougerait encore, en toute grâce. Elle est là, au Théâtre municipal d'Avignon, en mouvement, dans *la Nuit de Madame Lucienne*, pièce signée Copi et mise en scène par Jorge Lavelli.

De l'autre côté, plus loin dans la ville, au cloître des carmes, il en est un qui traîne aussi la patte, Haïm, pied-bot enfermé dans une chaussure orthopédique, Haïm le boiteux, héros aérien de *Groom*, mis en scène par Chantal Morel, spectacle tiré d'un roman qui commence ainsi : « *Il s'appelait Haïm, et il n'avait pas d'âge.* »

L'auteur de cette première phrase, et du livre, est Jean Vautrin, que les amateurs de prose noire connaissent. Haïm a dans les vingt-cinq ans, mais, de fait, il joue souvent à faire comme s'il en avait douze. Après tout, Vicky Fantomas ne laisse-t-elle pas croire, elle aussi, qu'avant l'attentat du drugstore, où elle fut amochée, elle était strip-teaseuse au Crazy Horse Saloon ?

Haïm « crime » : tantôt flingue pour du beurre, tantôt étrangle pour de vrai. Vicky, pour sa part, poignarde les comparses d'une comédie un instant policière et s'étrangle elle-même... Tous se relèvent bien vite. C'était une saynète, du théâtre dans le théâtre...

A la *fin de Groom, six policiers* visent et abattent le... groom. Au terme de *la Nuit de Madame Lucienne*, Madame Lucienne — c'est la femme de ménage du théâtre — massacre à elle toute seule au pistolet les quatre protagonistes d'une répétition (de théâtre). C'est le théâtre qu'elle tue, Madame Lucienne, en assassinant ces « *ordures* ». Dans l'ordre : l'auteur, en mal de personnages (Facundo Bo, veule velléitaire, optimiste pitoyable), et sa comédienne, qui s'appelle Françoise (c'est Françoise Brion, virtuose dans le rôle d'hystérique angoissée, de crâneuse en robe fourreau fendue et escarpins).

Madame Lucienne — Liliane Rovère, — prolo outrée, gros yeux glauques cernés de violet-bleu,

De notre envoyée spéciale

aspirateur *dans le dos et revolver* à la main « nettoie » de même le *machiniste* Miloud. C'est *son nom* dans la vie, Miloud Ketib : avec sa voix perchée ailleurs, il joue les utilités à sa façon intense, caressant le ventre de Françoise et même plus bas, buvant avec elle du champagne Veuve Clicquot. Après, il lui donnera un joint, faut ce qu'il faut, et mettra un magnétophone en route pour aider la chère à retenir le texte en train de s'inventer.

Une affaire pas plausible, remplie de combines à tiroirs, aussi imaginaires que quasi policières et de considérations réalistico-bouffonnes, sinon simplettes, sur les gens de spectacle, ces grands fragiles. Au passage, une réplique en or du machiniste : « *Mon grand-père, le clown, s'est suicidé en cours de spectacle. Il s'est pendu au trapèze. Tout le monde croyait à un numéro comique. Il a eu quinze minutes d'applaudissements avant qu'on s'aperçoive qu'il était mort !* » « *C'est ça l'art* », commente l'auteur. Et puis, il y a le rat, pelage de marionnette puant la colle. Chez Copi, désormais, figure toujours, inévitable, ce rat qui s'en vient tout seul...

Coïncidences ?

Pendant tout ce temps, nous avons laissé Haïm avec ses poupées gonflables, *ses mannequins* en guise de maîtresses (ses rats à lui), sa mère Irma, qui, tondue après la guerre, a toujours la nostalgie des *soirées-candélabres* au champagne Krüg en compagnie de gradés allemands (ses légionnaires à elle, Madame Irma).

Pourquoi vouloir chercher à tout prix des coïncidences entre les deux productions ? Entre la folie d'Haïm, porteur de valises à l'hôtel Algonquin, et la fureur de la femme de ménage qui vocifère que « *le théâtre est fini* » ? Entre Lavelli mettant en scène les dérisions corrosives de Copi et une jeune inconnue de trente ans qui débarque à Avignon avec une adaptation vite faite d'un polar qualité française et truffé de clichés ?

Pourtant oui, Monsieur Lavelli, bientôt, c'est sûr, on reparlera de cette fille de Grenoble. Les quinze comédiens de Chantal Morel — un groupe au joli nom d'Alertes — ont réussi quelque chose de vrai. Ils ont su émouvoir, étonner, rendre espoir et, tout à la fois, communiquer une lourde, *sourde angoisse*. Non ce n'est pas fini le théâtre, même si tout ne colle pas dans Groom, s'il y a des boulons à resserrer, des creux, comme des trous d'air.

Chez Copi les imbroglios, les péripéties se succèdent dans le temps ; les retours en arrière ne sont pas des flash back. Les *images, même les plus* insensées, obéissent à une logique linéaire. Les délires *fictifs* s'enchaînent aux réalités. Si l'on se perd, c'est dans les mots.

Chantal Morel, peut-être parce qu'elle n'a pas osé couper dans le « *crime-journal* » d'Haïm, met en scène comme au cinéma, juxtaposant des itinéraires, des présences, délimitant seulement par des lumières les songes paranoïaquesdu boiteux et les espaces du concret. Parfois, les frontières sont floues. Le boiteux doit courir, changer de voix. Enlever son gilet rouge, le remettre, l'ôter encore : New-York, Paris, le Vietnam, un village, le quartier Montparnasse, *sa chambre*, la réception de l'hôtel... Haïm, Jérôme Derre, exact, touchant, dans son marathon de malade inhibé, retourne irrésistiblement auprès d'un vieux, son seul ami, M. Bing, loque humaine évoquant l'époque où il vendait des tableaux de Soutine. Le vieillard — Guy Naigeon — demeure sur une plate-forme en hauteur, en guise de galetas nauséabond (chez Copi aussi on fait état d'odeurs d'humains en décomposition).

A droite du large plateau, est plantée la cuisine de Maman Irma, qui deviendra celle de Sarah Doddledooe, femme-flic au grand cœur — Michèle Goddet, actrice *tout* terrain, tout registre, charmante et vulnérable aussi bien en petite culotte qu'en blouson de cuir face à son supérieur, le commissaire au ventre « énorme » (Patrick Zimmer*mann, poulet de la grande dimension*). On ne va pas tous les décrire. Un autre cogne s'appelle Pavlov. Une certaine Impala est l'amie noire et joyeuse de Doddledooe. Doddledooe finit par rendre sa plaque et rêve que les musées sont gratuits et que la terre entière défile devant *le Chasseur de chez Maxim's*, ce tableau de Soutine.

MATHILDE LA BARDONNIE.

PS. — Chez Jorge Lavelli, le décor signé Pace, de bric et de broc à dessein, est constitué d'accessoires qui traînaient dans les réserves du Théâtre municipal (un vrai capharnaüm). Chez Chantal *Morel aussi, le regard s'accroche à trop* de choses, d'objets, de signes, de meubles. Dommage ! Car il est superbe le vaste décor de béton plaqué par Christian Fenouillat sur les vieilles pierres des carmes ainsi cachées, éliminées.

EUROPA CANTAT, à Strasbourg

Plénitude musicale et humaine

Le 22 juin 1863, dans une salle provisoire dressée place Kléber à Strasbourg pour le Festival des sociétés chorales d'Alsace, Hector Berlioz dirigeait, lors de la séance de clôture, *l'Enfance du Christ*, avec cinq cents exécutants, et remportait un succès éclatant. L'histoire se répète : dimanche 28 juillet, c'est son *Te Deum* qui a terminé le grand rassemblement des chorales Europa Cantat.

Six cent cinquante chanteurs de *tous pays* et l'Orchestre d'État roumain de Cluj se déployaient sur l'immense scène du Hall Rhenus, devant les tuyaux d'un orgue fictif, face à quelque six mille auditeurs. Et Berlioz aurait été ému d'entendre ses grandes phrases se déployer avec une telle *pureté sur un orchestre* scintillant. Ses formidables effets de crescendo montaient par trois fois à travers les processions des anges, des apôtres, des prophètes et des martyrs vers le déferlement du *Sanctus*, sous la magistrale direction, large et puissamment charpentée d'André Charlet.

Malgré certaines pages moins inspirées et quelque peu filandreuses, c'était bien l'œuvre qui correspondait à une vaste affirmation finale. Elle était complétée par la flamboyante musique vénitienne du *Magnificat* pour triple chœur d'Heinrich Schütz, dirigée par Pierre Cao, embrasant la totalité (quelque quatre mille participants) des chanteurs réunis par Europa Cantat». On a rarement entendu une foule pareille chantant avec une *telle humilité* et une telle perfection.

Une grande partie du mérite en revient à la société BSM de Schiltigheim et à son acousticien, Othon Schneider, qui ont su admirablement aménager et sonoriser (1) le hall pour obtenir un son aussi limpide et distinct. Ce lieu exceptionnel a vécu de belles heures ces derniers jours avec notamment *la Messe en si mineur* de Bach, dirigée par Helmut Rilling, la création de *Idmen* de Xenakis, la *magnifique Cantate* de Cristobal Halffter, écrite en 1966 pour la Déclaration des droits de l'homme et, samedi, *la Passion selon saint Luc*, de Penderecki.

Cent cinquante chorales

Cette dernière œuvre, très difficile, *mise* sur pied en un temps record par deux cent cinquante chanteurs, a suscité *une vive* émotion. Elle était comme un symbole de l'Europe déchirée, toujours blessée par la guerre et l'injustice, dans cette vaste manifestation fraternelle. Quatre-vingts choristes polonais avaient obtenu d'y participer sous la direction d'un émigré, Casimir Kord, devenu le chef de l'Orchestre de *Baden-Baden*, et l'interprétation de cette œuvre très dramatique, crispée, *emphatique et déchirante* à la fois, n'avait jamais peut-être atteint une telle stature.

Il n'est pas possible de résumer ces festivités où une *multitude* de concerts ont été donnés pendant dix jours dans les salles, sur les plages et dans les lieux les plus divers, à Strasbourg et à travers l'Alsace, par les cent cinquante chorales venues de l'Europe, de l'Ouest *et* de l'Est, mais aussi du monde entier, avec en particulier des Vénézuéliens, des Canadiens et des Japonais, qui ont été les chouchous du public. Tous se sont mêlés dans des séances de chants communs, qui remplissaient des salles immenses d'une plénitude musicale et humaine impressionnante. On en aura eu l'idée par la messe diffusée en Eurovision dimanche depuis la cathédrale de Strasbourg.

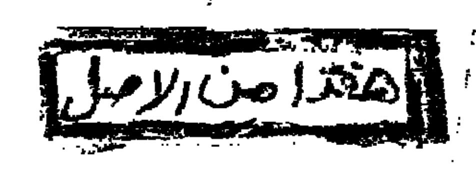
Dans les milieux musicaux, on parle souvent avec dédain des grands rassemblements de chorales auxquels on attribue un peu hâtivement *un côté folklorique* et boy-scout. Il faut rendre témoignage, au contraire, de *l'excellente qualité* de ces groupes amateurs et de leurs chefs, et de la richesse de leurs réalisations, en particulier de leur intérêt pour la musique contemporaine qui dépasse de beaucoup celui des orchestres symphoniques de tous les *pays* (2).

La dixième édition d'Europa *Canta aura lieu pour la* première fois, en Europe de l'Est, à Pecs en Hongrie, pendant l'été 1988.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Corrections acoustiques avec un faux plafond en plâtre et des calottes hémisphériques permettant de réfléchir *le son vers les spectateurs et d'absorber* les graves ; murs de scène en tuyaux métalliques et en tubes de carton disposés comme un orgue destinés à réfléchir les sons directs. Enfin, sonorisation électro-acoustique pour développer les sons avec des corrections et de légers retards (de l'ordre de 40 à 70 millisecondes) qui permettent d'accorder l'audition avec la vue.

(2) Europa Cantat aura été un plein succès sous la présidence de Marcel Corneloup (qui dirige également le mouvement A cœur joie) grâce en particulier à Jean Sturm, qui en a assuré l'énorme organisation avec une remarquable éthique bénévole, à Geneviève Honegger pour la programmation, à la *ville de Strasbourg, qui a dépensé* quelque 2 millions de francs et aux gouvernements français et allemand.



La culture arabe aujourd'hui

II. – *Des chiffres et des titres*

par TAHAR BEN JELLOUN

Après avoir noté les ravages de la vidéo dans les pays du Golfe, et particulièrement le Koweït (*le Monde* du 30 juillet), Tahar Ben Jelloun constate que, si la culture arabe est aujourd'hui bien mal en point, ce n'est pas uniquement en raison de la situation politique et de la pression exercée sur les créateurs par les régimes autoritaires. La disparition des grands centres de culture vivants – Le Caire, Beyrouth – et l'état actuel des universités expliquent aussi cette décadence. Mais l'intellectuel arabe lui-même a une part de responsabilité dans cette dernière

En 1979, l'édition arabe a publié 10 692 titres, dont 4 500 en Egypte, 3 000 au Liban, et le reste réparti entre les autres pays arabes. Ce chiffre est passé à 7 000 en 1980 puis à 7 500 en 1981, ce qui nous donne une moyenne de 44 titres par million d'habitants, laquelle est dix fois plus grande (489 titres par million d'habitants) dans les pays développés, qui assurent 79 % de l'édition mondiale. Le monde arabe arrive en dernière position avec 1,1 % ; le reste des pays sous-développés (Afrique, Asie, Amérique latine) arrive à 21 %.

Cette pauvreté est liée à l'état dramatique de l'analphabétisme. D'après les dernières statistiques de l'UNESCO (1979), les taux de la population arabe analphabète de quinze ans et plus s'établissent ainsi : 78,6 % au Maroc ; 75,4 % en Arabie Saoudite ; 62 % en Tunisie ; 60 % en Syrie ; 56,6 % en Egypte ; 40,4 % au Koweït.

Etre analphabète ne veut pas dire être sans culture. Il existe au Maroc, par exemple, une culture populaire arabo-berbère très variée, vive, riche et qui échappe encore à l'analyse. Ce qui fait dire au Marocain Abdel Kébir Khatibi : « *Tant qu'on n'a pas étudié un tapis comme on étudie une page d'Aristote, on n'avancera pas.* » Intégré dans le quotidien et constituant l'environnement immédiat de l'être marocain, cette culture populaire, qu'elle s'exprime dans la poésie orale, dans l'architecture du Sud, dans la musique et les danses des montagnes, ou dans l'artisanat et l'ornement des murs, fait partie du patrimoine et de la civilisation de la nation marocaine.

La langue, les langues

Le problème peut-être le plus important est celui de la langue. Les Arabes parlent une langue et en écrivent une autre. L'une est dialectale ; elle change de pays à pays et parfois même de région à région ; l'autre est littéraire, dite classique par référence au Coran. Il existe cependant une langue médiane, celle de la presse et de la communication entre intellectuels. Elle est écrite et parlée, mais non reconnue.

Le dialectal que parlent des millions de gens, cette langue de la vie, évoluant tout le temps, est négligée par l'intelligentsia. « *Nous continuons*, dit Bencheikh, *à nous référer à la grammaire de Sibawaïh (huitième siècle) ou alors au* Lissan al Arab *d'Ibn Mandhour (treizième siècle). Nous restons dans le sacré. On n'ose pas faire une grammaire et un dictionnaire de l'arabe usuel, celui avec lequel on vit, on communique et on rêve. On n'a jamais parlé comme le Coran !* »

Sans renoncer à ce dénominateur commun – l'arabe littéraire moderne – qui fait qu'un livre écrit par un Egyptien ou un Yéménite est lu et compris par un Maghrébin ou un Soudanais, il est nécessaire de donner à la langue médiane (langue tierce) ainsi qu'au dialectal la place qu'ils méritent. « *On ne peut supprimer d'un trait toutes les langues maternelles* », affirme A. Khatibi.

Le roman

Les lettres arabes n'ont pas de tradition romanesque. Les séances (maqamat), l'épopée (mahamat), la geste ou le conte, sont des genres de récit qui contiennent certaines structures du roman. Les premiers romans arabes *ont été écrits au* début du siècle par des Egyptiens et des Libanais qui séjournèrent quelques temps en Europe. Considéré par certains encore à l'étape pré-balzacienne, le roman arabe d'aujourd'hui essaie de témoigner sur une réalité sociale tumultueuse plus forte, plus imprévisible que la fiction.

Neguib Mahfouz, né au Caire en 1912, est incontestablement la figure la plus importante de la littérature arabe. Travaillant sans relâche, ne quittant jamais l'Egypte, il a publié jusqu'à deux romans par an. On trouve chez lui tous les styles de narration : du réalisme populiste à l'observation sociologique en passant par les techniques du nouveau roman. Son nom a été souvent avancé pour le prix Nobel de littérature.

Le Syrien Hanna Mina, né en 1924, s'impose aussi avec sa trilogie *Hikayat bah har (histoire d'un marin)* comme un maître du genre conte-roman. Le Soudanais Tayeb Salih a écrit l'un des meilleurs romans arabes, *Saison d'une migration vers le Nord.*

Le rapport qu'entretiennent les Arabes avec l'Histoire a été traité par le Palestinien Jabra Ibrahim Jabra, né en 1919, dans un roman à deux voix, *Un monde sans cartes.* Mais la grande révélation de ces dernières années a *été sans conteste* l'Egyptien Edouard al-Kharrat, né en 1926. « *Avec* Rama et le dragon *(1981)*, dit F. Mardam, *jamais sans doute le roman arabe n'a été aussi loin dans la prospection formelle, jamais il n'a participé avec une telle vigueur à la grande aventure de la modernité.* »

Il faut aussi citer le Tunisien Al Messaadi, dont le roman *Al ssad (le barrage)* a marqué plusieurs générations ; le *Séoudien Abderrahman* Mounif dont *A l'est de la Méditerranée* doit paraître bientôt en français aux éditions Sindbad.

Parmi la nouvelle génération, citons les Egyptiens Gamal Ghitany (*Zayni Barakat*, Seuil, 1984) et Sun Allah Ibrahim dont un court roman dans l'esprit kafkaïen, « *la Commission*, paru l'an dernier, marque une étape importante dans l'écriture arabe ; les Marocains Mohamed Zefzaf *(la Femme et la Rose)* et Rabi Moubarak *(les Bons).*

La nouvelle, la poésie

C'est dans la nouvelle et la poésie que les lettres arabes sont le mieux servies. La nouvelle correspond à une sorte d'impatience et d'urgence de dire et de capter le réel sur le vif. Les maîtres du genre restent Yahia Haqqi, né au Caire en 1905 et Youssef Idriss, né au Caire en 1927. Yahia al Tahir Abdallah, *mort en* 1981 à l'âge de trente-huit ans, est considéré comme celui qui introduit dans le genre de nouvelles techniques d'écriture. *Il fut l'écrivain des* racines qui a le mieux témoigné sur la terre et les hommes de la Haute-Egypte.

La poésie populaire, dite dans les langues maternelles, tient une place de choix dans la culture arabe. Déclamatoire, révoltée, ironique et acerbe, elle est fidèle au tempérament et au sens de l'humour du peuple. Des poètes comme les Egyptiens Bayram Tounsi (1893-1960), Salah Jahine, Abderramane al Abnoudi, Fouad Negm, le Libanais Michel Trad ou l'Irakien Mouzaffar Annawab, sont plus populaires que ceux qui privilégient une certaine modernité et une écriture cérébrale à la profonde simplicité.

Un poète comme Mahmoud Darwich, né en Galilée en 1942, est peut-être le seul aujourd'hui à réconcilier l'inspiration créatrice la plus enracinée dans la terre avec l'écriture moderne. Auteur de quinze recueils, il est, avec le Syrien Nizar Kabani, le poète le plus lu dans le monde arabe. En 1978, son éditeur a fêté le millionième exemplaire vendu de l'ensemble de son œuvre. Traduit en quarante langues, il est la voix et le rêve d'un peuple sans terre.

Adonis, né en Syrie en 1930, est l'autre pôle du mouvement poétique arabe. Celui qui a écrit « *le poème futur est un pays de refus* » poursuit son travail sur la langue. Il a influencé toute une génération.

« *Tout poète est un Palestinien*, dit M. Darwich, *dans la mesure où il est orphelin d'une Andalousie perdue, c'est-à-dire de la démocratie et de l'identité* ». Sentiment d'impuissance et de désarroi, impression d'être arrivé à une impasse, la poésie arabe moderne « *tourne sur elle-même* ». L'espoir est mis dans les nouvelles générations qui sauront opérer des ruptures en assimilant les héritages et en inventant de nouveaux langages à hauteur d'un présent arabe exigeant et complexe. « *Ecrire*, nous dit Amar Hamdani, historien et journaliste algérien, *est considéré comme un blasphème. Le poète est celui qui ose blasphémer* ».

Le cinéma

Au cinéma, le blasphème coûte cher, *dans tous les sens du terme.* Quand un film passe à la télévision, dans la plupart des pays arabes, on y supprime toutes les scènes d'amour. *Le baiser est interdit ainsi que toute* scène où un homme et une femme sont assis sur un lit, même tout habillés !

Un grand nombre de cinéastes arabes sont obligés de composer avec les système étatique qui *finance et contrôle le produit final.* Le talent, aujourd'hui, c'est aussi d'avoir assez de courage pour montrer ce qu'il faut montrer sans consentir des compromis. Les responsables arabes dans leur ensemble acceptent la réalité quotidienne dans ses souffrances mais ne tolèrent pas sa représentation par l'image ou par l'écrit.

L'Egyptien Chadi Abdessalam a attendu sept ans pour réussir à sortir *la Momie*, œuvre de renommée internationale. Depuis ce film, il n'a pu réunir les capitaux pour un autre grand projet. Même Youssef Chahine, le plus connu des cinéastes arabes, n'a cessé de se battre pour pouvoir faire autre chose que des mélodrames musicaux. L'auteur des *Dupes*, film remarquable d'après une nouvelle du Palestinien Ghassan Kanafani. Tewfik Salah, Egyptien, a perdu toute crédibilité en faisant un film à la gloire du président irakien Saddam Hussein.

Les problèmes de production et de distribution ne sont pas propres au monde arabe. On trouve ces mêmes difficultés en Europe. Le cinéaste arabe doit en plus affronter les pouvoirs politiques et religieux dominants dont la mission est souvent répressive.

L'Algérie a très tôt eu une politique du cinéma. Elle est certes unidimentionnelle mais assez intéressante. Cela a donné tout de même quelques-uns des meilleurs films du monde arabe comme *le Vent des Aurès*, de Mohamed Lakhdar Hamina ; *le Charbonnier*, de Mohamed Bouamari, et *Omar Gatlatou*, de Merzak Allouach, entre autres.

En 1981, l'ensemble des pays arabes a produit 70 films de long métrage. Les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont produit 1 930 films et les pays développés 1 770 films. Les écrans arabes reçoivent un nombre effarant de productions exécrables qu'aucun cinéma européen n'oserait programmer. Les distributeurs, cherchant le profit immédiat, prétendent que le public arabe n'irait pas voir un film de Fellini, de Kuruzawa ou de Bergman. A force de penser pour ce public et de le mépriser, ils finiront par lui forger le mauvais goût qu'ils veulent bien lui donner. Même si, malgré toutes ces difficultés, il existe une poignée de grands films arabes de dimension internationale.

Le théâtre

Le théâtre arabe aujourd'hui est peut-être à chercher dans la marginalité des troupes non encadrées et sans subventions. Chaque année, au Maroc, apparaît, au cours du Festival de théâtre amateur, une ou deux troupes de qualité mais privées de moyens pour poursuivre leur travail. En Tunisie, depuis la disparition du remarquable Nouveau Théâtre, dont les animateurs sont passés au cinéma, et depuis le travail original du dramaturge Ezzedine Madani, on ne voit pas se dessiner de nouvelles perspectives pour le théâtre. De même en Algérie, on n'a pas de nouvelles de l'excellente troupe le Théâtre de la Mer créé et animé par l'écrivain Kateb Yacine. Le Syrien Saad Allah Ouannous n'a rien produit depuis des années. L'Irakien Fouad Takarli, qui a écrit nombre pièces inspirées du théâtre de l'absurde, s'est tourné vers le roman.

Reste le Marocain Taieb Saddiki, une des figures importantes du théâtre arabe contemporain. Sa relecture de l'œuvre d'Abu Hayyan El-Taouhidi (922-1023) *Le livre des délectations et du plaisir partagé, présentée l'an dernier à la Maison des cultures du monde est remarquable* (*le Monde* du 27 janvier 1984). La troupe libanaise Masrah al Hakawati (Théâtre du conteur), fondée à Beyrouth-Ouest en 1977 par Roger Assaf, se situe dans un courant d'avant-garde dans la mesure où elle tente d'approfondir les formes traditionnelles de l'expression communautaire de l'Orient arabe et de développer des formes proprement arabes. Cette troupe avait présenté en 1983 à la Maison des cultures du monde, *les Jours de Khiyâm*, spectacle en chant, danse et mime et qui conte la vie et la mort d'un village du Sud-Liban – Khiyâm – où, en 1978, la guerre a provoqué l'exode massif et le massacre des civils qui y étaient restés (*le Monde* du 9 avril 1983).

La musique, la peinture

C'est propablement dans les domaines de la musique et de la peinture que la culture arabe trouve actuellement ses meilleurs ambassadeurs. Certaines musiques du Maghreb et du Machrek, notamment celles qui proviennent des traditions populaires non écrites, se maintiennent à un niveau de qualité. L'apparition dans les années 70 de groupes de chanteurs-troubadours puisant leur inspiration dans le patrimoine ancien a conforté une partie de la jeunesse en quête d'identité culturelle. Et puis, il y a le cas exceptionnel du compositeur marocain Ahmed Essayad, disciple de Schoenberg, qui allie la recherche de l'écriture moderne avec la musique et le chant de sa terre natale. Ses opéras, *Robert le Ddiable*, créé en avril 1984 et *l'Eau*, créé le 21 mars dernier à la Maison de Radio-France ont été chaleureusement salués par la critique (*le Monde* du 26 mars 1985).

Le directeur de la galerie Faris (50, rue de l'Université, 75007 Paris), M. Waddah Faris, qui a exposé ces dernières années les peintres arabes les plus importants comme Chafik Abboud, Adam Henein, Farid Belkahia, Dhia Azzaoui, Mohamed Melehi, Fateh Moudaress, Farid Aouad, etc., prépare pour 1987 une exposition sur le thème « l'Arabe errant ». C'est une façon pour lui de témoigner sur l'exil de certains peintres et de confronter les deux civilisations, arabe et occidentale.

S'il n'y avait qu'un seul nom à avancer aujourd'hui pour montrer une exceptionnelle réussite dans la peinture moderne, ce serait sans conteste celui du Marocain Ahmed Cherkaoui, mort prématurément en 1967 à l'âge de trente-trois ans.

Prochain article :

EXILS

COMMUNICATION

LE CONTROLE DES RADIOS LOCALES

Mission impossible pour le service d'observation des programmes

« *L'avenir de la radio FM appartient désormais aux réseaux* », commentait, il y a peu, un publicitaire convaincu que, d'ici deux ans, une petite poignée d'entre eux se partageraient 80 % de l'écoute globale des radios locales et la quasi-totalité de la publicité nationale. Haïe jusqu'à présent par les pouvoirs publics, rejetée également par les stations locales, soucieuses de développer un projet original, l'idée a malgré tout fait rapidement son chemin au point de s'imposer aujourd'hui, renforcée par la possibilité d'utiliser le satellite. La notion de « programme propre », qui, au terme de la loi, devait constituer 80 % de l'antenne d'une radio, tomberait en désuétude.

Le principe est clair : le programme propre d'une radio est obligatoirement celui qui émane du personnel de la station. « *Il ne peut être constitué ni par la transmission simultanée ou différée de programmes d'une autre station, ni par la diffusion de programmes conçus par des prestataires de services ou composés sous leur contrôle...* »

Fort bien ! Mais de cette définition, donnée récemment par M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, découle une question essentielle : qui contrôlera le respect par chacune des stations de la règle des 80/20 ? Qui donc, en vérifiant la provenance des programmes, en pointant disques et émissions, en comparant les grilles ou en relevant les play-lists (composition d'un programme musical) sera capable de noter si telle ou telle station de Nantes, Toulouse ou Grenoble diffuse des tranches entières de programmes identiques à ceux d'une station leader parisienne ?

Qui s'assurera aussi que les séquences d'information font partie, comme l'exige la loi, du programme propre d'une station ? Et comment distinguer à l'écoute la lecture de journaux « prêts à lire » envoyés par télex par l'Agence France-Presse (AFP) ou par Minitel, par l'Agence centrale de presse (ACP), les séquences sonores conçues par l'Agence française de communication (AFC) de M. Hersant et diffusées par le câble, ou les flashes fournis clé en main ?

Quelles ressources ?

Interrogé sur ce point dans une question écrite, M. Georges Fillioud n'a guère hésité : c'est la mission du SOP (Service d'observation des programmes), a-t-il répondu, précisant qu'un décret du 18 décembre dernier étend sa fonction aux nouveaux services de communication audiovisuelle. A lui donc de contrôler la conformité des émissions de radio avec les dispositions des cahiers des charges (programme propre, identification de la station, messages publicitaires), chacune des stations devant pouvoir *lui* remettre, à sa demande, l'enregistrement du programme diffusé au cours des quinze derniers jours. Se bornant à une réponse de principe, le secrétaire d'Etat ne donnait aucun détail sur le travail et les moyens mis à la disposition du SOP pour faire face à ces nouvelles émissions.

Comment aurait-il pu le faire ? Vérification faite, le SOP n'accorde en effet aucune attention aux radios locales privées. Ni enregistrement direct, ni contrôle *a posteriori*, ni examen des grilles, ni sondage aléatoire. Rien. Pas de surveillance. En avant la liberté ! Et tant pis si l'absence de contrôle, donc de justification de sanctions, ôte à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle tout pouvoir d'intervention contre les détournements de la loi et toute efficacité à la réglementation.

Négligence ? Non. Absence de moyens. Fonctionnant sur cotisations – « *Les contrôles financent les contrôleurs* » – le SOP attend la publication du décret qui obligera les radios locales privées à lui verser chacune une somme annuelle (probablement 800 F pour l'année 1985). Alors seulement il se lancera dans l'écoute des radios locales. Des notes, devis, hypothèses de travail et de méthodologie ont déjà été rédigés selon le type d'information et le rythme des contrôles que pourrait souhaiter la Haute Autorité. Mais il n'est pas question d'amorcer la moindre étude sans les moyens adéquats. « *Ce serait à la fois injuste et antidémocratique*, déclare M. Florençon, directeur du SOP, *et il ne saurait être question de travailler guidés par le hasard ou la dénonciation* ».

Une étude réalisée par ses services en 1984 révélait qu'au cours d'une année une même personne ne pouvait espérer écouter plus d'une quinzaine de stations (*le Monde* du 9 mars 1984)... La paix royale garantie pour les mille cinq cents radios.

ANNICK COJEAN.

Les belles franchisées

« *L'Europe se fera aussi par la musique* ». Et qui dit musique dit... allons, c'est facile ! Une radio leader à Paris... et à Montpellier, Toulouse, Strasbourg. Car la maligne est désormais présente dans une trentaine de villes françaises. Voyons ! La radio des kids, celle-là même qui les a fait descendre dans les rues de Paris par dizaines de milliers, un samedi ensoleillé de l'hiver dernier, pour lui obtenir le droit d'émettre plus fort que toutes les autres.

Réfléchissez ! Cette station, qui lorgne tout naturellement vers le satellite et qui s'apprête, grâce à *Télécom 1* et « *dans le cadre de la loi* », à balancer quotidiennement, du lundi au samedi, cinq heures et demie de programmes (informations et hit-parade compris) à l'ensemble de ses bienheureuses « *franchisées* ». Il n'y en a qu'une comme elle, comment pouvez-vous donc sécher ?

Elle se surnomme elle-même « *la plus belle des radios* », et elle prépare pour vous « *la plus belle des télés* ». Les maisons de disques la courtisent et Dalida l'adore. C'est impensable, vous hésitez encore !

Sa renommée a débordé la France. On l'appelle en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Italie, et elle fait le pari de diffuser là-bas l'année 1986. Si on vous dit enfin que trois lettres suffisent à épeler son nom, qui présente l'avantage d'être compris partout, presque universel...

Alors ?... Vous êtes nul, vraiment. Il faut plus d'NRJ pour vous maintenir câblé !

A.Co.

Voyage en Amérique

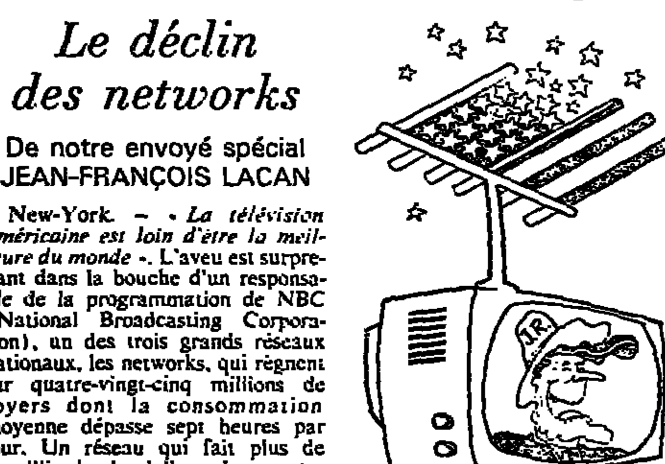
Le déclin des networks

De notre envoyé spécial
JEAN-FRANÇOIS LACAN

New-York. – « *La télévision américaine est loin d'être la meilleure du monde* ». L'aveu est surprenant dans la bouche d'un responsable de la programmation de NBC (National Broadcasting Corporation), un des trois grands réseaux nationaux, les networks, qui règnent sur quatre-vingt-cinq millions de foyers dont la consommation moyenne dépasse sept heures par jour. Un réseau qui fait plus de 2 milliards de dollars de recettes publicitaires par an. Mais Patrick Pleven, pour une fois, laisse tomber le masque des chiffres et veut parler à cœur ouvert : « *Je veux dire qu'entre l'offre de programmes extérieure et la sanction du marché publicitaire, la marge pour exercer une liberté créatrice est mince.* »

Aux États-Unis, les chaînes de télévision nationales produisent peu, à l'exception de l'information, du sport et de quelques émissions de plateau. La réglementation les oblige à acheter l'essentiel de leurs programmes aux grands studios hollywoodiens et aux producteurs indépendants. *On trouve peu de cinéma* dans les grilles de NBC, car la plupart des téléspectateurs ont déjà vu les films en vidéo ou sur les chaînes payantes, qui touchent plus de vingt millions d'abonnés. Le programme vedette, ici, c'est le téléfilm ou la série et, sur un marché très concurrentiel, NBC doit se battre à coups de surenchère pour obtenir les meilleurs projets. Les *Dallas* ou *Dynasty*, qui fidélisent l'audience pendant des années, sont des denrées rares.

Avant d'acheter les programmes, NBC doit d'abord les vendre aux annonceurs, à raison de neuf minutes de publicité par heure le soir, douze minutes dans la journée. Dès le stade du scénario ou du « pilote », les projets sont soumis aux agences et à leurs clients. « *Ce qui est bon pour le public, c'est souvent ce qui plaît au lessivier* », soupire Patrick Pleven. Il faut obtenir ensuite l'aval des « affiliés », ces deux cents stations de télévision locales qui relaient une grande partie du programme de NBC en échange d'un pourcentage des recettes publicitaires. Si le programme ne plaît pas de Phoenix à Boston, la station locale peut rompre son contrat et se tourner vers les concurrents. Une double série de



contraintes, qui impose une programmation prudente et stéréotypée.

« *Nous assumons tous les risques sans en tirer les profits*, explique Mike Perez, vice-président de NBC. *Si la série marche, c'est le producteur qui fait des bénéfices en la vendant aux stations indépendantes ou à l'étranger. Si elle n'obtient pas l'audience promise aux annonceurs, nous devons compenser cet échec par des remises sur la publicité.* » Au difficile équilibre économique s'ajoutent les effets de la concurrence. La télévision par câble a peu à peu grignoté le public des chaînes nationales : aujourd'hui NBC, comme ses deux concurrents, plafonne à 15 % d'audience moyenne. Depuis l'an dernier, la concentration des télévisions indépendantes en mini-réseau annonce un nouveau danger.

Les networks ont tenté de se diversifier : CBS en lançant une chaîne culturelle, ABC en visant la programmation à distance des magnétoscopes. En vain : les bonnes places sur les nouveaux médias sont déjà prises, et les responsables de NBC avouent qu'ils essayent seulement de « *ne pas perdre d'argent* ». Les géants de la télévision américaine sont sur leur déclin. Après des années de suprématie, ils découvrent avec stupeur qu'ils sont exposés à la moindre tentative d'OPA : ABC a succombé à Capital Cities. CBS se défend contre Ted Turner. Seul NBC paraît encore à l'abri, sans doute parce que la chaîne est une filiale du grand groupe électronique RCA.

Prochain article :

DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE INDÉPENDANT

SPECTACLES

REPRISE

« 2001, ODYSSÉE DE L'ESPACE », de Stanley Kubrick

Le culot d'une imagination

La navette Terre-Lune de la Pan American est vide de passagers, comme le film l'est de personnages, d'articulations, de logique narrative.

Qu'est-ce qui peut lier en effet des cycloramas primitifs de singes et de tapirs, un ballet de maquettes spatiales sous hallucinogène musical viennois, un aérolune design de l'an 2001, un souterrain incandescent dans un cratère jupitérien, le meurtre économique de trois topographes en hibernation par seule transmission de pensée d'un ordinateur vicieux et la déflagration psychédélique d'une agonie intertemporelle qui se refond dans une naissance ? Rien d'autre que le culot et la folie d'une imagination qui efface les liaisons de sa rêverie pour la rendre plus envoûtante.

C'est peut-être le monolithe noir, *« unique bloc d'intelligence inanimée repérée dans l'histoire des temps »* et qui traverse le film de part en part, qui est son principe, sa loi autant que son hypothèse. Il est l'esquisse ou le jumeau de cet ordinateur Hal 9000 (décalez chaque lettre d'IBM vers celle qui la précède dans l'alphabet et vous trouverez « Hal ») programmé pour feindre ses défaillances, et avoir peur de la mort.

Avec Kubrick, le vaisseau spatial est une machine de mort lancée pour approcher *un peu son mystère.*

H. G.

★ Voir les grandes reprises.

PHOTO

Jean-François Chevrier licencié

Le prix d'une revue

Avant même que le conseil d'administration de la revue *Photographies* se réunisse ce mardi 30 juillet, son rédacteur en chef, Jean-François Chevrier, a reçu une lettre non datée mettant fin à ses fonctions. Non datée, mais signée par M. Jean-Pierre Weiss, le directeur du patrimoine au *ministère* de la culture, administrateur de tutelle de la revue. Motif invoqué : mauvais équilibre financier. La revue, qui se trouve ainsi menacée, était devenue en trois ans d'existence, et grâce à Jean-François Chevrier, le meilleur « outil » international, sans doute, sur la vie et l'histoire de la photographie. Et pas seulement destiné aux chercheurs.

Photographies est une de ces publications indispensables à la vie culturelle, mais que leur tirage (ici 5 000) rendent difficiles à rentabiliser. Les subventions ou le mécenat doivent leur donner les moyens de vivre que l'édition privée seule ne parvient pas à assumer.

F.E.

★ *Le Monde Aujourd'hui* daté 28-29 juillet a publié un entretien avec Jean-François Chevrier.

Le numéro 8 (à paraître en septembre) *sera consacré au corps et à la nature.* Un numéro exceptionnel déjà par la qualité de ses reproductions.



TÉLÉVISION

A VOIR

Folies dorées

Une histoire simple, dans laquelle la caméra prend le temps de surprendre la pesanteur des après-midi d'été, le parfum lourd des roses, le bruissement des rames qui s'enfoncent dans l'eau claire d'un lac, les réceptions mondaines, la course à la jeunesse des femmes du monde, Paris, Vienne... Une histoire sans prétention, qui nous livre le secret d'un amour entre un enfant de huit ans et une jeune fille de dix-huit ans : *on est à la fin du* dix-neuvième siècle, les garçons sont engoncés dans des costumes marins, les demoiselles dans des robes en dentelle blanche qui cachent consciencieusement la gorge. Bruno et Nicoletta investissent au maximum l'espace de liberté que leur laissent les adultes. Ils seront amis – inséparablement – le temps d'un été. Lui, un gosse, prématurément mûri par le conflit qui déchire *ses parents, elle, romantique,* un peu sauvage, répétant fiévreusement Shakespeare.

Avec *la Flèche dans le cœur,* le nouveau feuilleton qu'on retrouvera chaque mercredi sur FR 3 – une coproduction de la 3e chaîne avec Télécip et la RAI (télévision italienne). – Giovanni Fago brosse une chronique intime de la bourgeoisie. Folies dorées, voyages, dettes du père de Bruno, mariage de Nicla. Dix ans passent, ont passé, dans une Europe où il fait bon vivre. Et toujours le souvenir de cet été là. Un souvenir si tenace, si vivace, que, lorsqu'ils se retrouvent, l'insouciance va tourner au drame.

Giovanni Fago sait filmer l'atmosphère d'un monde privilégié, les déchirements d'âme dans un univers qui reste feutré, douillet, même si le père de Bruno (interprété par Laurent Terzieff), hanté par le démon du jeu, se ruine régulièrement. Qui trahir, ou à qui renoncer, au mari ou à l'ami ? Que choisir, la musique ou un mirage de jeunesse ? On est aux marges d'un monde qui s'achemine à grands pas vers la Grande Guerre.

A. D.

★ *La Flèche dans le cœur,* FR 3, chaque mercredi à partir du 31 juillet à 21 h 45.

théâtre

Les autres salles

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : Doit-on le dire ?
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 19 h 30 : Le blé se couche.
CONCIERGERIE (353-29-83), 20 h 30 : Spartacus.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tomb-al-Ca-Zar ; 20 h 30 : D. Jungelfon.
GALERIE 55 (326-63-51), 19 h : Perversity in Chicago ; 21 h : Madame's Late Mother.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 21 h : les Précieuses Ridicules.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort d'un supporter.
LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo : II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des nuits blanches.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.
POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.
TAI THÉATRE (278-10-79), 21 h : Yes peut-être.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.
THÉATRE 33 (877-38-03), 20 h 30 : Courteline pas mort.
TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail ; 23 h 15 : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : Les méthodes de Camille Bourreau.
ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Explosion dans un sous-marin ; 22 h : le Watrok's.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Ça va gicler chez les bourgeois.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

Mercredi 31 juillet

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 21 h 45 : Areski et Fontaine.
LE PIGEON DE LA BUTTE (262-57-95), 23 h, Monique Morelli.
TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile et face.

Les concerts

(Voir également la rubrique « Festival ».)
Théâtre 3 sur 4, 18 h 30 : H. Takahashi (clavecin) (Couperin, Rameau, Bach, Scarlatti).
Notre-Dame de Paris, 16 h : Orange Choir (Hindemith, Hairston).
Lucernaire, 20 h : H. Janney, piano (Schubert, Beethoven, Chopin, Fauré, Dutilleux).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Michel Attenoux Jazz Group.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Amed Gulbay ; à 0 h 30 : Jean Bonnard.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : F. Leriche, N'guyen Le, P. Gritz.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Clark Terry, G. Arvanitas, J. Samson, Ch. Saudrais.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra.
SUNSET (261-46-60), 23 h : Rido Bayonne sextet.
TROIS MAILLETS (354-00-79), 23 h : Voices of America, Paul Cooper.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : Arturo Penon, R. Pelinski, E. Klainer.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

SORBONNE, 18 h 30 : A. Hewitt (piano) (Faure), G. Touvron (trompette), J.-L. Salique (orgue) (Constant, Delerue, Duhamel, Reger, Bach).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, Balthazar, de P. Colombier ; 19 h, la Bête aux sept manteaux, de J. de Limur ; 21 h : Cinéma japonais contemporain - 3e partie : les Samouraïs de Shogun, de K. Fukasaku.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).
CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
COCAINE (A., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01).
CONTES CLANDESTINS (Fr.), République, 11e (805-51-33).
COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DESIDERIO (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).
EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).
LES ENFANTS (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).
ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LE FEU SOUS LA PEAU (Fr) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 14e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).
L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).
JOY AND JOAN (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).
KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).
MASK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 9e (742-60-03) ; Richelieu, 9e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; République, 11e (805-51-33).
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).
PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Rialto, 19e (607-87-61).
LES POINGS FERMÉS (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86) ; République, 11e (805-51-33).
POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).
PORTÉS DISPARUS (A. v.o.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).
POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
PUMPING IRON 2 (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37) Mistral, 14e (539-52-43).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ROUGE MIDI (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).
LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
SALE TEMPS POUR UN FLIC (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).
LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01)) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
STARMAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
STICK, LE JUSTICIER DE MIAMI, (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).
THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).
UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et sa Belle en promenade.
CINÉASTES DE NOTRE TEMPS, Olympic, 14e (544-43-14), M. Ophuls – C. Th. Dreyer.
LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85, Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : L'amour vint en dansant.
COMÉDIES AMÉRICAINES (v.o.), Action-Écoles, 5e (325-72-07), Lady Lou.
M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01) : India Song, Aurelia Steiner.
L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action rive-gauche, 5e (329-44-40) : L'inspecteur ne renonce jamais. – Salle 2 : la Sanction.
A. KUROSAWA (v.o.), St-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse. + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chiens enragés, Dersou Ouzala.
E. ROHMER, République-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne – la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse.
LA NOUVELLE VAGUE EN COURTS MÉTRAGES, Olympic, 14e (544-43-14).
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07), Steaming.
CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Messidor.
TEX AVERY (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30) ; George V, 8e (562-41-46) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89).
GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30) : la Route du tabac.
VIVE LA REPRISE – cinq films pour le prix d'un – (v.o.), Studio-Bertrand, 7e (783-64-66), 16 h : Buster s'en va-t'en guerre ; 18 h : la Fontaine d'Aréthuse ; 20 h : Morocco ; 22 h : la Femme à abattre.

Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 0 h.
LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.
LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.
LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 0 h.
FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h.
JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.
LOLITA (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 21 h 45.
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 18 h.
PARIS VU PAR (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

LES FILMS NOUVEAUX

LE DERNIER DRAGON, film américain de Michael Schultz, (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGCB Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) ; (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16).

LE RETOUR DU CHINOIS, film britannique de James Glickenhaus (v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) ; (v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ;

LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE, film italien de César Todd (**) (v.f.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARATHON KILLER, film américain de Robert-L. Rosen (v.f.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; (v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

UN ÉTÉ POURRI, film américain de Philipe Borsos, (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Le Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (359-82-92) ; Sept Parnassiens, 14e (335-21-21).



	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

TRITON FRANCE S.A.

TRITON (FRANCE)

Membre du groupe TRITON ENERGY

dans le cadre de l'expansion importante de ses activités en France

RECHERCHE

DIRECTEUR DE L'EXPLORATION

Rattaché à la Direction Générale, il aura pour objectif de définir la stratégie d'exploration en France. Assisté de son équipe, il devra procéder à l'inventaire et à l'évaluation de nouvelles zones, à la définition des programmes, à l'élaboration et au suivi des budgets correspondants. Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins quinze ans dans le monde pétrolier, le candidat retenu, de formation ingénieur, devra allier à ses compétences techniques des talents d'organisation et de négociation.

GÉOLOGUES EXPLORATION

Les candidats, de formation école d'ingénieurs, auront une expérience d'environ trois à dix ans en synthèse géologique pétrolière et participeront, au sein de l'équipe d'exploration, aux interprétations géologiques régionales et à la définition et l'évaluation de nouveaux projets.

INGÉNIEURS GÉOPHYSICIENS

Diplômés d'une école d'ingénieurs ou équivalent, ils devront obligatoirement justifier d'une expérience professionnelle de cinq à dix ans pendant lesquels ils auront été familiarisés tant aux problèmes d'acquisition de données sur le terrain (campagnes sismiques, gravimétrie, magnétométrie) qu'aux techniques modernes de traitement et d'interprétation de celles-ci. Sous la responsabilité directe du chef géophysicien, ils seront amenés à participer à l'élaboration des programmes de sismique, à négocier les contrats avec les entrepreneurs, à suivre les missions sur le terrain et à interpréter les données acquises.

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Dépendant directement de la Direction Générale et justifiant d'au moins quinze ans d'expérience pétrolière, cet ingénieur de haut niveau aura la responsabilité des services logistique, forage, production et études réservoir. Outre ses compétences techniques, il devra avoir constamment le souci d'efficacité, de rentabilité et de sécurité dans les opérations. Il sera en outre capable d'élaborer et de suivre les budgets de son département. Bon organisateur, c'est aussi un homme de communication qui saura diriger l'équipe actuellement en place.

INGÉNIEUR RÉSERVOIR

Issu d'une école d'ingénieurs, ce spécialiste, qui sera rattaché au directeur des opérations, devra justifier d'une expérience professionnelle réussie d'au moins dix ans dans le secteur pétrolier. Rompu aux techniques modernes d'évaluation des réserves, il devra procéder aux évaluations nécessaires au développement optimal des gisements en fonction des paramètres techniques et économiques. Il sera de plus familier avec les méthodes de récupération assistée.

INGÉNIEUR DE FORAGE

Pouvant justifier d'une expérience d'au moins cinq ans au sein d'une compagnie pétrolière ou d'une société de services, ce foreur confirmé devra concevoir les programmes de forage et superviser leur réalisation en optimisant les temps et les coûts. Il sera bien sûr familier avec les techniques de forage en déviation.

Pour tous ces postes, une bonne connaissance de l'anglais est souhaitable.

Adresser curriculum vitae et prétentions à

Service du personnel, TRITON FRANCE

109, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

PARIS SUD - Très importante Société de Service Informatique, cherche

Responsable des Services Comptables

(environ 20 personnes)

Le candidat de formation supérieure. Type Ecole Supérieure de Commerce, option Finances/Comptabilité et/ou Certificat Supérieur d'Expertise Comptable devra justifier d'un haut niveau technique en comptabilité générale, fiscalité, trésorerie ainsi que d'une parfaite maîtrise de la mise en place et l'utilisation d'un progiciel très structuré.

Homme de terrain, ce candidat devra avoir des qualités d'organisation et d'analyse et, impérativement, une expérience réussie d'animation d'une équipe importante.

L'habitude des problèmes liés à la gestion de trésorerie et au recouvrement serait un atout déterminant.

Rémunération de départ de l'ordre de 250.000 F annuels et +.

Ecrire avec C.V. à Mme D'ORNANT
FIDAL PARIS - 18 Bis rue de Villiers

FIDAL PARIS 92303 LEVALLOIS-PERRET

IFREMER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC A CARACTÈRE PRIVÉ ET COMMERCIAL recrute :

UN RESPONSABLE PAYE

AYANT DE BONNES CONNAISSANCES EN INFORMATIQUE

Encadrant une équipe de 3 personnes, il sera responsable de la paye (salaires Métropole et DOM-TOM) et de l'informatique de gestion.
Il sera chargé du bilan social, de la préparation du budget, du suivi et de l'évolution de la masse salariale.
Expérience similaire souhaitée.
Lieu : PARIS quartier ÉTOILE

Envoyer C.V., prétentions et photo à
IFREMER Service du Personnel
66, avenue d'Iéna
75116 Paris.

GROUPE INTERNATIONAL
Spécialisé dans la fabrication et le négoce de produits industriels à base d'élastomères et de matières plastiques recherche

CHEF DE PRODUIT DÉPARTEMENT ÉTANCHÉITÉ

(Banlieue Nord-Est Paris)
Le candidat retenu devra pouvoir justifier d'une expérience commerciale ainsi que de la gestion complète d'un centre de profits
La connaissance de l'Anglais est un atout qui sera pris en considération
Ecr. avec C.V., photo et prét. à : A.P.F.
Service du Personnel
B.P. 50 115
Zac Paris Nord II
95950 ROISSY
Charles-de-Gaulle Cedex.

Jeunes collaborateurs

Grande banque française privée

Notre expansion régulière et le développement important de nos activités financières nous conduit, afin de renforcer les équipes de nos services centraux, à rechercher des jeunes collaborateurs.

Ils auront une formation supérieure de niveau BTS de comptabilité, DUT de gestion des entreprises, maîtrise de droit option affaires, maîtrise de gestion, Ecoles Supérieures de Commerce.

Il leur sera confié des fonctions à dominante comptable, financière et administrative.

Les candidats recherchés pourront être débutants ou posséder une courte expérience.

Des perspectives importantes d'évolution seront offertes à des candidats à fort potentiel désirant s'investir pleinement.

Lieu de travail : Paris 2e

Merci d'écrire avec C.V., photo et prétentions, en précisant sur l'enveloppe la référence 3881/LM, à MEDIA P.A. - 9, boulevard des Italiens - 75002 PARIS qui transmettra

MEDIA PA

Avec 1300 personnes dont 80% de techniciens et cadres, SGN est l'un des grands noms de l'ingénierie française des technologies nouvelles. Nous recherchons des

Ingénieurs mécaniciens

A.M. ENSM, ESME, UTC... pour

Tribologie, robotique, machines tournantes...

Autant de problèmes auxquels notre ingénierie mécanique se trouve de plus en plus fréquemment confrontée dans le cadre des technologies avancées.

Nos équipes opérationnelles constituent déjà une des plus importantes forces d'Ingénierie Mécanique en France : plus de 100 ingénieurs et projeteurs.

Notre compétence collective dans ce domaine est unique : télémanipulation et vision en milieux hostiles, machines spéciales... Nous recherchons des ingénieurs diplômés et largement expérimentés qui viendront renforcer les équipes en place et prendre rapidement, selon leur profil, des responsabilités dans le domaine de l'encadrement à haut niveau, du suivi des programmes R et D, des études... Ils apporteront leurs capacités de management et d'innovation technologique.

Adressez nous CV, photo et prétentions sous ref. IM à

SGN

Direction du Personnel et des Relations Humaines
1, rue des Hérons - Montigny le Bretonneux - 78184 St Quentin en Yvelines

SOURCES



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

NATIONS UNIES - NEW-YORK

CORRECTEURS D'ÉPREUVES DE LANGUE FRANÇAISE

Un concours pour le recrutement de correcteurs d'épreuves de langue française aura lieu le 10 décembre 1985 à Genève, New-York et Paris, ainsi que dans d'autres centres en fonction des candidatures reçues.

L'Organisation tient à recruter des personnes qui entendent rester à son service cinq ans au minimum.

Les candidats doivent :

1. Avoir le FRANÇAIS comme langue principale ;
2. Avoir une bonne connaissance de l'ANGLAIS ou de l'ESPAGNOL ;
3. Etre titulaires d'un diplôme (ou équivalent) délivré par une université de régime linguistique français ;
4. AVOIR AU MOINS TROIS ANNÉES D'EXPÉRIENCE COMME CORRECTEUR D'EPREUVES ET UNE PARFAITE CONNAISSANCE DU VOCABULAIRE DE L'IMPRIMERIE.

Traitement annuel net de début : 22,875 $ plus 8,069 $ pour indemnité de poste à New York (pour personne sans charge de famille).

Pour obtenir les formulaires de demande d'admission au concours, écrire en joignant une enveloppe format 32 cm X 23 cm, avec vos nom et adresse à :

Section de Recrutement
(Correcteurs d'épreuves de français)
Service du Personnel
Bureau 247
Office des Nations Unies
CH-1211 GENÈVE 10 (Suisse).

Les candidatures devront parvenir au service sus mentionné le 16 septembre 1985 au plus tard.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

---

emplois régionaux

ingénieur chimiste
ou équivalent

Société de Parfumerie-Cosmétologie implantée dans le Sud-Ouest, Filiale d'un Grand Groupe Français de renommée mondiale, offre à un jeune ingénieur chimiste l'opportunité de renforcer son équipe Recherche et Développement.
Doté d'une expérience minimale de 3 à 5 ans dans une fonction similaire, rattaché fonctionnellement au Directeur Technique, il sera chargé de la mise au point et du développement de formules de produits cosmétiques soins et maquillage, ainsi que de l'établissement et du suivi des dossiers techniques afférents.
Lieu de travail : MOURENX (Pyrénées Atlantiques)
Adresser lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions, n° 79.699
PUBLICITE ROGER BLEY
101, rue Réaumur - 75002 Paris, qui transmettra.

Direction

Le Comité inter-entreprise du groupe Chausson recherche
UN DIRECTEUR (TRICE) ADMINISTRATIF
Il est demandé d'avoir des connaissances en gestion, en comptabilité et gestion du personnel. La personne devra être libre rapidement et si possible avec une expérience dans un organisme social.
Envoyez C.V. à l'adresse suivante : CIE Chausson 93, bd Voltaire à Asnières 92230.

Association 1901 affiliée Fédération PACT-ARIM rech. pour début septembre :

CHARGÉ (E) D'OPÉRATION

environ 30 ans, pour animer :
OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT
Formation type ingénieur I.N.S.A. (Thermique et Bâtiment)
La poste exige personnalité, expérience, rigueur et sens de l'équipe

Adresser candidature, dont C.V., photo, prétentions à :
M. le Président du CAL-PACT de Roanne
23, rue Georges-Ducarre
42300 Roanne
Avant le 12 août 1985.

VILLE DE CHEVIGNY-ST-SAUVEUR
AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
7.312 habitants
RECRUTE D'URGENCE

Sur mutation ou inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur

UN (E) RESPONSABLE EXPÉRIMENTÉ (E)

pour le secteur Loisirs - Enfance

Adresser candidature + C.V. détaillé avec photo à :
M. le Maire
de Chevigny-Saint-Sauveur
21800 QUETIGNY.

APPEL DE CANDIDATURE

L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES CENTRE UNIVERSITAIRE DE CALCUL

recrute

un informaticien

- STATUT – Contractuel type CNRS - Catégorie 2 B. Indice de départ : 298 BRUT. Salaire mensuel : approx. 5.000 F.
- DIPLOMES EXIGÉS : niveau BTS ou DUT.
- PROFIL SOUHAITÉ :
  - connaissances Travaux de gestion ;
  - langage COBOL ;
  - connaissances travaux sur MINI 6.

Candidatures à adresser :
M. le Président de l'Université
Service du Personnel
13, rue de Genève
87065 LIMOGES CEDEX

Pour tous renseignements.
Tél. 01-55-67 ou 79-46-22, poste 365.

Filiale groupe national rech. pour ses agences de Rouen, Caen, Cherbourg, Rennes,
CHARGÉS D'AFFAIRES
Électricité industrielle
Écr. avec C.V. et prétentions ss n° 123 HAVAS EMPLOI
80, rue St-Jean, 14000 CAEN.

Responsable de l'audit interne

Diplômé d'une École Supérieure de Commerce ou d'Ingénieurs, vous avez, depuis 3 à 5 ans, exercé le métier d'audit en entreprise ou en cabinet. L'utilisation de l'outil informatique vous y est devenue familière. Vous souhaitez maintenant valoriser cette expérience dans une entreprise qui vous permettra d'évoluer au sein d'une Direction Financière... ou vers d'autres fonctions.

Les **BRASSERIES KRONENBOURG** – 2,7 Md de F de C.A., 2.700 personnes, leader en France sur le marché de la bière, en forte expansion sur le plan international – vous proposent la responsabilité de leur Audit Interne.

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, vous prendrez en charge des missions d'audit très opérationnel sur l'ensemble des fonctions de la société et de ses filiales françaises et étrangères. Au-delà de l'analyse des systèmes de gestion existants et de leur amélioration, vous jouerez un rôle très important de conseiller lors de la mise en œuvre de nouvelles procédures.

Basé à Strasbourg, de nombreux contacts vous amèneront à vous déplacer en France et à l'étranger. Une bonne pratique de l'anglais est donc souhaitée.



Merci d'adresser votre candidature, sous réf. Y 8 M, en précisant rémunération actuelle, à : BSN - Service Recrutement Cadres - 7, rue de Téhéran, 75381 PARIS Cedex 08.

HAVAS CONTACT

JEUNE RESPONSABLE ADMINISTRATIF

De formation commerciale supérieure
Intérêt marqué pour la gestion du personnel.
Expérience de 2 à 3 ans en PME

Rattaché directement au DIRECTEUR GÉNÉRAL

Service comptable indépendant.
Entreprise moyenne 25 ans.
20 établissements en France.
Siège à PARIS.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à
N° 5064/JT - M. BAUDOIN,
40, rue Olivier-de-Serres,
75015 PARIS.

Le Centre d'Informations Financières organise en août un stage pour recruter des

CONSEILLERS COMMERCIAUX (H.F.)

- ayant goût des contacts à haut niveau, sens des responsabilités ;
- formation assurée ;
- rémunération motivante.

Tél. pour 78, 92, 93, 95, Paris au 500-24-03, p. 44, et pour 91, 94 au 660-52-52, p. 227.

La ville de NANTERRE,
100 000 habitants, recrute :
UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Profil du poste :
- Informatique, organisation et méthodes ;
- Direction des services du personnel et du secteur scolaire.

Adresser candidature et curriculum vitae à
Monsieur le Maire de Nanterre, conseiller général, 92014 Nanterre Cedex.

IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES recherche

ATTACHÉS COMMERCIAUX

dynamiques et sérieux, bonne expérience, goût du contact haut niveau. Rémunération très motivante, avantages sociaux. Ecr. à UNIVERSAL, 3, rue de Choiseul, 75002 Paris, réf. 1201, qui transmettra.

[illegible]

ANNONCES CLASSÉES

OFFRES D'EMPLOIS

Avis de recrutement
Le département de l'Essonne

recrute

UN (E) BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT

pour la bibliothèque centrale de prêts de l'Essonne

Conditions de participation : posséder la nationalité française, être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (option lecture publique ou jeunesse)

Renseignements et inscription : Hôtel du département Service du Personnel Bd de France, 91012 Evry Cedex Tél. (6) 497-20-20 poste 16-05 ou 16-09

Clôture des inscriptions : lundi 19 août 1985. Réunion du jury, jeudi 29 août 1985, prise de fonction le lundi 2 septembre 1985.

CRÉTEIL, MÉDECIN recherche

INFIRMIÈRE

Tél. de 7 h à 8 h, le matin au 899-82-07.

MASTER - CODE INTERNATIONAL recrute
1 comptable confirmé pour comptabilité générale analytique, paie, trésorerie exploitation
Connaissance et pratique de l'outil informatique
Envoyer lettre manuscrite + C.V. et prétentions au 12, rue du 4-septembre 92130 Issy-les-Moulineaux.

4 CHAIRES :

BÉTON ARMÉ
BÉTON PRÉCONTRAINT
MÉCANIQUE DES FLUIDES
CONCEPTION DES PONTS

Sont vacantes à partir de l'année scolaire 1985-1986. Le texte détaillé des 4 appels d'offres est disponible au secrétariat de la direction de l'enseignement de l'ENPC, 28, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS. Tél. 260-34-13, poste 1208

Les candidats doivent déposer leur dossier à la direction de l'enseignement le 15 OCTOBRE au plus tard.

Si vous avez le goût des contacts à haut niveau, le sens des responsabilités et la volonté d'entreprendre, effectuez en août un stage pour devenir l'un de nos

CONSEILLERS COMMERCIAUX (H./F.)

Tél. pour 78, 92, 93, 95, Paris au 500-24-03 poste 43 et pour 91, 94 au 660-52-52 poste 226.

TELEPERFORMANCE
l'un des LEADERS du marketing téléphonique rech.

CHEFS D'OPÉRATIONS

minimum 25 ans
(animation et encadrement des équipes de vente par téléphone). Profil :
- Études supérieures
- Expérience marketing téléphonique minimum 1 an.

Tél. à Claire CHARPENTIER au 828-40-30.

CHEFS DE MISSIONS RÉVISION

Sté d'expertise comptable en développement (Paris 8e) rech. CHEFS DE MISSIONS 3 à 5 ans d'expérience d'audit et/ou commissariat aux comptes. Perspectives d'évolution. Anglais souhaité.

Envoyer CV et prétentions sous réf. 6.007, à HYPERBOLE 86, rue de Richelieu, 75002 PARIS, qui transmettra.

INFORMATIS

INGÉNIERIE INFORMATIQUE
TECHNIQUES DE POINTE
CAO - ROBOTIQUE - MONÉTIQUE - RÉSEAUX - PROCESSUS - VIDEOTEX - MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE - TEMPS RÉEL...

INGÉNIEURS SYSTÈME
BULL MINI 6, MONÉTIQUE
INGÉNIEURS SYSTÈME
TEMPS RÉEL MOTOROLA 68000
INGÉNIEURS RÉSEAUX
PROTOCOLES et TRANSPAC
INGÉNIEURS BULL DPS8
PROJETS RÉSEAUX/VIDÉOTEX
INGÉNIEURS VAX 780
PROJETS CAO
PROJETS TECHNIQUES TRÈS VALORISANTS
26, r. Daubenton-5e. 337-99-22.

formation professionnelle

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

DEMANDEZ LA DOC H 3. 1585
Gestionnaire de systèmes micro
Tests gratuits : le 23 août
205-24-63 / 241-83-83.

enseignement

ENGLISH'ROUND THE CLOCK

Stage résidentiel en Touraine, anglais intensif. 23 août au 1er septembre.
Préparation HEC, tous concours du supérieur et formation permanente.
Téléphone : (1) 588-01-87.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. 23 ans, 26 mois d'expér. prof. ds divers domaines BEPC + CAP ayant repris ses études par correspondance dans le but d'aboutir à la psychologie recherche emploi à mi-temps ds le domaine social. Région St-Lazare à Mantes
tél. 474-64-50, h. de repas.

Manager, 31 ans, trilingue anglais, espagnol. Expérience de création gestion d'une PME française aux USA, franchise d'une marque internationale. Connaissance des méthodes, marchés US Caraïbes, latino-américains, spécialement dans l'alimentaire.
Recherche une position basée en France préférence, avec activité internationale.
Tél. : 288-42-51 Paris.

Dame 50 ans très bonne présentation, sérieuses références, très disponible s'occuperait de personne âgée ou malade comme gouvernante, dame de compagnie ou garde-malade.

Ecrire à REGIE-PRESSE Sous référence no 310.491 7, rue de Monttessuy. 75007 Paris.

Directeur financier et administratif,
société de boissons gazeuses, Afrique, 300 personnes, 2e et 3e cycles (IEP éco-fi, IUT, sciences éco, PAC), anglais, arabe, notions allemand, cherche poste entreprise nationale tournée vers l'exportation, statut expatrié, ou poste entreprise France.
Ecr. s/no 7624 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 46 ans, commercial, aptitude au commandement et relation extérieure, cherche emploi pour début sept., direction dépôt ou PME.

Ecrire sous le no 310539 RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy. Paris-7e.

Homme 56 ans, archiviste de bureau études, 21 ans expér. industrie, chômeur fin de droits, astronome amateur cherche place sect. astronomie, astronautique sur Paris CNES, INTERCOSMOS, NASA. Ecrire Daniel GUEULLE 245, rue Fg St-Martin, 75010 PARIS.

Photographe pro indépendant cherche emploi musée ou société. Tél. (6) 364-52-03.

divers

VENDS :

- Frigo et cuisinière «Thomson»
- Grande armoire
- Table ronde + chaises

Pour tous renseignements contacter : MARIA au 236-57-34 (pers.) ou 293-44-44 (h. de bureau).

LE CIBACHROME COPY pour **26 fr.** au 294 09 65 PIXEL FILM

travail à domicile

J'effectue travaux, rédactions, corrections, dactylographie à domicile. Tél. 258-49-47.

cours et leçons

Assistant université donnerait cours math. ts niveaux à partir de la 3e et universités. Révisions, préparation aux examens.
Tél. : 398-15-59.

Bénévolement

séances de conversation en anglais, tous niveaux et angl. d'affaires - Tél. : 919-41-92.

occasions

CARAVANE KNAUS

1982 - 920 kg - 5.25 m
Salon en U, 5 couchages, chbre sépar., double vitrage, cab. de toilettes, chauff. air pulsé, frigo, pompe électrique, coffre sur flèche, auvent. Prix : 29 000 F. Tél. soir 005-16-01.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (sans engagement) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM). BP 291.09, Paris Cedex.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16), BP 402-09 Paris.

villégiature

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension. £ 60 par semaine. adultes entre 21-60 ans.
S'adresser à 172, New Kent, Road London SE 1.
Téléphone : 01-703-4175.

ROSKOFF CENTRE, loue en septembre très belle maison, XVIIe s., terrasse sur mer, confort. Possibilité 11 personnes.
Téléphone : (98) 69-70-03.

automobiles

ventes

plus de 16 C.V.

VDS NOUVELLE RENAULT ALPINE GTA 8 000 km. Véhic. de direction, reprise et crédit possible. Tél. h.b. : (20) 77-20-13 ; soir : (20) 35-99-10.

L'immobilier

appartements ventes

6e arrdt

R. DE LA FAISANDERIE
Très grand studio luxueux 7e étage, soleil. 750.000 F. GARBI. 567-22-88.

9e arrdt

DROUOT, 105 m²
Imm. ancien, ravalé, asc. soleil (Partie à rénover) 890.000 F. Tél. 704-75-60.

10e arrdt

GARE DE L'EST
Imm. ancien, 2 pces, cuisine s. de bns, balcon. 230.000 F. IMMO MARCADET. 252-01-82.

11e arrdt

BASTILLE, duplex, 190 m² Bel aménagement, gd liv., 2 bns, 4 chbres, 2 entrées. Pos. profes. libér. 272-40-19.

13e arrdt

RUE TOLBIAC
Surface à aménager sur cour clair, calme, mezzanine Finitions personnalisées Téléphone : 329-58-65.

14e arrdt

ALESIA STUDIO TT CFT, 31 m² Px 320.000 F. 327-28-60.

15e arrdt

RUE DE VAUGIRARD, très joli 2 P. + petite terrasse, tt cft, impeccable, soleil, calme, vue. 600.000 F. Téléphone : 605-10-08.

VOLONTAIRES
Séj., 3 chbres en duplex 3 sanitaires, terrasses gar. 2.000.000. 734-36-17.

18e arrdt

Me JULES-JOFFRIN
Imm. p. de t., 2 pces, cuisine w.-c., douche. Px 180.000 F. IMMO MARCADET. 252-01-82.

3 PIÈCES. 300.000 F
Salon, salle à manger chbre, cus., w.-c., s. de bns IMMO MARCADET. 252-01-82.

Province

SAINT-TROPEZ CHAPELLE STE-ANNE
2 PIÈCES, TERR. 700.000 F.
STUDETTE ET 3 PIÈCES
MICHEL BERNARD (94) 54-81-99.

appartements achats

AGENCE LITTRE
rech. pour clientèle française et étrangère, appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels, paiement cpt chez notaire Téléphone : 544-44-45.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Pour clientèle française, étrangère et diplomates APPTS HAUT DE GAMME et Hôtels particuliers.
562-16-40

locations non meublées demandes

Paris

Pour ingénieurs, employés cadres supérieurs déplacés IMPORTANTE COMPAGNIE FRANÇAISE PÉTROLE rech. APPTS 2 à 8 P. Studios Villes Paris, banlieue. Prix indif. Libre de suite ou septembre, octobre. 503-30-33.

Couple, 2 salaires, fonctionnaire, sérieuses références cherche 2 ou 3 pièces, minimum 55 m² (à Paris). Loyer maximum 4.000 F. Provision de charges comprises. Téléphone : bureau : 825-44-55, poste 1144. Domicile, après 20 heures : 824-12-59.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl., loyer garanti. (1) 889-89-66 - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 285-11-08.

Région parisienne

Editeur étranger cherche grande maison, min. 4 chbres meublées ou non en Ile-de-France, Paris exclu, location temporaire, 2 ans max., ttes garanties financières et morales. Tél. 504-29-33

Ecrire sous le no 309.066 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

hôtels particuliers

MARAIS, Hôtel particulier XVIIe, loi Malraux, appts toutes surfaces. 272-33-25.

terrains

17 km de la plage de ST-RAPHAËL (83)
Beau terrain de 1.064 m² sur colline, exposé sud, boisé, viabilisé, belle vue dégagée, permis constr. 250.000 F TTC. Tél. : 16 (1) 261-27-88, heures repas jusq. 31 juillet 1985.

villas

A vendre à SÈTE, une villa 7 P., + 2 cuis. + 1 s. de bns. + 1 cabinet de toilettes. Cave, chauf. central. Sur 1.300 m² de terrain. Nombreux arbres
Prix : 850.000 F.
Tél. (80) 43-53-37, à partir de samedi 20 heures.

A SALON
CACHET EXCEPTIONNEL
Vends mas 400 m², 6 chambres, avec très jolies poutres, salle voûtée, piscine, parc 2.000 m². Convient évent. 2 familles. Valeur 1.400.000 vendu 980.000 F.
Téléphone : 16 (91) 37-05-21.

A SALON
Dans vieux mas très beaux ombrages. Vends en mitoyenneté 140 m² habitables avec jardin. Prix 580.000 F. Possibilité traiter avec 100.000 F comptant. Tél. : 16 (91) 37-05-21.

pavillons

VILLE D'AVRAY TRÈS RARE
en surplomb des étangs de COROT, belle ppté sur 1.100 m² paysagé, réceptions, 5 chbres, gar. dépend. SAINT-PIERRE : 563-11-88.

propriétés

(47) 8 km FUMEL, ppté caractère, 18 ha landes boisées et près habitations pierre, confortables + grange. Idéal pour élevage, gîtes ruraux.
Libre. Exceptionnel
680.000 F. Cabinet Jargeau 47500 Libos. (16-53) 71-01-28.

Bretagne Sud, ancienne ferme rénovée, 300 m² habitables, confort, 4 cheminées granit, poutres chêne, bras de mer 100 m, port de Brigneau 500 m, plages sable 6 km. Dans site protégé, réserve oiseaux. Sur 9 000 m² arborés. Prix : 1 million de francs, à débattre.
Me Robino, notaire Moelan-sur-Mer. T. (16) 98 39-61-69.

viagers

Superbe 2 P., tt cft, 6e ét., asc., soleil, balc. s/grand espace, dans belle résidence moderne. 150.000 + 5.000 F. Occupé fme 76 ans. F. Cruz. 266-19-00.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce, sur toute la France INDICATEUR LAGRANGE fondé en 1876 5, r. Greffulhe 75008 PARIS
Téléphone : 16 (1) 266-46-40.

bureaux

Locations

DOMICILIATION 8e, 2e
Secrétariat, tél., télex. Location burx. Ttes démarches pour constitution de sociétés.
ACTE - 359-77-55

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
355-17-50

CHAMPS-ÉLYSÉES
Loue directement 1 bur. ou + dans im. stand. 563-17-27.

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL**
loc. bureaux, secrét., télex
CONSTITUTION STÉS
Px compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 293-60-50 +

locaux commerciaux

Locations

Libre PARIS 75020
2.000 m² + 200 m² bureau
Libre Montreuil 93100
220 m² + 200 m², appartement
SCI : Tél. 387-67-14.

fonds de commerce

Ventes

VAR. Urgent cause santé, vends fonds parfumerie, maroquinerie, cadeaux dans village 8 000 habitants, 20 km Toulon ou Hyères.
Bail tous commerces, expirant fin 90.
Prix : 130 000 F à débattre. Mme LLACH, 3, rue République, 83390 CUERS ; tél. : (94) 28-62-98 ou 28-61-62.

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 30 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Haroun Tazieff raconte « sa » Terre.
Les éléments naturels, réal. J.-L. Prévost.
Numéro 5 : L'érosion des massifs montagneux. Les multiples rôles de l'eau en géologie des sols. Par le grand vulcanologue Haroun Tazieff.

21 h 35 Festival de Pau 1985 : les Justes.
D'Albert Camus, mise en scène R. Hanin. Avec F. Cottençon, B. Cammrat, J.-C. Dauphin...
L'organisation et les conséquences d'un attentat terroriste du Parti révolutionnaire contre le grand-duc Serge, représentant du pouvoir tsariste. L'une des grandes pièces de Camus avec Caligula.

23 h 20 Journal.

23 h 30 Choses vues : V. Hugo, lu par Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

SOIRÉE CHARLIE CHAPLIN

20 h 35 Cinéma : Un roi à New-York.
Film anglais de C. Chaplin (1957), avec C. Chaplin, D. Addams, O. Johnston, J. Desmonde, M. Chaplin (N. Rediffusion).
Un souverain détrôné d'Europe découvre les méfaits du maccarthysme aux États-Unis. Une satire violente, amère et quelque peu hargneuse, pour la rupture de Chaplin avec l'Amérique.

22 h 30 Cinéma : Charlot, le gentleman vagabond.
Film américain de R. Patterson (1975). Commentaire français dit par C. Giraud.
La vie et la carrière de Chaplin, montage d'extraits de films, de documents, d'entretiens spécialement recueillis. Un hommage pieux, avec des moments émouvants.

23 h 45 Journal.

0 h 10 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : la Mort de Mario Ricci.
Film franco-suisse de C. Goretta (1982), avec G.M. Volonte, H. Benneur, M. Noel, M. Farmer, J.-M. Dupuis, M. Robin.
Un journaliste de télévision cherche à faire un reportage sur un savant allemand retiré dans un village de Suisse, il se trouve mêlé aux conséquences d'un fait divers. L'ambition du scénario — associer des crises personnelles à la crise du monde moderne — ne se concrétise pas dans la réalisation.

22 h 15 Journal.

22 h 40 Urba.
Le magazine de la ville, réal. D. Bailland.
Les villes du littoral français, avec M. Michel Crépeau, maire (MRG) de La Rochelle.

23 h 15 Rencontres de l'été.

23 h 20 Prélude à la nuit.
Trois mélodies de Kurt Weill, par J.-A. Pickens, soprano, et M. Dibbern, piano.

CANAL PLUS

20 h 30, Football : championnat de France (PSG-Bordeaux) ; 22 h 30, Looker, film de M. Crichton ; 0 h, le Guignolo, film de G. Lautner ; 1 h 45, Carthage en flammes, film de C. Gallone.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».

21 h Giovanna Marini (à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon) : Cantate no 2.

22 h 30 Nuits magnétiques : le cinéma géorgien.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 35 Avant-concert : œuvres de Haendel, Beethoven.

21 h 30 Récital : Tatiana Nikolaieva interprète la « Sonate no 16 en sol majeur », la « Sonate no 32 en ut mineur », de Beethoven, la « Chaconne en sol majeur » et la « Suite en la mineur », de Haendel.

0 h 10 Jazz-club : le quartette du guitariste Jean-Pierre Llabrador.

Mercredi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.

11 h 45 La une chez vous.

12 h Jeu : Le grand labyrinthe.

12 h 35 De port en port.

13 h Journal.

13 h 45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

13 h 50 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, infos-magazine, dessins animés...

14 h 30 Reprise : Chapeau (Sheila).

15 h 30 Série : la Maison des bois.

16 h 20 ANTIOPE 1, jeux.

17 h 35 La chance aux chansons.

18 h 10 Mini-journal pour les jeunes.

18 h 20 Série : L'homme qui revient de loin.

19 h 20 Jeu : Anagram.

19 h 40 Les vacances de monsieur Léon.

19 h 55 Tirage du Tac-o-tac.

20 h Journal.

20 h 35 Tirage du Loto.

20 h 40 Série : le Bateau.
D'après le roman de L.G. Buchheim, réal. W. Petersen. Avec H. Gronemeyer, J. Prochnow...
No 1. 1941. Les aventures et mésaventures du sous-marin allemand U96 parti de La Rochelle pour intercepter les convois britanniques qui sillonnent l'Atlantique nord. Un feuilleton à grand spectacle en six épisodes robustes, bien charpentés. Suspense et vraisemblance !

21 h 35 Variétés : Renaud au Zénith.
Réal. J.-L. Cap (rediff.).
Renaud en février 1984, dans la nouvelle salle le Zénith à la porte de Pantin, à Paris, interprète une douzaine de ses succès.

22 h 50 Journal.

23 h 5 Téléfilm : Haute mer.
De E. Cozarinski, présenté par l'INA. Avec A. Seweryn, V. Van Ammelrooy et Th. Korterink.
Un homme voudrait vivre à la hauteur de ses rêves. Tous les ans, le 21 juin, le capitaine d'une étrange voilier engage dans son équipage le premier marin aperçu sur le port de Rotterdam. Tout le rituel du conte merveilleux : de belles images, un décor fascinant, un héros tombe amoureux de la reine un peu sorcière. Malheureusement, le sujet ne tient pas toutes ses promesses.

0 h 30 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.

10 h 30 ANTIOPE.

11 h 45 Récré A 2.
Poochie ; les Petites Canailles.

12 h Journal et météo (et à 18 h 40).

12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Une femme nommée Golda.

14 h 25 Chroniques martiennes : les colons.
D'après R. Bradbury, réal. M. Anderson (rediff.).

16 h Sports été.
Rugby : Nouvelle-Zélande-Angleterre (2e test) ; hippisme : championnats d'Europe de saut, à Dinard.

18 h 00 Récré A 2.
Wattoo-Wattoo ; Les mystérieuses cités d'or.

18 h 40 Flash info.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 40 Feuilleton : Permis de construire.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : les Trois Couronnes du matelot.
De Raul Ruiz. Avec J.-B. Guillard, P. Deplanche, N. Clair... (Prod. INA.)
Récit inspiré des livres d'aventures de Melville, Stevenson Conrad, Swift et Edgar Poë. Raul Ruiz nous entraîne de Valparaiso à Bilbao sur un étrange navire avec des matelots inquiétants (vivants ou morts ?). Escales baroques, visions surréalistes, métamorphoses, vice, crime, images superbes. Mise en scène très soignée, très sophistiquée, trop même.

22 h 35 Histoires courtes.
« Compte courant », de P. Dopff ; « Paris-ficelle », de L. Ferreira-Barbosa.

23 h Journal.

23 h 25 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h World games.
Festival multi-sports, à Londres.

19 h 8 Dessin animé : La panthère rose.

19 h 15 Informations régionales.

19 h 40 Coups de soleil.

19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.

20 h 5 Les jeux.

20 h 35 Variétés : Amours, castagnettes et mambo.
Emission de P. Sevran et G. Marchadier.
Avec Gloria Lasso, Line Renaud, Karen Cheryl, François Valéry...

21 h 25 Journal.

21 h 45 Feuilleton : la Flèche dans le cœur.
D'après L. Zuccoli, réal. G. Fago. Avec L. Terzieff, A. Canovas, P. de Boysson, L. di Berti...
Lire « A voir » page 14.

22 h 35 Rencontres de l'été.

22 h 40 Prélude à la nuit.
Sonate pour basson et piano, de Saint-Saëns, par deux solistes de la République populaire de Chine.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 45) ; 7 h 45, Ma cousine Rachel ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, Cabou Cadin (et à 12 h 25, 13 h 35 et 17 h 30) ; 9 h 15, les Galettes de Pont-Aven, film de J. Seria ; 11 h, le Crépuscule des faux dieux, film de D. Tessari ; 14 h 45, Les pionniers du Kenya ; 15 h 40, Téléfilm : Un ange sur le dos ; 18 h 35, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 5, L'esclave Isaura ; 19 h 45, Top 50 ; 20 h 35, Parlez-moi d'amour, film de M. Drach ; 22 h 45, Frankenstein 90, film d'A. Jessua ; 0 h 15, l'Amour fugitif, film de P. Ortega ; 1 h 40, Les superstars du catch ; 2 h 35, Séries rock.

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Sous la radio, la plage ; 8 h 5, Arts et métiers de France : histoire du chemin de fer ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire ; 9 h 5, Temps libres : la montagne en perruque (et à 10 h 50, feuilleton : « les Misérables » ; 14 h 30, Forêt médiévale ; carte postale de Finlande ; 16 h, Paris dans ma tête ; 18 h 30, les cent morceaux ; fanfare des Beaux-Arts ; 19 h 15, Andrée Chedid) ; 9 h 30, Mémoires du siècle ; 10 h 30, L'opérette, c'est la fête : la carrière de Franz Lehar ; 12 h, Panorama : entretien avec Henri Thomas ; à 12 h 45, la Thaïlande ; à 13 h 30, Tombé dans le piano ; 13 h 40, Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty) ; 14 h, Nouvelles policières : « Le retour d'Imray », de R. Kipling ; 15 h 30, Ballades d'Amérique ; 17 h, Héros du rock : John Lennon ; 17 h 10, Le pays d'ici : Perpignan ; 18 h 5, Agora, les célébrités, avec Henri Gault ; 19 h 30, Le roman des jardins.

20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».

21 h La Chapelle royale (à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon) : œuvres de Josquin Des Prés et Gesualdo.

22 h 30 André Maurois.

23 h 30 Nuits magnétiques.

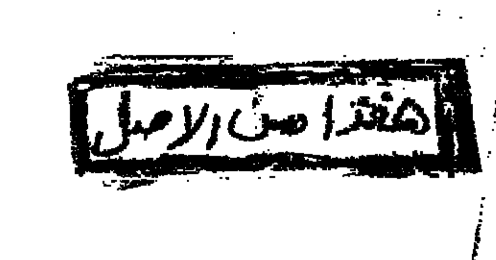
FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Arturo Toscanini ; 7 h 10, Réveille-matin ; 9 h 8, Occitanes : la musique des jardins, Boby Lapointe, l'Arlésienne, Festival de Prades, Pablo Casals, Quatuor Calvet ; 12 h 5, Le temps du jazz ; 12 h 30, Concert : œuvres de Bach, Telemann, Mozart, Franck, Widor, par Jean-Louis Gil, orgue, André Chpelitch, trompette ; 14 h 4, L'imprévu (en direct de Montpellier) ; 18 h 30, Récital (en direct de la salle Molière) : Shigenori Kudo, flûte, et Frédéric Aguessy, piano, interprètent des œuvres de Telemann, Schubert, Poulenc, Farkas ; 20 h 5, Jazz : François Jeanneau.

20 h 34 Avant-concert : « Sonate no 1 en fa dièse mineur », de Schumann.

21 h 30 Récital : Shlomo Mintz, violon, interprète la 1re sonate pour violon seul en sol mineur, la 2e sonate pour violon seul en la mineur, la « Partita » no 3 pour violon seul en mi mineur de Bach ; en complément de programme, œuvres de Flocco, Ravel.

0 h 10 Concert : œuvres de Haendel, par l'Ensemble baroque de France.



économie

REPÈRES

Dollar : inchangé à 8,62 F

Les cours du dollar sont restés inchangés en Europe, mardi 30 juillet, à 8,62 F et 2,83 DM environ, après avoir sensiblement fléchi la veille au soir à New-york, tombant jusqu'à 8,57 F et 2,8125 DM, pour se redresser en cours de séance à plus de 2,84 DM et de 8,64 F. *Le calme règne sur les marchés des changes, où les opérateurs attendent des nouvelles en provenance des Etats-Unis ces prochains jours (mises en chantier de logements, commerce extérieur, chiffres du chômage).*

Automobile : American Motors s'associerait avec un constructeur japonais.

American Motors (AMC), filiale à 46 % de la régie Renault, étudie la possibilité d'un accord de coopération avec un constructeur d'automobiles japonais, a annoncé M. José Dedeur-Waerder, président d'AMC au *Magazine Automobile News. « Les discussions en cours concernent aussi bien des accords de coopération technique que d'éventuelles fournitures d'organes mécaniques. »* AMC est le seul constructeur d'automobiles américain à ne pas être associé à un partenaire japonais. On précise, *au siège de la société, qu'une éventuelle* coopération avec un constructeur étranger n'est envisagée que sur une base d'égalité et ne pourrait en aucun cas constituer une prise de contrôle extérieure.

Grande-Bretagne : baisse d'un demi-point du taux de base des banques.

Comme on pouvait s'y attendre après la réduction d'un demi-point du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre, ramené, vendredi 26 juillet, de 11,875 % à 11,375 %, les banques britanniques ont abaissé leur taux de base dans la même proportion, le fixant à 11,50 %, contre 12 %. C'est la sixième fois que ce taux de base est abaissé depuis janvier 1985, date *à laquelle il avait été brutalement* porté de 9,5 % à 14 % pour défendre une livre sterling fortement attaquée. La dernière réduction, également d'un demi-point, avait eu lieu le 11 juillet dernier, et avait été jugée insuffisante par le patronat britannique, *qui juge trop élevés le niveau actuel des taux et celui de* la livre sterling, de nature à penaliser les entreprises.

CONJONCTURE

PLUS QU'UNE AIDE A L'INVESTISSEMENT

L'allégement des impôts sur les bénéfices non distribués permettra aux entreprises d'augmenter leurs fonds propres

Les nouvelles mesures d'aide à l'investissement ont été plutôt bien accueillies dans les milieux concernés. A partir du 1er janvier *1986, le taux de l'impôt sur les* sociétés sera ramené de 50 % à 45 % pour les bénéfices non distribués. Ce régime se substituera à celui qui était en vigueur depuis 1983, et qui accordait un droit d'amortissement exceptionnel pour les biens d'équipement *acquis en 1983, en 1984, et en* 1985 (*le Monde* du 27 juillet). Le régime normal d'amortissement est bien évidemment maintenu ainsi que l'amortissement accéléré appliqué aux dépenses de recherche.

Le CJD (Centre des jeunes dirigeants d'entreprise) *« prend acte avec intérêt »* de la mesure annoncée *« en déplorant toutefois qu'elle ne trouve son effet qu'à compter de 1987 et, plus encore, qu'elle demeure excessivement frileuse, à l'image du budget qui se profile »*. Quant à la CGC, tout en approuvant elle aussi l'initiative *du ministre de* l'économie et des finances, elle souhaite qu'*« un contrôle strict soit opéré sur l'application de cette mesure qui ne doit pas servir à dégager des surplus de trésorerie destinés à alimenter des placements générateurs de produits financiers »*.

Du côté de la rue de Rivoli, on ne sous-estime pas la portée de l'objection, tout en soulignant qu'une telle attitude contreviendrait à l'esprit de la nouvelle réglementation. Cependant on fait remarquer que c'est là un des inconvénients du dispositif, qui ne vise pas à favoriser *stricto sensu* l'investissement mais à donner aux entreprises le moyen de renforcer leurs structures financières en augmentant leurs fonds propres. L'aide fiscale à l'investissement a souvent été utilisée par le passé, sans obtenir toujours de grands succès (*le Monde* du 2 avril). Il s'agit, cette fois, d'une mesure de caractère *général et « définitif » (M. Bérégovoy* insiste sur ce dernier point) qui s'attache aux bénéfices non distribués dont on pense qu'ils servent *généralement à investir. Mais pas* toujours, tout le monde en est conscient. L'avantage fiscal, dont bénéficieront les entreprises, ne sera pas perdu pour autant. Peut-être servira-t-il à certains pour se désendetter (et donc se redonner les *moyens d'investir*), peut-être permettra-t-il à d'autres de favoriser la formation, la prospection commerciale, etc., ce qui peut passer aussi pour une forme d'investissement.

En laissant à l'entreprise le choix de l'utilisation des bénéfices, qui ne seront pas distribués, le ministre de l'économie et des finances renvoie en quelque sorte les patrons devant leurs responsabilités. N'est-ce pas ce que réclame tout chef d'entreprise ?

F. S.

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

La rupture paraît consommée entre la CGT et la CFDT de Trith

M. Pierre Mauroy devait participer, le mardi 30 juillet, à une réunion extraordinaire de la commission exécutive de la fédération socialiste du Nord convoquée pour *examiner la situation créée par* l'annonce de la fermeture, à terme, du laminoir de Trith-Saint-Léger. Le président du conseil général du Nord, M. Bernard Derosier (PS), a qualifié d'*« acte d'irresponsabilité caractérielle »* la démission des quatre élus socialistes du conseil *municipal de Trith-Saint-Léger.*

De notre envoyé spécial

Trith-Saint-Léger. – Fidèles à leur goût des actions spectaculaires, les ouvriers de l'usine Unimétal de Trith-Saint-Léger ont manifesté, lundi après-midi 29 juillet, devant la *perception de la ville, déversant sur* la chaussée un amoncellement de gravats avant de mettre le feu à une cargaison de pneus. Epaisse fumée noire obscurcissant la rue, affrontement pacifique avec la police (on verra même le commissaire Lega, *venu de Valenciennes,* s'interposer un bref instant devant le bulldozer des manifestants), défilé presque joyeux aux accents d'une cassette de Jean Ferrat, bref, le folklore habituel à ces opérations symboliques par lesquelles les sidérurgistes entendent se rappeler au souvenir de leurs concitoyens, et surtout à l'attention des médias.

Pourtant, ce nouveau coup d'éclat n'a pu *masquer ni la division* croissante du « front syndical », ni la lassitude des travailleurs d'Unimétal.

Entre la CGT et la CFDT, le fossé s'est creusé encore un peu plus lundi. Certes on savait que les deux organisations n'étaient pas toujours d'accord sur les méthodes de lutte, la CGT *préférant* les vastes rassemblements, la CFDT les actions ponctuelles. Mais, cette fois, la mésentente est apparue en pleine lumière.

Lundi matin, au cours du meeting quotidien devant l'usine, Elie Salengros, au nom de la CGT, a proposé qu'une délégation demande audience au directeur de l'établissement pour exiger le paiement intégral des heures de grève. Colère de *la CFDT*, qui, par *la voix de M. Joël* Holin, estime que le combat est ainsi dévié de son objectif (lequel demeure le maintien de l'usine en *activité) et que la CGT démobilise* les travailleurs.

Les rumeurs d'une séquestration possible ayant circulé, la rencontre a lieu *à l'inspection du travail de* Valenciennes, où, à la demande de la CGT, les deux délégations syndicales sont reçues séparément.

Retour devant les ouvriers en début d'après-midi. Elie Salengros *dénonce les « fossoyeurs »* de l'usine, au nombre desquels il range *« les camarades de la CFDT »*, affirme que la paie de juillet sera assurée presque intégralement et propose une marche sur la sous-préfecture.

Joël Holin répond par un plaidoyer *pour l'unité d'action* (*« C'est notre dernière ressource*, dit-il, *notre dernière chance »*) et suggère, plutôt que la sous-préfecture, le choix d'un *« point stratégique »* : ce sera le cortège jusqu'à la perception, conduit surtout par les militants de *la CFDT. Pendant ce temps, une* quinzaine de militants de la CGT tenteront d'occuper le bureau de Christian Bataille, vice-président *socialiste du conseil régional, dans* sa mairie de Rieux.

La rupture paraît donc consommée entre les deux syndicats. A travers leurs polémiques, c'est bien entendu la controverse entre le PS et le PC qui se profile.

De leur côté, à l'approche des vacances, les ouvriers de Trith-*Saint-Léger semblent plutôt* désenchantés. Ils étaient une centaine à assister au meeting du matin, une cinquantaine à être présents à celui *de l'après-midi, une trentaine à participer* à la manifestation. Lorsque Joël Holin, au nom de la CFDT, leur a demandé quelle forme d'action ils souhaitaient, seul un long silence lui a répondu. Lorsque, ensuite, Elie Salengros, pour la CGT, a voulu les entraîner vers la sous-préfecture, ce fut encore le silence.

L'enjeu, pour les deux syndicats c'est désormais, comme l'a dit Elie Salengros, de *« réussir la rentrée sociale »*. *« Dès le rentrée, nous allons amplifier la lutte »*, a proclamé à son tour Joël Holin. Le conflit sera long, ont-ils conclu l'un *et l'autre.*

THOMAS FERENCZI.

PRÈS DE 6 000 EMPLOIS CRÉÉS

	Créations	Reprises	Conversion	Extensions	Total
Bassin minier	1 300	340	100	695	2 435
Littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne)	380	520	365	200	1 465
Arrondissement de Lille	110	105	–	605	820
Avesnes (vallée de la Sambre)	185	140	240	25	590
Cambrai	50	370	0	170	590
Arras	20	40	0	20	80
Total	2 045	1 515	705	1 715	5 980

Selon l'Association pour le renouveau industriel (ARI) du Nord - Pas-de-Calais, *qui dépend de la Datar et du conseil régional, la création, sur trois ans,* de 5 980 emplois des secteurs industriel et tertiaire a été annoncée en 1984. Il s'agit d'emplois qui ont reçu des aides de la région ou de l'Etat, et qui ont fait *l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'ARI. Il ne s'agit pas,* évidemment, de la totalité des emplois créés dans le Nord - Pas-de-Calais.

Pour 1985, il n'est pas possible de donner des statistiques précises, mais, pour les *six premiers mois, on n'enregistre au total que 1 800 à 2 000 emplois*, c'est-à-dire un chiffre très inférieur au rythme de l'année précédente. Les zones les plus névralgiques, outre la région de Valenciennes, sont Calais, Dunkerque et la vallée de la Sambre.

Ce jour-là, le 29 mars 1984...

La colère des sidérurgistes du Nord est violente parce que légitime : Unimétal ne respecte pas les engagements *pris en conseil* des ministres le 29 mars 1984 lorsque fut, selon le terme *consacré, « révisé » le plan acier* datant de 1982. Le train à poutrelles de Trith-Saint-Léger sur le site de Valenciennes devait être *« modernisé »*, avait décidé le gouvernement Mauroy. Il va être fermé sous le gouvernement *Fabius. De bon droit, les sidérurgistes* et les élus du Nord ont le sentiment d'être trahis.

Pour en comprendre la raison, il faut se reporter aux houleuses *discussions de ce fameux conseil* des ministres il y a seize mois, et au différend qui opposait déjà à l'époque le premier ministre, Pierre Mauroy, et son ministre de l'industrie, Laurent Fabius. Le train à poutrelles de Trith-*Saint-Léger était* au cœur d'un débat qui concernait l'ensemble des produits longs (rails, palplanches et poutrelles). Le plan pré*cédent de 1982, surdimen*tionné, conduisait à des déficits croissants et structurels. Par rapport à la production de ces *aciers-là (1 million de tonnes)*, la France disposait de trop d'usines, toutes par conséquent *sous-chargées et en pertes.*

Deux conceptions

Deux conceptions s'opposent alors. La première est celle de *Sacilor, qui souhaite bâtir un* train universel capable de laminer tous les produits à Gandrange en Lorraine. La seconde est celle *d'Usinor, qui estime le projet de* son « frère ennemi » lorrain trop coûteux (environ 2 milliards de francs) et qui craint qu'il ne *conduise à la fermeture de Trith-*Saint-Léger. Sacilor, pour rentabiliser son train universel (TU), aurait besoin en effet de produire de grosses quantités prises forcément sur les quotas d'Usinor. Cette société propose donc de *faire l'inverse, c'est-à-dire de* ramener les palplanches laminées en Lorraine à Rombas vers Trith, que l'on moderniserait à *moindres frais (300 millions de* francs). Mieux « chargé », le train retrouverait sa rentabilité. Rombas serait fermé. C'était, en clair, le Nord contre la Lorraine.

M. Fabius hésite de longs mois et laisse s'envenimer le débat. Manifestations et prises de position se multiplient. Tous les élus *interviennent*. L'on verra même l'« incroyable » : des syndicalistes du Nord prendre à partie *leurs collègues de l'Est. Puis,* semble-t-il, avec l'accord de M. Mitterrand, M. Fabius décide de porter le débat en conseil des *ministres. Il s'agit de faire de* cette restructuration importante (vingt mille suppressions d'emploi attendues, soit le cinquième *des effectifs de la sidérurgie*) un test de la participation des communistes au gouvernement. *L'affaire est cette fois-ci* complètement politique.

Ni nordiste ni lorrain

Un premier conseil des minis*tres, le 21 mars ne débouche sur* aucun résultat. Chaque ministre a quelques usines ou quelques idées *à défendre. M. Fabius se* range du côté de Sacilor : le TU lui apparaît une compensation nécessaire pour la Lorraine *saignée. Il se heurte à Pierre* Mauroy, l'homme du Nord, qui porte encore au cœur comme *une déchirure, les coupes qu'il* vient de décider dans les houillères et celles faites deux ans plus tôt dans l'acier du Nord à *Denain. Le Nord a assez payé sur* l'autal des restructurations. Les ministres communistes, eux, restent muets. Le 29 mars, M. Mitterrand revient d'un voyage aux Etats-Unis exténué. Il est furieux car aucun de ses ministres n'a *prévu des mesures de reconver*sion industrielle et sociale. Au terme du débat, il laisse décider celui qui est après tout son premier ministre. Le train universel ne se fera pas. Trith-Saint-Léger sera *« modernisé »*.

Mais M. Fabius ne *« perd »* *pas pour autant. Le gouvernement* a décidé conjointement de fusionner les activités de Sacilor et d'Usinor dans *les aciers longs* au sein d'Unimétal et les aciers spéciaux de construction dans Ascométal. Or le ministre de *l'industrie, qui cherche toujours* une compensation pour la Lorraine, en confie la direction (et 51 % des actions) à Sacilor. *Depuis cette date, les Nordistes* se méfient. Leur usine de Valenciennes dépend maintenant *d'Unimétal, dont le siège est en* pays « ennemi ». L'éviction brutale de M. Lévy PDG d'Usinor à *l'été 1984* renforce leurs craintes *d'être un jour « trahis » par* M. Fabius. La colère d'aujourd'hui a donc été longue*ment et froidement murie.*

Pourtant l'affaire a depuis *changé de tournure. Il ne s'agit* plus aujourd'hui d'une guerre de région. M. Jacquet, nommé PDG *d'Unimétal, est en effet un* homme *neutre. Ancien dirigeant* de Renault-Véhicules industriels, ni nordiste ni lorrain, il découvre *vite l'incohérence de la situation* créée par le conseil des ministres. Celui-ci avait pris un peu de chaque plan présenté séparé*ment par Usinor et Sacilor.* Savant cocktail politique et régional. Mais, les deux activités fusionnées, il est possible de mieux faire et à *moindre coût*. En septembre 1984 il présente un plan « amendé » qui prévoit, *comme le conseil l'avait décidé,* de fermer le train à fil de Rombas... mais pour en rouvrir un autre, à côté. C'est que le *gouvernement avait de façon* inconsidérée trop « coupé » dans la production de fils d'acier par rapport au marché. Sur les pou*trelles, M. Jacquet reporte sa* décision à juin 1985 mais déjà il décide de ne pas transférer le laminage des palplanches de Lor*raine* à Trith.

Entre-temps, deux *événements* surviennent. Le gouvernement décide de limiter son aide à la sidérurgie à 30 milliards de *francs, entre* 1985 *et* 1987, alors que les besoins de financement liés au plan du 29 mars appliqué à la lettre se montent *à... 42 milliards. D'autre part, la* Commission européenne, qui doit avaliser le plan, en demande une expertise à l'entreprise Mac Kin*sey, qui conclut à la non-viabilité* d'Unimétal. M. Jacquet, comme M. Dollé, PDG de Sacilor, s'y attendaient *d'ailleurs. Il faut* donc pour ces deux raisons « couper » dans les investissements et « accélérer » le plan. L'idée de fusionner complètement Usinor et Sacilor est avancée, mais l'Elysée refuse et Sacilor se tourne alors vers le *Luxembourgeois Arbed, avec qui* un accord est signé le 4 juillet.

Logique industrielle

Le train de Trith-Saint-Léger, d'une capacité de 427 000 *tonnes, ne lamine que 160 000* tonnes par an. Ce n'est pas un mauvais outil. S'il date d'avant-guerre, il a été modernisé en 1978. *Mais, sous-chargé, il perd* au bas mot 15 % de son chiffre d'affaires. Y remonter les palplanches de Rombas *serait* une solution coûteuse et difficile à mettre en œuvre, explique-t-on à Unimétal. En sus, puisque Trith-*Saint-Léger est alimenté en* métal par l'aciérie de Dunkerque, cela ferait autant de débouchés en moins pour l'aciérie de Gan*drange elle-même en* sous-charge. La logique industrielle et le manque d'argent emportent *donc la décision* de fermer le train de Trith-Saint-Léger.

Une pure logique industrielle ? Sans doute. Mais la décision était déjà prévisible dès lors que Sacilor avait obtenu 51 % d'*Unimétal*, c'est-à-dire dès le lendemain du 29 mars 1984. Sacilor a une logique de « bassin » qui *plaide pour une concentration* des outils dans un même lieu. L'Arbed est à deux pas de Gandrange, Trith-Saint-Léger loin, et *l'acier voyage mal.* Logique économique et logique régionale se mêlent étroitement.

Restent donc sept cent soixante-dix sidérurgistes qui *perdent leur emploi*. Des mesures sociales ont déjà été prévues qui devraient limiter à *une centaine les ouvriers à reconvertir*. C'est peu, et Sacilor le savait en decidant la fermeture. Le groupe a simplement été sur*pris par* l'ampleur des réactions... scories de décennies marquées par la lutte des frères *ennemis et de deux régions dont* la siderurgie souffre depuis quinze ans.

ÉRIC LE BOUCHER.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Une usine de disques compacts en Italie.** – Le groupe japonais Pioneer va créer une société commune avec l'italien REL, destinée à produire des disques compacts en Italie. Pioneer apportera sa technologie et *sera majoritaire.* REL *est le holding* public créé il y a deux ans pour restructurer les sociétés italiennes d'électronique grand public. – *(AFP.)*

Agriculture

● **Vins autrichiens : une nouvelle législation.** – L'Autriche adoptera *en septembre* prochain une nouvelle législation sur les vins qui sera la plus stricte d'Europe, a annoncé le *chancelier Fred Sinowatz*, lundi 29 juillet, à Vienne, à l'issue d'un sommet de crise consacré au scandale des vins frelatés à l'antigel. Cette nouvelle loi s'inspirera, dit-on, de la législation française pour les appellations d'origine contrôlée. *L'exportation des vins en bouteilles,* et non plus en vrac, serait rendue obligatoire. Le gouvernement a dressé une liste de cent quarante *vins frelatés et s'apprêtait à publier* également une « liste blanche » des vins sains. Actuellement, vingt personnes sont détenues dans le cadre de l'enquête sur le « dopage » des vins à l'antigel.

Énergie

● **L'Algérie livrera du gaz et du pétrole à la Yougoslavie.** – L'Algérie et la Yougoslavie ont signé deux *contrats à long terme prévoyant* la livraison de gaz et de pétrole algériens, contre des achats de biens *d'équipement et de services yougoslaves*. L'Algérie livrera pendant vingt ans de 1 à 1,5 milliard de mètres cubes de gaz naturel à partir du début de 1988, date à laquelle sera construit un gazoduc permettant l'acheminement du gaz via la Tunisie et l'Italie. Alger livrera également pendant six ans 500 000 tonnes de pétrole brut par an. *(AFP.)*

Social

● **LA CNIL à *Usinor-*Dunkerque : pas de mise en fichier informatique des renseignements personnels sur les salariés.** – Saisie en mars dernier par le Syndicat de lutte des travailleurs (SLT), la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) a *demandé* à la direction d'Usinor-Dunkerque de ne pas mettre *« en l'état »* en *« mémoire informatisée »* les informations collectées par un questionnaire auprès des salariés. Ce questionnaire comportait notamment des *questions personnelles (nationalité*, profession du conjoint, loisirs, attitude face à un éventuel déménagement ou changement de profession). Interrogée par l'AFP, la direction reconnaît avoir été avisée de cette décision mais n'en a pas reçu la notification *écrite.*

● **Grève des dockers à Nantes et à Saint-Nazaire.** – Réunis le 29 juillet à Nantes, les syndicats des dockers de Nantes et de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ont annoncé leur décision d'observer une *grève de vingt-quatre heures le* 31 juillet.

AFFAIRES

LES BANQUES EN 1984

La plus faible croissance des crédits depuis 1958

La progression des crédits distribués par les banques en 1984 a été la plus faible depuis 1958, 8,5 %, contre *13,2 % en 1983 et 20,1 % en* 1982. Le ralentissement a été particulièrement important pour les opérations de financement international, dont la croissance a été ramenée de 33,6 % en 1982 et 24,5 % en 1983 à 12,8 %, et qui ont représenté 249 milliards de francs par rapport aux 1 236,3 milliards de francs de concours à l'économie intérieure. Là aussi, le freinage n'a pas été négligeable : 7,7 % de progression, contre 11,2 % et 16,7 %. L'augmentation des crédits bancaires à l'économie intérieure a dont été inférieure à celle de la production intérieure brute (7,8 %).

Un tel phénomène n'a été constaté que quatre fois en vingt ans. Il s'explique, pour 1984, à la fois par les effets de la politique de rigueur menée par le gouvernement qui a réduit l'activité générale donc la demande de crédits, et par l'amélioration des résultats des entreprises, qui leur a permis de moins recourir aux concours bancaires. *Le* taux d'autofinancement des sociétés a vivement augmenté, passant de *60,3 % en 1983* à *71 % en 1984* et devant, probablement, dépasser 80 % en 1985. En outre, la demande de crédits a été plus largement servie au travers des procédures de prêts bonifiés et par un recours accru des entreprises au marché financier.

Conséquence : pour la première fois, la part des crédits à moyen et long terme dans le concours aux entreprises a dépassé 50 %. *« C'est probablement l'un des faits les plus marquants de ces dernières années »* estime le rapport annuel de l'Association française de banque (AFB), qui relève une stabilité des crédits aux particuliers (20 % de l'ensemble des concours bancaires, contre 75 % aux entreprises). L'AFB note, par ailleurs, que ses adhérents ont été *« en raison même de la structure de leur clientèle, plus affectés que d'autres réseaux »* (il s'agit des mutualistes) *« par la diminution des besoins de crédit des entreprises »*. Il en est résulté, pour la deuxième année consécutive, un effritement de leur part dans la distribution du crédit.

Quant à leurs résultats, une estimation en est donnée par le premier rapport de la commission bancaire, créée par la loi du 24 janvier 1984, appelée généralement « loi bancaire ». Ce rapport souligne la contraction des marges sur les marchés internationaux *et l'alourdissement* du montant des intérêts versés aux porteurs d'obligations émises par les banques : en métropole, cette charge a atteint 9,2 % des frais bancaires contre 8,1 % en 1983. En conséquence, pour la deuxième année consécutive, la progression du produit net bancaire a été plus faible qu'auparavant (+ 8,4 % au lieu de 12,3 % en métropole et 8,6 % au lieu de 13,3 % pour l'ensemble de l'activité.

Le ralentissement de la progression des frais généraux s'est poursuivi (+ 10,9 % contre + 12,5 % en 1983, + 16,5 % en 1982 et + 18,5 % en 1981), particulièrement en ce qui concerne les frais de personnel (+ 9,2 %), qui ne représentent plus que 67 % de ces frais contre 70 % auparavant. Mais, comme les frais en question, contrairement à ce qu'on avait constaté en 1983, ont augmenté un peu plus vite que le produit net bancaire, la progression du résultat d'exploitation avant amortissement, a été *« particulièrement faible »* : + 4,3 % en métropole (contre 14,4 % en 1983 et + 15 % en 1982) et + 5 % globalement (contre + 15 % et + 16,9 %). Quant aux provisions pour créances douteuses, elles devraient être de l'ordre de 24 milliards de francs en 1984, comme en 1983, ce chiffre, pour les grandes banques se rapportant, pour l'essentiel, à des risques sur des pays en situation difficile.

Compte tenu de toutes ces données, estime le rapport, le bénéfice net global des banques devrait se situer, pour 1984, à 7,6 milliards de francs environ contre 7,3 milliards de francs en 1983 (+ 4 %) et 6,6 milliards de francs en 1982. A s'en tenir *aux seuls résultats bruts*, précise le rapport, 58 % des établissements enregistrent une progres*sion* et 42 % marquent un recul, *« très prononcé dans un cas sur deux »*.

*Revenant enfin sur un sujet parti*culièrement brûlant, « le coût d'intermédiation » des banques, c'est-à-dire leur prélèvement sur l'économie, le rapport de l'AFB assure qu'une comparaison avec les autres pays n'est pas défavorable aux banques françaises. Ce prélèvement (sur la production intérieure brute) est, en 1983, de 4,2 % pour notre pays, contre 4,7 % pour l'Allemagne et de 4,6 % pour l'Italie.

ENTREPRISES

Pertes records pour les charbonnages britanniques

Le National Coal Board, équivalent britannique des Charbonnages *de France, a enregistré l'an passé — de mars 1984 à mars 1985 —* une perte record de 27 milliards de francs (2,2 milliards de livres), soit plus du double de l'exercice précédent (10,6 milliards de francs). *Les trois quarts de cette perte sont* liés aux conséquences de la grève qui, pendant un an, a paralysé deux puits de mine sur trois. La production totale de charbon a chuté de plus de moitié, n'atteignant que 42,7 millions de tonnes contre 105,3 millions l'année précédente. Les ventes sur le marché intérieur ont diminué dans la même proportion, tandis que les exportations ont été quasiment stoppées (500 000 tonnes contre 7,4 millions de tonnes). La grève a « coûté » 122 000 F de perte de salaire à chacun des grévistes. Cette perte d'exploitation du National Coal Board est entièrement couverte par des subventions publiques, dont le montant (29,4 milliards de francs, soit 2,41 milliards de livres) a doublé par rapport à l'exercice précédent.

Le groupe Ferruzzi augmente le capital de son holding financier

Le groupe italien Ferruzzi (*négoce céréalier, sucre,* huiles et ciments), qui contrôle à 55 % le holding financier Agricola Finanziana, va procéder à une importante augmentation de capital (de 85 millions de francs à quelque 3 milliards de francs), qui permettra alors à l'Agricola de réaliser d'importants investissements dans l'industrie alimentaire. Cette opération sera réalisée par des apports d'actifs du groupe Ferruzzi (notamment la filiale Industria Olii et Risi qui contrôle 70 % du marché italien du soja) et par une émission d'actions dans le public, devant rapporter quelque 1,5 milliard de francs d'argent frais. La famille *Ferruzzi, qui s'était tenue à* l'écart jusqu'alors du marché financier, conservera 51 % de *l'Agricola*. Celle-ci contrôle notamment à 54 % le groupe sucrier Eridiana, qui possède lui-même 39 % de la société française *Beghin-Say. Il y a peu,* Ferruzzi avait pris 4 % de Montedison, participation qui *devrait être cédée* à l'Agricola. Avec Montedison, et Beghin-Say, en association avec des *intérêts américains,* Ferruzzi monte une unité de production d'éthanol agricole à La Nouvelle-Orléans.

Texas Instruments touché par la crise des « puces »

Texas Instruments, le premier fabricant mondial de composants électroniques, va licencier à nouveau mille huit cents employés. Déjà trois mille personnes ont dû, ces derniers mois, quitter la *société américaine touchée par le* marasme du marché de l'informatique et ces circuits intégrés *qui dure depuis bientôt un an.* Texas Instruments a enregistré une perte de 3,9 millions de dollars au *deuxième trimestre,* avec des ventes en baisse de 16 % par rapport à la même période de l'an dernier.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	dép. −	Rep. + ou	dép. −	Rep. + ou	dép. −
$ E.-U.	8,6325	8,6375	+ 110	+ 125	+ 225	+ 255	+ 580	+ 680
$ can.	6,3873	6,4005	+ 25	+ 45	+ 53	+ 89	+ 88	+ 185
Yen (100)	3,6309	3,6345	+ 100	+ 111	+ 201	+ 218	+ 636	+ 687
DM	3,0448	3,0476	+ 123	+ 134	+ 244	+ 260	+ 738	+ 786
Florin	2,7078	2,7102	+ 76	+ 84	+ 156	+ 172	+ 506	+ 550
F.B. (100)	15,0918	15,1058	+ 67	+ 113	+ 116	+ 208	+ 142	+ 421
F.S.	3,7370	3,7400	+ 150	+ 166	+ 296	+ 319	+ 914	+ 984
L (1 000)	4,5386	4,5461	− 85	− 42	− 202	− 140	− 785	− 668
£	12,2797	12,2955	− 232	− 194	− 398	− 330	− 739	− 555

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 15/16	8 1/16	8 1/16	8 3/16	8 5/16	8 9/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 3/4	7 7/8	4 3/4	4 7/8	4 15/16	5 1/16
Florin	6 1/8	6 3/8	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8	5 15/16	6 1/16
F.B. (100)	8	8 1/2	8 15/16	9 3/16	9 3/16	9 7/16	9 9/16	9 13/16
F.S.	41	44	4 9/16	4 11/16	4 11/16	4 13/16	4 13/16	4 15/16
L (1 000)	1	3	10	11	11	12 1/4	12 7/8	13 1/2
£	12	12 1/4	11 11/16	11 13/16	11 1/2	11 5/8	11 1/16	11 3/16
F. franç.	9 1/2	10 1/4	10 1/2	11 1/2	11 1/4	12 1/4	11 1/4	12 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

L'autonomie budgétaire des chambres de commerce et d'industrie

Homme sage et pondéré, mélomane à ses heures, M. Pierre Netter poursuit avec passion ses activités de chef d'entreprise. A la tête de l'APCCI (*Assemblée permanente* des chambres de commerce et d'industrie), dont il a été élu président *en février* 1983, il mène une action discrète mais efficace en usant de sa parfaite connaissance du terrain pour faire prévaloir les options régionales. Son sens de la *diplomatie* aura à *s'exercer* dans les mois et les années qui viennent, maintenant que les lois de décentralisation opposent aux chambres le pouvoir politique des conseils régionaux.

Le retour à l'autonomie budgétaire des chambres que vient d'accorder le premier ministre, et que Mme Edith Cresson avait annoncé ces derniers jours (*le Monde* du 13 juillet), ne pourra que jouer en leur faveur.

Depuis 1964, en effet, c'est le ministre de l'économie et des finances qui fixait le montant de l'enveloppe dont pouvaient disposer les chambres. Les nouvelles modalités de la tutelle ministérielle qui viennent d'être adoptées stipulent que *« la fixation de l'imposition* (1) *se fera sous la pleine et entière responsabilité de chaque chambre de commerce et d'industrie »* et que celles-ci disposeront de plus de souplesse pour fixer les tarifs des établissements qu'elles gèrent, notamment les ports et les aéroports.

En contrepartie, les chambres s'engagent *« à tendre vers l'équilibre budgétaire des établissements gérés sans recourir à l'imposition, et à contenir la hausse des salaires de leur personnel et des frais généraux pour contribuer à la lutte contre l'inflation en améliorant leur productivité »*. L'accord ajoute qu' *« une concertation annuelle entre l'Etat et les chambres s'efforcera de dégager des objectifs prioritaires communs »*. Un véritable contrat de modération, en somme.

En faisant part de cet accord devant les journalistes, M. Netter en a profité pour préciser ses vues sur la taxe professionnelle. S'il ne souhaite pas la voir disparaître complètement, ce n'est pas, comme on a pu le prétendre, parce que disparaîtrait par la même occasion une partie des ressources des chambres. La proportion qui leur revient est indépendante de la totalité de la taxe. Mais c'est, affirme-t-il, pour contribuer à marquer la solidarité du chef d'entreprise avec la région, et même la commune où son usine est implantée.

F. S.

(1) En 1984, les chambres de commerce et d'industrie ont perçu 2,78 milliards de francs au titre de l'imposition. Cette somme représente 28 % de leurs ressources et moins de 5 % du montant de la taxe professionnelle.

Quand IBM est accusée d'espionner ses employés

Selon le *Financial Times* du 30 juillet, IBM a été accusée par la Fédération internationale des ouvriers de la métallurgie (FIOM) d'avoir diffusé un document confidentiel qui demande à ses cadres dirigeants d'*« espionner les employés qui discutent d'augmentations de salaires et d'activités syndicales »*. Ce mémorandum inviterait les directions d'établissements à rapporter *« immédiatement »* des faits comme *« des rumeurs d'activité syndicale organisée »* ou toute tentative individuelle visant à exprimer l'attitude d'un groupe d'employés. Devraient également être signalés des activités syndicales se déroulant près d'un établissement d'IBM qui, sans être dirigées contre la firme, pourraient l'affecter, comme la mise en place de piquets de grève.

Le mémorandum conclut : *« Tous les incidents, et pas simplement ceux qui semblent importants pour la direction locale, doivent être rapportés. Un simple incident peut apparaître sans importance lorsqu'il est perçu isolément, mais peut être tout à fait significatif quand il est mis en relation avec d'autres informations. »* Pour M. Reshen, secrétaire général de la FIOM, s'exprimant à Genève, ce mémorandum *« dénote une attitude envers les travailleurs d'IBM qui relève d'une paranoïa antisyndicale classique »*.

IBM a confirmé l'existence de ce document, tout en affirmant qu'il ne manifestait aucun état d'esprit répressif et qu'il n'émanait que de quelques dirigeants de New-York, soit moins de 2 % des trente-deux mille cadres dirigeants américains et qu'il soulignait le besoin d'être *« sensible aux problèmes des employés »* plutôt que de réprimer ceux-ci. IBM réaffirme qu'elle n'a *« aucun parti-pris antisyndical »* et que ses employés, selon les législations en vigueur dans les pays où elle est implantée, ont tout à fait le *droit de s'organiser syndicalement* ou de s'en abstenir.

SOCIAL

CONVENTION DANS LE TEXTILE SUR LA FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Après la métallurgie et le bâtiment notamment, l'industrie textile vient de prolonger la réforme de la loi de 1971 sur la formation professionnelle, intervenue en février 1984, en signant à son tour un accord de branche prévoyant le développement de la formation aux nouvelles technologies.

Selon les termes de cette convention, l'organisation patronale, en l'occurrence l'Union des industries textiles, les ministères du travail et de l'industrie s'engagent sur un programme de trois ans, jusqu'en *avril* 1988, pour permettre l'adaptation des personnels à l'introduction des matériels productiques. Vingt-*cinq mille salariés devraient bénéfi*cier de stages dont le coût sera pris en charge, à 50 %, par l'Etat.

Les objectifs, définis à la suite d'une négociation, seront annuellement évalués et vérifiés par un *comité* national chargé du suivi, composé des représentants des signataires et des organisations syndicales *« consultées »*, rappelle le texte, *« avant la conclusion de la présente convention »*. Des accords régionaux devraient ensuite en préciser l'application et la région Nord-Pas-de-Calais, qui devrait être la première à relayer l'effort envisagé pour toute la branche au niveau national, se proposerait de former huit mille salariés du textile à l'informatique.

Cet engagement pour développer la formation devrait permettre aux travailleurs du textile de se préparer à l'évolution de leur profession, parallèlement aux investissements de modernisation à entreprendre pour que les nouvelles technologies améliorent la compétitivité des entreprises de la branche.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

29 juillet

Marché maussade

Les valeurs françaises ont pratiquement reperdu lundi 29 juillet ce qu'elles avaient regagné vendredi 26 juillet, après leur recul sensible du jour précédent (– 1,2 %) : l'indice instantané a fléchi de 0,2 % environ.

Visiblement, le marché est maussade. Beaucoup d'opérateurs étant absents, le volume des transactions est devenu assez maigre, ce qui provoque parfois des écarts de cours importants et souvent inexpliqués.

Ainsi en a-t-il été de l'avance de 12 % sur Radiotechnique, valeur réservée à la hausse pendant quelques instants. En fait, au désœuvrement de l'été et à la réduction des disponibilités s'ajoute un facteur peu favorable aux sociétés exportatrices vers les Etats-Unis, à savoir la reprise de la baisse du dollar, qui est revenu, d'un coup de 8,75 F à 8,62 F. Les « belles américaines » s'en trouvent affectées ; quant aux autres, elles éveillent peu d'intérêt, du moins pour l'instant.

Au chapitre des avances (il y en a), citons, outre Radiotechnique, l'ensemble du compartiment des pétroles, qui se redresse un peu après la réunion de l'OPEP, terminée sans décisions dramatiques : Pétroles BP (+ 6 %), ESSO (+ 3 %), ELF-Aquitaine (+ 1,6 %) Total. Au chapitre des reculs, CEDIS vient en tête (– 7 %), suivi par Penarroya (– 3,5 %), Bouygues (– 3 %) Essilor (– 2 %) et L'Oréal (– 2 %). Aux valeurs étrangères, les américaines ont fléchi en même temps que le dollar-titre (8,80 F – 8,85 F contre 8,90 F – 8,94 F). En revanche, les mines d'or, qui s'étaient stabilisées à la veille du week-end après leur chute de la semaine dernière,ont repris un peu de terrain, favorisées il est vrai par la hausse du cours de l'once d'or à Londres, à 324,47 dollars contre 318,19 dollars. Cette hausse est due, dit-on, au repli de la monnaie américaine. Par sympathie, le lingot d'or a regagné 200 F à 89 900 F et le napoléon 3 F à 554 F.

NEW-YORK

Forte baisse

Une très forte baisse s'est produite lundi à Wall Street, qui a principalement affecté les valeurs de haute technologie mais surtout les valeurs pétrolières en liaison avec la décision du président Reagan de rejeter le projet de taxation sur les importations de brut. A la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 1 343,85, soit à 13,22 points endessous de son niveau précédent. C'est le plus important recul enregistré depuis un mois et demi. Le bilan de la journée a été révélateur des dégâts commis à la cote. Sur 2 016 valeurs traitées, 1 306 se sont repliées, 341 seulement ont monté et 369 n'ont pas varié.

C'est surtout la crainte inspirée par une possible remontée des taux d'intérêt avec la très importante opération de refinancement lancée par le Trésor américain qui a favorisé le reflux des cours sur le marché.

Mais les analystes n'étaient pas d'accord, en général, avec cette explication, assurant que cette baisse était la prolongation de la consolidation technique commencée la semaine précédente, qui, globalement, pourrait faire retomber le « Dow » aux alentours de la cote 1 330.

Selon eux, le raffermissement des taux d'intérêt n'est qu'un prétexte pour ajuster les positions et prendre les bénéfices au passage. La faiblesse relative des courants d'affaires semble leur donner raison. Au total, 95,96 millions de titres ont changé de mains contre 107 millions vendredi.

VALEURS	Cours du 26 juillet	Cours du 29 juillet
Alcoa	36 5/8	36 1/8
A.T.T.	21 7/8	21 3/8
Boeing	47 1/8	46 1/8
Chase Manhattan Bank	57 1/4	56 1/2
Du Pont de Nemours	61	61 1/8
Eastman Kodak	46	45 3/8
Exxon	53	52 1/8
Ford	44 5/8	43 1/2
General Electric	63 3/4	63 5/8
General Foods	77 5/8	76
General Motors	70 3/4	68 7/8
Goodyear	28 3/4	28 1/4
I.B.M.	132 1/8	129 5/8
I.T.T.	32 7/8	32 5/8
Mobil Oil	31	30 5/8
Pfizer	49 5/8	47 5/8
Schlumberger	39 1/2	38 7/8
Texaco	37 3/4	37 1/4
U.A.L. Inc.	52 7/8	52 7/8
Union Carbide	51	51 1/4
U.S. Steel	29 3/4	30
Westinghouse	35 3/4	34 3/4
Xerox Corp.	53 3/8	52 1/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MONSANTO : BÉNÉFICES EN BAISSE DE 14,5 %. — Le chimiste américain enregistre une baisse de 14,5 % de son bénéfice net pour le deuxième trimestre (124 millions de dollars contre 145 millions en 1984 à pareille époque) pour un chiffre d'affaires de 1,69 milliard de dollars (– 9,44 %).

Pour le président du groupe, ce tassement des profits est le résultat de la conjoncture difficile dans l'industrie chimique américaine. Pour les six premiers mois, *le bénéfice net atteint 211 millions de dollars* (– 34 %).

AMERICAN HOECHST LACHE LES PLASTIQUES DE GRANDE CONSOMMATION. — La société American Hoechst Corp., filiale du groupe allemand Hoechst, a signé une lettre d'intention prévoyant de céder ses activités dans le polystyrène et le styrène à la compagnie américaine Huntsman Chemical Corp. de Salt-Lake-City (Utah).

Le prix de la cession reste confidentiel. *Cette vente interviendra fin septembre.* Elle concerne trois usines aux États-Unis, réalisant 300 millions de dollars de chiffre d'affaires. L'opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'American Hoechst *visant à se séparer de ses activités déficitaires* pour s'orienter davantage vers la recherche et la production de plastiques spéciaux « à haute valeur ajoutée ».

PREMIER EMPRUNT DE LA CGE EN EUROFRANCS. — Le groupe CGE vient d'émettre sur le marché de l'eurofranc un emprunt de 500 millions de francs sur quinze ans, assorti d'un taux d'intérêt de *10 7/8 %*. Très bien accueilli dès son lancement, cet emprunt présente deux caractéristiques : il est le premier à présenter un coupon rémunéré à moins de 11 %, confirmant ainsi la reprise de la baisse des taux d'intérêt *et la bonne tenue du franc sur les marchés*. Cette émission est aussi la première réalisée par la CGE elle-même sur le marché de l'eurofranc, alors que les milieux financiers internationaux connaissaient surtout ses filiales Alsthom ou CIT-Alcatel.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	26 juillet	29 juillet
Valeurs françaises	116,5	116
Valeurs étrangères	95,9	96

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	26 juillet	29 juillet
Indice général	215,8	215,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 30 juillet .... 9 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29 juillet	30 juillet
1 dollar (en yens)	237,45	237,60

BOURSE DE PARIS — Comptant — 29 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	31	2 482
5 %	48 40	2 452
3 % amort. 45-54	....	2 984
Emp. 7 % 1973	8235	..
Emp. 8,80 % 77	120 90	1 639
8,80 % 78/93	98 30	0 483
8,80 % 78/86	98 40	5 545
10,80 % 79/94	100 10	9 735
13,25 % 80/90	106	2 089
13,80 % 80/87	106 58	10 851
13,80 % 81/89	109 32	7 410
16,75 % 81/87	111 57	14 823
16,20 % 82/90	118 70	8 788
16 % juin 82	119 50	2 236
E.D.F. 7,8 % 61	....	7 899
E.D.F. 14,5 % 80-92	106 40	2 217
Ch. France 3 %	166	..
CNB Bques janv. 82	102 58	0 880
CNB Paribas	103 55	0 880
CNB Suez	103 56	0 880
CNI janv. 82	102 53	0 880

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	149	....
A.G.F. (St Cent.)	1615	1680
Amrep	48	48
André Roudière	252	262
Applic. Hydraul.	373	363
Arbel	70	72 80
Artois	1525	1520
Avenir Publicité	1041	1030
Ban C. Monaco	329	320
Banania	460	468 d
Banque Hypoth. Eur.	361	364
B.G.I.	275	275
Blanzy-Ouest	393 40	390
B.N.P. Intercontin.	180	180
Bénédictine	2925	2925
Bon-Marché	241 30	242
Calf	567	565
Cambodge	350	350
C.A.M.E.	136	135
Campenon Bern.	185	190
Caout. Padang	500	480 o
Carbone-Lorraine	270	273 80 c
Caves Roquefort	1800	1600
C.E.G.Frig.	545	550
C.E.M.	47 10	....
Centen. Blanzy	963	957
Centrest (Ny)	128 50	130
Cerabati	40	....
C.F.C.	264	261
C.F.S.	560	550
C.G.V.	283	283
Chambon (M.)	425 50	425 50
Chambourcy (M.)	1200	....
Champex (Ny)	133	137
C.I. Maritime	600	600
Citram (B)	190	....
Clause	701	701
Cofradel (Ly)	540	....
Cogifi	355	363
Comiphos	236 20	235
Comp. Lyon-Alem.	338	339 50
Concorde (La)	635	....
C.M.P.	11 60	12 05
Crédit (C.F.B.)	322 90	334 50
Créd. Gén. Ind.	587	570
Cr. Universel (Cie)	610	605
Créditel	139 60	138 50
Darblay S.A.	401	....
Darty Act. d. p.	1210	1185
De Dietrich	518	510
Degremont	140 10	1 35 d
Delalande S.A.	940	930
Delmas-Vielj. (Fin.)	833	820
Didot-Bottin	600	600
Dist. Indochine	1450	1479
Drag. Trav. Pub.	132	130
Duc-Lamothe	140	....
Eaux Bass. Vichy	1999	1919 o
Eaux Vittel	1195	1147 o
Economats Centre	530	526
Electro-Banque	324	320
Electro-Financ.	588	588
El-Antargaz	302	301
E.L.M. Leblanc	331	330
Enelfi-Bretagne	156	154
Entrepôts Paris	518	510
Epargne (B)	1220	1230
Escaut-Meuse	740	725
Europ. Accumul.	50 10	52
Eternit	1350	1350
Exor	1900	....
Ferm. Vichy (Ly)	180	183 80
Finalens	198	....
FIPP	116	116
Fnac	540	519 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Foncière (Cie)	370	370
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	2021	2051
Foncina	335	335
Forges Strasbourg	265	265
Forinter	1145	1130
Fougerolle	84	84
France I.A.R.D.	195	193
France (La)	2881	2855
From. Paul Renard	728	725
GAN	2601	2600
Gaumont	616	591
Gaz et Eaux	1685	1670
Gerny S.A.	400	....
Gér. Arm. Hold.	67 50	70 20
Gévelot	303 90	290 20
Gr. Fin. Constr.	300 50	305
Gds Moul. Corbeil	177 50	180
Gds Moul. Paris	493	497
Groupe Victoire	1726	1728
G. Transp. Ind.	180	179
H.G.P.	12180	12160
Hydroc. St-Denis	162 30	....
Immindo S.A.	302	301
Imminvest	220	220
Immobail	430 20	....
Immobanque	690	690
Immob. Marseille	4205	4250
Immofice	427	434
Industrielle Cie	1650	1650
Invest. (Sté Cent.)	1160	1180
Jaeger	195 60	196
Lafitte-Bail	407	411
Lambert Frères	60	57 60 o
La Brosse-Dupont	288	300
Lille-Bonnières	380	380 20
Locabail Immob.	681	680
Loca-Expansion	299	295
Locafinancière	385	385
Locatel	295	285 20
Lordex (Ny)	138 10	140 d
Louvre	1095	1195 d
Machines Bull	45 10	45
Magasins Uniprix	168	166
Magnant S.A.	94 10	97 80
Maritimes Part.	185	186
Métal Déployé	390	383
M. H.	85	92
Mors	180	180
Naval Worms	168	170
Navig. (Nat. de)	109 30	113 70
Nicolas	479 60	480
OPB Paribas	200	200 90
Optorg	145 60	140
Origny-Desvroise	162	155 50
Palais Nouveauté	494	492
Paris France	200	198 10
Paris-Orléans	169 40	169 40
Part. Fin. Gest. Im.	780	780
Pathé-Cinéma	....	....
Piles Wonder	800	800
Piper-Heidsieck	615	615
P.L.M.	175	177
Porcher	185	170
Providence S.A.	560	560
Publicis	1911	1911
Raff. Souf. R.	170	163 20
Révillon	480	480
Ricqlès-Zan	160	163
Rochefortaise S.A.	270	....
Rochette-Cenpa	43 80	43 60
Rosario (Fin.)	215	210
Rougier et Fils	82	81 90
Sacer	51	....
Sacilor	25 25	23 45 o
SAFAA	290	....
Safic-Alcan	349	....
SAFT	830	830
Saunier-Duval	25 90	25
Salins du Midi	340	345
Santa-Fé	154	152
Satam	169	169
Savoisienne (M)	111	110
SCAC	234	231
Senelle Maubeuge	401	400
S.E.P. (M)	178 50	....
Serv. Equip. Véh.	38	....
Sicli	85 50	....
Siconal	385	382
Sintra-Alcatel	560	560
Sinvim	159	159
Siph (Plant. Hévéas)	295	....
SMAC Aciéroid	104	100
Sté Générale (c. inv.)	600	596
Sofal financière	640	647
Soffo	230	230
Soficomi	679	679
S.O.F.I.P. (M)	96	96
Sofragi	866	869
Soudure Autog.	203	200
Sovabail	709	709
Speichim	116	....
S.P.I.	570	550

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Spie Batignolles	248	248 20
Stemi	425	425
Taittinger	1210	1258
Testut-Aequitas	534	....
Ufiner S.M.D.	431	437 90
Ugimo	320 50	....
Unibail	690	705
Unidel	137	142
U.A.P.	3250	3250
Union Brasseries	160	....
Un. Imm. France	387 80	....
Un. Ind. Crédit	631	631
Usinor	5 35	5 25
U.T.A.	820	820
Vicat	381	380
Virax	112	116 50 d
Waterman S.A.	462	460
Brass. du Maroc	141 40	147
Étrangères		
A.E.G.	405	....
Akzo	325	306
Alcan Alum.	249	250
Algemene Bank	1350	1370
American Brands	590	582
Am. Petrofina	525	....
Arbed	245	....
Asturienne Mines	120	115
Bco Pop Español	103 50	109 90
Banque Ottomane	960	....
B. Régl. Internat.	29500	29110
Br. Lambert	287 10	....
Canadian-Pacific	128 30	130 70 c
Commerzbank	682	680
Dart. and Kraft	988	1001
De Beers (port.)	47 50	....
Dow Chemical	321	320

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dresdner Bank	889	850
Finoutremer	240	235
Gén. Belgique	280 30	280 30
Gevaert	588	....
Glaxo	149	....
Goodyear	260	261 70
Grace and Co	390 10	....
Gulf Oil Canada	115 60	....
Honeywell Inc.	581	556
Hoogovens	168	....
I. C. Industries	302	302
I.H.C. Caland N.V.	97	....
Int. Min. Chem	390	375
Johannesburg	1000	....
Kubota	12 50	12 50
Latonia	247	253 50
Mannesmann	619	....
Midland Bank Plc	49 10	51
Mineral-Ressourc.	75 05	....
Noranda	113	114 90
Olivetti	26 60	26 50
Pakhoed Holding	178	180
Pfizer Inc.	458	444
Procter Gamble	520	529
Ricoh Cy Ltd	29	29 10
Rolinco	190 30	188 60
Robeco	207 60	207 30
Rodamco	360	370
Shell fr. (port.)	83 50	82 50
S.K.F. Aktiebolag	232	250
Sperry Rand	458	480
Steel Cy of Can.	150	....
Stilfontein	75	77
Sud. Allumettes	220	168 o
Tenneco	362	....
Thorn EMI	40	....
Thyssen c. 1 000	280	330 d
Toray indust. inc	17 50	18 80
Vieille Montagne	870	875
Wagons-Lits	480	480
West Rand	34 30	....

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1942	1938
BARP	600	600
Calberson	334	333
Cap Gemini Sogeti	1025	1017
C. Équip. Elect.	294	288
C. Occid. Forestière	141	141
Datsa	250	250
Dauphin O.T.A.	1835	1810
Elect. S. Dassault	821	819
Filipacchi	553	552
Guy Degrenne	670	650
Merlin Immobilier	350	350
Métallurg. Minière	215 10	221 20
M.M.B.	355	341
Navale-Delmas	412	412
Om. Gest. Fin.	305	305
Petit Bateau	308	317
Petrofigaz	605	622
Pochet	1749	1744
Poron	300	300
St-Gobain Emballage	808	809
S.C.G.P.M.	316	316
S.E.P.	811	804
Sofibus	233	235
Sovac	870	860

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Borie	295	....
Cochery	54	....
Coparex	474	476
Hydro-Energie	265	....
Rorento N.V.	125 50	125
S.P.R.	139	140
Thann et Mulhouse	111	....
Ufinex	344	....

SICAV 29/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	516 48	503 88
Actions France	288 41	275 33
Actions-Investiss.	271 01	258 72
Actions sélectives	407 51	389 03
Aedificandi	445 46	425 26
A.G.F. 5000	301 30	287 64
Agfimo	461 85	440 91
A.G.F. Interfonds	358 21	341 97
Altefi	210 38	200 82
A.L.T.O.	184 60	176 23
Amérique Gestion	426 15	406 83
Argonautes	276 10	263 58
Assoc. St-Honoré	12747 76	12684 34
Assoac	23409 66	23409 66
Bourse-Investiss.	333 69	318 56
Bred Associations	2379 68	2371 57
Capital Plus	1456 32	1456 32
Columbia (ex W.I.)	706 08	674 06
Convertimmo	287 31	276 26
Cortal court terme	10768 15	10768 15 ◆
Cortexa	907 69	866 53
Credinter	363 04	346 58
Croiss. Immobil.	447 28	427
Déméter	12400 89	12400 89
Drouot-France	403 57	385 27
Drouot-Investiss.	761 98	727 43
Drouot-Sécurité	195 64	186 77
Drouot-Sélection	130 89	124 95
Ecuoc	1022 23	1007 12
Elicoop Sicav	10077 45	10077 45
Energie	230 92	220 45
Eparcic	58814 83	58697 44
Eparcourt Sicav	7079 91	7062 25
Epargne Associations	23434 25	23364 16
Epargne-Capital	6616 39	6550 88 ◆
Epargne-Croiss.	1342 63	1281 75
Epargne-Industr.	490 19	467 96
Epargne-Inter	590 81	564 02
Epargne-Long-Terme	1232 84	1176 94
Epargne-Oblig.	183 90	175 56
Epargne-Unie	921 30	879 52
Epargne-Valeur	345 03	329 38
Eparoblig	1201 54	1199 14
Eurocic	8274 10	7838 90
Euro-Croissance	424 09	404 86
Europe Investiss.	1254 34	1197 46
Financière Plus	21780 10	21736 63
Foncier Investiss.	799 32	763 07
Foncival	193 25	184 49
France-Garantie	287 16	281 53
France-Investiss.	444 88	424 69
France-Net	114 72	112 14
France-Obligations	395 31	389 47
Francic	263 94	251 97
Fructidor	227 46	224 10

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Fructifrance	501 80	479 05
Fructivar	69815 52	69641 42
Fructi-Première	11154 93	10990 08
Gestilion	56425 12	56284 41
Gestion Associations	117 82	114 95
Gestion Mobilière	564 70	539 09
Gest. Rendement	464 93	443 85
Gest. Sél. France	468 70	447 45
Haussmann-Epargne	1130 80	1130 80
Haussmann Oblig.	1314 56	1254 95
Horizon	881 89	856 20
I.M.S.I.	455 78	435 11
Indo-Suez Valeurs	621 21	593 04
Ind. française	12781 97	12531 34
Interoblig.	9752 37	9377 28
Intersélect France	325 24	310 49
Intervaleurs Indust.	426 16	406 84
Invest. net	12588 47	12563 34
Invest. Obligataire	14892 51	14862 78
Invest. Placements	798 38	762 18
Japacic	113 03	107 90
Laffitte-crt-terme	116668 55	116668 55
Laffitte-Expansion	644 33	615 11
Laffitte-France	234 09	223 45
Laffitte-Japon	218 22	208 32
Laffitte-Oblig.	144 40	137 85
Laffitte-Placements	113746 07	113632 44
Laffitte-Rend.	190 75	182 10
Laffitte-Tokyo	868 77	829 37
Lion-Associations	11545 39	11545 39
Lion-Institutionnels	22982 87	22925 56
Lionplus	61298 62	60691 70
Livret portefeuille	483 04	488 97
Mondiale Investissem.	340 32	340 32
Monecic	53326 10	53326 10
Multi-Obligations	433 76	414 09
Mutuelle Unie Sél.	115 42	110 19
Natio.-Assoc.	6423 56	6410 74 ◆
Natio.-Epargne	12922 50	12794 55 ◆
Natio.-Inter.	912 50	871 12 ◆
Natio.-Obligations	463 38	442 35
Natio.-Patrimoine	1050 62	1022 50
Natio.-Placements	62778 84	62778 84 ◆
Natio.-Valeurs	534 66	510 32
Nord-Sud Développ.	1051 50	1049 40
Oblicoop Sicav	1200 32	1176 78
Oblifion	1136 14	1084 62
Oriens-Gestion	110 21	105 21
Pareurope	611 34	583 62
Paribas Epargne	13493 71	13439 95
Paribas Gestion	522 58	498 88
Parnasse-Valor	1023 56	1022 54
Patrimoine-Retraite	1380 38	1353 31
Phénix Placements	242 54	241 33

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Pierre Investiss.	510 20	487 06
Placement crt-terme	60769 76	60769 76 ◆
P.M.E. St-Honoré	304 69	290 87
Prv'Association	20597 91	20597 91
Province Investiss.	335 23	335 23
Rentacic	154 64	152 55
Revenus Trimestriels	5536 58	5481 76
Revenu Vert	1067 41	1056 83
St-Honoré Bio-aliment.	518 42	494 91
St-Honoré Pacifique	383 77	366 37
St-Honoré Réal	10395 04	10343 32
St-Honoré Rendement	11629 76	11571 90
St-Honoré Technol.	625 09	596 74 ◆
Sécuricic	10159 16	10149 01
Sécur. Mobilière	406 39	389 87
Sél. court terme	11634 47	11547 86
Sélec. Mobil. Div.	347 89	331 92
Sélection-Rendem.	174 08	169 83
Sélect. Val. Franç.	228 94	216 56
Séquanaise Associat.	57890 55	57890 55
Séquan. court terme	58053 82	58053 82
Séquan. Oblicroiss.	54887 23	54887 23
Sicasden (Casden BP)	690 88	680 67
Sicav-Associations	1235 09	1232 62
S.F.I. fr. et étr.	464 96	443 88
Sicavimmo	583 95	[illegible]
Sicav 5000	241 76	[illegible]
Silvafrance	391 63	[illegible]
Silvam	325 60	[illegible]
Silvarente	197 84	[illegible]
Silvinter	337 43	[illegible]
S.I.-Est	1062 20	[illegible]
S.I.G.	793 36	[illegible]
S.N.I.	1034 98	988 05
Sofrinvest	443 04	422 95
Sogepargne	360 32	347 30
Sogevar	852 49	813 83
Sogeinter	1072 27	1023 65
Soleil Investiss.	414 27	395 48
Technocic	991 64	946 67
U.A.P. Investiss.	343 97	328 37
Uni-Associations	112 28	112 28
Unifrance	305 35	291 50
Unifoncier	876 54	836 79
Uni-Garantie	1280 04	1253 71
Unigestion	668 46	638 15
Uni-Japon	994 45	949 36
Uni-Régions	1923 77	1836 53
[illegible]	1877 78	1816 03
Univar	156 28	156 28
Univers-Obligations	1105 71	1069 35
Valorem	387 12	369 57
Valorg	1305 23	1303 93
Valrail	69858 26	69788 47

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

*c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.*

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1595	4,5 % 1973	1605	1600	1595	– 0 62
1030	B.N.P.	1035	1032	1032	– 0 28
982	C.C.F.	989	987	987	– 0 20
4300	C.N.E. 3 %	4230	4231	4285	+ 1 30
1460	Electricité T.P.	1463	1460	1460	– 0 20
1045	Renault T.P.	1036	1035	1035	– 0 09
1659	Rhône-Poul. T.P.	1649	1649	1649	....
1135	St-Gobain T.P.	1140	1140	1140	....
1280	Thomson T.P.	1280	1280	1282	+ 0 15
270	Accor	264 80	262	262	– 1 05
615	Agence Havas	635	620	620	– 2 36
610	Air Liquide	610	605	605	– 0 81
780	Als. Superm.	760	745	745	– 1 97
137	A.L.S.P.I.	135	126	126	– 6 66
290	Alsthom-Atl.	285 50	285	285	– 0 17
870	Arjom. Prioux	859	845	845	– 1 45
70	Aussedat-Rey	68 80	68 80	68 80	....
1010	Aux. Entrepr.	1005	1001	1001	– 0 38
1190	Av. Dass.-Br.	1200	1205	1210	+ 0 83
345	Bail-Equipem.	347 50	348	348	+ 0 14
840	Bail-Investiss.	830	818	818	– 1 44
620	Cie Bancaire	616	615	617	+ 0 16
285	Bazar H.-V.	280	279	279	– 0 35
255	Béghin-Say	258	255	255	– 1 16
320	Berger	329	315	315	– 4 25
510	Bic	511	511	507	– 0 78
586	B.I.S.	592	581	582	– 1 68
1300	Biscuit (Génér.)	1300	1300	1300	....
1850	Bongrain S.A.	1825	1790	1790	– 1 91
795	Bouygues	789	765	765	– 3 04
2300	B.S.N.	2258	2250	2250	– 0 35
2140	Carrefour	2130	2150	2151	+ 0 98
930	Casino	939	945	938	– 0 10
730	Cedis	710	661	661	– 6 90
605	Cetelem	600	605	605	+ 0 83
955	C.F.A.O.	930	915	915	– 1 61
171	C.F.D.E.	174 50	175	175	+ 0 28
750	C.G.I.P.	735	735	728	– 0 95
750	Carnaud	724	706	706	– 2 48
645	Chargeurs S.A.	635	625	626	– 1 41
48	Chiers-Châtill.	47 10	46 90	47 10	....
335	Ciments franç.	315 50	314 70	315	– 0 15
1180	C.I.T. Alcatel	1205	1218	1222	+ 1 47
635	Club Méditerr.	541	531	534	– 1 29
140	Codetel	138 90	136	136	– 0 85
290	Cofimeg	293	288	288	– 1 70
260	Colas	255	268 80	265	+ 3 92
168	Compt. Entrepr.	172	170	170 50	– 0 87
315	Compt. Mod.	320	315	315	– 1 56
845	Créd. Foncier	835	835	835	....
305	Crédit F. Imm.	288	288	288	....
710	Crédit Nat.	714	713	713	– 0 14
235	Crouzet	225 50	222	222	– 1 55
1900	Damart-Servip	1854	1910	1910	+ 3 02
1350	Darty	1410	1380	1380	– 2 12
210	Dév. Rég. P.d.C	202	204	204	+ 0 99
1170	Docks France	1100	1082	1090	– 0 90
245	D.M.C.	232	230 10	230	– 0 86
795	Dumez	778	785	786	+ 1 02
650	Eaux (Gén.)	648	640	638	– 1 54
1300	Ecco	1370	1352	1352	– 1 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
187	Elf-Aquitaine	185	188	188	+ 1 62
185	– (certific.)	180	182	182	+ 1 11
1270	Epeda-B-Faure	1251	1253	1252	+ 0 07
2230	Essilor	2100	2055	2055	– 2 14
445	Esso S.A.F.	443	460	458	+ 3 38
1500	Eurafrance	1470	1490	1500	+ 2 04
865	Eurocom	840	835	826	– 1 66
1170	Euromarché	1188	1170	1170	– 1 51
765	Europe n° 1	749	730	730	– 2 53
1170	Facom	1158	1189	1180	+ 2 07
765	Fichet-Bauche	712	710	710	– 0 28
190	Finextel	190	191 50	191 50	+ 0 78
385	Fives-Lille	373	375	375 10	+ 0 56
68	Fonderie (Gén.)	68	67 05	67 05	– 1 39
82	Fraissinet	79 80	77 80	77 80	– 2 50
275	Francarep	290	288	288	– 0 68
1060	Fromageries Bel	1072	1050	1055	– 1 58
700	Gal. Lafayette	703	697	697	– 0 85
635	Gén. Géophys.	595	595	595	....
570	Gerland	587	575	575	– 2 04
295	GTM-Entrepose	288	283	285	– 1 04
380	Guyenne-Gasc.	368	357	357	– 2 98
1490	Hachette	1460	1420	1420	– 2 73
475	Hénin (La)	476	480	480	+ 0 84
97	Imétal	94	90 50	90 80	– 3 40
460	Imm. Plaine-M.	465	458	456	– 1 93
1710	Inst. Mérieux	1690	1670	1685	– 0 29
510	Interbail	510	510	510	....
2500	Intertechnique	2400	2320	2320	– 3 33
325	J. Lefebvre	313	315	315	+ 0 63
1220	Lab. Bellon	1199	1190	1192	– 0 58
535	Lafarge-Coppée	540	539	539	– 0 18
1070	Lebon	1081	1085	1087	+ 0 55
2240	Legrand	2235	2201	2201	– 1 52
600	Lesieur	566	568	568	+ 0 35
420	Locafrance	417	425	425	+ 1 91
850	Locindus	839	879	865	+ 3 09
770	L. Vuitton S.A.	758	750	750	– 1 05
525	Luchaire	510	505	508	– 0 39
860	Lyonn. Eaux	822	820	821	– 0 12
230	Mais. Phénix	198	201	204	+ 3 03
675	Majorette (Ly)	676	675	676	....
123	Manurhin	118	115	114	– 3 38
250	Mar. Wendel	252	250	250	– 0 79
1550	Martell	1500	1450	1450	– 3 33
2000	Merlin-Gerin	1985	1990	1990	– 0 25
1700	Matra	1668	1676	1670	+ 0 11
1160	Michelin	1120	1102	1100	– 1 78
2800	Midi (Cie)	2810	2811	2800	– 0 35
250	Midland Bk S.A.	247 80	249	249	+ 0 48
86	M.M. Penarroya	88	85	84 90	– 3 52
1880	Moët-Hennessy	1845	1840	1830	– 0 81
675	Mot. Leroy-S.	674	660	663	– 1 63
85	Moulinex	85 40	84	84	– 1 63
420	Navig. Mixtes	410	410	410	....
88	Nord-Est	93 10	92	92	– 1 18
555	Nordon (Ny)	554	540	540	– 2 52
151	Nouvelles Gal.	148	150	154	+ 4 05
725	Occident. (Gén.)	707	708	706	– 0 14
195	Olida-Caby	195	192	192	– 1 53
1150	Omn. F. Paris	1150	1136	1135	– 1 30

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
240	Opfi-Paribas	247	245 50	246	– 0 40
2430	Oréal (L')	2340	2300	2281	– 2 52
141	Papet. Gascogne	141	140 50	140 50	– 0 35
985	Paris-Réescomp	980	1010	1010	+ 3 06
410	Pechelbronn	413	410	411	– 0 48
805	Penhoët	814	814	815	+ 0 12
720	Pernod-Ricard	714	715	713	– 0 14
105	Pétroles B.P.	100	106	105 90	+ 5 90
360	Peugeot S.A.	357 50	353 80	353	– 1 25
70	Poclain	66 10	67 50	67 60	+ 2 26
590	Poliet	582	581	581	– 0 17
182	Pompey	182	182	181	– 0 54
520	P.M. Labinal	487	503	500	+ 2 66
2020	Presses Cité	1975	1950	1950	– 1 26
1210	Prétabail Sic.	1230	1230	1230	....
325	Primagaz	324	320	320	– 1 23
275	Printemps	274	274	273 80	– 0 07
1400	Promodès	1396	1400	1400	+ 0 28
235	Prouvost S.A.	228	230	230	+ 0 87
275	Radiotechn.	274	307	300	+ 9 48
78	Raffin. (Fse)	78 40	78 10	77 50	– 1 14
1400	Redoute (La)	1445	1450	1448	+ 0 20
1580	Roussel-Uclaf	1535	1530	1530	– 0 32
1230	Roussel-C.N.I.	1210	1200	1200	– 0 82
2480	Rue Impériale	2450	2450	2450	....
198	Sade	208	208	208	....
1870	Sagem	1740	1703	1703	– 2 12
725	Salvepar	730	730	730	....
275	St-Louis B.	269	272	272	+ 1 11
2300	Salomon	2330	2320	2320	– 0 42
710	Sanofi	700	695	691	– 1 28
300	S.A.T.	305	303	302	– 0 98
500	Saupiquet Cie	503	515	515	+ 2 38
220	Schneider	212 50	210	208	– 2 11
104	S.C.O.A.	100	99 05	98 80	– 1 20
120	S.C.R.E.G.	114	115	115	+ 0 87
360	Seb	355	359	359	+ 1 12
355	Sefimeg	359	356	356	– 0 83
1550	S.F.I.M.	1497	1480	1480	– 1 13
57	S.G.E.-S.B.	56	56	56	....
600	Sign. Ent. El.	578	598	599	+ 3 63
730	Silic	724	723	723	– 0 13
420	Simco-U.P.H.	417	420	419	+ 0 47
265	Simnor	259	257	257	– 0 77
1380	Skis Rossignol	1408	1400	1400	– 0 56
650	Slimnco	647	647	647	....
180	Sodero	187	174	174	– 6 96
2230	Sodexho	2150	2149	2149	– 0 04
410	Sogerap	410 50	404	404	– 1 59
545	Sommer-Allib.	538	534	533	– 0 92
520	Source Perrier	512	501	503	– 1 75
245	Synthélabo	251	251	251	....
530	Talcs Luzenac	545	545	545	....
2520	Tél. Electr.	2490	2480	2470	– 0 80
525	Thomson-C.S.F.	526	520	524	– 0 38
205	Total (CFP)	205	205 50	206 40	+ 0 19
52	– (certific.)	52	52 60	52 80	+ 1 53
1930	T.R.T.	1870	1855	1854	– 0 85
540	U.F.B.	530	530	530	....
830	U.I.S.	829	831	831	+ 0 24
320	U.C.B.	316	316	316	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
225	Valéo	228	221 40	221 40	– 2 89
107	Vallourec	112 60	112	112	– 0 53
2410	V. Clicquot-P.	2400	2408	2408	+ 0 33
340	Via Banque	339	339 50	339 50	+ 0 14
920	Elf-Gabon	945	930	930	– 1 58
146	Amax Inc.	147	148 80	150	+ 2 04
420	Amer. Express	403	392	392 25	– 2 66
205	Amer. Teleph.	201	197 80	197 80	– 1 59
141	Anglo Amer. C.	132 50	132 10	132 70	+ 0 16
780	Amgold	670	712	712	+ 6 26
880	BASF (Akt)	658	675	675	+ 2 58
690	Bayer	671	675	675	+ 0 59
315	Buffelsfont.	285	293	294	+ 3 15
22	Charter	22	22 65	22 65	+ 2 95
540	Chase Manh.	526	513	510	– 3 04
330	Cie Pétr. Imp.	322 50	328	328	+ 1 70
48	De Beers	44 20	43 30	43 20	– 2 26
1850	Deutsche Bank	1771	1765	1769	– 0 11
73	Dome Mines	75 10	79 40	79	+ 5 19
210	Driefontein Ctd	185	189 90	189 80	+ 2 59
530	Du Pont-Nem.	544	536	535	– 1 65
630	Eastman Kodak	630	619	618	– 1 90
60	East Rand	56 10	58	58	+ 3 38
295	Electrolux	298	295 30	295 30	– 0 90
265	Ericsson	265 10	269	269	+ 1 47
465	Exxon Corp.	471	463	466	– 1 06
380	Ford Motors	392	393	391 10	– 0 22
215	Free State	187 80	190 50	191	+ 1 70
143	Gencor	118	121	121 60	+ 3 05
280	Gén. Belgique	280 30	280 30	280 30	....
580	Gén. Electr.	580	571	570	– 1 72
615	Gen. Motors	612	625	625	+ 2 12
61	Goldfields	57 50	58 30	58 40	+ 1 56
37	GdMetropolitain	36 50	37 10	37 10	+ 1 64
108	Harmony	96 90	100 40	104	+ 7 32
26	Hitachi	25 90	26 25	26 10	+ 0 77
695	Hoechst Akt.	670	673	671	+ 0 14

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
86	Imp. Chemical	87	82	83	– 4 59
131	Inco. Limited	130 80	137 50	137 50	+ 5 12
1160	IBM	1178	1177	1178	....
99	Ito-Yokado	102 85	103 90	104	+ 1 11
285	ITT	290	296	296	+ 2 06
49	Matsushita	48 50	48 20	48 10	– 0 82
1050	Merck	1030	1007	1007	– 2 23
715	Minnesota M.	725	716	716	– 1 24
270	Mobil Corp.	282	278 20	278 20	– 1 34
....	Nestlé	....	....	....	....
110	Norsk Hydro	113	115	114 90	+ 1 68
870	Petrofina	873	876	877	+ 0 45
755	Philip Morris	762	736	736	– 3 41
135	Philips	135	134	133 10	– 1 40
220	Pres. Brand	183 80	195	194	+ 5 54
220	Président Steyn	199	198	199	....
345	Quilmès	335	346	334	– 0 29
875	Randfontein	830	835	854	+ 2 89
540	Royal Dutch	545	547	545	....
68	Rio Tinto Zinc	69 80	67 30	67 30	– 3 58
157	St Helena Co	138	138 80	139	+ 0 72
335	Schlumberger	346 80	347 50	347 80	+ 0 28
84	Shell transp.	83 60	84	85 10	+ 1 79
1730	Siemens A.G.	1681	1660	1665	– 0 95
140	Sony	136 10	133 60	133 60	– 1 83
163	T.D.K.	141	143	141 50	+ 0 35
13	Toshiba Corp.	12 95	13	13	+ 0 38
975	Unilever	988	975	975	– 1 31
385	Unit. Techn.	383	376	376	– 1 82
790	Vaal Reefs	738	736	750	+ 1 62
265	Volvo	274	274 20	274 20	+ 0 07
370	West Deep	335	330	330	– 1 49
265	West Hold.	243	241	245	+ 0 82
470	Xerox Corp.	480	469	469	– 2 29
1 70	Zambia Corp.	1 66	1 74	1 74	+ 4 81

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 758	8 620	8 250	8 900
ECU	6 833	6 831	....	....
Allemagne (100 DM)	304 460	304 280	293	313
Belgique (100 F)	15 100	15 083	14 400	15 300
Pays Bas (100 fl.)	270 550	270 470	260	290
Danemark (100 krd)	84 720	84 560	80	88
Norvège (100 k)	104 900	104 500	101	108
Grande-Bretagne (£ 1)	12 298	12 277	11 850	12 600
Grèce (100 drachmes)	6 605	6 590	6 100	7 600
Italie (1 000 lires)	4 565	4 542	4 500	5
Suisse (100 fr.)	373 020	374 260	3 600	3 810
Suède (100 krs)	104 390	103 790	100	107
Autriche (100 sch)	43 280	43 260	42	44
Espagne (100 pes.)	5 237	5 231	5 100	5 650
Portugal (100 esc.)	5 165	5 130	5 200	6
Canada ($ can 1)	6 486	6 392	6 150	6 600
Japon (100 yens)	3 665	3 630	3 520	3 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/7
Or fin (kilo en barre)	89800	89700
Or fin (en lingot)	89600	89900
Pièce française (20 fr)	551	554
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	531	536
Pièce latine (20 fr)	531	539
Souverain	653	659
Pièce de 20 dollars	3605	3805
Pièce de 10 dollars	2052 50	2070
Pièce de 5 dollars	1260	.....
Pièce de 50 pesos	3475	3495
Pièce de 10 florins	548	554

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

• *Une réserve naturelle dans la Brenne.* – Dans la réserve naturelle de Chérine, en plein cœur de la Brenne, l'une des plus précieuses zones humides de France, il sera désormais interdit de pêcher, de chasser et de cueillir des plantes. Un décret du 22 juillet crée une réserve de 145 hectares sur la commune de Saint-Michel-en-Brenne, dans l'Indre. Ce territoire semé d'étangs, de landes et de roselières appartient au conseil général et il est particulièrement riche en plantes aquatiques, poissons et oiseaux d'eau. La réserve sera ouverte au public, dotée d'un centre d'information et équipée d'abris permettant d'observer la faune sauvage.

Sur **CFM**
de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Saint-Nazaire-La Baule (94,8)

MARDI 30 JUILLET
« le Monde » reçoit
ALEXANDRE MOUMBARIS
représentant du Congrès national africain à Paris
avec
PHILIPPE BOUCHER

MERCREDI 31 JUILLET
MICHEL CRÉPEAU
ministre du commerce de l'artisanat et du tourisme

Au Japon

De nouvelles mesures en faveur de l'ouverture du marché sont publiées officiellement

Et si cette fois-ci était la bonne ? Et si les dernières mesures d'ouverture *du marché nippon*, publiées à Tokyo officiellement le mardi 30 juillet, allaient réellement conduire à un rééquilibrage des échanges commerciaux avec ses partenaires ?

Le programme triennal destinées à libéraliser l'accès au marché japonais était d'autant plus attendu dans les capitales occidentales qu'il constitue la première indication de la réalité des promesses répétées de M. Nakasone en Europe. Mais il est ardu de démêler les éléments originaux du flot de mesures annoncées à Tokyo.

Parmi les nouveautés, on note surtout l'ouverture aux résidents, à dater de 1986, du marché des obligations libellées en euro-yens, – les *non-résidents* y avaient déjà accès depuis juin. D'autres mesures de libéralisation des marchés financiers ont été également prises, notamment le droit pour les banques de fixer les taux d'intérêt qu'elles versent aux titulaires d'un dépôt à terme supérieur *au milliard de yens (37 mil*lions de francs) et l'aménagement du marché des bons du Trésor à court terme. Enfin, le gouvernement a promis d'étudier avant septembre la possibilité d'accès à la bourse de Tokyo aux établissements étrangers.

Autre mesure concrète, le Japon offre désormais, par l'intermédiaire de l'Exim Bank, des facilités de financement des importations pour certains produits manufacturés, à l'intention de toute firme résidant au Japon – éventuellement étrangère. Le taux de crédit est variable selon que le financement se fait en yens (7,1 %) ou en devises (taux de base des bons du Trésor américain, à court terme augmenté de 0,125 point).

Le programme prévoit également de favoriser l'investissement étranger au Japon dans les secteurs de haute technologie et au cas où cette technique aura été développée par la firme étrangère elle-même. Celle-ci bénéficiera alors de 0,4 point de remise du taux de financement de l'investissement (aujourd'hui de 7,5 %).

Le reste du programme reprend dans le détail les mesures annoncées précédemment, en juin et en juillet : les droits de douane ont été réduits ou éliminés sur mille huit cents produits d'origine étrangère. Les normes techniques et les procédures de certification imposées aux importations sont simplifiées. En particulier, le nombre d'autorisations annuelles pour certains cosmétiques devrait être réduit de moitié. Et le Japon accepte de reconnaître certains tests techniques pharmaceutiques réalisés à l'étranger . Enfin, la certification simplifiée, applicable uniquement aux véhicules automobiles importés en quantité réduite, passe de cinq cents véhicules à mille véhicules au maximum par type et par an.

Une économie profondément nationaliste

En matière de marchés publics, l'accès des entreprises étrangères est amélioré : le délai de réponse à un appel d'offre est porté à quarante jours au minimum, et la transparence de l'information devra être assurée *« par des moyens permettant la lecture aux personnes intéressées »*.

Le programme comprend enfin des recommandations à soixante des plus importantes entreprises japonaises pour qu'elles accroissent leurs importations, et créent un poste de contrôleur des contrefaçons.

L'ensemble de ces mesures pourrait laisser malgré tout sceptiques les Occidentaux. La plupart des réformes ne comportent pas de détails d'application susceptibles de vaincre la résistance psychologique des Japonais à importer. Surtout elles ne prévoient pas de relancer la demande intérieure, traditionnellement faible dans le pays, ni de réformer un système fiscal qui encourage l'épargne au détriment de la consommation ou de l'investissement.

Il est vrai que la meilleure volonté de M. Nakasone se heurte aux pesanteurs d'une structure politique et économique profondément nationaliste, aggravée encore par certains éléments conjoncturels : l'importance du déficit budgétaire oblige *notamment à la rigueur*.

Enfin, les Japonais se défendent d'être seuls responsables des excédents commerciaux que le Japon entretient avec ses partenaires, excédents qui atteignait 45 milliards de dollars 1984, dont 36,8 milliards avec les seuls *Etats-Unis*. L'Europe, estiment-ils, n'est pas assez agressive à l'exportation, tandis que les Etats-Unis souffrent d'un dollar trop élevé pour concurrencer certains produits japonais. *« Je dirais que le marché japonais est aussi ouvert que d'autres »*, conclut un haut responsable du commerce international japonais. *« La porte est ouverte, mais nous devons essayer de l'ouvrir encore plus que les autres marchés »*, ajoute-t-il. Les Japonais espèrent que ce train de réformes – annoncé depuis avril – sera le dernier. Moins optimistes, les Occidentaux le comptabilisent seulement comme étant le septième depuis 1981.

DOMINIK BAROUCH.

MALGRÉ UN MAUVAIS DÉPART ET DES ENNUIS DE MOTEUR

La NASA reste optimiste sur la mission de Challenger

La navette américaine Challenger, avec à son bord sept astronautes et le laboratoire européen Spacelab, poursuivait, ce mardi matin 30 juillet, son périple autour de la Terre. *« L'équipage va bien et nous sommes optimistes quant à l'accomplissement de tous les objectifs de la mission »*, déclarait M. Jesse Moore, directeur des vols habités de la NASA.

Pourtant, M. Moore et, avec lui, les techniciens du Centre spatial Kennedy en Floride ont vécu quelques heures mouvementées, le lundi 29 juillet, lors du dix-neuvième lancement du vaisseau spatial. Le décollage a été marqué par les incidents les plus graves qu'ait connus le programme de la navette depuis son démarrage, en avril 1981.

Quinze minutes avant le départ, prévu à 21 h 23 (heure française), le compte à rebours était interrompu. La navette allait-elle rester une deuxième fois clouée au sol comme ce fut le cas, le 12 juillet, lorsqu'un ordinateur décela le mauvais fonctionnement d'une vanne d'admission d'hydrogène sur l'un de ses moteurs principaux ? Cette fois, c'est le gyroscope de l'un des propulseurs qui ne fonctionnait pas. Les manœuvres entreprises pour neutraliser ce gyroscope ayant échoué, la NASA a préféré retarder le lancement plutôt que de voir l'équipement défaillant imprimer une mauvaise orientation au vaisseau spatial.

C'est donc avec près de deux heures de retard, à 23 heures, (heure française) que Challenger quittait le sol de la Floride. Mais les ennuis n'étaient pas finis pour autant. Six minutes après son envol, alors que les deux énormes propulseurs à poudre s'étaient déjà détachés d'elle, un de ses trois moteurs principaux tombait en panne. Selon les précisions de la NASA, un ordinateur aurait décelé, trois minutes et quarante secondes après le lancement, une surchauffe dans une turbine de ce moteur et aurait coupé ce dernier quelques minutes après, pour éviter tout risque d'explosion.

A l'annonce de ce nouveau problème, une certaine inquiétude régnait au centre de contrôle de Houston et les responsables du vol ont même envisagé un moment d'interrompre la mission et de faire atterrir Challenger sur l'une des pistes de secours située à Saragosse, en Espagne.

Ils ont finalement décidé de laisser fonctionner les deux autres moteurs principaux de la navette un peu plus longtemps que prévu. Ce fut suffisant pour placer Challenger sur une orbite elliptique plus basse, puisqu'elle a une apogée de 271 kilomètres au-dessus de la Terre, au lieu des 389 kilomètres habituels.

L'incident était clos. Une heure et quarante minutes après le décollage, les portes de la soute du vaisseau spatial étaient ouvertes et les astronautes commençaient à mettre en marche les nombreux instruments scientifiques arrimés dans le laboratoire Spacelab.

Peut-être certaines des treize expériences d'astronomie que compte cette mission seront-elles perturbées par le fait que Challenger n'a pas atteint l'orbite prévue. En outre, les moteurs internes de la navette, qui contribuent à la mise en orbite, ont sans doute consommé cette fois plus de combustible. Cela pourrait contraindre la NASA à réduire le nombre de manœuvres orbitales et gêner le pointage de certains instruments.

ELISABETH GORDON.

• *Le* Nautile *à 5 890 mètres de profondeur dans le Pacifique.* – Le petit sous-marin français le *Nautile* a plongé à 5 890 mètres de profondeur en océan Pacifique dans le cadre de l'opération franco-japonaise « Kaiko », destinée à explorer les fossés qui longent l'archipel nippon. Au cours des plongées d'essais qui ont eu lieu dans le fossé de Porto-Rico au printemps dernier, le *Nautile* était descendu, vide, à 6 600 mètres, et, habité, à 6 000 mètres (sa profondeur nominale maximum). Le programme de « Kaiko » doit s'achever le 14 août.

Le numéro du « Monde » daté 30 juillet 1985 a été tiré à 431 193 exemplaires

A B C D F G H

En Nouvelle-Calédonie

UN AVION NÉO-ZÉLANDAIS VIOLE L'ESPACE AÉRIEN FRANÇAIS

(De notre correspondant.)

Nouméa. – Des recherches *« en phase d'alerte »* ont été déclenchées, le lundi matin 28 juillet, par la marine nationale en Nouvelle-Calédonie pour tenter de localiser le voilier *Ouvéa* dont l'équipage – trois Français – est suspecté par les autorités néo-zélandaises après l'attentat, le 10 juillet, contre un bateau de l'organisation écologiste Greenpeace. On est sans nouvelles des trois navigateurs depuis une semaine.

Les recherches *« en phase d'alerte »* ne comportent pas, indique-t-on au PC de la *marine* nationale en Nouvelle-Calédonie, la mise en œuvre de moyens spécifiques, contrairement aux recherches en phase de *« détresse confirmée »*. Toutefois, les navires en mer et les avions en vol sont priés de se montrer vigilants. C'est ainsi qu'il a été demandé au Mystère-20 Guardian de l'aéronavale, qui revenait lundi de Tahiti, d'effectuer quelques observations avant de se poser. De même, une procédure identique a été appliquée au navire *Dunkerquois »*.

La marine nationale a indiqué, d'autre part, qu'un quadrimoteur militaire de type Orion, utilisé pour la surveillance maritime par la Nouvelle-Zélande, avait survolé l'île *française d'Ouvé* (une des îles Loyauté, située à 300 kilomètres à l'est de la Grande Terre). Le consul de Nouvelle-Zélande, Mme Sarah Dennis, avait prévenu les autorités françaises qu'un vol serait effectué par l'aviation néo-zélandaise à la limite des eaux territoriales françaises. Au haut commissariat, on attribue la violation de l'espace aérien à une légère erreur de navigation.

F. F.

[A Wellington, on précise que les autorités françaises de Nouméa ont protesté mardi auprès de la Nouvelle-Zélande. Le premier ministre et ministre des affaires étrangères néo-zélandais a rejeté la protestation française, soulignant qu'il n'y a pas eu d'*« intrusion d'un avion néo-zélandais »* dans l'espace aérien de Nouvelle-Calédonie. Ce vol a été effectué avec l'entière coopération des autorités françaises, a-t-il ajouté.]

ÉLECTIONS ANTICIPÉES ? RÉFÉRENDUM ?

M. Mitterrand maître du jeu

Vers le 20 août, le président de la République devrait être en possession d'un certain nombre d'éléments, notamment des résultats de sondages et d'enquêtes, qui lui permettraient de se faire une opinion plus précise de la situation politique du pays et, éventuellement, de ses propres possibilités d'initiative. C'est alors que la question de savoir si l'Assemblée nationale doit aller jusqu'à son terme de mars 1986 sans dissolution anticipée – posée actuellement par certains dirigeants de l'opposition – pourra recevoir une réponse.

La présidence de la République est en ce moment comme un punching-ball, un sac de son sur lequel on frappe sans qu'il riposte. Il s'agit naturellement de l'institution présidentielle elle-même ! C'est à qui dissertera le plus sur son rôle, sa fonction, ses compétences. La présidence de la République est-elle la clef de voûte, l'arc-boutant, la tuile faîtière, les fondations, ou le simple ornement des institutions ? Chacun dispose d'elle à sa guise. On lui accorde un rôle décisif ou on la confine dans une tâche de jardinier. On la laisse emprunter les avions du GLAM ou on la parque à Rambouillet. On lui reconnaît ses pouvoirs constitutionnels ou on lui retire sa puissance politique. *On lui réserve un secteur et* le lendemain on le lui enlève. Jamais l'institution présidentielle n'a été autant ballottée ni traitée en simple objet inerte.

Or, l'Elysée, c'est aussi – c'est surtout – une personne. Et pas n'importe laquelle. Jamais n'importe laquelle, en tout cas, depuis 1958. Que M. Mitterrand, depuis quelques semaines, ait successivement regardé passer le Tour de France, fait une pro*menade en mer* au large de La Rochelle, une excursion – ou une incursion – en Suisse, baptisé un barrage aux confins de la Nièvre et respiré l'air des Landes ne signifie nullement qu'il s'entraîne pour autant à l'inauguration des chrysanthèmes.

Qu'un homme dont la production littéraire a été féconde, qui a tant médité sur l'histoire et sur les hommes, qui a tant pratiqué les partis et la politique, qui a toujours eu du futur une certaine vision, ne s'exprime plus sur le destin ne signifie pas pour cela qu'il soit devenu stérile.

Si de Gaulle fut l'homme des tempêtes, M. Mitterrand n'est pas celui du calme plat. Ce n'est pas par des eaux dormantes que sa navigation s'est faite jusqu'au sommet de 1981, ni par temps paisible qu'elle s'est poursuivie depuis. Les remous, les tourbillons, ont plutôt accompagné sa progression depuis son premier mandat en 1946, depuis son refus de 1958, depuis son essor à Epinay en 1971.

L'homme qui a été ministre dans treize gouvernements sous la IVe République, qui a su redon*ner confiance à la gauche*, qui a su gagner avec et par les communistes, gouverner avec eux, poursuivre sans eux, changer de cap quand *il le fallait*, semble aujourd'hui s'ouvrir au centre ou à d'autres. On le voit, cet homme ne saurait être pris en défaut par des changements... d'ailleurs prévisibles.

Laissant se développer les rivalités dans le parti qu'il a fondé, observant les querelles de succession qui s'engagent prématurément, jugeant et jaugeant en silence l'agitation qui brouille les comportements, M. Mitterrand se forge – selon son habitude – son opinion dans la méditation et dans le secret

Diversion

Les conseilleurs, qui ne sont *pas les payeurs*, ne manquent pas qui jugeraient préférable que par une opération de diversion – la dissolution de l'Assemblée, – les socialistes n'aient plus le loisir d'étaler leurs querelles désordonnées, les communistes le temps de développer leurs attaques, le gouvernement d'attendre les échéances, l'opposition de peaufiner sa relève. D'autres voudraient que, gaullien à sa manière, le chef de l'Etat dramatise – *pourquoi pas un référendum sur le quinquennat ?* – une situation qu'il risque de ne plus maîtriser. D'autres enfin, voyant en lui le président de tous les Français qu'il est devenu en cinq ans, le préféreraient apte à se soumettre de bonne grâce aux verdicts populaires à venir.

Cohabiter avec son opposition d'aujourd'hui, M. Mitterrand s'y est toujours dit prêt. Aux conditions posées par celle-ci ? Ça, il ne l'a jamais dit, et il a même plutôt suggéré le contraire. A quel moment ? Ça, il ne l'a jamais dévoilé. Il peut certes se soumettre à un calendrier formel qui ignore les mouvements de la vie. Il n'y est nullement contraint. C'est lui seul, en effet, qui est maître de son choix. L'opposition ne peut ni avancer ni reculer l'échéance que pourtant elle souhaite tant. Le président seul, en revanche, peut la précipiter. Il serait étonnant qu'il n'ait pas pensé que cet atout pouvait lui redonner l'initiative, lui rendre la maîtrise du jeu. Mais, comme tout atout, on ne l'annonce qu'en l'abattant. D'icilà, il peut laisser les autres joueurs de la partie s'amuser ou se disputer à loisir entre eux.

ANDRÉ PASSERON.

EN DEMANDANT 5 % DE HAUSSE DES TARIFS

M. Quin veut mettre un terme à l'endettement croissant de la RATP

Bonne année 1984 pour la RATP : *le bilan de l'exercice écoulé* fait apparaître une progression de 2 % du trafic, soit deux mille deux cent trente-neuf millions de voyages (deux mille cent quatre-vingt-quatorze millions en 1983). C'est le RER qui continue de réaliser les plus beaux scores avec un gain de 8,2 %, suivi par le métro avec 1,8 % et les bus de banlieue avec 0,7 %. En revanche les lignes de bus de Paris *intra muros* régressent de 0,2 %.

Dans les comptes de la RATP, ces résultats se traduisent par un bénéfice d'exploitation de 4,9 millions de francs, mais la situation financière n'évolue pas de façon satisfaisante. L'endettement de la Régie augmente au rythme d'un milliard de francs par an et a atteint, en 1984, 13 milliards de francs. De même, la part de l'usager dans le total des recettes a encore décru de 37,9 % à 37,7 %.

C'est pourquoi, selon un projet qui lui est cher, M. Claude Quin, président de la RATP, vient de demander au gouvernement de l'autoriser à augmenter le prix du ticket de 2,5 points de plus que l'évolution des prix à la consommation. M. Quin souhaite donc être autorisé à augmenter de 5 % la moyenne des tarifs de la Régie. Présentée depuis plusieurs années, cette proposition de revalorisation n'a jamais été retenue par le ministère de l'économie, des finances et du budget, soucieux de ne pas relancer l'inflation.

• *Parc des Cévennes : non à l'uranium.* – Par 13 voix contre 1 et 3 abstentions, le conseil d'administration du parc national des Cévennes s'est prononcé contre le projet d'ouverture d'une mine d'uranium sur la commune des Bondons, près de Florac, sur le mont Lozère. Ce projet avait reçu l'appui de la chambre de commerce de la Lozère.

